This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

78. b. 15

DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA

Taylor Institution

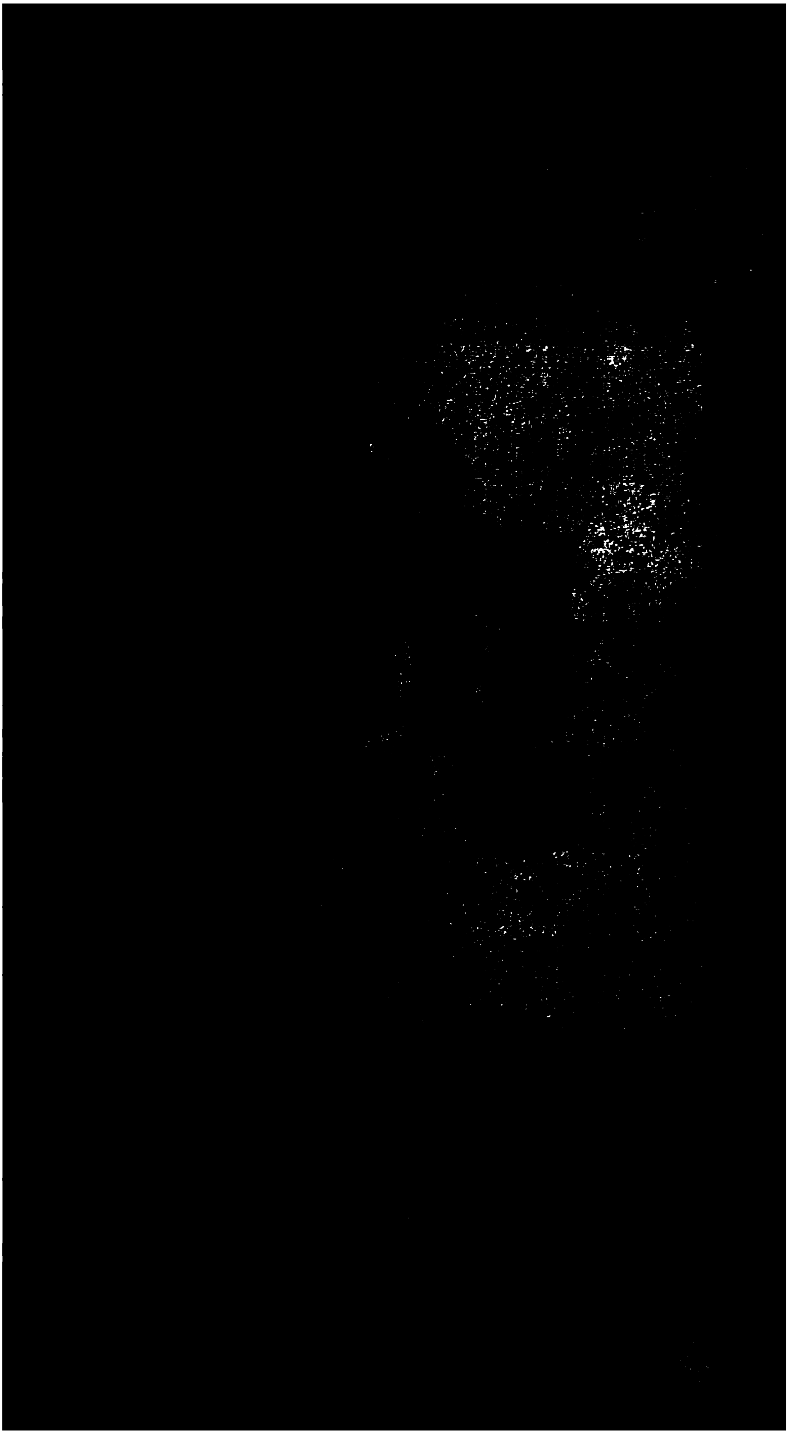

COLLECTION
DES MÉMOIRES
RELATIFS
A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

MÉMOIRES
DU DUC DE MONTPENSIER.

78. b. 15

DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA

Taylor Institution

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

MOIRES

LUTION FRANÇAISE

MOIRES

DE MONTPENSIER

Les éditeurs de cet ouvrage poursuivront, suivant toute la rigueur des lois, les contrefacteurs ou débitans d'éditions contrefaites.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.

ANTOINE LOUIS PHILIPPE D'ORLÉANS,

Duc de Montpensier.

LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
OF OXFORD
- 1 MAY. 1939

NOTICE

SUR

[illegible]

... fils de Louis-Philippe-Joseph, duc ... et de Louise-Marie-Adélaïde de Penthièvre, naquit le 3 juillet 1775.

... ainsi que ... le système d'éducation ... J.-J. Rousseau, dans l'Émile. Il ... heure du ... a cultivé la peinture avec ...

[illegible]

... de Chartres ...

français, et entra comme sous-lieutenant dans le 14e dragons, dont son frère aîné était colonel. Lorsque le duc de Chartres fut fait officier-général, le duc de Montpensier devint son aide-de-camp. Il était à Valmy : sa conduite dans cette journée lui mérita l'honorable témoignage que renferme cette lettre du général Kellermann.

Du quartier-général de Dampierre-sur-Auve, le [illegible] septembre 1792, à 9 heures du soir.

[illegible]

. . . .

« Embarrassé du choix, je ne citerai, parmi ceux qui ont montré un grand courage, que M. de Chartres et son aide-de-camp, M. de Montpensier, dont l'extrême jeunesse rend le sang-froid, à l'un des feux les plus soutenus qu'on puisse voir, extrêmement remarquable. » (*Moniteur*, 22 septembre 1792.)

[illegible], depuis [illegible] jusqu'à l'ad- [illegible] général, [illegible] de Dumouriez son [illegible] [illegible] courant de l'hiver,

NOTICE

... trouvèrent

... son père, le comte

... son frère, la duchesse de Bour-

... de Louis-Philippe

... au ... le soin

... sa ... té 775

... ainsi que ... par ...

... le système d'éducation

J.-J. Rousseau dans l'Émile. Il

... dans l'esprit ...

... a ... celui ...

captifs, lorsque le Directoire exécutif promit de briser ses fers, ainsi que ceux du comte de Beaujolais; mais il exigea, pour prix de leur liberté, que leur frère aîné, le duc d'Orléans, s'éloignât de l'Europe.

Ce prince, depuis son départ de la France, où il avait été proscrit après la bataille de Nerwinde, en 1793, avait tour à tour, sous des noms supposés, parcouru les montagnes de la Suisse, visité ensuite une partie de l'Allemagne, le Danemarck, la Suède, la Norwège, la Laponie, le cap Nord. Il se trouvait, en 1796, dans le duché de Holstein. C'est là que le ministre de la république française, à Brêmen, lui fit remettre, après de longues recherches, une lettre de la duchesse d'Orléans sa mère. Cette princesse, dans les termes les plus touchans, suppliait son fils, en son nom et pour l'intérêt [illegible], de quitter l'Europe, et [illegible] en Amérique.

après avoir été séparés

théâtre de fêtes; soit dans le désert des six nations en Canada; soit à la célèbre chute du Niagara, dont le duc de Montpensier, qui se plaisait à recueillir, sur son *album*, l'image des sites les plus pittoresques, a peint une esquisse que l'on remarque dans la galerie du Palais-Royal, avec plusieurs tableaux de lui. Les trois frères résistèrent aux fatigues de ce long et pénible voyage à travers des régions inhabitées : ils étaient jeunes, ils étaient réunis après de longues souffrances; ils voyageaient ensemble, et sans entraves, dans un pays nouveau et plein d'intérêt pour des Européens : quelque douceur se trouvait mêlée aux rigueurs de leur sort!

Peu après leur retour à Philadelphie, au mois de juillet 1797, la fièvre jaune se déclara dans cette ville. Les fils des plus riches héritiers de l'Europe ne purent, faute d'argent, quitter ce séjour devenu mortel. Ce ne fut qu'au mois de septembre que, leur mère

NOTICE

SUR

Philippe-

Louis-

t p us autre pensée que 775

le système d'éducation

J. J. Rousseau dans l'Émile. Il

mens de guerre espagnols sur lesquels les trois frères se flattaient d'obtenir un passage.

Partis de Philadelphie le 10 décembre 1797, ils descendirent, au milieu des glaces, l'Ohio et le Mississipi jusqu'à la Nouvelle-Orléans, dont le gouverneur et les habitans témoignèrent aux princes français les sentimens les plus flatteurs. De là, ils firent voile pour la Havanne. Le gouvernement espagnol ayant donné l'ordre au capitaine-général de cette île de n'y pas tolérer plus longtemps le séjour des princes, leurs regards se tournèrent du côté de la Grande-Bretagne, comme vers le seul asile encore ouvert à leur infortune. Ils montent sur un petit navire qui les transporte à New-York; de New-York, un paquebot anglais les conduit à Falmouth, et ils arrivent à Londres au commencement de l'année 1800. (1)

(1) [illegible] sur les voyages des trois princes sont

[illegible]

[illegible]

[illegible] les arts et la tendre [illegible] en charmant tout les [illegible] portait déjà dans son sein le [illegible] de poitrine qui l'enleva [illegible] (1). Il est enterré [illegible]

[illegible] volumes, attribué à M. de [illegible] l'*Histoire de la Congrégation d'Or*-[illegible]

[illegible]-Beaujolais était attaqué de la même [illegible] de Londres lui conseillèrent [illegible] plus doux que celui de l'Angleterre ; l'état [illegible] ne laissait le choix qu'entre Malte [illegible] ne voulait point entre-[illegible] de [illegible] Londres, frère [illegible] ; mais [illegible] de cette île était [illegible] roi [illegible] Avant [illegible]

Westminster, et voici l'épitaphe qui fut alors placée sur son tombeau :

Princeps illustrissimus et serenissimus
Antonius-Philippus, dux de Montpensier,
Regibus oriundus,
Ducis Aurelianensis filius natu secundus,
A tenerâ juventute
In armis strenuus,
In vinculis indomitus,
In adversis rebus non fractus,
In secundis non elatus,
Artium liberalium cultor assiduus,
Urbanus, jucundus, omnibus comis;
Fratribus, propinquis, amicis, patriæ
Nunquàm non deflendus,
Utcunquè fortunæ vicissitudines
Expertus,
Elegit tamen Anglorum hospitalitate
Exceptus,
Hoc demum in regum asylo
Requiescit.

Nat. III *julii* M. DCC. LXXV.
Ob. XVIII *maii* M. DCCC. VII. *Ætat.* XXX.

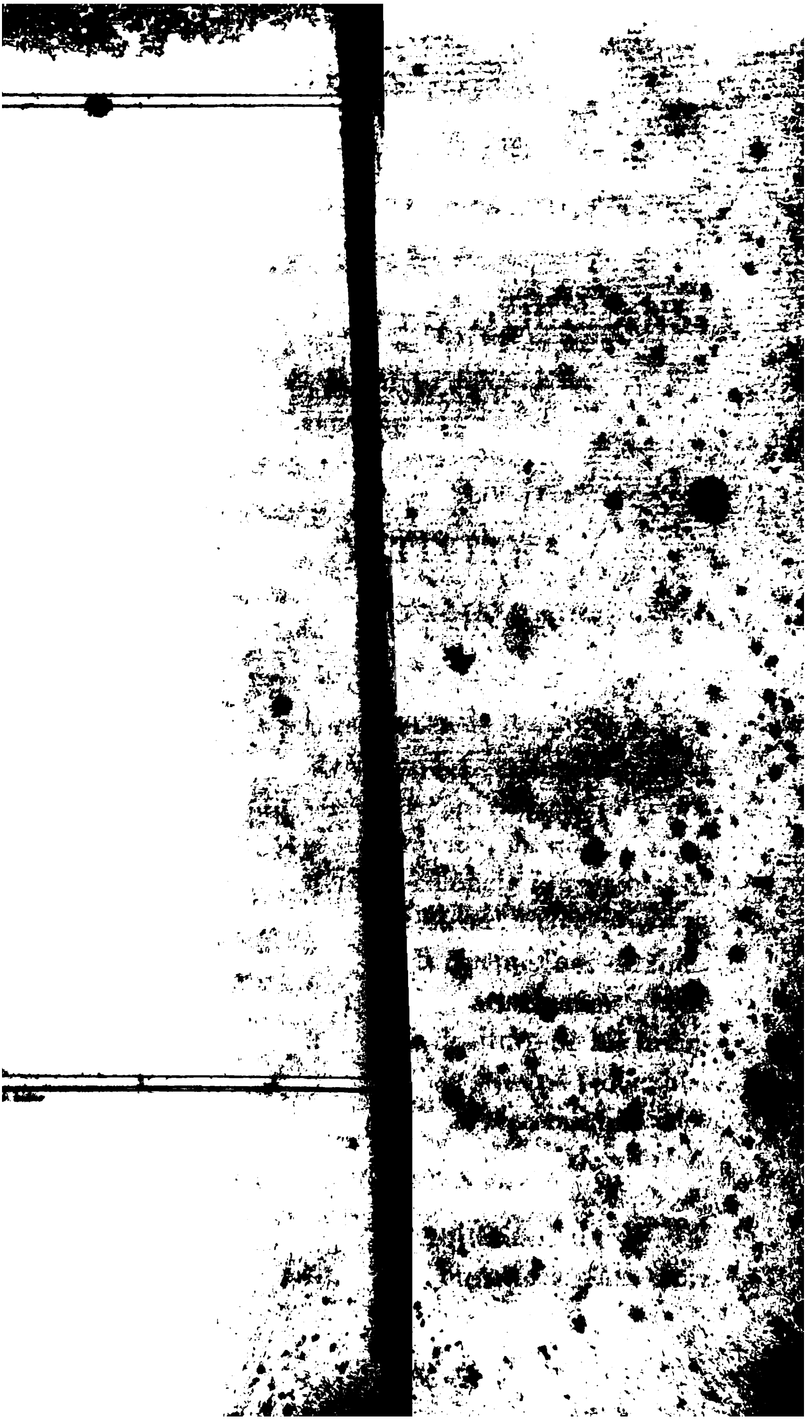

[illegible]MOIRES

[illegible] PHILIPPE D'ORLÉANS,

[illegible] DE MONTPENSIER,

PRINCE DU SANG.

MA CAPTIVITÉ

[illegible] QUARANTE-TROIS MOIS.

[illegible] et pénible captivité commença dans [illegible] jours d'avril 1793. Le quartier-général [illegible] était alors à Nice, et je l'avais [illegible] temps auparavant, en qualité d'ad[illegible] lieutenant-colonel. L'armée était [illegible] par le duc de Biron, et ce brave gé[illegible] me donnait chaque jour des mar[illegible] de son ancien attachement pour [illegible], ainsi que de la droiture de ses inten[illegible] dîner chez lui le 8 avril (jour fatal [illegible]!), ne le trouvant pas dans [illegible] vers la porte de [illegible] sortir précipitamment [illegible] d'une vive agitation. Il [illegible], et me dit ensuite à demi-[illegible]

qu'il aurait à me parler en particulier. J'entrai aussitôt dans son cabinet, et lorsqu'il en eut fermé la porte : — « Vous voyez, s'écria-t-il, un homme au désespoir ; j'ai d'affreuses nouvelles à vous annoncer. » Imaginant aussitôt qu'il s'agissait de quelque malheur survenu à mon frère ou à mon père, je lui demandai avec empressement si mes craintes étaient fondées. — « Non, me répondit-il ; c'est « de vous seul qu'il s'agit. — Si cela est ainsi, je « respire ; mais dites-moi, général, de quel mal- « heur personnel suis-je donc menacé ? — Je viens « de recevoir l'ordre de vous arrêter, et de vous « faire conduire, sous bonne escorte, dans les « prisons de l'Abbaye à Paris. — Mais cet ordre « ne concerne-t-il que moi ? — Vous seul ; on ne « me parle pas du reste de votre famille, et si « c'était une mesure générale, j'imagine qu'on me « le manderait. Au reste, voici l'ordre ; lisez-le « vous-même. » Je le lus : il était signé par les membres du comité de salut public, et on n'y parlait effectivement que de moi seul. — « Eh bien, « général, je suis votre prisonnier ! » Les larmes lui vinrent aux yeux. — « Ah ! rendez justice à mon « attachement : il est sincère, il est sans bornes. « Que puis-je faire ? parlez-moi franchement, je « vous le demande à genoux ! N'auriez-vous pas, « soit dans vos lettres, soit dans vos propos, soit « enfin d'une manière quelconque, commis quel- « que indiscrétion qui ait indisposé contre vous

[illegible] Mais s'ils ne peuvent

[illegible] honnête homme; mais je ne
[illegible] d'avoir peur de moi. —
[illegible] vous en danger? — Il est
[illegible] croire entièrement exempt,
[illegible] en de pareilles mains. — Ma
[illegible] j'aimerais mille fois mieux
[illegible] de fusil dans la tête qu'une [illegible]
Enfin, dites-moi, au moins,
[illegible] quelques papiers qui puissent
[illegible] afin que nous nous dépê-
[illegible] avant qu'on en fasse l'inven-
[illegible] les mette sous le scellé. — Si vous
[illegible] chez moi, nous en ferons ensemble
[illegible] que je vous conduise [illegible],
[illegible] votre porte, et vous
[illegible] pour Paris quand vous voudrez.
[illegible] pour vous accompagner dans
[illegible] une escorte de gendarmerie.
[illegible] prie, ne me donnez pas d'a-
[illegible] moyen certain de me faire
[illegible], en faisant [illegible]
[illegible] endroits par lesquels je passerai,
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

quoique le général Biron eût quelque envie d'y être un moment seul avec moi, il ne put empêcher le commandant de la place, nommé La Barre, d'y entrer à notre suite. Cependant, comme nous le connaissions pour un honnête homme, et qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour visiter mes papiers avant que les commissaires arrivassent, je lui annonçai que j'allais prendre cette précaution, en l'invitant à m'aider dans cet examen. — « Fort bien, me dit-il; il est plus qu'inutile de se donner prise sur soi à ces gens-là; épluchons vos papiers, et dépêchons-nous. »

— Parmi quelques lettres très indifférentes, il s'en trouvait deux de mon frère aîné, dans lesquelles il s'exprimait avec force, avec dégoût, sur la tournure qu'avait prise la cause dans laquelle nous nous trouvions engagés, et me témoignait un désir extrême de s'en séparer. Ces lettres eussent suffi pour me convaincre d'intelligence coupable avec un contre-révolutionnaire, et par conséquent pour me perdre. La Barre les brûla avec un empressement qui, véritablement, me pénétra de reconnaissance, d'autant plus que je n'avais jamais eu la moindre liaison avec lui. Ce La Barre avait été lieutenant-colonel avant la révolution, et se trouvait alors colonel du régiment de Lorraine-Dragons, et commandant de la place de Nice. Il fut fait maréchal-de-camp quelque temps après, et fut tué dans une affaire contre les Espagnols. J'ai sincèrement regretté de

[illegible] si ces [illegible]
[illegible] précédé. Enfin [illegible]
[illegible] les municipaux, envoyés par la
[illegible] la Convention pour [illegible]
[illegible] papiers, arrivèrent au moment [illegible]
[illegible] les deux lettres : ils se trouvèrent
[illegible] que leur peine ne fût pas entière ;
[illegible] mirent leurs scellés sur [illegible]
[illegible] des papiers publics et [illegible]
[illegible] cet exploit et la visite de tous [illegible]
[illegible] allèrent d'assez mauvaise humeur.
[illegible] Biron, qui avait assisté à cette
[illegible] approcha alors de moi, me serra for-
[illegible] et sortit précipitamment, oubliant
[illegible] son chapeau et ses gants. Je les
[illegible] et je profitai de cette occasion [illegible]
[illegible] billet dans lequel je lui renouvelai les
[illegible] sincères de ma vive amitié, et je
[illegible] combien j'étais pénétré des marques
[illegible] venait de me donner [illegible]
[illegible] que je lui avais [illegible]
[illegible] en lui prouvant que je
[illegible] ses sentiments, mais qu'il [illegible]
[illegible] il avait besoin de se [illegible],
[illegible] mon âge (j'avais alors dix-sept ans
[illegible] d'intérêt qui [illegible]
[illegible] le [illegible] danger (1). [illegible]

[illegible]
[illegible], célèbre d'abord sous le nom de duc
[illegible]

personne que j'avais chargée de cette commission m'apprit que la sentinelle qui était à ma porte n'avait aucune consigne, et que, ne me connaissant vraisemblablement pas, ne sachant peut-être même pas qu'elle me gardait, il me serait fort aisé de sortir si j'en avais envie. J'ai pensé depuis que cette circonstance, qui paraissait l'effet d'un oubli ou d'une distraction, était certainement une précaution de M. de Biron pour que je passe [illegible]

---

de Lauzun, par sa galanterie aventureuse, son esprit et son courage, portait à toute la famille d'Orléans le plus vif attachement. Sa liaison avec le duc d'Orléans datait de leur entrée dans le monde. Ils étaient du même âge, et une similitude de goûts, d'habitudes et d'opinions rendit cette liaison familière et intime. Traduit à la Conciergerie, il comparut, le 31 décembre 1793, devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort sans désemparer. Le duc de Biron reçut son arrêt avec un calme stoïque. De retour à sa prison, cette philosophie reprit le caractère de l'insouciance épicurienne qui avait accompagné sa brillante carrière. Il demanda des huîtres et du vin blanc. L'exécuteur entra pendant qu'il faisait ce dernier repas. « Mon ami, lui dit Biron, je suis à vous; mais laissez-moi finir mes huîtres, je ne vous ferai pas attendre long-temps. Vous devez avoir besoin de forces au métier que vous faites; vous allez boire un verre de vin avec moi. » Biron remplit les [illegible] qui a illustré presque toutes les victimes de cette affreuse époque. » (Extrait de la BIOGRAPHIE DES CONTEMPORAINS.)

(*Note des éditeurs.*)

[illegible] alors beaucoup plus affligé [illegible] extrême. Quoi qu'il en soit, [illegible] après un peu de réflexion, [illegible] cette facilité. J'étais bien-sûr de [illegible] voulu ; mais la quantité [illegible] eux-mêmes ma vie [illegible] y a dont je n'étais pas [illegible], à des craintes peut-être frivoles ; [illegible] d'êtres chéris que [illegible], et qu'on n'eût pas manqué de [illegible] de mort. Cette considération [illegible] je renonçai à toute idée de fuite. [illegible] dans lesquelles mon frère se [illegible] différentes : ayant eu occasion [illegible] même temps que [illegible], il ne pouvait [illegible] qu'on lui préparait ! Il [illegible] Quant à moi, j'ignorais entièrement [illegible], & l'armée de Dumouriez [illegible] plus [illegible] par diligence [illegible] après mon arrestation [illegible]

[illegible]

même à moi, et se fit passer simplement pour un porteur de dépêches adressées au général Biron. (1)

Je partis de Nice vers huit heures du soir avec un officier de gendarmerie et un maréchal des logis, dans ma voiture, et mon valet de chambre à cheval. Il ne m'arriva rien de remarquable jusqu'à Aix, si ce n'est qu'en traversant la ville de Brignoles, un grand nombre de jacobins, rassemblés sur la place, arrêtèrent ma voiture et demandèrent à voir nos passe-ports. L'officier qui était un très brave homme, et qui dans de semblables occasions avait sauvé la vie à plusieurs personnes qu'il menait en prison, répondit d'un ton ferme qu'il était porteur de dépêches pour la Convention, et qu'il n'y avait que des ennemis du bien public qui pussent vouloir retarder son arrivée. Ils s'écrièrent qu'ils voulaient voir les ordres, parce qu'ils nous croyaient des aristocrates déguisés. L'officier me dit tout bas : « Si je leur montre mes ordres, vous êtes perdu ; « car, sachant qui vous êtes, ils vous mettront en « pièces ; mais soyez tranquille, il faudra qu'ils « m'arrachent la vie avant d'attenter à la vôtre. » Puis, s'adressant à eux, il leur dit qu'il ne pouvait montrer ses papiers, ni confier le dépôt dont il était chargé, et qui était dans la voiture ; mais qu'ils n'avaient qu'à faire venir le maire, ou le procu-

(1) Je ne fus instruit de tout cela qu'assez long-temps après.

reur de la commune, et qu'il leur montrerait ses ordres. Ils y consentirent en murmurant, et lorsque ces personnages furent à la portière, mon brave gardien (dont le nom était Pélissier) leur lut ses ordres, en les arrangeant à sa manière; en leur montrant ensuite les signatures des commissaires de la Convention et du général en chef, il leur dit : « Vous voyez que je suis en règle, et « que ma mission est importante; ne souffrez donc « pas qu'on me retienne davantage. « Puis, ordonnant au postillon d'aller, nous partîmes, quoiqu'on ne cessât de hurler derrière nous : *Arrête! arrête!*

Nous arrivâmes à Aix le 11 avril, à deux heures du matin. Nous comptions ne faire que traverser la ville, sans nous y arrêter, et nous acheminer le plus promptement possible vers Paris; car mon officier de gendarmerie, qui avait déjà eu affaire avec les jacobins du Midi, m'assurait qu'il n'aurait de repos qu'après m'avoir tiré de leur pays; et que tant qu'il m'y verrait, il me croirait en grand danger (1). Mais nous trouvâmes à la porte d'Aix une garde nombreuse qui arrêta notre voiture, l'environna, et nous conduisit à la municipalité. Là, nous subîmes une espèce d'inter-

---

(1) Ni lui ni moi ne pouvions prévoir alors que je ne sortirais pas de ce Midi si redoutable, et que ce serait là ce qui me sauverait.

regatoire. Je dis *nous*, car mon gardien, qu'on soupçonnait d'être un aristocrate déguisé, eut aussi à répondre à leurs questions. Il eut beau protester contre les retards qu'on apportait à l'exécution de ses ordres, déclarer que ceux qui se conduisaient ainsi, se rendaient coupables de désobéissance aux autorités; ces messieurs n'en tinrent compte, et souriant finement du plaisir que leur causait une aussi bonne capture, nous ordonnèrent de passer dans une salle voisine, en attendant le résultat de leurs délibérations. Mon gardien était furieux; mais il fallut obéir, et je ne pus m'empêcher de lui faire mon compliment sur ce que de gardien il était devenu prisonnier comme moi. Il prit fort bien ma plaisanterie, et me répéta que ma sûreté était le principal but des instances qu'il venait de faire, et du chagrin que lui causait le peu de succès. « Car, ajouta-t-il, je ne connais rien de plus méprisable et de plus révoltant que ces êtres qui, pour plaire à une vile canaille, sacrifient, sans balancer, les hommes les plus innocens et les plus respectables. » Comme nous étions à causer sur ce triste chapitre, nous étant assis dans une grande salle voisine de celle où la municipalité tenait ses séances, nous entendîmes un grand bruit en dehors; plusieurs voix criaient: « Nous entrerons. » D'autres: « Vous n'entrerez pas. » On frappait à coups redoublés contre la porte, dont les deux battans furent bientôt ouverts.

[illegible]

[illegible] peuple [illegible]
[illegible] pour nous [illegible] la garde [illegible] temps, en criant : « Citoyens, [illegible] vous entrés ici, [illegible] qu'on avait mise à la porte [illegible] Par ordre du peuple [illegible] peuple est souverain [illegible] argument. D'ailleurs, [illegible] ne voulons faire de mal à personne [illegible] venus seulement pour [illegible] qu'on nous [illegible], et que nous [illegible] » Dans ce moment, entrèrent [illegible] caporaux en écharpe qui les invitèrent [illegible]

[illegible]

à Marseille, et à laquelle on venait de dépêcher un courrier. Mon officier voulut renouveler encore ses objections; mais ce fut en pure perte, et même on le fit taire. Je pris alors la parole pour parler du sommeil qui m'accablait, et demander qu'on me permît de prendre un peu de repos dans quelque endroit que ce fût; car véritablement je dormais debout. On m'accorda ma demande, et l'on nous conduisit dans une salle où je m'étendis tout habillé. Je ne me réveillai que vers midi; on m'apporta à déjeuner; après quoi on me signifia que le peuple d'Aix avait grande envie de me voir; qu'il ne voulait me faire aucun mal, mais qu'il fallait satisfaire sa curiosité; qu'en conséquence on allait ouvrir les portes, et que tout le monde entrerait pour m'examiner. J'avoue que cette cérémonie me déplut extrêmement; il fallut pourtant s'y soumettre, et il y aurait eu de la folie à vouloir s'y opposer. Je pris seulement un livre par contenance; mais bientôt fatigué de leurs regards avides, je demandai à ceux qui s'approchaient le plus, s'ils pensaient que mon nez, ma bouche et mes yeux fussent à peu près à la même place que les leurs. Comme la salle était trop petite pour contenir tous les curieux, on les faisait entrer les uns après les autres; et cette promenade dura jusqu'au soir, c'est-à-dire environ cinq ou six heures.

Le lendemain, 12 avril, on m'annonça dans le

[illegible] administrateurs du département
[illegible] de Marseille, apprenant l'arrivée
[illegible] dans cette ville pour m'y garder
[illegible] eut reçu réponse de la Conven-
[illegible] venait de dépêcher un courrier.
[illegible] entrèrent un moment après;
[illegible] assez honnêtement, me firent part
[illegible] et me dirent que j'allais être escorté
[illegible] par une compagnie de grenadiers
[illegible] nationale, et que de cette manière
[illegible] de ma personne. Je les assurai
[illegible] aucune inquiétude à cet égard, et
[illegible] de moi tout ce qu'ils voudraient.
[illegible] gendarmerie trouva un instant après
[illegible] me dire tout bas : « On me sépare
[illegible] le sais depuis hier au soir, ainsi que
[illegible] à Marseille; j'en ai été [illegible]
[illegible], que la populace de cette ville
[illegible] mais on m'a assuré que les meneurs
[illegible], et qu'on ne voulait pas vous
[illegible] Je le remerciai vivement de l'[illegible]
[illegible] témoignait, et m'entendant appeler
[illegible], je sortis avec eux au milieu
[illegible]. Nous montâmes en voi-
[illegible] ainsi de la ville d'Aix, dont
[illegible] pleines de monde. A peine
[illegible] de la ville, qu'un des [illegible]
[illegible] que, si je l'en croyais, je [illegible]
[illegible] et que je ferais [illegible] à

pied, que nous trouverions à Marseille une foule immense qui m'y attendait, et que, quoiqu'il n'y eût aucun danger, ils avaient résolu de faire passer ma voiture vide par les grandes rues les plus fréquentées, tandis que je m'acheminerais au milieu d'eux tous, par des rues détournées, jusqu'au département. Je les remerciai de leurs précautions, et je profitai à l'instant de leurs avis, en descendant de voiture et me résignant à faire à pied les huit lieues qui séparent Aix de Marseille. J'eus à essuyer pendant la route les propos les plus choquans et les plus indécens de la part de plusieurs grenadiers qui composaient mon escorte : « Ah! « disait l'un d'eux, nous avons bien coupé le « tronc (1); mais la besogne ne serait qu'à moitié « faite, si nous n'arrachions pas ensuite tous les « rejetons; car, sans cela, l'arbre pourrait repous« ser encore. » Une risée générale accompagnait le bon mot, et prouvait qu'on en avait fait l'application. Un autre prenait alors la parole, et cherchait à mériter, dans le même genre, les applaudissemens de ses camarades; quant à moi je tâchais de n'avoir pas l'air d'y faire attention, et je m'occupais pendant ce temps-là à faire des questions à ceux qui étaient à côté de moi, sur le pays, sur les jardins et les maisons que nous voyions du chemin. Un d'eux, dont le ton était très hon-

(1) Faisant allusion à la mort du Roi Louis XVI.

[illegible] bon, en s'approchant de [illegible] désespoir que vous ayez en- [illegible] les propos de ces scélérats; mais [illegible] pas, et croyez que vous avez [illegible], autour de vous, des honnêtes [illegible] intéressent vivement à votre sort. » [illegible] sensibilité à ce brave homme, aussi [illegible] qu'il me fut possible. « Le plaisir [illegible] de me causer, lui dis-je, surpasse [illegible] sensation pénible que j'avais éprou- [illegible]

[illegible] à moitié chemin, et vers six [illegible] nous arrivâmes aux faubourgs de [illegible] trouvai, comme on me l'avait an- [illegible] multitude considérable qui attendait [illegible] l'arrivée du prisonnier d'état [illegible]. La municipalité et les adminis- [illegible] département et du district, revêtus [illegible] écharpes, étaient aussi venus au devant [illegible], disaient-ils, de protéger mon entrée [illegible], et deux d'entre eux me prirent [illegible] : « Ne vous effrayez pas, tout ce [illegible] n'est que pour votre sûreté. » Je [illegible] je n'en doutais pas et que j'étais [illegible] la moindre crainte; mais je [illegible] ment que tout cet appareil n'était [illegible] aux yeux du peuple [illegible], et par là me faire [illegible] nous acheminâmes dans tranquil-

lément, quoique de temps en temps nous fussions pressés violemment, et que plusieurs gens du peuple me fissent les gestes les plus menaçans. Enfin nous arrivâmes à une grande maison, que je crus être le département, et nous entrâmes dans une salle où je me reposai avec plaisir, car j'étais très fatigué. Le président s'avança sur le balcon, et fit au peuple une assez longue harangue pour l'inviter à la tranquillité, en l'assurant que si le prisonnier était coupable, la loi en ferait justice; mais qu'ils se souvinssent que la loi seule avait ce droit. Après cela, il fit à la garde nationale beaucoup de complimens sur son zèle et sa vigilance. Il revint ensuite vers moi, et me dit, d'un ton très amical, que je devais être bien las, mais qu'on allait me faire passer dans un endroit où je pourrais prendre du repos. « Vous n'y serez pas trop bien, » ajouta-t-il; mais un militaire sait ce que c'est lorsque de passer une mauvaise nuit, et vous pouvez compter qu'on ne vous y laissera pas long-temps. » Quelques instans après, ces messieurs me dirent de les suivre; et, après avoir traversé plusieurs corridors, nous entrâmes dans un petit passage qui donnait sur une cour très sombre, où je remarquai qu'on fermait une grille après nous. Au bout du passage était un trou noir d'environ huit pieds carrés, d'une saleté et d'une puanteur insupportable, et qui ne recevait de lumière que par un petit soupirail grillé donnant sur la cour; en sorte

[illegible] qu'il fût [illegible] dehors [illegible] ne pas me figurer d'abord que [illegible] qu'on me destinait, et que je fus [illegible] le président du département [illegible] nous regrettons de ne pas pouvoir [illegible] un endroit meilleur que celui [illegible] sûreté l'exige ; tâchez donc d'y [illegible], jusqu'à ce que l'on vous ait [illegible] logement aussi sûr et moins [illegible] [illegible], répondis-je, n'est certainement [illegible] des criminels, et j'espère pourtant [illegible] voulez pas me traiter comme eux. [illegible] encore une fois, nous ne pouvons [illegible] mieux maintenant ; songez que [illegible] sûreté. Nous vous ferons donner [illegible] des chaises, une table, tout [illegible] besoin, et vous serez *fort bien.* Bon [illegible]. Et ils s'en allèrent. Je ne répon[illegible] compliment ; mais, après être [illegible] stupeur dans laquelle j'avais [illegible] avec plaisir qu'on ne m'enfermait [illegible] et qu'on me laissait la [illegible] la grille qui était au bout du petit [illegible] aussitôt en allant demander [illegible] avoir de la lumière. Un [illegible] petit homme en [illegible] de bouche [illegible] ressemblant parfaitement à

tous les geôliers de théâtre. Il avait une lanterne à la main, et me dit, après avoir refermé sa grille et m'avoir toisé pendant quelque temps : « La loi « ne vous passe pas de chandelles; mais les pri- « sonniers qui ont de l'argent peuvent se procurer « ce qu'ils veulent; d'ailleurs, on m'a recommandé « d'avoir soin de vous. » Il ne s'exprimait pas en aussi bon français; car il ne parlait qu'un baragouin provençal, que j'avais alors beaucoup de peine à comprendre. J'ai eu, depuis, le temps de m'y faire. « Vous pouvez, lui dis-je, être tran- « quille quant au payement; j'imagine que vous « êtes le concierge d'ici. Mais, dites-moi, com- « ment appelle-t-on ce séjour? — Est-ce que vous « ne savez pas que vous êtes au Palais? — Non, je « l'ignorais : mais n'est-ce pas ici qu'on met les « criminels? — Non, c'est plus bas; vous êtes au « civil : les criminels sont encore bien plus mal; « aussi me font-ils bien enrager! Oh! vous les en- « tendrez demain : ils sont couchés maintenant, « mais le jour ils font un tapage épouvantable. » Quand il eut apporté de la lumière, je voulus entrer dans mon trou pour m'y reposer; mais il y avait une telle humidité et une telle puanteur, que cela me fut impossible. Je m'en plaignis; il m'offrit d'y brûler un fagot, ce que j'acceptai avec plaisir. « Quant à la saleté, dit-il, demain [illegible] « nous [illegible] tout cela. » Il alluma le fagot et s'en alla. Je m'assis auprès du feu, et je considé-

çais à me livrer à mes tristes réflexions, lorsque j'entendis derrière moi une voix lugubre qui criait : « On veut me brûler ! on veut me brûler ! » Je me retourne, et je vois un vieillard à longue barbe grise, couvert de haillons, qui remontait à grands pas un petit escalier que l'obscurité m'avait empêché d'apercevoir dans le fond de mon cachot. Je ne sus d'abord que penser de cette apparition ; mais j'imaginai ensuite que c'était quelque malheureux dont la captivité avait aliéné l'esprit : quoi qu'il en fût, son aspect me causait à la fois peine et surprise. Quand mon geôlier revint, je lui contai ce qui venait de se passer, et je l'interrogeai à ce sujet. Il se mit à rire, et s'écria : « Ah ! c'est ce « vieux maire de Salon : il est logé au-dessus de « vous, et sera descendu probablement pour se « chauffer. Il y a deux mois qu'il est ici ; mais il a « beau faire le fou, il n'échappera pas à la guillo- « tine. » Effectivement, le malheureux y fut traîné quelque temps après, sans qu'on ait pu prouver qu'il n'était pas fou. De quel poids pouvait être une pareille circonstance aux yeux de ces monstres lorsqu'ils avaient désigné leurs victimes ?

Mon geôlier, qui était très bavard, et qui ne savait pas bien qui j'étais, quoiqu'il en eût quelque idée, voulut s'en assurer par les questions suivantes : « On dit que vous êtes un ci-devant seigneur, « et bien riche même ; est-ce vrai ? — Vous savez

« sans doute aussi bien que moi ce qui en est. »
« Non, ma foi, je ne me mêle que de garder les
« prisonniers et d'en avoir soin, car je ne suis
« qu'un second ici (il n'était que guichetier); et
« jamais je ne demande si un tel se nomme Pierre
« ou Jacques. J'ai seulement ouï dire que vous
« étiez riche, et, trou de Dieu! j'ai été fâché qu'on
« mît en prison un jeune homme comme vous; car
« vous avez l'air bien jeune et bien bon enfant. »
Je le remerciai de son compliment; mais je ne satisfis pas sa curiosité. Voyant que je n'étais pas en humeur de goûter sa conversation, il s'en alla; mais je le vis revenir un moment après, suivi de mon valet de chambre, dont la vue me causa une joie extrême. Il se nommait Gamache, et il était à mon service depuis mon enfance, sans m'avoir jamais quitté un instant. Il avait sollicité et obtenu la permission de me servir en prison, et même de me faire mes commissions en ville, sous la condition d'être escorté par un garde, et fouillé en entrant comme en sortant; il m'apportait un petit paquet de linge, quelques livres, et de plus la nouvelle que ma malle entrerait le lendemain, après qu'on l'aurait examinée. Son arrivée me fit un plaisir d'autant plus grand, que je désespérais d'obtenir cette consolation. Pour lui, l'aspect de [illegible] m'avait [illegible] au point de ne pouvoir [illegible] une seule parole; il resta même quelques [illegible] du feu, et je commen-

ses yeux, ... de larmes, enfin il s'écria : c'est donc ici que nous ... mon cher seigneur ... de ses expressions favorites.) ... pauvre Gamache, lui dis-je, ne nous ... pas ; car cela n'est bon à rien, qu'à ... plus malheureux : tu dois avoir faim, ... on veut nous donner à souper ... lui disais, tout en m'assurant que ... moindre appétit. Quelque temps après ... à souper, et je mangeai un peu pour ... Quant à Gamache, après s'être fait ... consentit à manger aussi, et à boire ... vin, ce qui lui fit grand bien ; après ... nous couchâmes ... avait apporté. On vint fermer notre ... ou trois verrous ; c'était la première ... entendais ce triste son de ferrailles ... le temps de m'accoutumer ... le sommeil vint éloigner ... le lendemain matin, je ... appartement ne gagnait ...

d'ouverture, qui était encore obscurci par deux rangs de barreaux, avec un grillage; et, pour que rien ne manquât à l'horreur de ce séjour, il y régnait une odeur infecte. Peu de temps après notre réveil, on vint cependant ouvrir notre porte, ce qui nous procura un peu plus de jour, mais pas beaucoup; car, comme je l'ai déjà dit, ce petit passage (dont on m'ôta bientôt après la jouissance) ne donnait que sur une cour très sombre. Cependant le peu de clarté qui vint alors suffit pour nous faire découvrir la cause de la puanteur insupportable dont nous ne cèssions de nous plaindre. J'invitai le guichetier à s'acquitter de la promesse qu'il m'avait faite la veille, de nettoyer cet infâme lieu, et je lui demandai en même temps quels étaient les malheureux qu'on y avait mis avant moi. Il me dit froidement que c'étaient deux servantes, dont l'une *voleuse*, et l'autre *recéleuse*, qui venaient d'être condamnées comme telles à six ans de fers.

J'eus dans la journée la visite de plusieurs officiers municipaux et administrateurs qui m'annoncèrent qu'en vertu d'un arrêté qu'ils venaient de prendre, deux d'entre eux resteraient toujours près de moi, pour me garder, et se relèveraient toutes les vingt-quatre heures. Rien ne pouvait m'être plus pénible qu'une pareille décision; car, outre le désagrément d'avoir toujours près de moi des

... je sentais combien je serais obligé ... à ne laisser échapper aucune pa... compromettre; bien sûr qu'on ne ... d'interpréter tout ce que je dirais ... plus défavorable, et d'en faire aussi ... rapport à la municipalité et aux admi... idée d'une pareille inquisition me ... la seule chose qui m'en consolât, un ... l'espérance que mon logement parai... désagréable à ces messieurs, et que leur ... personnel les engagerait à m'en faire don... ...leur. Je ne me trompais pas; ils se ... si amèrement de l'obligation de passer ... heures dans un pareil endroit, que ... après on m'en fit sortir.

...vai d'autant plus de joie, qu'en me ... connaissance du petit passage, on avait ... ...pelle, à ma porte, sous prétexte ... chambres de prisonniers donnaient ... ...ge, et que toute espèce de communi... ...aux devait m'être interdite; aussi étais... la gêne la plus étroite. On m'en retira, ... de le dire, le quatrième jour; et ... mettre dans une chambre qui au ... propre et saine, mais dont la fenêtre ... jusqu'aux trois quarts, et grillée dans ... la rendait fort sombre. Quant à ... elle était assez bonne, ainsi que ...

coucher; un lit de sangle, un matelas, je ne demandais pas plus. Ce qui me gênait beaucoup, c'était la présence des municipaux et administrateurs, qui ne me quittaient pas un moment, et m'accablaient des questions les plus sottes et des propos les plus plats. La nuit même, ils venaient au moins deux ou trois fois me mettre une lanterne sous le nez, pour voir si je dormais. Une fois, je leur en demandai vivement la raison; mais ils me répondirent qu'ils ne faisaient en cela qu'exécuter les ordres qu'on leur donnait. Enfin, il fallait bien soumettre mon caractère peu patient à tous ces petits tourmens.

J'oubliais de faire mention d'une circonstance qui n'était rien en elle-même, et qui me causa cependant plus de peines et d'inquiétudes que tout le reste. Le lendemain matin de mon entrée au Palais, Gamache profita de la permission qu'on lui avait accordée pour aller en ville me faire quelques emplettes, et me faire apporter ma malle; à son retour je remarquai sur son visage un air d'effroi et d'inquiétude qui me frappa. Je ne pus pas alors lui en demander la cause, parce que le guichetier était là; mais aussitôt que nous fûmes seuls, je m'empressai de l'interroger. « Ah! mon Dieu! s'écria-t-il, qu'avez-vous fait? nous sommes perdus! quelle imprudence! — Mais, Gamache, es-tu fou? remets-toi, et tâche de me conter ce qui

... au lieu de me répondre, il ... à ... se désoler, et me ... connaissais le marquis de Villeblanche. ... je le crus réellement fou. Je n'avais ... M. de Villeblanche, et j'avais seule... qu'il était émigré; mais comment ... le moindre rapport avec ma situa... le désespoir de Camache; c'est ce ... impossible de concevoir. Lorsqu'il ... il me conta qu'en fouillant ... des administrateurs avait trouvé dans ... de mes gilets, un petit papier sur ... écrit : M. le marquis de Villeblanche, ... compagnie noble, etc., dans tel en... put se rappeler le nom de ce corps, ... lieu où il était. Après avoir lu ce ... haut, ajouta-t-il, l'administrateur le ... empressement dans sa poche, disant : ... est intéressant; je m'en vais en faire ... à l'instant. » La première pensée ... dans l'esprit fut qu'on avait glissé ce ... dans ma poche, afin de donner de ... à quelque calomnie dont on vou... pour me perdre. Cette pensée n'était ... aussi je passai la journée dans une ... je voulais en vain surmonter ... que l'horreur du séjour où j'étais ... plus pénible. Enfin, après avoir

passé une partie de la nuit et de la journée suivante à me creuser l'esprit, je me rappelai qu'à l'armée de Dumouriez, j'avais occupé, à Saint-Tron, la chambre où M. de Villeblanche (1) avait logé quelques jours avant; que j'avais trouvé sur la cheminée une de ses cartes de visite, et que l'ayant mise, par distraction, dans la poche d'un gilet que je portais alors, elle y était restée, parce que c'était un gilet d'hiver que je n'avais pas remis depuis. Cette découverte me fit plaisir, parce qu'elle me prouvait au moins que ce papier n'avait pas été fabriqué et glissé à dessein dans un de mes gilets; mais elle était loin de dissiper toutes mes craintes : car si (comme j'avais lieu de le croire, par la manière dont on me traitait) on voulait me faire condamner à mort par un tribunal, on pouvait se servir de ce hasard pour composer quelque calomnie, dont il me deviendrait d'autant plus difficile de me justifier, que l'histoire que j'avais à raconter ne paraîtrait que vraisemblable, et que d'ailleurs je n'avais aucune preuve à donner à l'appui, ni aucun témoin

(1) M. le marquis de Villeblanche, lieutenant-général des armées du roi, amiral, etc. etc., servait dans la marine, et se trouva, en 1778, au combat d'Ouessant. Il était sur le vaisseau *le Saint-Esprit*, que montait le feu duc d'Orléans. (*Note des éditeurs.*)

... très bien que devant un tribunal
... je n'aurais rien à craindre;
... je savais très bien aussi que ce ne
... un tribunal de cette espèce qu'on
... j'avoue que cette bagatelle me causa
... inquiétudes, et elles ne furent dissi-
... étant interrogé un mois après, par
... criminel et révolutionnaire de Marseille,
... grand étonnement qu'on ne me par-
... ce papier; et cependant je suis porté
... la minutie de quelques unes des ques-
... furent faites, que, si les juges en
... connaissance, ils n'auraient pas man-
... pour allonger et compliquer mon
... Cette circonstance me fait croire
... sera tombé dans les mains de quel-
... bien intentionnée à mon égard, ou
... heureux hasard il aura été perdu.
... maintenant à ma chambre murée et
... lendemain du jour où l'on m'y trans-
... gardien un municipal dont la fi-
... le jacobinisme. Après avoir gardé
... le silence, en me regardant d'un
... Y a-t-il long-temps, me dit-il, que
... reçu de nouvelles de votre frère?
... fort long-temps: la poste est
... inexacte, et cela me cause une
... Je vous conseille ...
... accoutumer. — Pourquoi ...

« fait-on résolu de m'ôter la consolation de rece-
« voir des nouvelles de mes parens? — Oh! non,
« ce n'est pas cela, mais.... vous ne pouvez pas
« ignorer ce qui vient de se passer. — Je l'ignore
« absolument, et je vous supplie de vous expli-
« quer. — Eh bien, puisque vous voulez le savoir,
« votre frère nous a trahi, il a passé à l'ennemi (1). »
En disant cela, il tira de sa poche un journal,
dans lequel je vis que mon frère était sorti de
France en même temps que le général Dumou-
riez. Je fus étourdi par cette nouvelle que j'igno-
rais entièrement, malgré tous les soins que mon
frère avait pris pour m'en instruire. Dans le pre-
mier moment, je crus y voir la cause ou le pré-

(1) On sait comment, après la funeste bataille de Ner-winde, le duc de Chartres, frappé d'un décret d'arrestation, fut obligé de quitter l'armée et la France. Il arriva, non sans danger, à Mons, où était le quartier-général du prince de Cobourg. L'archiduc Charles, qui s'y trouvait, lui fit l'accueil le plus flatteur, et lui offrit de prendre du service dans l'armée autrichienne, où il serait entré comme lieutenant-général. M. le duc de Chartres n'accepta qu'un passe-port pour se rendre en Suisse. Il espérait s'y renfermer dans un paisible asile; cet espoir devait être déçu. Il ne put même obtenir un refuge à l'hospice du mont Saint-Gothard. Voyageant seul, à pied, sans argent, il fut forcé de cacher sa vie, soit dans les chalets des Alpes, soit dans les murs d'un collége, où, sans le connaître, on le reçut comme professeur. (Note des éditeurs.)

[illegible]migration et de ma perte, quoique
[illegible] mon erreur à cet égard. Le
[illegible]it ce qui se passait en moi, et sem-
[illegible]ouver le plaisir le plus vif. « Vous
[illegible] dis-je en lui rendant son jour-
[illegible]uvez bien compléter votre joie, en
[illegible]ant que vous avez mis le comble au
[illegible] ma situation présente. — Il me pa-
[illegible]-il, que vous êtes violent; au sur-
[illegible] mieux cela que la dissimulation; et,
[illegible] m'inspirez de la confiance, je vous
[illegible]ement que je ne suis nullement votre
[illegible]sonnel, mais que je ne puis m'em-
[illegible] haïr en général les ci-devant; car ils
[illegible] été et sont encore les auteurs de
[illegible]aux. » Je ne répondis rien à ce beau
[illegible]is continuai à me livrer en silence
[illegible] les plus tristes. J'eus à essuyer
[illegible] pareilles scènes de la part de ces
[illegible]ont quelques uns cependant parais-
[illegible]ns que les autres; aussi était-ce pour
[illegible]ble satisfaction lorsque le tour de
[illegible] et Gamache ne manquait pas de
[illegible] nous serons tranquilles ces vingt-
[illegible]-ci; ce sont *des bons* qui sont de
[illegible]m accorda la permission de m'abon-
[illegible]naire, et d'envoyer chercher les
[illegible]ondrais [illegible] exigeant seulement
[illegible]eusement examinés en [illegible]

et en sortant; cette permission me procura un grand adoucissement, quoique bien souvent mon esprit fût trop préoccupé pour que je pusse fixer mon attention sur des objets étrangers à mon infortune. Enfin, après avoir passé douze jours au Palais, tant dans le petit cachot que dans la chambre murée, on m'annonça que la Convention venait de décréter l'arrestation de tous les Bourbons restés en France, et leur translation dans les forts et les châteaux de Marseille; que, de plus, on les attendait à tout moment, et qu'à leur arrivée on me réunirait à eux, pour nous mettre tous ensemble dans un fort, où, me dit-on, nous serions fort bien. On ajoutait que ma mère avait obtenu, en considération de sa santé, la permission de rester dans une de ses terres. Ces nouvelles me causèrent un mélange de joie et de peine. L'idée d'être réuni à mon père, à mon frère Beaujolais, me faisait éprouver une vive satisfaction; mais cette satisfaction était bien altérée, quand je songeais à la circonstance et au lieu de notre réunion.

Pendant la nuit qui suivit le jour où l'on m'annonça ces nouvelles, je fus réveillé en sursaut vers une heure du matin, par un officier municipal, qui me dit assez brusquement de me lever et de m'habiller. Je demandai la cause de cet ordre extraordinaire; on me répondit simplement de me dépêcher de m'habiller, et que je le saurais bientôt. *J'obéis*, car c'était le seul parti à prendre.

[illegible] pour que la garde se préparât
[illegible] qu'elle fût prête, on me fit [illegible]
[illegible] entre deux officiers munici-
[illegible] avec plaisir le grand air, quoique
[illegible] encore été privé que douze jours [illegible]
[illegible] premiers jours de captivité, elle [illegible]
[illegible] longe. Nous étions sur le port, et
[illegible] assez vite, sans que je susse où
[illegible]. Enfin, par la direction que nous
[illegible] qu'on me conduisait au fort [illegible]
[illegible], et, lorsque nous y fûmes en-
[illegible] bien m'apprendre que mes parens
[illegible], et qu'on nous avait fait marcher
[illegible] de ne pas nous exposer au danger
[illegible] ment populaire. Quelques heures après,
[illegible] d'embrasser mon père et mon
[illegible], qui entrèrent dans la chambre
[illegible] ma tante (1) et M. le prince
[illegible] officiers de gendarmerie, des
[illegible]

(1) [illegible] la duchesse de Bourbon, sœur de mon [illegible] [illegible] contraire [illegible] en France [illegible] l'année [illegible] [illegible] duchesse de Bourbon, [illegible] aux autres membres de sa royale famille [illegible]

commissaires, des municipaux et des administrateurs, qui entrèrent en même temps, nous empêchèrent alors de nous communiquer réciproquement tout ce que nous étions si empressés d'apprendre. Ma tante et M. le prince de Conti se plaignirent de la fatigue et du sommeil qui les accablaient, et demandèrent qu'on les menât dans leurs chambres. En raison du sexe et de l'âge, ils eurent le choix qui leur appartenait. On n'assigna qu'une très petite chambre à mon père, et on y plaça deux lits, l'un pour lui, l'autre pour Beaujolais : la plus petite de toutes m'échut en partage. Lorsque tous ces arrangemens furent faits, j'allai trouver mon père et Beaujolais dans leur chambre, et nous nous contâmes réciproquement tous les détails de notre arrestation. L'humeur égale et gaie de mon père me parut toujours la même, malgré ce qu'il venait de souffrir; et trouvant en tout un motif de consolation : « Nous « sommes au moins bien heureux, me disait-il, « qu'on ne nous ait pas séparés. » Hélas! on ne

---

notables, du 28 novembre 1788, son empressement à signer la protestation des princes, son émigration, furent autant d'actes qui attestaient son opposition constante aux principes nouveaux. Cependant, il ne tarda pas à rentrer en France. Arrêté avec les autres membres de sa famille, en 1793, il fut conduit à Marseille, et enfermé (comme il est dit dans ces Mémoires) au fort Saint-Jean.

(Note des éditeurs.)

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] la main du [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] par [illegible] visites du [illegible]

[illegible] assez rares où je le [illegible]

[illegible], il ne pouvoit [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible], dit-il, [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible], je puis bien [illegible]

[illegible]

[illegible] plus [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] fort [illegible]

[illegible] pouvait au moins y promener les jambes; j'y prenais même assez d'exercice, en jouant à la boule, et c'était beaucoup. Outre cela, je lisais, je dessinais, j'écrivais, enfin, j'avais la satisfaction de pouvoir passer la journée avec des êtres que je chérissais, et auxquels je pouvais communiquer toutes mes pensées : comment n'aurais-je pas trouvé une grande différence entre cette situation et celle d'où je venais de sortir? Mais cette amélioration dans mon sort fut presque un malheur pour moi; car elle fut de si courte durée, qu'elle ne contribua qu'à m'en rendre la perte plus sensible.

C'était environ trois ou quatre jours après notre arrivée au fort Notre-Dame, que, déjeunant tranquillement avec mon père et Beaujolais, nous fûmes interrompus par la visite de trois administrateurs, de l'officier de garde, et de deux gardes nationaux avec leurs fusils; la chambre était si petite, qu'elle pouvait à peine les contenir. « Citoyens, dit un des administrateurs, nous sommes « fâchés de vous interrompre; mais nous venons « de recevoir un ordre qu'il faut que nous exécutions. Les membres de la famille Bourbon n'auront plus dorénavant la liberté de communiquer « ensemble; en conséquence, il faut que l'aîné de « ces deux fils se retire sur-le-champ dans sa « chambre, et s'abstienne désormais de venir dans « celle-ci. Quant au plus jeune, on lui permet « de rester avec vous, mais il lui sera également

[illegible] la chambre de son frère [illegible] pétrifié, et me mis [illegible] [illegible] pein[e], leur dit mon [illegible] vous m'apprendre d'où [illegible] qui nous prive de la [illegible] est laissée ? — [illegible] qu'il n'est en vertu d'un décret [illegible] mais je vous le répète, il [illegible] à l'instant. Allons, citoyens, [illegible] à moi, obéissez à la [illegible] loi, m'écriai-je, cette barbare [illegible] bien moins cruel de nous [illegible] guillotiner sur-le-champ, que de [illegible] mourir à petit feu ! — Modère-[toi], mon père, nous obtiendrons la ré[vocation de] cet ordre ; mais tâche, en attendant [illegible] tranquillement, et [illegible] vivement partagé par [illegible] [illegible]

[illegible]

gardes nationaux avec leurs fusils [illegible]

tant que nous voudrions. A l'heure du dîner, on vint me dire que j'avais la permission de manger avec mon père, mais que ce serait devant témoins, et qu'il y aurait toujours un officier présent à tous nos repas. Malgré la restriction, cette nouvelle me fit un plaisir extrême, et il fut encore augmenté par celui que je remarquai dans les yeux de mon père et de Beaujolais, lorsqu'ils me virent arriver. A voir notre joie réciproque, on aurait cru que nous avions été séparés pendant des années entières; mais si nous ne l'avions pas été de fait, notre imagination nous en avait donné la crainte. Plus satisfaits, nous dînâmes, et nous nous séparâmes ensuite avec la consolation de penser que nous nous retrouverions encore le soir à souper.

Nous nous rencontrions souvent dans le fort; mais nous ne pouvions pas nous parler, ni même rester ensemble; et souvent les administrateurs, ou les municipaux, nous ordonnaient de rentrer dans nos chambres, et de ne nous promener que les uns après les autres. On ne peut pas se faire idée du plaisir avec lequel ces messieurs exerçaient leur autorité; aussi, n'y avait-il presque pas de jour où ils ne nous fissent essuyer quelque vexation nouvelle. Tantôt ils nous empêchaient de manger ensemble, malgré la permission accordée; tantôt ils faisaient assister à nos repas deux ou trois gardes nationaux avec leurs fusils; mais leur plus

[illegible] ne fûmes [illegible] dans [illegible] quelques [illegible] motif que [illegible] étaient toujours relevés toutes les [illegible] heures, ainsi que la garde [illegible] composée d'une [illegible]. C'était tous six heures [illegible] arrivaient, et, lorsque ceux [illegible] étaient traitables, nous craignions [illegible] changeât leur [illegible] Bourbons, les [illegible] après les [illegible] ne les [illegible] que d'un petit [illegible], tout au plus, d'un « Bonsoir, [illegible] [illegible] une garde nombreuse, précédée [illegible] et administrateurs, [illegible] signifia qu'on ne venait chez [illegible] M. le prince de Conti, que [illegible] Au [illegible] heures, on [illegible] M. le prince de Conti [illegible]. Nous fûmes [illegible]

naître. Le lendemain, mon père subit un interrogatoire assez long, et Beaujolais, qui n'avait alors que treize ans et demi, occupa aussi quelque temps la sellette. (1)

Enfin, mon tour vint. C'était dans une église que siégeait le tribunal. Ses membres étaient vêtus de noir, ayant sur la tête un chapeau à la Henri IV, orné de plumes noires, et autour du cou un ruban tricolore en sautoir. Ils étaient assis autour d'une table, et affectaient une extrême gravité. Ils me tinrent environ une heure et un quart sur la sellette. A chaque question, l'accusateur public, nommé [illegible] (qui depuis fit verser tant de sang à Marseille), se levait et disait à haute voix, d'un ton pédantesque et empesé : « Je requiers le président du tribunal criminel de demander au détenu, etc. ; » et il cherchait toujours à m'embrouiller et à me mettre en contradiction avec moi-même. Je n'étais nullement intimidé, mais impatient à l'excès. « Vous deviez, me dit-il entre autres choses, connaître les intentions liberticides de votre frère, puisque vous étiez toujours avec lui ; et ne deviez-vous pas, que c'était vous rendre complice que de ne pas les dénoncer ? » Je répondis que je n'avais jamais eu connaissance de son projet de quitter la France, et que je pouvais assurer qu'il ne [illegible]

(1) Le [illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] me paraît celle [illegible]
[illegible] Voici [illegible]
[illegible]
[illegible] dans [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] toujours à la production [illegible]
[illegible]
[illegible] il [illegible]
[illegible] répondre à toutes [illegible]
[illegible] messieurs de me faire [illegible]
[illegible]
[illegible] Notre-Dame [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] tiré [illegible]
[illegible] des [illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible] (1). Enfin, [illegible] que nous [illegible] dans le [illegible] plus nombreuse qu'à l'ordinaire, [illegible]. Nous fûmes d'abord (selon la coutume qu'on observait toujours en pareille circonstance) enfermés sur-le-champ dans nos chambres, [illegible] une heure après qu'il [illegible] de mener notre père dans la [illegible] du [illegible] Beaujolais, qui (comme [illegible]) [illegible] été séparé de lui jusqu'à [illegible] grandes instances pour qu'on lui [illegible] encore ; mais on s'obstina à le lui refuser. Seulement on nous déclara que nous pourrions rester ensemble pendant l'absence de notre père. Le pauvre Beaujolais était en larmes [illegible] qu'il craignait qu'on n'eût de bien mauvaises intentions contre mon père ; car on l'avait emmené avec une [illegible], et placé au milieu d'une [illegible] nombreuses ; que cependant il avait [illegible] tranquille qu'à son ordinaire, et [illegible] chargé de m'embrasser de sa part. Ce [illegible]

(1) [illegible] qu'on éprouve, en se voyant [illegible] du tourment principal.

[illegible]

[illegible] huit jours [illegible]

[illegible] Benjamin et moi) [illegible]

[illegible] un bataillon d'environ cinq [illegible] dont l'unique destination était d'en[illegible] femme, un vieillard, un jeune homme [illegible]

[illegible] chacun de nous [illegible]

[illegible]

après, nous aurait donné une nouvelle plus affreuse que la certitude de notre arrêt de mort, et cependant il aurait dit la vérité. On aurait pu rendre la prédiction encore plus terrible en ajoutant que, quoique je fusse destiné à repasser ce pont avant l'expiration des trois ans et demi, ce ne serait que pour y rentrer l'instant d'après, et pour y éprouver un redoublement de rigueur et de peine. Quelque je ne sois nullement partisan de l'optimisme, je maintiens que cette impossibilité de lire dans l'avenir, jointe à la consolante espérance qui ne cesse presque jamais de nous flatter, sont deux bienfaits du ciel, sans lesquels les hommes ne seraient pas en état de supporter le fardeau de la vie.

Nous entrâmes donc au fort Saint-Jean. Après avoir traversé une petite cour sombre, nous marchâmes dans l'obscurité la plus parfaite, en passant sous une longue voûte, qui menait à la partie du fort où se trouvaient les logemens destinés à mon frère et à M. le prince de Conti. Ces logemens parurent assez beaux, quoiqu'ils fussent petits; et l'idée qu'on allait nous en donner de semblables me causa un moment de joie; mais cette joie fut de courte durée, comme on va voir. A peine mon frère et M. le prince de Conti furent-ils établis dans leurs logemens, qu'on cria : « Maintenant [illegible] conduire les deux jeunes [illegible] à la tour ! » Aussitôt fait que dit. Nous

[illegible] coup [illegible] confidentes. On [illegible] qui [illegible] il n'y pouvait [illegible] dans la largeur, et les [illegible] s'y précipiterent avec [illegible] que nous étions au moment [illegible] une [illegible] le beau qui [illegible] violemment en arriere, en [illegible] mettre [illegible] Nous [illegible] en haut avec son pere. [illegible] dis-je, c'est le [illegible] qu'on [illegible] doit être enfermé en [illegible] discussion, je jouais exactement le [illegible] entre deux [illegible] pourquoi [illegible] discussion, je pourrait me mettre [illegible] ce [illegible] les [illegible] est [illegible] comte [illegible] quelque [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] plus,

Beaujolais, et depuis M. le prince de Conti, éprouvèrent tous, de la même manière et dans les mêmes [illegible]tances, le mélange d'étonnement et d'effroi dont ils furent saisis à l'aspect de cet affreux séjour; cette première sensation succéda en moi une sorte d'abattement, ou d'étourdissement stupide, qui, sans être un évanouissement complet, m'ôta pendant quelques minutes, la faculté de penser et d'apercevoir ce qui se passait autour de moi. Je fus tiré de cette espèce de léthargie par le bruit des verrous qu'on fermait; aussitôt je m'écriai: « Citoyens, ouvrez-moi, de grâce, un moment; « j'aurais quelque chose à vous dire. » On eut la bonté d'entr'ouvrir la porte; un des administrateurs me demanda ce que je voulais. « Que vous « me disiez par quels ordres et pour quel motif « vous me mettez dans un horrible cachot comme « celui-ci. — C'est par ordre de la Convention. « — Et combien de temps dois-je y rester? — C'est « ce que nous ignorons. Bonsoir, citoyen. » Et sans répondre à d'autres questions, il s'empressa de refermer tous les verrous. Je restai donc seul [illegible] [illegible] noirs comme la cheminée la plus [illegible] enfumée, et surmontés d'une sombre voûte, [illegible], dans cette espèce de tombeau qui [illegible] [illegible] qui pouvait pénétrer à travers deux [illegible] [illegible] dont la plus grande ouverture était de [illegible] pieds carrés, qui étaient d'épaisseur [illegible], qui [illegible] [illegible] plusieurs rangs de barreaux et [illegible]

[illegible]

[illegible] ... fort [illegible] de ce temps, j'entendis avec [illegible] les grosses clefs qu'on introduisait [illegible] et les verrous qu'on ouvrait. Je [illegible] ... [illegible] de savoir ce que c'était ; car il fallait [illegible] pour ouvrir mes terribles [illegible] ... [illegible] grande joie. Il fallut d'abord [illegible] ... « mon Dieu ! [illegible] » et autres exclamations dont [illegible] était toujours prodigue en ces [illegible]. Il revenait cependant peu à peu [illegible] indignation : « Il faut [illegible], que ce sont de [illegible]

« *gueuses* (autre expression favorite), quel[illegible] « qui vous mettent ici sans que vous leur [illegible] « jamais rien fait ! » Je convins de la justesse [illegible] réflexion, et je l'assurai qu'elle m'avait déjà frappé; mais que malheureusement, ces vilains *moigneaux* étant les plus forts, ils devaient avoir raison. « [illegible] ! « patience, patience, ils ne l'auront pas toujours [illegible] « tâteront du cachot (1), et, Dieu merci, personne « ne les plaindra. — Je le crois comme toi, [illegible] « pauvre Gamache. Mais dis-moi, pourquoi [illegible] « venu si tard? et comment as-tu obtenu la permis« sion d'entrer ici? — Je suis venu tard, parce qu'il « a fallu qu'on fouillât votre malle et tout ce qu'elle « contenait, et ensuite qu'on décidât s'il me [illegible] « permis d'être encore auprès de vous. On [illegible] « permis; mais je crois qu'ils ne me laisseront plus « sortir; c'est-à-dire que, si je sors, ils ne me laisse« ront plus rentrer. » Je l'assurai que j'aimerais mieux être seul que de le voir s'ensevelir ainsi pour moi dans cet horrible lieu; mais il me déclara qu'il était décidé à ne me quitter qu'à la [illegible] qu'il pensait que c'était en pareil cas qu'on pouvait reconnaître les bons serviteurs. C'était en effet un excellent serviteur que le bon Gamache. Il [illegible]

(1) La prophétie du pauvre Gamache s'est vérifiée depuis; [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] après ; mais ce fut pour mon
[illegible] malheureux père, lorsqu'on le
[illegible] car, comme je l'ai déjà dit, on
[illegible] permis d'avoir un seul de ses do-
[illegible] m'empressai de lui donner. Ce-
[illegible] lors, je m'opposai moi-même for-
[illegible] qu'il quittât sa femme et ses en-
[illegible] me rejoindre en prison. (1)
[illegible] maintenant à l'affreuse et sombre
[illegible] on nous apporta à souper ; mais
[illegible] pas encore de table, et nous fûmes
[illegible] manger sur nos genoux. L'appétit
[illegible] croire, n'était pas bien brillant
[illegible] constance. Le lendemain, le peu de
[illegible] recevions par nos soupiraux, à tra-
[illegible] de grille, fut cependant suffisant
[illegible] voir toute l'horreur de notre sé-
[illegible] Indépendamment de la couleur
[illegible] et de la voûte, qui, comme je l'ai
[illegible] absolument noire, on distinguait
[illegible] le mur d'énormes anneaux de fer
[illegible] chaîner les criminels dont on redou-
[illegible] ou contre lesquels on voulait user
[illegible] de rigueur. Cette vue était triste
[illegible] bien analogue à tout le reste.

[illegible]

car l'obscurité extrême qui régnait perpétuellement en ce lieu, le peu d'air qui pouvait y circuler, infecté par des latrines, dont on n'était séparé que par une petite porte très mince; tout contribuait à accabler l'esprit et le corps de la manière la plus cruelle. C'était toujours des administrateurs ou des municipaux qui venaient ouvrir la porte chaque fois qu'on m'apportait à manger. Lorsqu'ils entrèrent le matin, en accompagnant mon déjeuner, je les pris à témoin de l'horreur du lieu où ils me tenaient, et de la barbarie d'un tel traitement : « Nous n'y pouvons rien, me dirent-« ils, mais faites une pétition aux corps administra-« tifs. » J'en fis une, j'en fis dix; mais ce fut peine perdue, et je m'en doutais d'avance. On continua, au reste, à me permettre d'avoir des livres qui étaient pour moi une ressource bien précieuse. On me donna une table, et on me dit de plus que quand j'aurais besoin de quelque chose, je n'avais qu'à frapper fortement à la porte, et la sentinelle, qui était au bas de l'escalier, irait aussitôt avertir l'officier de garde et les administrateurs. Je ne profitai que le plus rarement possible de cette faveur; car j'éprouvai que lorsque la sentinelle, l'officier ou l'administrateur était de mauvaise humeur, ce qui arrivait presque toujours, il fallait essuyer un dur et pénible refus.

Nous étions alors au milieu de l'été, et les chaleurs de Provence étaient difficiles à supporter dans

... pouvait jamais se ... la journée en chemise, malgré ... de notre triste demeure. ... nous essayâmes d'y brûler des ... rendre plus saine : la fumée ... qu'il fallut y renoncer. ... des latrines, Camache ... je me faisais apporter des fleurs ... dans l'eau, et que j'avais ... le nez. Souvent accablés par la ... besoin de respirer un peu d'air pur, ... chacun de notre côté, à notre ... visage collé aux barreaux, nous ... nos forces la très petite quantité ... nous parvenir. Je lisais toute la ... Camache aussi ; mais il commençait ... par le second volume, et m'assurait ... égal. Il me faisait souvent part ... et m'amusait par les quiproquo qu'il ... moment. Le soir, aussitôt que ... lumière, nous nous mettions à jouer ... souper, c'est-à-dire pendant ... heures, après quoi nous nous ... au lit aussi long-temps que ... supporter.

... où on m'accorda la permission ... père, dont la prison était au-dessus ... ne l'avais pas vu depuis ... Notre-Dame au fort ...

Jean. Je le trouvai changé ; on l'avait laissé manquer des choses les plus nécessaires ; et, d'ailleurs, la privation d'air et de mouvement était pernicieuse pour lui qui était habitué à faire beaucoup d'exercice, et à être toujours dehors. Beaujolais était avec lui depuis la veille au soir ; leur cachot était moins sombre que le mien, et cependant affreux : nous dînâmes ensemble ce jour-là, et, malgré les témoins, ce fut pour nous une grande consolation ; aussi s'empressa-t-on de nous la retrancher dès le lendemain ; et, à dater de ce jour, je passai trois mois sans voir mon père, quoique pendant ce temps je fusse immédiatement au-dessous de lui. Je ne restai pas tout-à-fait aussi long-temps sans voir Beaujolais, comme je le dirai dans la suite.

Les administrateurs se relevaient tous les soirs, et tous les soirs aussi ils venaient nous montrer à leurs successeurs, qui souvent ne nous faisaient pas l'honneur de nous dire un seul mot, et s'en allaient après nous avoir bien examinés.

Pour moi, occupé à ma partie de piquet avec le fidèle Gamache, je n'avais l'air de faire attention à eux que lorsqu'ils m'adressaient la parole ; car je reconnus bientôt l'impossibilité d'obtenir d'eux aucune amélioration à mon sort, et je me déterminai à ne l'attendre que de quelque événement aussi heureux qu'imprévu ; mais, comme je l'ai dit, indépendamment du tourment principal, il fallait

... quelque nouvelle vexation
... situation cent fois plus affreuse.
... au moment où on m'appor-
... un grand nombre de gardes natio-
... en même temps, et se postèrent
... moi, en me regardant avec cette
... qu'il est si difficile de supporter.
Comme j'attendais qu'ils s'en allassent
... à manger, ils me déclarèrent
... que lorsque mon souper serait
... si je n'avais pas faim, je n'avais
... Je leur observai que jusqu'alors on
... de manger seul, et au moment où
... mais que, si on voulait me
... permission, je devais me soumettre
... gêne, et que bien certainement
... ne me ferait pas perdre une seule
... mon repas. Effectivement, je me mis
... j'affectai de manger de bon appétit,
... les contraria; et, pour parvenir à
... un d'eux me dit: « N'étais-tu pas
... Dumouriez? — Comme vous n'avez
... de m'interroger, vous trouverez bon
... fasse aucune réponse. — Oh! ... ,
... fureur, je sais bien qui tu es,
... es un traître, tonnerre de Dieu!
... etc., etc. » Quelques uns de ses
... laissèrent pas le temps d'achever
... l'emmenèrent en le blâmant de

son emportement. Telles étaient les scènes qui, plus ou moins fortes, se renouvelaient à chaque instant.

Cependant, une quinzaine de jours après mon entrée dans la tour, j'appris une nouvelle qui me donna beaucoup d'espoir; mais cet espoir ne fut malheureusement pas de longue durée. Un officier de garde nationale, bavard, mais bien intentionné, ayant été chargé par les administrateurs du fort d'escorter mon déjeuner, et d'ouvrir *ma porte* (car on n'en fermait plus qu'une qui avait trois énormes verrous, et, certes, c'était assez!), après m'avoir fait une mine très gracieuse, trouva le moyen de rester seul un moment avec moi en caché, et de me dire à la hâte : « Soyez tranquille, « vos maux ne dureront pas long-temps, car nous « n'obéissons plus aux décrets de la Convention. » Cette nouvelle me causa autant d'étonnement que de joie : je voulus lui demander quelque explication sur une chose si incompréhensible pour moi, car je n'avais aucune idée des événements du 31 mai, ni par conséquent du parti que venaient de prendre les villes de Marseille, de Toulon, Lyon, Nîmes et Bordeaux; mais il s'en alla bien vite, en me faisant signe qu'il lui était impossible de m'en dire davantage. « Mais, si vous n'obéissez « plus aux décrets de la Convention, disais-je en « moi-même, pourquoi donc nous retenez-vous « ici? Pourquoi faites-vous encore plus contre nous

[illegible] a ordonné dans son décret à notre [illegible] qu'elle n'y parle que d'un fort, et que [illegible] retenez au cachot? » Je résolus de leur [illegible] question; mais j'attendis pour cela [illegible] fût relevé, afin qu'on ne lui reprochât [illegible]. J'attendis aussi le tour de quel[illegible]ateur qui eût un peu meilleure mine [illegible] c'est-à-dire qui eût l'air mieux inten[illegible] la nécessité me rendait assez bon phy[illegible]; enfin, au bout de quelques jours, je [illegible] hasarder ma demande, en commen[illegible]ant par tâter le terrain : « Citoyen, [illegible] vous conviendrez que ce lieu-ci n'est [illegible] pour un homme qu'on ne peut accu[illegible]; permettez-moi de vous demander si [illegible]tion a rendu quelque nouveau décret [illegible]rd? — Non, citoyen; d'ailleurs nous [illegible]issons plus son autorité. — Mais pour[illegible] nous retenez-vous en prison? — Vous [illegible] décret du 8 avril, et ce n'est qu'aux [illegible]térieurs au 31 mai que nous avons [illegible] plus obéir. — Mais ce décret du 8 [illegible] seulement que nous serons détenus [illegible] de Marseille; il n'y est nulle[illegible] de cachot. — Pardonnez-moi; [illegible] après le 8 avril, la Convention [illegible] décret, qui ordonnait que vous [illegible] secret, chacun séparément, et [illegible] laissât la moindre communication.

« avec qui que ce fût. — Mais, au moins, con-
« venez que ce décret pourrait être exécuté d'une
« manière plus humaine. — Je conviens que votre
« situation est cruelle; mais malheureusement je
« n'y puis rien : faites une pétition aux corps ad-
« ministratifs. — Ah! plus de pétitions! j'en ai fait
« mille, et une seule aurait suffi, si on avait eu
« l'intention de me rendre justice. — Faites-en en-
« core une, ne vous lassez pas; vous n'avez rien de
« mieux à faire dans ce triste séjour, et ce n'est
« qu'à force de demander qu'on obtient. Les corps
« administratifs sont maintenant renouvelés, et
« mieux composés qu'auparavant : j'appuierai votre
« demande de tout mon pouvoir; mais je vous pré-
« viens que ce pouvoir est bien peu de chose, car
« la voix des honnêtes gens est toujours étouffée
« par celle des intrigans. Il faut que je vous laisse
« maintenant, et je suis bien sûr qu'on me fera des
« reproches d'avoir causé si long-temps avec vous;
« au surplus, je n'ai fait que mon devoir, et je ne
« crains ni leurs reproches, ni leurs dénonciations.
« Adieu, citoyen; ne vous livrez pas au désespoir,
« et comptez sur mon sincère désir de vous être
« utile. » J'y comptai, ainsi que sur la nullité de
ses efforts; et je ne me trompai point. Mais au
moins de semblables propos mettaient un peu de
baume dans le sang, aussi avions-nous rarement
cette jouissance. « Ah! le brave homme! disait
« Gamache; le bon saint homme! si tous étaient

... ne resteriez pas longtemps ici, ... Je voudrais bien au moins qu'il ... garde, au lieu de ces vilains ... ne peut tirer une parole, et qui ... regardent qu'en fronçant le sourcil » ... disait Gamache, un bon saint ... de même que tant d'autres gens ... , se mourant toujours de peur ... et souvent cette peur fait com... de cruautés que la scélératesse ... quoiqu'à la vérité les sections de Mar... prononcées contre la Convention, ... par ce qu'on appelait alors le ..., et il y avait parmi les chefs de ce ... hommes qui ne valaient guère mieux ..., et qui auraient probablement ... scélératesse, s'ils avaient été ... est au moins mon opinion; mais ... bien certain, c'est qu'ils nous tin... comme l'avaient fait les jacobins, ... en tout point, avec la même ... injustice.

... prévu à l'égard de l'inutilité d'une ... ne se vérifia que trop. On ne dai... le moins du monde, et même ... de s'adoucir, ne fit qu'empirer ... temps que nous éprou... de rigueur, qui, indépendam... gêne extrême qu'il nous occasionnait,

était très propre à augmenter les tourmens de l'esprit. Nous vîmes paraître un jour, à une autre heure que celle à laquelle on nous apportait ordinairement nos repas, deux administrateurs en écharpe, dont la mine n'annonçait rien de bon; ils déclarèrent, d'un ton sinistre, qu'ils étaient chargés d'une mission assez désagréable, mais que leur devoir les obligeait de remplir. Ce début n'était pas du tout rassurant, d'autant plus que je connaissais l'un d'eux pour un jacobin forcené. « Il faut, ajoutèrent-ils, que nous vous ôtions « tous les couteaux, rasoirs, ciseaux, canifs et « pointes de quelque espèce que ce soit, dont vous « pourriez être munis. — Mais, citoyens, leur dis-« je, de pareilles précautions ne se prennent jamais « qu'envers des gens dont on fait le procès, et en-« core quand on peut craindre de leur part des ten-« tatives sur leur existence. Suis-je donc dans le « cas? — Si l'on faisait votre procès, vous en seriez « instruit, et quant au reste nous ne pouvons rien « vous dire, nous ne connaissons que nos ordres. « — Exécutez-les donc, je n'ai pas la folle préten-« tion de m'y opposer le moins du monde; mais, « dites-moi, comment pourrai-je me raser, couper « mon pain, ma viande, etc., etc.? — Tout ce que nous « allons prendre maintenant sera déposé dans une « cassette dont vous aurez la clef, et que les admi-« nistrateurs de garde auront entre leurs mains; « ils vous la remettront quand vous en aurez

[illegible] pourrais en faire usage [illegible] [illegible]. » Je dis à Gamache, qui était [illegible] pâleur mortelle, de dénier [illegible] [illegible], etc., etc., à ces deux citoyens [illegible] la commission avec peu d'[illegible] [illegible]coup de soupirs, après quoi ces [illegible] qu'il serait nécessaire, pour [illegible] fouillassent partout, eux-mêmes, [illegible] poches ! L'idée de cette [illegible] [illegible] quoi ! leur dis-je, ma parole de [illegible] ne vous suffira-t-elle pas ? — Oui, [illegible] d'eux, si vous voulez nous la don[illegible] [illegible], et ils s'en allèrent. Je m'atten[illegible] [illegible] de lamentations de la part de mon [illegible], et je ne me trompais pas : elle fut [illegible] le plus tragique, et en effet de [illegible] gai, ni de bon augure. Mais [illegible] qu'on doit se préserver de [illegible] si l'on ne veut pas souffrir mille [illegible]. Dieu merci, j'ai toujours [illegible] [illegible], et la perspective de [illegible] [illegible] mon repos. Le pauvre Gamache [illegible] été de même à ma place ; mais [illegible] éprouve lorsqu'on est menacé [illegible] danger, est bien différente de celle [illegible] d'un être auquel on s'intéresse [illegible] dernier [illegible] le cœur d'une [illegible] qu'on veut cacher son inquiétude

à celui qui en est l'objet, et cela seul est vraiment un martyre.

Après la sortie des administrateurs, nous fûmes pendant quelque temps sans proférer une seule parole; je regardai Gamache, et je vis son visage se décomposer de plus en plus. « Gamache, lui « dis-je alors, tu es sûrement malade? jamais je « ne t'ai vu si pâle. — En effet, je ne me sens pas « trop bien; mais je m'en vais tâcher de respirer « l'air, et je serai bientôt mieux. » En disant cela, il alla s'établir devant le soupirail, la tête contre les barreaux, de manière qu'il me tournait le dos; mais un moment après, je m'aperçus au mouvement de ses épaules qu'il pleurait à chaudes larmes. « Pourquoi donc pleures-tu? — Je ne pleure pas, me répondit-il en sanglottant. Si j'avais été moins ému moi-même, cette réponse m'aurait fait rire. « Je vois que tu pleures, lui dis-je, mon bon Ga- « mache, et tu as tort de vouloir me cacher un « chagrin qui ne me prouve que ton attachement. « — Hélas! me répondit-il, ce n'est pas l'inqui- « étude qui me fait pleurer! car enfin, qu'osera-t- « on vous faire? Mais de vous voir traiter aussi « indignement, comme un criminel, ah! c'est trop « fort! » et il se remit à fondre en larmes. « Mais « pourquoi te désespérer, lorsque tu me vois tran- « quille? Sois sûr que ce misérable enlèvement des « choses qui me sont journellement nécessaires

... tourment inventé tout à ... messieurs; et il ne faut pas se ... discours eut tout l'effet que je ... Mon fidèle compagnon se remit ... essuya ses larmes; et, selon notre ... qu'on nous eut apporté de la lu... commençâmes notre partie de pi... interrompue par la visite journalière ... et de l'officier de garde, qui ... tous les barreaux de nos grilles l'un ... en les faisant sonner avec leurs cannes, ... n'y en avait pas de limés. Je ne pus ... de lever les épaules, en voyant cette ..., sans leur dire un seul mot, je con... ... Ce redoublement de précautions ... qu'ils avaient nécessairement de ... intentions à mon égard; car ... la sorte un homme qu'on veut seule... de la liberté, et ils n'avaient jamais ... tout cela, depuis trois mois que nous ... Au surplus, j'étais déjà résigné ... chose qu'on m'assura être de pur ... quelques jours après une impres... et que je n'oublierai jamais. Un ... que je me livrais à des réflexions ... j'entendis ouvrir un des verrous de ... n'était pas l'heure ordinaire des ... circonstance suffit, quand on est ... exciter un désir très vif de savoir

ce dont il s'agit. Ma curiosité fut bientôt tristement satisfaite. La porte s'ouvre, et je vois un prêtre, en longue soutane, qui dit à ceux qui lui avaient ouvert : « Vous pouvez refermer, je resterai ici « quelque temps. » J'avoue que je ne doutai pas que ce ne fût un prêtre qu'on m'envoyait pour me préparer à mes derniers momens ; et cela y ressemblait assez. « Que ma visite ne vous fasse pas « de peine, me dit le prêtre en s'avançant ; je ne « viens que pour tâcher de vous consoler en cau- « sant avec vous. Je suis curé de Saint-Laurent, « j'ai la confiance de votre tante, et c'est à sa re- « commandation que je suis venu vous voir. » Il me dit de plus qu'il était autorisé à visiter toutes les prisons, et me répéta qu'il espérait que sa visite ne me déplairait pas. Je l'assurai que, comme simple visite, elle me faisait grand plaisir ; mais je lui avouai que la vue de sa soutane était un peu inquiétante pour quelqu'un qu'on tenait au cachot, et envers lequel on usait de toutes sortes de ri- gueurs. Il me certifia que, loin d'avoir l'intention de m'entretenir d'idées tristes, le seul but de sa démarche était de me distraire et de me conso- ler. En effet, pour ne me laisser aucun doute à ce sujet, il me tint plusieurs propos dont la gaîté m'étonna : ce n'était pas de la gaîté que je lui demandais ; mais je tâchai de savoir de lui la cause du redoublement de rigueur que je venais d'es- suyer. Il me protesta qu'il ne savait rien du tout.

... m'exhorta à la patience, me parla
... assez indifférentes, et au bout
... heure me quitta. Je ne le revis que
... il venait de Rome, où il avait
... serment de prêtre constitutionnel,
... pardon du pape. Il renouvela sa
... à Marseille, à cette même époque,
... 1796.

... ayant vainement sollicité la permis-
... l'air, ne fût-ce qu'à la porte de la
... demanda pour Beaujolais, dont la santé
... à se ressentir de cette étroite réclu-
... l'âge était tout prétexte à un refus.
... l'obtint, à condition pourtant qu'un
... rateurs ne perdrait pas de vue Beau-
... venait le chercher dans la journée, un
... prendre l'air deux ou trois heures, et
... ensuite dans leur cachot. Il demanda
... avec instance, qu'on lui accordât la
... venir me voir; mais elle lui fut tou-
... Comme il était enfermé au-dessus
... fallait, pour sortir, qu'il passât devant
... jamais il ne manquait de me crier :
... Montpensier, comment te portes-tu? »
... faire d'idée de l'impression que
... voir, et de la peine que j'éprouvais
... un jour sans l'entendre : car quel-
... cherchant même de m'adresser ce peu
... pressait toujours tellement, qu'il ...

à peine le temps d'entendre ma réponse. Un jour, cependant, ayant obtenu de ne rentrer qu'au moment où l'on apportait le dîner, il se glissa à la suite du porteur de panier, et, malgré les administrateurs qui voulaient le retenir, s'élança dans ma prison, et vint m'embrasser. Il y avait six semaines que je ne l'avais vu, et six cruelles semaines! Ce moment fut bien doux, mais bien court.... On vint aussitôt me l'arracher, en menaçant de ne plus le faire sortir, si pareille chose recommençait. Conçoit-on une barbarie pareille! car quel motif, ou quel prétexte raisonnable pouvaient-ils avoir pour empêcher deux frères, dont l'un était âgé de treize ans et demi, et l'autre de dix-huit, de jouir de la consolation de rester un moment ensemble devant témoins? On ne me permettait jamais non plus, lorsqu'on ouvrait la porte, de m'en approcher pour respirer l'air qui venait par le vilain petit escalier. Un matin seulement, après m'avoir apporté mon déjeuner, on me permit de rester un instant sur le pas de la porte: j'entendis avec émotion la voix de mon père, car c'était la première fois depuis bien long-temps. Il n'était séparé de l'escalier que par une grille; mais il avait une sentinelle qui pouvoit à travers tout ce qu'il faisait, et lui adressait la parole quand cela lui convenait: de plus, les officiers de garde et les administrateurs y faisaient venir leurs amis, pour satisfaire leur curiosité, et

... peu plus d'air que paraissait ... On m'avait offert aussi une ... de ma grosse porte à verrous; ... et je ne concevais pas comment ... malheureux père pouvait préférer tous ... dont je viens de parler, à celui ... Cela ne lui faisait rien : ... beaucoup à voir du monde, quel ... pouvoir ... de temps en temps ... quelqu'un. Cette fois-là, j'entendis ... à la sentinelle l'heure qu'il était ; ... de lui crier : « Il est neuf heures.... ... mon père, comment vous trouvez-... Montpensier, me répondit-il aussi-... suis aise d'entendre ta voix ! Ma santé ... bonne, mon pauvre enfant ; mais ..., cela me ferait du bien. » ... demandait la permission de me voir ... ; mais on la lui refusa, et on ... la porte.

... annoncé en ôtant mes rasoirs, ... etc., fut exécuté de point en point. ... besoin de me raser (ce qui m'arrivait ... qu'à Cunache ; car j'avais ... peu de barbe), je priais l'adminis-... faire apporter la cassette où étaient ... deux gardes nationaux restaient tou-... pendant que nous en faisions ... avec laquelle ils étaient ...

mache, pendant qu'il se rasait, m'amusait souvent : quand il était en belle humeur, il leur demandait s'ils croyaient qu'il eût bien envie de se couper le cou, et les assurait que si personne ne le désirait plus que lui, il le garderait encore long-temps sur ses épaules ; mais qu'il était réellement honteux de les voir se fatiguer ainsi pour sa toilette. Je profitais toujours de l'arrivée de la cassette pour tailler des plumes et des crayons ; car j'essayais de dessiner dans les momens où j'avais assez de jour ; mais cela m'était bien difficile et souvent impossible. Pour que je pusse me servir d'un couteau à dîner, il fallait aussi que deux gardes municipaux y fussent présens, et cela m'était odieux ; car, alors, nous ne pouvions rien dire ; et c'est ordinairement pendant les repas qu'il est le plus agréable de causer. Aussi, pour le souper, je me faisais couper en petits morceaux la viande qu'on m'apportait, afin de n'avoir pas besoin de couteaux et de pouvoir dispenser ces messieurs d'assister à ce repas (1). Cependant lorsque, par hasard, ceux qu'on chargeait de ce soin, se trouvaient être polis et bien intentionnés, c'était beaucoup moins désagréable, et même cela procurait [illegible]

(1) Un soir, que nous avions oublié de prendre cette précaution, nous fûmes obligés de déchirer avec nos fourchettes un morceau de bœuf qu'on nous avait apporté pour souper.

... quelque chose de ce qui se ... ; car on nous laissait à cet égard ... parfaite. Mais, comme il don- ... de ne rien dire, il fallait ... envie de parler, pour oser l'en- ... qu'ils fussent réciproquement ... de l'autre, ce qui n'était pas fré- ... cela arriva quelquefois, et ce ... que j'appris la formation d'une ... Marseillais pour s'opposer ... Convention, qui arrivaient sous ... de Carteaux (1). Ils se promet-

(1) Carteaux avait d'abord pris le goût de la ... yeux du célèbre Doyen, qui a peint le ... Invalides. Mais la carrière des armes ... ses premiers travaux. Il embrassa cette ... ; il fut nommé aide-de-camp de la ville ... 1789. Lorsque les Marseillais s'armè- ... pour aller au secours des Lyonnais, Car- ... aller les combattre. Il les défit sur les ... avoir été chassés de Marseille le 25 août. En ... la même année, il marcha à Toulon pour ... des Anglais. Ce fut au siége de ... ses ordres, que Napoléon Bonaparte fit ... nommé au commandement de l'armée ... Carteaux ne conserva pas long-temps ... ; il fut amené à Paris, renfermé ... à la liberté par le 9 ... de service jusqu'au rét... (Note des éditeurs.)

taient des merveilles de cette armée qui ne put pas même défendre des passages inexpugnables contre une poignée d'hommes (Carteaux n'avait que trois mille hommes); ils m'assurèrent qu'au-sitôt qu'on se serait débarrassé de l'inquiétude que causaient encore les jacobins, et l'armée des départemens qu'on allait écraser, on s'empresserait de nous rendre notre liberté. Je les remerciai de leurs bonnes nouvelles; mais je n'y croyais point du tout; et, d'ailleurs, je ne voyais rien qui pût annoncer quelques dispositions à améliorer notre sort. Les précautions allaient toujours en augmentant; tout ce qu'on nous apportait était examiné de la manière la plus scrupuleuse: on coupait toujours le pain en quatre, pour voir si on n'avait pas glissé quelque billet dedans; les volailles étaient aussi ouvertes en deux et inspectées rigoureusement; enfin tout, jusqu'aux fruits, était soumis à cette ridicule cérémonie. Comme cette opération se faisait ordinairement avec le même couteau, elle donnait à tout ce qu'on mangeait l'apparence la plus sale et la plus dégoûtante. Après avoir souffert long-temps de ce nouveau tourment sans me plaindre, je perdis une fois patience: l'homme chargé de porter le dîner le mettait sur la table, lorsque l'administrateur, présent à cette opération, aperçut une volaille qu'on avait oublié de couper. Il se précipite aussitôt vers moi, avec un air d'importance et de soupçon, et me déclare

[illegible] de cette volaille, il faut que [illegible] lui, [illegible] le compte [illegible] [illegible] répondis, je [illegible] de moi ; mais, si vous voulez [illegible] satisfaction à vous-même, [illegible] le maître. — Citoyens, c'est [illegible] loi que je parle, et vous devez [illegible] — Citoyens, la loi n'ordonne [illegible] vexations dont on nous [illegible]; [illegible] lieu que je dois m'y soumettre [illegible] au cachot, et que vous en [illegible] [illegible] vérité qu'il n'est [illegible] [illegible] démontrer. » Je dis à Gam-[illegible] le poulet, et l'administrateur s'en [illegible]. Après une quantité de [illegible] [illegible] les vilaines [illegible] [illegible] mon impatience [illegible] [illegible] redoutables ; mais c'était sou-[illegible] moi. Ces deux premiers mois de [illegible] le temps le plus [illegible]; car, quoique j'aie éprouvé [illegible] plus violens que ceux [illegible] je n'ai jamais eu à souffrir, depuis [illegible] aussi complète, [illegible] de vexations : je dis donc [illegible] trois dans ce cachot, [illegible]

expiation, je commençai à goûter une consolation qui contribua infiniment à adoucir mon sort. Au moment où je m'y attendais le moins, je vis ouvrir ma porte, et paraître Beaujolais, auquel un homme qui le suivait demanda à quelle heure il voulait qu'on vînt le reprendre : « Dans deux « heures, si vous voulez bien, » répondit-il ; et l'homme s'en alla, en refermant la porte sur lui. Aussitôt je me jetai à son cou ; et ma joie de le revoir, et de me trouver seul avec lui, fut pendant quelques instans si vive, qu'il m'était impossible de proférer une seule parole. A la fin, je lui demandai à quelle heureuse circonstance je devais ce plaisir inattendu. « Je n'en sais rien moi-même, « me dit-il ; je crois que c'est seulement un heureux « hasard. Celui qui vient de me faire entrer ici « n'est qu'un secrétaire du département que les ad« ministrateurs ont envoyé pour me faire prendre « l'air. En descendant l'escalier, je lui ai demandé « si je ne pouvais pas te voir, et, à mon grand éton« nement, il m'a ouvert la porte ; mais ce qui passe « le comble, c'est lorsqu'il m'a demandé combien « de temps je voulais rester ici. Cependant, je me « suis bien gardé de le lui témoigner, de peur « qu'il ne se ravisât ; et maintenant la seule peur « que j'aie, c'est que les administrateurs ne le gron« dent et ne me renvoient chercher. Mais, en atten« dant, jouissons du plaisir d'être ensemble, et di« sons-nous bien vite tout ce que nous avons à nous « dire. »

[illegible] de lui demander des nouvelles [illegible] qu'il me semblait que cette étroite [illegible] avait horriblement affecté l'esprit et la [illegible] qu'effectivement sa santé avait un [illegible] mais qu'elle était assez bonne mainte- [illegible] quant à son humeur, elle était, à l'ex- ception de quelques petits momens d'in- [illegible] chagrin, aussi gaie et aussi aimable [illegible]. Il nous donna ensuite sur la situ- [illegible], sur celle de l'armée du Capitaine [illegible], beaucoup de détails intéressans [illegible] dans la conversation des admi- [illegible] les gardes nationaux, lorsque ces [illegible] ne se méfiaient pas de lui. Puis, nous nous [illegible] réciproquement les mille et une parti- [illegible] nous avions épilogué, depuis que [illegible] [illegible] être bien près de leur terme, et [illegible] si [illegible] dont nous jouissions [illegible] presque certain [illegible] c'était de voir que les administra- [illegible] pas chercher [illegible] et [illegible] [illegible]

nous eûmes cette consolation pendant les trois semaines suivantes, excepté lorsqu'il se trouvait un administrateur de mauvaise humeur qui refusait ce que les autres avaient accordé. Enfin, après ces trois semaines, c'est-à-dire le 25 août, jour de Saint-Louis, Carteaux fit son entrée à Marseille, et notre sort fut soumis à une espèce de gouvernement militaire dont nous nous trouvâmes beaucoup mieux que de celui des municipaux (1) et des administrateurs. Deux jours avant cet événement, nous entendîmes une forte canonnade qui paraissait avoir lieu dans la ville, et qui dura assez long-temps. Nous distinguâmes même le bruit de plusieurs boulets; mais ces deux jours-là, on ne permit pas à Beaujolais de venir me voir, et on garda un tel silence, lorsqu'on m'apportait à manger, qu'il était impossible de savoir la cause précise de ce tapage. Je savais que Carteaux n'était pas loin, et je me figurais que c'était lui, contre lequel les Marseillais faisaient un dernier effort; mais je [illegible]

(1) En général, nous avons presque toujours eu infiniment plus à nous louer des militaires que des officiers civils. Ceux-ci ne pouvaient jamais [illegible] leur [illegible] comme leurs ennemis, et ils saisissaient avec empressement toutes les occasions de déployer leur autorité en tourmentant leurs prisonniers, tandis que les autres, accoutumés à un plus noble genre de victoire, semblaient même, en pareil cas, ne s'acquitter qu'avec répugnance du devoir qui leur était imposé.

[illegible] qui s'é[illegible] deux jours avant [illegible] quelque temps [illegible] de joindre l'armée [illegible] je l'ai déjà dit, fit son entrée [illegible]. La veille au soir, nous éprou[illegible] en voyant se passer [illegible] ordinairement le soir [illegible] heures s'écoulèrent [illegible] nous étions abandonnés, et que [illegible] destinés à mourir de faim. Le [illegible] de la tour était très près de [illegible] rempli de gardes nationaux qui [illegible]ellement un train effroyable, ce [illegible] un de mes moindres tourmens ; car [illegible] pouvaient [illegible] Mais on [illegible] plus rien, et il paraissait que [illegible] avaient déserté le poste. Nous [illegible] aussi [illegible]

[illegible]

à chaque instant, indiquait leur approche; nous renouvelâmes nos cris, et on nous annonça qu'on arrivait, ce qui nous tranquillisa beaucoup. En effet nos portes s'ouvrirent peu de temps après, et nous vîmes avec joie paraître nos gardiens. Nous nous permîmes quelques questions sur ce long retard; mais on ne satisfit point notre curiosité.

Le lendemain matin, jour de l'arrivée de [illegible]teaux, ce fut un caporal de garde nationale qui vint tout seul ouvrir ma porte pour faire [illegible] mon déjeuner. Je vis par là que tout était en désordre, et je voulus au moins en profiter pour aller voir mon père, que je n'avais pas aperçu depuis trois mois, quoique si près de lui pendant tout ce temps. Je m'élançai donc hors de cet affreux tombeau, malgré le caporal qui mourait de peur, et disait toujours : « Mais, citoyen, mais ci-« toyen, cela ne se peut pas. » Je l'assurai que cela se pouvait, et je le lui prouvai en montant quatre à quatre le vilain petit escalier qui conduisait à la prison de mon père et de Beaujolais. Leur porte était ouverte parce qu'on venait de leur apporter à déjeuner : je me précipitai dans les bras de mon père, et ce fut un plaisir bien vif! Je voulais déjeuner avec eux; mais le caporal m'ayant prié instamment de n'en rien faire, et m'ayant assuré que si on nous trouvait ensemble, il était perdu, je consentis à me séparer d'eux, et à retourner dans ma triste demeure.

[illegible] troupes de Carteaux vinrent [illegible] du fort; c'était un détachement [illegible] de Bourgogne. L'officier qui le com-[illegible] dans tous les postes et pri-[illegible] officier de garde nationale qui avait [illegible], car il craignait, avec raison, [illegible] en rebelle. Ils vinrent tous les [illegible]. L'officier du régiment de Bour-[illegible] très bonnes manières, et je lui fort [illegible] demandai quels étaient ses ordres [illegible] et il me répondit qu'il n'en avait [illegible] faire suivre provisoirement les [illegible]; mais que, si nous avions des ré-[illegible] adresser au général Carteaux, ou aux [illegible] du peuple, il s'en chargerait avec [illegible]. Il ajouta qu'il désirait [illegible] notre sort; mais qu'[illegible] que cela ne dépendait nulle-[illegible] qu'un militaire ne connaissait que [illegible] supérieurs. En disant cela, [illegible] après, on m'apporta [illegible] qui ouvrit la porte, [illegible]

[illegible]

« drez bien vite dans votre prison, et on ne s'aper-
« cevra de rien; car je ne demanderais pas mieux que
« de vous mettre dehors; mais je ne me soucierais
« pas qu'on me mît dedans à votre place. » J'étais
déjà en haut lorsque ce brave homme achevait son
discours. Mon père et Beaujolais ne furent point
étonnés de mon arrivée; car c'étaient eux qui
avaient obtenu cette grâce du sergent; mais ils
témoignèrent une joie extrême. Nous remerciâmes
tous de bon cœur celui qui nous avait procuré cette
jouissance; il était réellement un très bon homme,
mais bizarre à l'excès. « C'est bon, nous dit-il, je
« suis content si vous l'êtes! mais chut! (en met-
« tant le doigt sur sa bouche) et ne vous vantez
« pas d'avoir été ensemble, car je serais perdu si
« on le savait. » Nous dînâmes beaucoup plus gaie-
ment que nous ne l'avions fait depuis longtemps,
et après dîner nous eûmes la permission de passer
quelque temps ensemble. Vers l'entrée de la nuit,
le sergent me fit redescendre, ainsi que mon frère
Giniache, et l'on nous enferma dans notre chambre.
Le soir, ce fut encore lui qui vint ouvrir pour faire
entrer le souper. J'espérais qu'il m'accorderait la
même faveur que le matin, et je la lui demandai;
mais il me la refusa. Il était ivre, selon sa coutume
journalière. « Non, me dit-il, ça gâterait tout; n'al-
« lez pas chez là-haut ce soir : soupez ici tranquille-
« ment. » Ce qui me parut le plus clair dans cette
injonction, c'est que le bon homme était bien

[illegible] à peu près [illegible]. Le [illegible]
[illegible] ne fit pas la moindre [illegible]
[illegible] monter chez nous pour
[illegible] toute la matinée, ce qui [illegible]
[illegible] plaisir sensible; il vint seulement me
[illegible] avant qu'on ne le relevât;
[illegible] son successeur, étant aussi un fort
[illegible] nous accorda la même faveur, de la
[illegible] du monde, et sans y mettre la
[illegible] souper; nous eûmes la consolation
[illegible] ensemble à notre aise, et sans
[illegible] ne nous était pas arrivé depuis
[illegible] temps; puis nous jouâmes à toutes
[illegible] de cartes, aux dames, aux échecs.
[illegible] du plaisir que nous pro-
[illegible] par lui-même, [illegible],
[illegible] pour fondé, que c'était un [illegible] vers
[illegible] nous mettait du baume dans le sang.
[illegible] si mal, si horriblement traités
[illegible] temps, qu'il suffisait d'être [illegible]
[illegible] chargés de nous garder, d'être hu-
[illegible] sentimens d'honnêteté, pour pou-
[illegible], rendre notre sort [illegible]
[illegible] je le [illegible]
[illegible] pour cela tout ce qui [illegible]
[illegible] c'est-à-dire presque tous les [illegible]
[illegible] commandait le poste de la tour,
[illegible]
[illegible] officiers étaient en général [illegible]

bons : cependant quelques uns se conduisaient [illegible] faitement à notre égard. Beaujolais eut la [illegible] sion de se promener dans le fort, à toute [illegible] tant qu'il lui plaisait; mon fidèle Gamache [illegible] aussi cette faveur. Ces deux demi-libertés [illegible] firent d'autant plus de plaisir, qu'ils s'infor[illegible] de tout ce qui se passait au dehors et venaient [illegible] le raconter; mais, malgré toutes les réclam[illegible] que nous faisions, nous étions toujours, mon [illegible] et moi, privés du plaisir de prendre l'air, et [illegible] en avions, comme on peut croire, un [illegible] trême : mon père en souffrait encore plus [illegible] Enfin, au bout de quelques jours, nous [illegible] après-dînée l'officier de garde entrer dans [illegible] prison, en nous disant : « Venez, citoyens, [illegible] « respirer l'air; il est trop cruel de vous [illegible] « de la sorte! Je le prends sur moi; on [illegible] « nira si on le juge à propos. » (1) Nous [illegible] vîmes avec un empressement facile à imaginer, en l'assurant de notre reconnaissance.

On n'a pas d'idée de l'étourdissement [illegible] éprouvé en voyant le grand jour, après [illegible] été long-temps privé, et en respirant l'air, [illegible] [illegible] d'abord ébloui, au point de ne pouvoir [illegible] [illegible] pendant quelques momens; puis, après [illegible] [illegible]dissement, je me trouvai dans une [illegible]

(1) Ce brave homme se nommait Gastin; il était [illegible] dans un bataillon de la Côte-d'Or (Dijon).

[illegible] diancier, et j'éprouvais [illegible] bourdonnement dans les oreilles [illegible] entièrement d'entendre ce qu'on [illegible], ce ne fut qu'au bout d'un peu [illegible] d'heure que je fus en état de jouir [illegible] qu'on m'accordait. Nous avions [illegible] une petite terrasse adjacente à la [illegible] nous trouvions : on nous permit d'y [illegible] et demie, et, comme la nuit appro- [illegible] fit rentrer dans nos cachots. Le len- [illegible] jours suivans, on continua de nous [illegible] permission. Quelques officiers, [illegible] par méchanceté, soit par crainte de [illegible], nous la refusèrent ; mais c'était [illegible] souvent même, dans ce cas, au moyen [illegible] bouteilles de vin ou de quelques pipes [illegible], on obtenait des sergens qu'ils pris[illegible] de nous faire sortir un moment sur [illegible] fin, comme je l'ai déjà dit, le *régime* [illegible] convenait infiniment mieux [illegible] mais cette funeste [illegible] aux militaires (la ville était [illegible] trouva encore le moyen de nous [illegible] que nous étions tranquille- [illegible], deux de ces [illegible] épées, entrèrent dans notre [illegible] infâmant, nous déclarèrent [illegible] Cayenne, la [illegible] administration du département

« et du district, n'ayant été instruits que [illegible] « de votre réunion, nous ont aussitôt députés « vous pour vous séparer. En conséquence, il faut « que le fils aîné descende sur-le-champ dans sa « prison, où il continuera d'être enfermé comme « auparavant, sans avoir de communication avec « qui que ce soit. » Cette déclaration pénétra [illegible] [illegible] de chagrin et de colère. « Au moins, « dis-je, vous voudrez bien permettre que j'achève « ici mon dîner : il doit vous être assez indifférent « qu'on m'ensevelisse une demi-heure plus tôt ou « plus tard dans mon cachot. » Mon père [illegible] vivement affecté. « Mais ne sentez-vous pas, « dit-il, la dureté, l'injustice d'un pareil [illegible] « [illegible], et surtout son peu d'utilité ? — Nous « voyons que cela est triste ; mais nous ne [illegible] « sons que nos ordres. » Enfin, ils nous permirent d'achever notre dîner ; mais ils ordonnèrent au sergent de m'enfermer aussitôt après dans mon cachot, et s'en allèrent. Nous étions plongés dans la consternation et dans le plus morne silence, lorsque le sergent, après avoir reconduit ces messieurs hors de la tour, remonta vers nous, et s'assit à quelque distance de la table. C'était [illegible] [illegible], un excellent homme, que l'état où il nous voyait avait touché jusqu'à l'âme. « Consolez-« vous, nous dit-il ; quand toutes les municipalités « de la terre me donneraient de semblables ordres, « je me garderais bien de les exécuter. Soyez [illegible]

[illegible] ensemble, à moins que [illegible] même nous séparer; [illegible] pas, car c'est un brave homme, [illegible] il commencera à faire nuit, je [illegible] prendre pour vous mener sur la [illegible] et vous pourrez y prendre l'air à [illegible] plus, je ne ferai aucune mention [illegible] ne relevez des ordres, de [illegible] vous continuerez à jouir des mêmes [illegible] Ce discours, si inattendu, nous [illegible] ment une joie inexprimable, mais [illegible] extrême. Nous cherchions en [illegible] mes pour exprimer notre reconnais- [illegible] généreux que nous n'avions jamais [illegible] moment, et auquel nous avions une [illegible] obligation; mais il vit combien nous [illegible] bles, et ce fut sa seule récompense; [illegible] lut jamais recevoir la moindre [illegible]

[illegible]

[illegible] 'il avait apporté à réaliser [illegible] semble, et nous eûmes presque [illegible] mission de respirer l'air, plus ou [illegible] ps, sur la petite terrasse. Lorsque [illegible] inistrateur ou officier général venait [illegible] (ce qui était assez rare), le sergent [illegible] nous enfermait séparé [illegible] verrous et grilles de nos cachots, [illegible] étaient partis, il venait nous ou [illegible] communiquer ensemble comme

auparavant. Un jour que j'avais été [illegible] sorte, j'entendis, à travers ma porte, [illegible] messieurs qui disait, en montant l'escalier : [illegible] « le ci-devant duc d'Orléans qui est en haut, [illegible] « fils aîné en bas ; mais ils n'y resteront pas [illegible] « temps, *car il faut que leurs têtes pètent.* » [illegible] que ce propos n'ait pas été le seul de ce [illegible] que j'aie entendu, il me fit alors une impression d'autant plus forte, que, par un effet du [illegible] qu'on a toujours de se livrer à l'espérance, [illegible] regardions comme un très heureux présage [illegible] adoucissemens que nous ne devions qu'à l'humanité des sergens.

Nous passâmes de la sorte le mois de septembre et une partie du mois suivant. Ce fut dans [illegible] née du 15 octobre que, causant avec mon [illegible] nous vîmes arriver précipitamment Beaujolais [illegible] un air d'inquiétude qu'il voulait en vain déguiser. Mon père lui demanda ce qu'il y avait de nouveau. « Il est, répondit-il, question de vous [illegible] « papiers. — Si ce n'est que cela, mon [illegible] « fant, cela n'est pas nouveau ; car on me [illegible] « honneur-là assez souvent ; mais je serai [illegible] « de lire ce papier, si tu peux me le procurer. « C'est chez ma tante que je l'ai vu, et [illegible] « voulait pas même que je vous en parlasse ; [illegible] « je [illegible] que vous aimez mieux être instruit de [illegible] « — Tu as très fort raison ; mais, dis-moi, [illegible] « à la Convention qu'il a été question de [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] qu'il pouvoit [illegible]
[illegible], mes enfans; j'en [illegible]
[illegible] bien de partager ses [illegible]
[illegible] ses festins de [illegible],
[illegible], si jeune [illegible]
[illegible]. Il se fit apporter [illegible]
[illegible] son décret d'accusation, [illegible]
[illegible]. Il n'est, me dit-il, motivé sur
[illegible] sollicité par de grands scélérats,
[illegible], ils auront beau faire, je [illegible]
[illegible]
[illegible], lui cachât [illegible]
[illegible]

[illegible] leur [illegible], ils [illegible] [illegible] plus poli, [illegible] la plus *moelleux* [illegible] [illegible] avait été [illegible] en cela); [illegible] [illegible] n'avoir pas la moindre inquiétude [illegible] [illegible] que c'était moins un jugement [illegible] [illegible] qu'on désirait. Ils disent [illegible] [illegible] une question de mon père, qu'il [illegible] [illegible] ordre à mon égard; et que, quand [illegible] part, il devait se tenir tout prêt, parce qu'[illegible] [illegible] le chercher sous très peu de jours. [illegible] le [illegible], à cinq heures du matin, [illegible] [illegible] par mon malheureux père qui [illegible] [illegible] avec les scélérats qui allaient [illegible] [illegible] tendrement. « [illegible] [illegible] cher Montpensier, me dit-il, [illegible] [illegible], car je vais partir. » J'étais si [illegible] [illegible] de proférer une parole. [illegible] [illegible], en versant un torrent [illegible] [illegible], ajouta-t-il, partir sans te [illegible] [illegible] c'est toujours un moment pénible [illegible] [illegible] l'envie de te voir encore [illegible] [illegible] départ. Adieu, mon enfant, [illegible] [illegible] ton frère, et penser [illegible] dans le cœur [illegible]

au moins des logemens plus sains, plus [illegible] un peu plus de liberté. Nous étions dans [illegible] La réponse à nos pétitions fut un arrêté [illegible] défense de nous laisser sortir de la tour [illegible] pour un moment, permettant seulement de [illegible] faire prendre l'air pendant le jour sur le [illegible] de la tour, où on placerait une sentinelle [illegible] refermerait la porte une heure avant le coucher du soleil. Cette nouvelle rigueur, si contraire [illegible] dont nous nous flattions follement, nous [illegible] dans la consternation, et nous causa en même temps un mélange de colère et d'indignation [illegible] peine à cacher au porteur de cette [illegible] mais après tout nous fûmes [illegible] [illegible] à l'ordinaire, de prendre notre [illegible]

Huit ou dix jours après le départ de mon [illegible] nous reçûmes avec joie une lettre de lui [illegible] Lyon; elle était fort courte, et ne contenait [illegible] quelques détails assez satisfaisans sur sa santé [illegible] sur l'état dans lequel il se trouvait. Ce furent [illegible] dernières nouvelles que nous reçûmes de lui [illegible] ne nous laissa pas alors lire les papiers [illegible] quoique nous les demandassions avec plus [illegible] stances que jamais. Ces messieurs [illegible] [illegible] nous faire passer presque [illegible] [illegible] des lettres qu'on nous [illegible] [illegible] on avait beaucoup de ne [illegible] [illegible] le moindre soupçon. Les [illegible] [illegible] qui nous en venait [illegible]

[illegible] pur, [illegible]
[illegible] l'heureuse [illegible] donnée
[illegible] madame de [illegible], cette
[illegible] pere, et la nôtre, [illegible]
[illegible] nous donner les preuves d'attache-
[illegible], et qui, pour nous pro-
[illegible], ne craignit jamais de [illegible]
[illegible] les plus orageux, aux dangers
[illegible] correspondance avec [illegible]
[illegible] ne dois pas oublier non plus de
[illegible] Bon Lebrun, qui avait été notre
[illegible], et qui continua aussi à nous écrire
[illegible], quoique sa position fût aussi
[illegible] fut même par une lettre de lui,
[illegible], et qui ne nous parvint que le [illegible]
[illegible] d'en douter de [illegible]
[illegible] d'éprouver, et [illegible]
[illegible] connaissance. Je [illegible] que nous ne
[illegible] en douter, car quoique cette [illegible]
[illegible] la [illegible]
[illegible] de la Providence, qui
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] ne l'[illegible]

« plus pas auprès de quelque autre [illegible]
« non. Le bon [illegible] ne nous exhorte à [illegible]
« non que parce qu'il sait que, surtout en l'[illegible]
« de mon père, nous en avons besoin dans le [illegible]
« où nous sommes. »

Tout en disant cela, nous étions néanmoins [illegible] agités, et nous nous cachions mutuellement nos craintes. Ne pouvant obtenir les papiers publics, malgré nos vives instances, nous accablions de questions l'officier de garde, et les [illegible] et commissaires qui venaient nous voir de temps en temps; aucun ne voulut se charger de nous apprendre la fatale vérité. Enfin, un garde [illegible] par les municipaux et administrateurs [illegible] plus exprès de nous, sous prétexte de veiller à ce que leurs arrêtés fussent exécutés, mais [illegible] pour nous espionner, et leur rendre compte de ce que nous faisions et disions) vint nous dire un soir, d'un air sinistre, que ma [illegible] avait obtenu la permission de venir passer [illegible] avec nous, le lendemain. Cette nouvelle mit le comble à notre inquiétude; cependant [illegible] parvînmes à nous abuser encore. « Ma [illegible] « disions-nous, voit toujours en noir; elle s'est toujours figuré que mon père courait de grands dangers; elle vient, sans doute, pour nous [illegible] part de mauvaises nouvelles qu'elle aura [illegible] et qu'elle n'a certainement pas pu [illegible] » Le lendemain, leur affreux [illegible] faisait si [illegible]

[illegible]

[illegible] quelque temps [illegible] j'espère que vous êtes [illegible] la pénible commission [illegible] envoyé vous ? [illegible] impossible que vous ne [illegible] malheur que la religion [illegible] à supporter courageusement ; il [illegible] de vous abuser ; lisez d'abord que votre mère vous écrit, et qu'on [illegible] pour vous. » La lettre [illegible] « Vivez, [illegible] heureuse mère ! » Cette déchirante [illegible] me bouleversa totalement [illegible] à peine nos yeux [illegible] les larmes en sortirent [illegible] cependant [illegible] de la perte [illegible] — Vous [illegible] il a été [illegible] que le [illegible]

[illegible] « Ah! les exécrables [illegible] [illegible] connaissance. Beaujolais [illegible] s'évanouir aussi. En revenant à moi, [illegible] trouvai tout en convulsions : on voulut me [illegible] sur un lit ; et ce lit était le même dans lequel [illegible] malheureux père avait couché quatre mois [illegible] vue me fit une impression impossible à rendre [illegible] je hurlais, je menaçais les assassins de [illegible] père, je leur demandais la mort. Jamais [illegible] fut plus violent et plus douloureux. [illegible] voulut nous faire des exhortations ; mais [illegible] peu disposé à les recevoir, qu'elle s'en [illegible]

---

(1) Le duc d'Orléans arriva à Paris dans la nuit [illegible] novembre, et fut conduit directement à la Conciergerie, où on lui annonça qu'il comparaîtrait dès le [illegible] devant le tribunal. Ce ne fut qu'alors qu'on lui fit [illegible] l'acte d'accusation sur lequel il allait être jugé. [illegible] fut grand en voyant que cet acte d'accusation [illegible] le même que celui qui avait été dressé [illegible] les girondins, et sur lequel ils avaient été condamnés à mort et exécutés, huit jours auparavant. On ne s'[illegible] donné la peine d'en faire un autre qui pût être [illegible] applicable au duc d'Orléans : parmi les chefs d'[illegible] qu'il contenait, s'en trouvait un dirigé contre [illegible] [illegible] avait reproché, sans raison, d'avoir [illegible] le duc d'York sur le trône de France. Aussi, [illegible] d'Orléans entendit la lecture de cet article [illegible] « Mais, en vérité, ceci a l'air d'[illegible] [illegible] le tribunal [illegible] [illegible]

[illegible] certes, [illegible] sa sentence : « Puisqu[illegible] [illegible] personne [illegible] roga [illegible]

[illegible] un crime de plus ne les [illegible] que, d'ailleurs, la mort était ce que [illegible] désirions le plus, puisque nous ne [illegible] plus espérer maintenant qu'on nous [illegible] notre liberté. Beaujobin m'assura qu'il [illegible] de même; et tous deux, nous affermis[illegible] dans l'idée que nos maux ne dureraient [illegible] longtemps, nous parvînmes à les supporter [illegible] de force et de calme. Quelquefois, lorsque [illegible] nous sentions dominer par les idées noires [illegible] nous ne pouvions pas toujours vaincre avec [illegible] de facilité, nous nous forcions à prendre [illegible] de vin de plus qu'à l'ordinaire, [illegible] fumer, ce qui nous procurait une [illegible] pendant lequel nous ne [illegible] point à l'horreur de notre situation, et [illegible] suivi d'un sommeil salutaire. Affreuse existence [illegible] sort des animaux excitait notre envie! « [illegible] du tourment de la pensée, disions-[illegible] « ils sont bien heureux! » Plus d'une fois, nous [illegible] souhaitâmes, en nous couchant, de ne plus [illegible] réveiller, et ce souhait était bien sincère. En effet [illegible] du réveil était peut-être le plus affreux [illegible] journée : la vue de notre cachot dans lequel le [illegible] pénétrait à travers trois rangs de barreaux [illegible], que pour mieux en découvrir [illegible] faisait naître en nous toutes les cruelles [illegible] sommeil bienfaisant avait éloignées [illegible] temps. L'espérance était presque [illegible]

[illegible]

[illegible] qui gouvernoient alors [illegible] les nobles, et à plus forte raison [illegible] famille et [illegible] jusqu'à [illegible] le nom de *Libertatis* [illegible] qu'ils ne feroient [illegible] question. Ainsi [illegible] ne pouvons pas [illegible] en faveur de notre [illegible] Mais, comme je l'ai dit [illegible]

[illegible]

nous aurions été privés, si nous n'avions [illegible] à éloigner les horribles idées que notre [illegible] faisait naître naturellement. Nous étions, je crois l'avoir déjà dit, abonnés chez un [illegible] dont on nous permettait de recevoir les [illegible] qu'on leur avait fait subir l'examen par lequel [illegible] sait tout ce qui devait nous être remis. Nous [illegible] donc nos tristes journées à la lecture [illegible] courte promenade qui nous était accordée [illegible] une terrasse d'environ *quatorze pieds* [illegible] sommet de la tour. J'ai oublié de dire que [illegible] article de l'arrêté qui nous confinait dans [illegible] séjour, il nous était expressément défendu [illegible] que ce fût au dehors, et il était enjoint [illegible] domestique de se constituer prisonnier [illegible] s'il voulait continuer à nous servir, [illegible] sortir à l'instant du fort, pour n'y plus [illegible] ne se souciait pas de souscrire à cette [illegible] tion. Ce domestique était un Limousin [illegible] qui nous apportait notre dîner de chez [illegible], et nous l'avions pris à notre service [illegible] de Gamache qui avait suivi mon [illegible] l'argent, et une promesse de lui [illegible] fr. (en assignats qui perdaient beaucoup [illegible] des 45 fr. que le département [illegible] pour nous servir, le détermina à [illegible] condition, et à s'enfermer avec nous. [illegible] faire un pareil sacrifice [illegible] argent, [illegible] aussi pas d'argent [illegible]

avons eu lieu de penser depuis qu'il espionnait, et rendait compte de ce que nous disions à messieurs du département et de la municipalité, et même nous le surprîmes un jour, écoutant à la porte, ce qui nous détermina à le congédier; mais ce ne fut que long-temps après, car il passa six mois entiers avec nous dans la bienheureuse tour. Assurément la vie qu'il y menait était aussi triste, aussi ennuyeuse qu'on peut se le figurer, car il ne savait ni lire ni écrire, et n'avait d'autre occupation, après celle de faire nos lits et de nous servir à table, ce qui n'était pas long, que de manger et boire, ce dont il s'acquittait fort bien. Il passait le reste du temps sur la terrasse, où il avait toujours une conversation établie avec la sentinelle, lorsqu'on voulait bien la lui accorder, ce qui arrivait ordinairement : il s'enivrait régulièrement tous les soirs, et il avait, en général, ce qu'on appelle le *vin mauvais*. Aussi, dès que l'ivresse se manifestait, nous avions soin de l'envoyer coucher; ce qu'il faisait en grognant beaucoup. Il couchait en bas dans l'endroit où j'avais été enfermé pendant trois mois avec Gamache; car ces messieurs avaient bien voulu nous accorder, par leur arrêté, la *jouissance* des deux cachots de la tour, ainsi que du petit escalier qui menait de l'un à l'autre et aboutissait à la terrasse, dont la porte n'était ouverte que pendant le jour. On la fermait le soir au coucher du soleil, et on allait l'ouvrir le lendemain matin.

Quelquefois de deux heures en deux heures [illegible] qui était en haut, et bien souvent le [illegible] les soldats entraient dans notre triste prison [illegible] leur curiosité en nous regardant [illegible] devenaient si fréquentes et si [illegible] que nous [illegible] et obtînmes la permission [illegible] fermer notre porte en dedans, avec un [illegible] nous y fîmes placer. Cette précaution [illegible] nous débarrasser des rondes de jour [illegible] les officiers de garde ; quant à celles [illegible] dispensions d'aller leur ouvrir [illegible] Il y en avait [illegible] venait nous rendre sa visite [illegible] frapper à la porte à coups [illegible] et demande ce qu'on [illegible] On répond : « Ronde de nuit. — Citoyen, [illegible] nous sommes couchés ; et on veut bien [illegible] nous laisser dormir en repos. [illegible] que j'entre. — Nous [illegible] dormions, mais à présent nous sommes [illegible] nous vous prions de nous laisser [illegible] ne l'ouvrez pas, ou je [illegible] enfoncer. — Faites [illegible] citoyen, car nous ne l'ouvrirons [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] avec leur d[illegible]
[illegible] expédient ; ce fut [illegible]
[illegible] du lieu, qui [illegible]
[illegible] au plus, et qui [illegible]
[illegible] position, [illegible]
[illegible] Ensuite que [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible], et qui se joue sur [illegible]
[illegible] avec toutes les démonstrations [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

étrangère comme tu le mérites ; rappelle-toi [illegible] lement le sort qu'ont éprouvé tes pareils [illegible] tremble, car ce sera le tien ! En attendant [illegible] rapport que je vais faire au représentant [illegible] peuple pourra bien l'accélérer. Adieu, [illegible] elle. Quelques momens après, le commandant [illegible] vint nous voir, et, sans que nous lui en parlions, [illegible] nous assura que, pour prévenir le [illegible] que pourrait produire le rapport de sa [illegible] il allait en faire un dans lequel il [illegible] chose comme elle s'était passée, et demanderait [illegible] que le lâche qui avait insulté de la sorte, [illegible] délibéré, les prisonniers qui étaient [illegible] fût réprimandé comme il le méritait. [illegible] de renoncer à ce projet, et de [illegible] simplement du récit exact du fait, [illegible] nous promit. Nous n'entendîmes plus parler de cette affaire, et nous ne revîmes jamais [illegible] Nous apprîmes seulement par [illegible] qui furent [illegible] après lui, qu'il [illegible] ce qu'on nommait *aboyeur* à la [illegible] (1) ; je leur dois même la justice [illegible] en parlèrent avec [illegible] et nous assurèrent qu'ils étaient tous [illegible] égard. Nous les [illegible]

[illegible]

(1) [illegible]

[illegible] que les insultes de [illegible]
[illegible] qu'une [illegible]
[illegible] nicipale avait, depuis notre arrivée
[illegible] par ordre de la Convention, [illegible]
[illegible] du traiteur qui nous fournissait
[illegible] tout d'un coup de supprimer
[illegible] de taxer notre nourriture à vingt-
[illegible] assignats, par jour, ce qui équi-
[illegible] huit francs en argent. Ces huit francs
[illegible] des mains du traiteur qui nous
[illegible] mal, et qui en gardait la moitié.
[illegible] à ce sujet, de vives représentations
[illegible], et nous obtînmes enfin que l'argent
[illegible] mis, au lieu de l'être au traiteur, et
[illegible] rrions avoir *un pot au feu* dans [illegible]
[illegible] faire la cuisine par notre [illegible]
[illegible] nous convenait d'autant [illegible]
[illegible] avions pas un denier, et que toute éco-
[illegible] la somme qu'on nous allouait pour
[illegible] (nous deux et notre [illegible])
[illegible] économiser assez pour payer [illegible]
[illegible] d'autres petites dépenses néces-
[illegible] département nous avait [illegible]
[illegible], une veste, un pantalon
[illegible] de [illegible] souliers ; [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

moins de chemises, dont la toile aurait été employée d'une manière beaucoup plus convenable si on en avait fait des torchons de cuisine. [illegible] de la sorte, nous aurions eu grand tort de nous plaindre; et d'ailleurs la plainte aurait été parfaitement inutile : aussi n'en fîmes-nous [illegible]. Cependant on nous avait laissé parvenir, je ne sais comment, une lettre de ma mère, dans laquelle elle nous annonçait qu'elle nous envoyait une somme de douze mille francs, que le négociant Rabant était chargé de déposer dans les mains des autorités constituées (le département, le [illegible] et la municipalité), pour qu'elles nous la remettre partiellement, et de la manière qu'elles la jugeraient convenable. Cette somme nous [illegible] sait une ressource inépuisable; mais nous [illegible] qu'elle pût arriver jusqu'à nous, et nos [illegible] n'étaient que trop fondés. Messieurs du [illegible] reçurent la somme, et jugèrent convenable de la confisquer sans rien dire; nous ne sûmes [illegible] ment cette circonstance que long-temps [illegible] car toutes nos demandes à ce sujet restèrent sans réponse.

Nous nous décidâmes enfin à prendre [illegible] sur cela comme sur tout le reste [illegible] *notre vieux bonnet sur l'oreille*, comme [illegible] [illegible], et à tâcher de supporter patiemment [illegible] à laquelle nous étions condamnés [illegible] ce qu'on jugeât à propos de nous [illegible]

[illegible] de quelques épisodes, à peu [illegible] ceux que j'ai déjà racontés, et de [illegible] ou relâchemens de sévérité, [illegible] de nos gardiens, nous n'éprou[illegible] changement dans notre situation [illegible] le temps de ce triste hiver, ni [illegible] rien qui mérite place dans ce récit. Je [illegible] oublié de dire qu'on nous [illegible] lire des papiers publics, dans [illegible] avions à apprendre que la [illegible] auxquelles nous portions [illegible] ou les nouvelles menaces et [illegible] ne cessaient de vomir contre ceux [illegible] proscrits. Nous n'ouvrions jamais ces [illegible] sans une répugnance qui [illegible] à l'intérêt [illegible] nous avions à [illegible] de se trouvaient pas aussi sur la [illegible].

[illegible] de mars 1794, nous [illegible] arriver à Marseille un représentant [illegible] des pouvoirs les plus [illegible] [illegible]

[illegible]

Quant à nous, sans nous livrer à l'espérance, et malgré notre dégoût pour les pétitions, nous nous déterminâmes à en risquer une bien courte, dans laquelle nous exposions au citoyen représentant que « le décret qui nous privait de notre liberté portait « que nous serions détenus *dans les forts et châ« teaux de Marseille*, mais point du tout enfermés « dans un cachot, comme celui dans lequel nous « gémissions depuis plus de neuf mois ; que nous « réclamions l'exécution de ce décret, qu'on avoit « observé seulement à l'égard de M. le prince de « Conti et de notre tante, et qu'on avait enfreint à « notre égard d'une manière si cruelle et si in« juste. » Cette pétition n'eut pas un sort plus heureux que les précédentes, et on ne daigna pas y faire la moindre réponse ; mais voici la manière dont on imagina *d'y faire droit* (selon l'expression technique que Maignet employa). Ce fut le 3 [illegible] environ trois semaines après l'envoi de notre pétition, que nous fûmes réveillés à cinq heures du matin par des coups redoublés qu'on frappait à notre porte. (J'ai déjà dit que nous avions obtenu la permission de fermer la porte en dedans.) « Qui frappe ainsi [illegible], et que nous veut-on ? » [illegible] répondit alors une voix que nous reconnûmes sans peine pour celle de M. le prince [illegible] « C'est moi, citoyen [illegible] [illegible]

[illegible] avait [illegible] ; mais [illegible] besoin de me faire [illegible] degré qui s'[illegible] de moi, [illegible] à l'étrange apparition [illegible]. Il me serait impossible de donner une [illegible] de M. le prince de Conti ; la tête [illegible], un petit chapeau à trois cornes [illegible], joignant à sa [illegible] la circonstance, et dardant ses [illegible] : « Quoi! [illegible] malheureux, c'est toi? » [illegible] son vieux et fidèle valet de chambre, [illegible] par un garde de ville, dont l'air in[illegible] le choix qu'on avait fait de lui pour [illegible]. « Maintenant, » dit ce dernier [illegible] à M. le prince de Conti, [illegible] les ordres que j'ai reçus à votre égard [illegible] entièrement exécutés. — On vous [illegible] écrie-t-il [illegible] pas long [illegible] dans cet horrible lieu. Mais, [illegible] gens (continue-t-il [illegible] avez-vous pu venir ici [illegible] ! » Nous [illegible] à cette [illegible] regret que [illegible] partager notre [illegible] ; et, [illegible] plongé dans [illegible]

profonde méditation ; puis, tout à coup : « [illegible]
« lin, s'écria-t-il, quel quantième du mois [illegible]
« aujourd'hui ? — Monseigneur, c'est le 5 [illegible]
« — Vous ne savez ce que vous dites, car c'est [illegible]
« — J'ai l'honneur d'assurer à monseigneur [illegible]
« le 5. — Je vous dis que c'est le 10. — Monsei-
« gneur, ce n'est que le 5 ; » et chacun persista
dans son opinion. Cette dispute, qui, au reste, ne
se passait qu'entre les dents, aurait pu durer long-
temps, si je n'y avais mis fin, en certifiant que
l'almanach donnait gain de cause à Jacq[illegible]
que c'était en effet le 5 avril. Nous ne pouvions
pas revenir de l'étonnement que nous avait [illegible]
l'erreur de notre malheureux parent ; mais [illegible]
n'osions lui faire aucune question à cet égard, [illegible]
peur d'augmenter son chagrin. Le voyant plongé
dans un accablement total et inquiétant, nous l'en-
gageâmes à aller prendre l'air sur la terrasse [illegible]
[illegible] de la tour, où on nous permettait de passer
quelques heures, en présence d'une sentinelle. Il
y consentit, et l'air parut effectivement lui faire
du bien. A peine fut-il un peu remis qu'il nous
prit tous deux à part, et nous dit, aussi bas qu'il
put (ce qui ne l'était guère, car sa voix [illegible]
[illegible] perçait toujours malgré lui) : « Messieurs, [illegible]
« ne vous cache pas que nous sommes perdus [illegible]
« [illegible] dire même que nous n'avons [illegible]
« [illegible] heures à vivre ! On ne m'enferme [illegible]
« [illegible] que comme on enferme des [illegible]

..., lorsqu'on est au moment de les ... voyez ce vaisseau-là (continua-... en montrant avec sa canne un vaisseau ...) ; eh bien ! ce sera le lieu de notre ... c'est là que l'on va nous mettre pour ... au moyen d'une soupape, aussitôt ... serons sortis du port : c'est comme je ... vous pouvez y compter. » Ce dis-... craindre que notre vieux parent n'eût ... fait égaré ; car, quoique nous fussions ... que notre mort était résolue depuis ..., aurait-on confié à une des victimes ... le lieu, l'époque et le genre de supplice ... réservait ? Cela n'était assurément pas ... il nous parut beaucoup plus naturel ... ce terrible projet n'avait été enfanté ... de notre pauvre compagnon ; la ... suite prouva que nous avions raison. ... on apporta les lits de M. le prince ... de Jacquelin, ainsi qu'un grand ... commode remplie d'effets. ... la parole au secrétaire du commandant ... accompagnait ces effets : « N'est-il pas ... citoyen P..., de nous empiler ainsi ... trou, comme des bêtes qu'on ... boucherie, et de mettre le comble ... de ces jeunes gens, en leur envoyant ... infirme, qui va être, malgré lui, ... Le ton et les détails singuliers ...

cette harangue fut accompagnée, ne nous permirent pas de garder plus long-temps notre sérieux, et nous éclatâmes avec d'autant plus de force que nous avions mis plus d'application à nous contenir (1). Le prince de Conti ne s'en déconcerta point du tout, et continua à déclamer sur le même ton, jusqu'à ce que le citoyen P... l'eût assuré d'un air mielleux et hypocrite, qu'il était sincèrement touché de sa position, mais qu'il n'y pouvait malheureusement rien, et que c'était au représentant qu'il devait s'adresser. Il ajouta qu'il était chargé de lui annoncer que son valet de chambre, Jacquelin, ne pourrait rester auprès de lui qu'en se constituant prisonnier; mais que son valet de chambre, Courvoisier, pourrait aller et venir pour ses commissions, pourvu qu'il se soumît à subir, en entrant et en sortant, l'examen nécessaire. Jacquelin déclara qu'il n'abandonnerait jamais son maître. Celui-ci l'en remercia avec attendrissement; mais lui dit ensuite : « Vous ne savez pas, « Jacquelin, jusqu'où va le sacrifice que vous

(1) M. le prince de Conti nous plaçait à chaque instant, malgré nous, dans une étrange position. Son âge, son malheur, ses craintes, excitaient l'intérêt. Mais son langage, ses doléances, le bizarre contraste que présentaient son costume, ses manières, ses habitudes, avec l'état auquel nous étions réduits, provoquaient quelquefois la gaîté la plus involontaire : on ne pouvait guère le voir ou l'entendre sans le plaindre et sans rire.

[illegible] de quelques épisodes, [illegible] ceux que [illegible] déjà racontés [illegible] ou

[illegible]

[illegible] depuis d'autres [illegible] ainsi? votre [illegible] mais [illegible] exagérer les dangers? C'est [illegible] lequel il [illegible] que [illegible] de Courvoisier, [illegible] sans toute [illegible] mais, [illegible] que le pauvre [illegible]

[illegible]

[illegible] »

puis un moment après : «

« quelin! j'entends du bruit, on vient
« nous égorger. » Enfin, nous nous étions
un peu avant le jour, lorsque nous fûmes
en sursaut par les cris de M. le prince de
« Messieurs! levez-vous, j'entends des gens
« qui montent le petit escalier, et Dieu
« qu'ils nous veulent! » Nous le rassurâmes
en lui disant que c'était le caporal de garde
allait, selon l'usage, ouvrir la porte de la
une heure après le lever du soleil, et y
sentinelle. Ses inquiétudes et ses alarmes
fréquentes et si vives qu'il me paraissait
que sa tête y résistât long-temps, et qu'elle
s'aliénât totalement. Cependant, il eut le
heur de la conserver saine et sauve, de
nièces, pendant les trois mois qui s'é
depuis ce moment jusqu'à la mort de Robes
qui n'eut lieu qu'à la fin de juillet de cette
1794; mais les sujets d'inquiétude ne devin
dant cet espace que plus fréquens et plus
Il employa les premiers jours de sa réclusion
la tour à écrire pétition sur pétition, et le
pure perte. Cette occupation avait cepend
vantage d'employer une partie de sa journ
Il en passait ordinairement le reste sur la
Le soir, il redescendait dans ce qu'il appel
alors son *tombeau*, et, après le souper q
son principal repas, et qu'il allongeait le plus
possible, il nous contait assez souvent des h
de son jeune temps. Ensuite Jacquelin lui

[illegible] qu'il ne manqua jamais [illegible] fois, quoique le genre de sa [illegible]nalité devoit l'en dispenser. [illegible] oublié de dire que la manière dont [illegible] avait jugé à propos de [illegible] pétition, avait été de rendre un [illegible] que tous les membres de la famille [illegible] dans le fort Saint-Jean seraient [illegible] dans la tour dudit fort, sans [illegible] de traitement. Ce fut en vertu [illegible] y amena notre malheureuse [illegible] allait y être conduite, [illegible] lui firent d'abord obtenir un [illegible] de l'arrêté, à condition qu'elle [illegible] pour se promener dans le fort, [illegible] ce qui [illegible] plus y venir ; M. le prince de [illegible] Jacquelin dans le cachot d'en [illegible] l'[illegible] de celui d'en [illegible] cependant presque toujours [illegible] la nuit et le temps qu'il employait [illegible] jamais [illegible] que Beaujolais [illegible] Elle était formée par douze ou [illegible] qui portaient [illegible] et de Lepelletier,

ainsi qu'une énorme *montagne* en plâtre [illegible] corps administratifs suivaient pompeusement [illegible] ridicule mascarade; ils étaient accompagnés [illegible] foule de badauds qui s'égosillaient à crier [illegible] *République et la Montagne!* Pensant que cette [illegible] vanité pourrait amuser un moment notre compagnon d'infortune, nous descendîmes [illegible] l'en avertir, et lui proposer de venir voir ce spectacle. Nous le trouvâmes en robe de [illegible] de damas cramoisi à grands ramages, [illegible] de nuit à ruban sur la tête, et paraissant fort [illegible] de notre visite, quel que simple qu'en fût le [illegible] « *Quelle procession! que diable!* nous demanda [illegible] effrayé; je ne me soucie pas de voir [illegible] messieurs, peut-on s'en dispenser [illegible] l'assurâmes que rien n'était plus facile, et que nous n'étions venus lui en faire part que [illegible] chose nous avait paru assez curieuse [illegible] bien aise de la voir. « Si cela est ainsi, [illegible] « je vous suis bien obligé, et je vais [illegible] « avec vous sur la terrasse. » Il y vint en effet [illegible] costume que je viens de décrire, avec une lunette qu'il braquait sur le port, en [illegible] « sont-ils? où sont-ils? » Cette figure était [illegible] comique, que l'on [illegible] ne put pas y tenir, et éclata [illegible] fou rire [illegible] gagna tous les soldats qui [illegible] de la tour, et ceux qui étaient [illegible] le bon [illegible] était si [illegible]

[illegible] quelque espace [illegible] pas [illegible] chambre, [illegible] et son [illegible] dix ou douze jours. [illegible] de chambre de M. le prince [illegible] j'ai déjà parlé, vint lui annoncer [illegible], l'administration du départe[illegible] des commissaires pour exami[illegible] pour nous transférer dans un [illegible] plus habitable, s'ils le jugeaient [illegible] qu'il la leur avait dépeinte. Je [illegible] ajouta-t-il, qu'on ne voyait [illegible] le [illegible], et qu'il y régnait une telle [illegible] vous étiez toujours obligés d'y [illegible], malgré la fumée dont vous étiez [illegible], pour confirmer mon rapport, [illegible] lorsqu'ils viendront, [illegible] à tel point qu'ils en soient [illegible] » Conformément à cet [illegible] le lendemain [illegible] ordinaire, de fumée que tous les [illegible] M. le prince de Conti, [illegible] faites du feu partout [illegible] nous [illegible] et nous y [illegible] nous étions [illegible] si [illegible] le parti d'aller [illegible] sur le [illegible] commis[illegible] deux [illegible] la [illegible] accompagnés de nous[illegible]

mandant de la place, nommé *Vou*... militaire, qui, quoique jacobin, avait ... des manières honnêtes, et un extérieur ... férent de celui des *citoyens commissai*... à ces derniers, leur ton et leurs manières ... parfaitement conformes à ce qu'on devait ... d'eux. « Eh ben, dirent-ils en entrant, ... « *trouvez ben mal ici?* — Citoyen, répon... « prince de Conti, jugez-en vous-mêmes ... « freux caveau doit-il être l'asile d'un ... « vieillard qu'on ne peut accuser de rien ... « *ne s'agit pas ici d'accusation; la Conven*... « *tionale a ordonné ta détention, Conti, et* ... « *ta famille, comme mesure de sûreté* ... « *elle a eu ses raisons pour le faire, et* ... « *pouvons rien. Quant à celui-ci, il n'est* ... « *mais il est sûr; et il y en a de bien plus* ... « *encore, je t'en réponds.* — Citoyens, tout ... « je puis dire, c'est que si vous me con... « y rester, vous me condamnez à mort; ... « que je ne résisterai pas long-temps à l'... « de ce séjour. — Eh! s'écria l'un des ... « saires, ce vieux pleureur peut-il atta... « de prix à vivre encore quelques jours ... « Et s'il souffre, ne devrait-il pas se réj... « contraire, de voir bientôt terminer ... « ses souffrances! » Cet affreux propos, ... perdre pas une syllabe, ne fut heureuse... entendu de notre vieux parent, qui dan...

[illegible] (1). « Mais, reprit l'un [illegible] deux jeunes gens qui [illegible] [illegible] — Oui, m'écriai-je, et de [illegible] je demanderais la mort, plutôt que [illegible] à y passer ici le même espace [illegible] n'avons jamais cessé de [illegible] l'injustice et la cruauté qu'il [illegible] [illegible] faisait essuyer. Nous imaginons [illegible] ne vous sont pas [illegible] ; et [illegible] maintenant de pouvoir [illegible] nous-mêmes, espérant qu'il [illegible] délivrerez enfin de l'affreux séjour où [illegible] depuis si long-temps. — *Nous* [illegible] *se peut. Y a effectivement ben de* [illegible] ; mais il ne tiendrait qu'à vous de [illegible] ; vous n'avez qu'à ne pas *faire de* [illegible] citoyen, dit M. le [illegible] [illegible] donc l'humidité de ces [illegible] [illegible] murailles, et l'air infect qui règne [illegible] chuchotèrent quelques [illegible]

[illegible] M. le prince de Conti ayant cru [illegible] [illegible] de je ne sais quelle [illegible] [illegible] lui avaient accordée, ils [illegible] [illegible] [illegible] ; tout [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

ensemble ; puis ils nous dirent : « [illegible] « pouvons trouver un autre local aussi [illegible] « ci, et où vous soyez mieux, nous [illegible] « rons ; en attendant, tâchez de pr[illegible] « tience. Bonjour, citoyens. » Et ils s'[illegible] « Eh bien ! me dit M. le prince de Conti [illegible] « furent partis, croyez-vous que ces ge[illegible] « fassent sortir d'ici ? — Hélas ! lui répo[illegible] « m'est impossible de compter beaucoup [illegible] « promesses ; mais il ne faut désespérer [illegible] J'espérais bien peu moi-même, et j'avais [illegible] avait dans le fort, parmi les endroits [illegible] décents, une suite de cinq ou six petites [illegible] qui ne recevaient le jour que d'un corri[illegible] de six grandes fenêtres : ces chambres [illegible] avant la révolution, l'appartement du [illegible] place, ou commandant en second du fort ; [illegible] là qu'on avait mis M. le prince de Conti [illegible] avec, à l'époque où l'on jugea conve[illegible] nous enfermer dans la tour. On leur av[illegible] ensuite d'autres logemens ; et on avait [illegible] dernier lieu, par faire partager à M. le [illegible] Conti notre triste domicile. Les commis[illegible] pour examiner ces chambres, et, après [illegible] délibération, ils décidèrent qu'en faisant [illegible] fenêtres, griller les trois autres, murer une [illegible] issue du corridor, et établir à l'autre [illegible] porte munie de trois verrous, d'une forte [illegible] gardée par une sentinelle, *il n'y aurait* [illegible]

convénient à nous y transférer. Courvoisier s'empressa de venir nous faire part de cette décision; et, quelque peu avantageuse qu'elle eût pu paraître à d'autres, nous en éprouvâmes, Beaujolais et moi, la joie la plus vive. Il fallait réellement avoir passé dix mois dans un lieu aussi obscur que celui où nous étions enfermés, et même avoir presque désespéré d'en jamais sortir, pour se trouver heureux d'être transférés dans un logement muré, grillé, verrouillé, et rendu, par les soins obligeans de messieurs les commissaires, aussi sombre et aussi désagréable que possible. M. le prince de Conti, quoique d'abord assez satisfait, fut cependant loin de partager nos transports. « Ce logement, disait-« il, était déjà sombre par lui-même; mais, grand « Dieu! que sera-ce, lorsqu'on aura muré trois « fenêtres et grillé les trois autres? — Mais, lui « répondions-nous, songez donc au lieu où vous « êtes, et estimez-vous heureux d'en sortir, à quel-« que prix que ce soit. » Il convenait qu'il était difficile de ne pas gagner beaucoup au change, quel qu'il fût; et nous formions ensemble des vœux ardens pour que l'opération du *murage* et *grillage* de notre futur séjour fût promptement achevée. Nous examinions tous les jours, du haut de notre tour, les progrès que faisaient les travaux; et M. le prince de Conti, qui avait de l'argent, faisait donner souvent des *pour-boire* aux ouvriers, pour que la besogne allât plus vite. « N'est-il pas affreux, disait-il,

8

« de payer pour accélérer la fabrication de [illegible]
« grille, et de soupirer après le moment où [illegible]
« pourvue d'assez de barreaux et de grilles [illegible]
« qu'on veuille bien nous y mettre ! » Enfin, [illegible]
d'environ trois semaines, ce bienheureux [illegible]
arriva. Les commissaires qu'on avait [illegible]
l'exécution complète de leurs ordres, vinrent [illegible]
chercher pour nous mener dans notre nouvelle [illegible]
et nous sortîmes, le 1er mai 1794, de l'hôtel [illegible]
où nous étions entrés le 1er de juin 179[illegible]
« nous sommes dehors de cet infernal [illegible]
« nous n'y rentrerons plus !... » Nous [illegible]
croire à la réalité d'un pareil bonheur [illegible]
éprouvions une sensation indéfinissable [illegible]
lions à nos pieds le peu de terre et d'herbe [illegible]
quelles il fallait passer pour arriver à notre nou-
velle demeure. Cette demeure n'était assurément
pas brillante ; mais elle nous parut un [illegible]
Les chambres étaient petites et assez [illegible]
mais, en sortant de l'enceinte de ces affreuses
murailles noires, ornées de gros anneaux et [illegible]
[illegible] d'une lugubre voûte, ne devait-on pas [illegible]
[illegible] merveille dans une chambre, quelle [illegible]
[illegible] nous en fûmes tous enchantés ! Nous [illegible]
[illegible] M. le prince de Conti, en [illegible]
[illegible] le choix du logement, et nous nous [illegible]
[illegible] dans les deux chambres qu'il nous [illegible]
[illegible] avec lui la jouissance d'une [illegible]
[illegible] dont nous fîmes une cuisine, [illegible]

[illegible] toujours mêlés de notre [illegible]; qui était ivre la plupart [illegible] que nous le surprîmes écoutant [illegible] nous le congédiâmes, et nous pri- [illegible] un nommé Louis, qui, lorsque [illegible] arrivés chez le traiteur, nous ap- [illegible] dîner de chez lui, et qui, depuis [illegible] établissement de cuisine, s'était [illegible] satisfaire lui-même, je dois [illegible] bien que mal; mais [illegible] avait la permission d'aller et de ve- [illegible] commissions, ainsi que Madeleine, cuisinière de M. le prince de Conti, [illegible] nommé François, et le fidèle Jacquelin, [illegible] fouillés en entrant et en sortant; [illegible], tantôt pas du tout, selon le [illegible] caprice, ou la bienveillance des [illegible] gardaient, et qu'on relevait toutes [illegible] heures. Il y avait des [illegible] entièrement [illegible] cherchaient à adoucir la rigueur [illegible], et qui nous témoignaient qu'ils [illegible] souffraient de ne pouvoir [illegible] ter. D'autres, au contraire [illegible] sur leur sévérité [illegible]

[illegible] agent) [illegible] dans ce temps révolutionnaire, [illegible]

à nous tourmenter par leurs chansons rév[illegible] nales et les propos qu'ils tenaient entre [illegible] derniers étaient, heureusement, en bien [illegible] nombre que les autres, c'est-à-dire paru [illegible] pas soldées, volontaires et autres, car les [illegible] nationaux étaient tous mal intentionnés [illegible] qui ne laissait d'armes qu'aux coquins [illegible] depuis que la ville avait été déclarée en [illegible] siége, les forts n'étaient plus gardés que [illegible] troupes régulières.

Il y avait, sous les fenêtres de notre [illegible] un petit jardin (jadis celui du major de [illegible]) qui n'avait environ que vingt pas de long [illegible] et huit de large, et qui était environné [illegible] La jouissance de ce jardin faisait l'objet de [illegible] ambition, et il ne pouvait y avoir le moindre [illegible] convénient à nous l'accorder, puisqu'en [illegible] descendre en bas la sentinelle qui était [illegible] porte, nous nous trouvions aussi bien gardés en bas qu'en haut, et nous avions l'avantage [illegible] respirer l'air, et de nous délier un peu les [illegible] Cependant nous eûmes beaucoup de peine [illegible] tenir, et ce ne fut qu'à force de présents [illegible] citoyen [illegible], secrétaire du commandant du fort, qui avait alors l'inspection des prisons, que nous obtînmes cette faveur. C'était toujours M. le [illegible] qui faisait les frais de ces présents [illegible] besoin de l'argent, ayant eu le bonheur [illegible] parvenir de Paris une très grosse somme [illegible]

[illegible] Quant à nous, [illegible] [illegible] poids suffisant pour [illegible] [illegible] viande (pas tous les jours [illegible] [illegible]), quelques légumes [illegible] [illegible] que nous payions cinq sous, [illegible], subvenir aux frais de [illegible] [illegible], et payés la [illegible] [illegible] de nos repas; mais qui [illegible] Pour tout cela, j'avais [illegible] francs en assignats, qui [illegible] plus qu'à dix francs environ. Mais [illegible] le prince de Conti, je n'avais [illegible] la bagarre que douze louis qui se [illegible] ma poche, le jour de mon arres-[illegible] avait conseillé de n'en pas prendre [illegible] assurant [illegible] j'aurais [illegible] [illegible] dans la poche, [illegible] (ce qui pourrait bien arriver), [illegible] pas [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

à sept louis. Nous avions été obligés d'en [illegible] une partie, et les seuls douze louis [illegible] [illegible], et sacrés pour un cas d'urgente [illegible] M. le prince de Conti, instruit de notre [illegible] pénurie, non seulement nous pria de ne pas [illegible] à contribuer aux présens qu'il faisait (ce qui [illegible] même nous eût été impossible), mais [illegible] [illegible] à accepter le prêt d'une petite somme [illegible] nous lui rendîmes peu de temps après (comme j'aurai occasion de le dire dans la suite), [illegible] dont nous lui eûmes néanmoins une [illegible] gation. Nous ne pouvions aller dans le [illegible] qu'accompagnés par P..., qui venait [illegible] cher quand bon lui semblait, faisait [illegible] sentinelle à la porte du jardin, et restait [illegible] le peu de temps que nous y passions ([illegible] deux heures par jour). Après quoi il [illegible] fiait qu'il ne pouvait rester davantage, [illegible] renfermait. M. le prince de Conti se [illegible] lui faire quelques observations sur la [illegible] temps qu'il nous accordait, et sur l'[illegible] des heures qu'il choisissait, car c'était [illegible] celles de nos repas, ou bien quand le soleil [illegible] dait à plomb sur la tête. P... fit entendre [illegible] n'accorderait rien de plus, à moins de [illegible] [illegible] : il voulait des chemises de toile [illegible] [illegible] le prince de Conti trouva que [illegible] [illegible] pendieux, et le débouta de sa demande avec indignation; mais il fut ensuite obligé

rétracter, et d'accorder la toile de Hollande. Il nous disait, lorsque nous étions seuls : « Il faut « convenir que ce P... est un bien vil et plat co- « quin ! Cependant, nous sommes encore heureux « d'avoir affaire à un homme aussi vénal. — « Oui, lui répondis-je, pourvu que, prenant goût « à la chose, il ne s'avise pas de nous supprimer « le peu qu'il nous accorde pour nous le faire ra- « cheter encore, et nous tenir toujours ainsi le « pistolet sur la gorge, jusqu'à ce que vous n'ayez « plus rien à lui donner. » Et la crainte se réalisa en partie. P..., las de ne plus rien recevoir, passait souvent des journées entières sans venir nous chercher, et finit un jour par nous déclarer qu'ayant reçu de vifs reproches de la part de personnages puissans, sur la permission qu'il nous accordait de nous promener dans le petit jardin, il se voyait forcé de nous la retrancher. Toutes nos observations ne produisirent aucun effet ; mais une douzaine de cravates opéra ce miracle, et nous eûmes accès au petit jardin comme auparavant. « Mon argent, disait M. le prince de Conti, « ne peut être employé d'une manière plus utile, « et tant qu'il durera, je n'y aurai aucun regret. « Quand je n'en aurai plus, nous étoufferons, ou « nous mourrons de faim, ou plutôt on nous « épargnera cette peine, car nous ne pouvons pas « tarder à être expédiés. Vous, monsieur, me « disait-il, vous marcherez le premier ; car étant

« plus près du trône, où vous [illegible]
« guère du pas; mais je vous suivrai de [illegible]
« quant à ce jeune homme (ajoutait-il en mon-
« trant Beaujolais), ces messieurs le [illegible]
« devront aux soins de l'apothicaire! » (C'était un
bon mot de Chabot le capucin, à l'égard du
malheureux enfant Louis XVII, qui mourut au
Temple.)

Un déplorable événement, dont nous reçûmes
la nouvelle vers cette époque, redoubla les
craintes de notre vieux compagnon, et nous con-
firma dans l'idée que nous avions depuis long-temps
du sort qu'on nous préparait. La mort de la ver-
tueuse madame Élisabeth, qui n'était fondée sur
aucun prétexte, ni même sur aucun [illegible]
parent, ne nous permettait plus de douter que
l'intention des monstres qui venaient de l'égor-
ger ne fût de se défaire aussi de tous les membres
de notre famille qu'ils avaient en leur pouvoir.
Aussitôt que M. le prince de Conti eut appris cette
fatale nouvelle par un papier public, il s'empressa
de nous l'apporter (selon sa coutume) : « [illegible]
« Messieurs, je vous le déclare, ceci est [illegible]
« [illegible] de morts il n'y a plus personne [illegible]
« et nous ne pouvons plus tarder à marcher. Quant
« aux enfans, ils les empoisonneront tous; vous, mon-
« sieur, vous êtes déjà un homme; vous serez traité
« comme tel; vous auriez dix-neuf ans dans [illegible]
« [illegible] mais je vous prédis que vous ne [illegible]

« pas ; non vous ne les aurez jamais, c'est moi qui « vous le dis ; vous êtes perdu ; nous sommes tous « perdus sans ressource. » Nous étions si accoutumés aux jérémiades continuelles de notre malheureux parent, qu'elles ne nous faisaient plus une bien forte impression ; et, quoique sentant comme lui toute l'horreur de notre position, nous nous trouvions doués d'un peu plus de nerf, et nous nous en servions pour tâcher de diminuer ses craintes en lui dissimulant les nôtres. Nous convenions du danger auquel nous étions exposés, mais nous nous rabattions sur le peu d'intérêt que les gouvernans auraient à nous sacrifier, tant qu'il existerait hors de France un aussi grand nombre de membres de notre famille ; d'autant plus qu'ils avaient déja confisqué tout ce qu'ils pouvaient nous prendre. Après cela nous avions pour nous la chance des événemens ; la guerre, par exemple, devenait très malheureuse pour les républicains : ils venaient de perdre quatre places ; et si Cambrai, qu'on disait au moment de se rendre, tombait effectivement au pouvoir des alliés, la route de Paris leur était ouverte, l'alarme la plus terrible allait s'y répandre ; et combien n'avions-nous pas à espérer d'une pareille crise ! « Oui, répondait-il ; mais, dans l'excès « de leur rage et de leur désespoir, ils égorgeront « les prisonniers, et nous ne serons pas les derniers « à y passer. » Malgré cela, les succès des alliés lui donnaient quelques espérances. Jacquelin, qui

s'en serait aperçu; non seulement lui [illegible] toutes les nouvelles favorables qu'il pouvait [illegible] lire, mais en fabriquait souvent qui n'avaient pas le moindre fondement. Tantôt les Autrichiens étaient aux portes de Paris, tantôt les [illegible] prussiens occupaient la Villette (1); tantôt la Convention était en fuite, le peuple de Paris s'était [illegible] contre elle, avait ouvert toutes les prisons [illegible] arboré le drapeau blanc! Enfin, il n'y avait [illegible] de contes que le bon homme n'imaginât pour ranimer l'esprit de son vieux maître, qui réellement en avait besoin. Ce qu'il lisait dans les papiers publics n'était nullement de nature à diminuer son chagrin et ses inquiétudes : ils contenaient [illegible] chaque jour la liste des victimes qu'on venait d'égorger à Paris, et auxquelles on ne manquait jamais de donner le titre de *conspirateurs*. Parmi ces prétendus conspirateurs, M. le prince de Conti trouvait, à chaque instant, les noms de personnes auxquelles il s'intéressait plus ou moins, et souvent ceux d'anciens et d'intimes amis. [illegible] alors le fatal journal, et nous disait en pleurant : « Ils viennent encore de faire périr [illegible] de mes meilleurs amis, et qui, certes, [illegible] de rien (2). » Puis il devenait pâle, [illegible]

---

(1) [illegible] faubourg de Paris.

(2) [illegible] croyait toujours que de ne se mêler [illegible] devait sauver infailliblement.

promenait à grands pas en répétant : « Nous al-
« lons sans doute être expédiés bien promptement ;
« car ces messieurs ont déclaré guerre à mort à
« tous les ci-devant, et il paraît qu'ils tiendront
« parole. » Je craignais toujours qu'ils ne devînt tout à coup fou, et il y avait réellement des momens où sa tête n'y était plus du tout. Il reprochait, par exemple, quelquefois à son vieux et fidèle Jacquelin de ricaner en le regardant ; le malheureux en était sûrement bien loin ! quelquefois aussi il se relevait au milieu de la nuit, et allait à la porte du corridor écouter la conversation des sentinelles. Un soir, au commencement de juillet, dans le temps où le représentant du peuple Maignet venait d'établir à Orange son infernale commission, nous étions occupés, selon notre habitude, à lire dans nos lits jusqu'à ce que le sommeil nous gagnât, lorsque nous fûmes tout à coup surpris par la visite de M. le prince de Conti, en robe de chambre et en bonnet de nuit ; l'effroi le plus marqué était peint sur sa figure : « Messieurs, nous dit-il en entrant, c'est
« fait de nous : nous n'avons plus que quelques
« instans à vivre ! Apprenez que nous partons de-
« main pour Orange ! » Revenus du premier moment de stupeur que nous causa cette terrible nouvelle, nous la révoquâmes en doute, et nous lui demandâmes d'où il la tenait. « C'est, dit-il, la
« sentinelle de notre porte qui en faisait part à un
« de ses camarades, et je l'ai entendu. Au surplus,

« ajouta-t-il en adressant la parole à Beaujolais, « vous qui avez encore l'air d'un enfant, vous « pourriez, en allant causer avec la sentinelle, vous « en assurer positivement, et venir nous le dire « ensuite; de grâce, levez-vous, et allez-y. » Beaujolais se leva sur-le-champ, et s'y rendit. Le guichet de la porte était fermé, et, au moment où il allait l'ouvrir pour parler à la sentinelle, il entendit quelqu'un qui donnait des ordres; et il reconnut la voix de Massugue, capitaine d'artillerie, fédéré, et terroriste enragé, dont le logement était tout près du nôtre. Il s'arrêta aussitôt pour écouter. « Faites bien attention, disait-il à notre « sentinelle, aux prisonniers que vous gardez; s'ils « vous échappent, vous êtes perdu. Si quelqu'un « d'eux paraît dans le corridor après minuit, faites-« le rentrer dans sa chambre, et s'il n'y rentre pas « sur-le-champ, tirez dessus sans balancer. » Ces paroles, précédèrent un chuchotement ou bourdonnement auquel Beaujolais n'a rien entendu. Puis il distingua encore la voix de Massugue, qui disait : « Demain à quatre heures « du matin, on viendra les chercher pour les « conduire à Orange. » Ceci paraissait assez clair; Beaujolais n'en entendit pas davantage; il revint aussitôt, et trouva M. le prince de Conti couché. « Je n'ai pas pu parler à la sentinelle, » dit-il en rentrant, « car Massugue était là; je « n'ai par conséquent rien appris, et ce n'est

« était défendu à la sentinelle de nous laisser pro-« mener dans le corridor après minuit. Il serait « inutile que j'y retournasse ; car c'est un mauvais « bataillon qui est de garde, et je ne pourrais rien « tirer du soldat qui est à la porte. » Alors M. le prince de Conti s'en alla, après nous avoir souhaité une bonne nuit, et en nous assurant qu'il en passerait une bien mauvaise. Aussitôt qu'il fut parti, Beaujolais me conta la chose telle qu'elle s'était passée, et me dit que la crainte de réduire notre vieux parent au désespoir l'avait empêché de lui déclarer la vérité : « Quant à nous, ajouta-t-il, « il y a long-temps que nous avons pris notre « parti sur le sort qui nous attend ; et, comme il « était à peu près impossible que nous y échap-« passions, nous ne pouvons guère nous affliger de « voir bientôt terminer ainsi toutes nos souffran-« ces. » Cette façon de penser était la mienne, et après la lui avoir aussi exprimée, nous cessâmes de parler, et nous tombâmes chacun de notre côté dans d'assez noires réflexions. Vers minuit, nous entendîmes ouvrir la porte du corridor ; et, à la lueur d'une lampe qui était précisément placée entre nos deux fenêtres, nous aperçûmes Massugue qui s'avançait avec un air de précaution et de mystère. Il s'approcha de la lampe, l'éteignit, et se retira. Cette nouveauté n'était pas de nature à nous distraire agréablement de nos sombres pensées ; car Massugue était capable de tout. Comme il était

logé auprès de nous, nous étions continuellement obligés de le voir et de l'entendre, et il avait toujours soin de tenir à haute voix les propos les plus exécrables, de manière à ce qu'il nous fût impossible d'en rien perdre. Il disait un jour en pilant quelques ingrédiens pour sa cuisine : « Je voudrais « tenir tous les Bourbons dans mon mortier, j'en « ferais une jolie fricassée ! » Cet aimable propos était accompagné de tous les juremens imaginables et de toutes les grâces du jargon provençal. D'après cela on peut concevoir que sa visite nocturne avait quelque chose de particulièrement désagréable pour nous. Nous ne nous attendions à rien moins qu'à une seconde représentation du 2 septembre, car ce scélérat ne se cachait pas d'avoir participé aux massacres des prisons de Paris, et nous passâmes environ deux heures dans cette pénible attente. Au bout de ce temps, nous eûmes le bonheur de nous assoupir, et nous fûmes agréablement surpris, en nous éveillant, d'apprendre qu'il était huit heures; car comme c'était à quatre heures du matin qu'on devait venir prendre les malheureux destinés à être livrés à la commission d'Orange, et qu'on n'était pas encore venu à huit, il était évident que ce n'était pas à nous qu'on en voulait dans ce moment. En effet, nous apprîmes bientôt que ceux dont Massugue parlait étaient des prisonniers qui logeaient au-dessus de nous. Ourdes avait enlevés dans la nuit et transférés

Orange, où la commission les fit périr sur l'échafaud. L'alarme n'en avait pas moins été toute aussi vive pour nous que si elle avait été bien fondée. Nous en avions souvent de semblables à éprouver. Un autre jour, vers trois heures après midi, nous vîmes entrer précipitamment dans notre corridor cinq ou six hommes fort mal vêtus, coiffés de bonnets rouges et armés de longs sabres. « Ah ! « f..... ! dit l'un d'eux, vous êtes b..... bien ici « vous autres. » Puis, apercevant M. le prince de Conti qui les regardait avec effroi : « Bonjour, Conti ; « est-ce que nous te faisons peur? nous ne voulons « pas te faire de mal : nous sommes députés de la « société des amis de la liberté (autrement dite le « club des jacobins) pour inspecter les prisons, « voir si tout y est dans l'ordre, et s'il ne s'y com- « met point d'abus : aussi faut-il que nous fassions « une recherche générale. » Elle s'étendit en effet jusqu'aux commodités, par lesquelles ils craignaient que nous ne pussions nous échapper, sans doute.

Après qu'ils furent sortis, nous les entendîmes accabler d'injures un prisonnier qui logeait à côté de nous, et qui, quoique républicain zélé, avait été condamné à six ans de fers, c'est-à-dire aux galères, pour avoir manifesté, dans le temps des sections, des principes anti-jacobins. « F.... b.... de « fédéraliste, lui disaient-ils, nous allons te faire « conduire à Toulon, où on aura soin de te pro-

« ... pour ta santé, l'exercice ... le ... bien de te munir d'une provision ... « ... ; car les petits anneaux qu'on ... « aux jambes pèseraient bien les ... « que tu n'y fusses accoutumé. Au surplus ... « beaucoup vraisemblablement plus long ... « ton jugement a été beaucoup trop doux ... « le ferons reviser, et tu passeras par ... « martial, entends-tu, j..... f..... ? »

La malheureux entendit ... bien qu'il ... connaissance ; mais il en fut quitte pour ... car les menaces de ces scélérats ne furent ... réalisées, grâce au bienheureux événement ... trouvera bientôt sa place dans mon récit. ... révoltés de la férocité avec laquelle ces ... lles traitèrent notre pauvre voisin, nous ... souvent impatientés contre lui de l'espèce ... festation avec laquelle il ne cessait de ... du matin au soir, son ardent républi... Il avait été jadis avocat, et, depuis la ... tion, procureur de la commune de Marseille, ... qu'il avait conservé quelque temps ... régime ... et pour lequel les ja... poursuivirent ensuite comme fédéraliste, ... damnèrent à six ans de fers, et l'envoyèrent ... fort Saint-Jean, où, en attendant qu'on le fît ... pour Toulon, on lui avait donné une assez ... chambre contiguë aux nôtres, et la liberté ... promener dans le fort. Comme nos ...

laissaient souvent notre porte ouverte pendant le jour, afin de s'épargner la peine de la rouvrir et de la fermer à tout moment pour nos domestiques, nous eûmes occasion de faire connaissance avec Larguier (c'était le nom de ce prisonnier), qui nous communiquait les papiers publics qu'il recevait. Sans s'embarrasser des victimes dont ces papiers donnaient chaque jour l'horrible liste, il ne paraissait s'occuper que des succès des armées de la république. Lorsqu'elles avaient essuyé quelque échec, nous nous en apercevions tout de suite, à l'air consterné de Larguier, et au peu d'empressement qu'il mettait à nous apporter le papier qui en contenait la nouvelle. Si, au contraire, elles avaient remporté quelque avantage, il nous criait aussitôt : Victoire ! victoire ! et nous témoignait une joie que nous étions loin de pouvoir partager. Un moment avant la visite des commissaires jacobins qui le traitèrent si mal, il nous avait fait éclater ses transports au sujet de la bataille de Fleurus, dont il venait de recevoir la nouvelle, et qui fut, comme on sait, suivie de la prise des quatre places de Flandre, de la conquête des Pays-Bas, de la Hollande, etc., etc. L'inconcevable zèle de cet homme ne fut nullement refroidi par les tristes complimens que lui firent les républicains par excellence, et il s'empressa de nous en donner les preuves les jours suivans, en redoublant ses démonstrations de joie à la réception des jour-

naux qui contenaient la nouvelle des nouveaux succès remportés par les armes républicaines. « Eh « bien ! nous disait M. le prince de Conti, lorsque « nous étions seuls, voilà donc notre dernière res- « source perdue ! Nous n'avions d'espoir pour la « destruction de cette infernale boutique que dans « les succès des alliés ; les voilà battus, écrasés, « anéantis ! que nous reste-t-il ? Je vous l'ai déjà « dit, et je vous le répète encore, c'est la guil- « lotine qui nous reste, et nous ne pouvons pas y « échapper ! » Ces tristes réflexions ne furent point du tout adoucies par la déclaration que vint nous faire M. P.... Il nous signifia qu'il venait de recevoir la défense formelle de nous laisser promener dans le petit jardin, et l'injonction de redoubler de vigilance à notre égard. Nous apprîmes, dans le même temps, que ma tante venait d'être dénoncée à la Convention par Vadier, et qu'on avait décrété qu'elle serait sur-le-champ mise au secret, pour être ensuite traduite devant le tribunal révolutionnaire. Tout nous annonçait que notre tour allait arriver, et nous y étions aussi parfaitement résignés qu'il fût possible de l'être, lorsque la bienheureuse journée du 9 thermidor, 27 juillet 1794 (1), nous arracha au sort qu'on nous préparait, ainsi qu'à tant d'autres victimes.

---

(1) La chute de Robespierre et d'un grand nombre de ses complices.

La première nouvelle de ce grand événement ne nous causa pas toute la joie que nous eussions éprouvée, si nous en avions prévu les suites; car ayant déjà vu tomber plusieurs scélérats tout puissans, sans que pour cela la scélératesse eût jamais cessé d'être toute puissante, nous n'osions pas nous flatter que la chute de Robespierre pût mettre un terme à toutes les horreurs dont la France était le théâtre depuis dix-huit mois, et auxquelles nous n'avions presque aucun espoir de survivre. Cependant, nous nous réjouîmes sincèrement de nous trouver débarrassés de celui qui avait paru être, dans tous les temps, le principal chef de la troupe d'assassins sous les couteaux de laquelle nous nous trouvions. La division qui venait d'éclater parmi eux était aussi un très bon augure; mais nous nous livrâmes bientôt après à l'espérance et à la joie, en apprenant la suspension de toutes les exécutions, l'élargissement d'un grand nombre de prisonniers, et la déclaration formelle des gouvernans, qu'ils renonçaient au système sanguinaire dont on rejetait tout l'odieux sur Robespierre et ses complices. Chaque jour confirmait de plus en plus nos espérances; et quoique dans ces premiers temps notre position fût toujours absolument la même quant au physique, il s'était opéré un tel changement dans les esprits, que nous en ressentions les effets de la manière la plus marquée. Les idées et la conver-

[illegible] de M. le prince de Conti avaient [illegible] teinte beaucoup moins sombre. « [illegible] « disait-il, il paraît qu'on ne veut pas nous [illegible] « le cou, du moins quant à présent ; et [illegible] « quelque chose ! Mais Dieu sait si cette [illegible] « leur durera, et si au premier jour ils ne [illegible] « neront pas à leurs anciennes habitudes [illegible]

Environ trois semaines après le 9 the[illegible] nous reçûmes une lettre qui nous causa [illegible] extrême : il y avait bien long-temps [illegible] n'en avions de qui que ce fût. Elle [illegible] [illegible] de B... Cette excellente amie, [illegible] [illegible] les plus réels, pour nous pro[illegible] [illegible] toutes les consolations qui [illegible] [illegible] pouvoir, n'avait cessé de nous écrire [illegible] qu'on était venu l'arrêter et la mettre [illegible] elle y avait restée cinq mois ; et son pre[illegible] [illegible] recouvrant sa liberté, avait été de [illegible] [illegible], de nous demander de nos [illegible] et de nous répéter les assurances de sa [illegible] [illegible] Nous reçûmes aussi, à peu près à [illegible] [illegible], une lettre de ma mère, datée de [illegible] [illegible]. Elle nous écrivait qu'elle [illegible] [illegible] dans les derniers temps, [illegible] [illegible] de toutes manières, [illegible] [illegible] elle avait lieu d'[illegible]

[illegible]

cet état éprouverait bientôt de grandes améliorations. Toutes ces bonnes nouvelles nous mettaient du baume dans le sang! Et véritablement, nous en avions quelque besoin. Nous fûmes, un matin, réveillés par des acclamations et des cris de joie, dont nous ne tardâmes pas à savoir la cause. On venait d'arrêter une bande de jacobins accusés de conspiration, et on les amenait au fort. Parmi ces messieurs se trouvaient le président, l'accusateur public, et le greffier du tribunal révolutionnaire, qui nous avaient interrogés, et qui avaient inondé Marseille de sang, avec plusieurs autres scélérats aussi connus, et le président des jacobins de Marseille, qui, voulant échapper à ceux qui venaient l'arrêter, se réfugia sur le toit d'une maison, d'où il tomba et se cassa le cou; mais, n'étant pas mort sur la place, on l'apporta au fort, où il expira bientôt après (1). Notre voisin Larguier ne se possédait pas de joie, de voir ses ennemis terrassés, et c'était lui qui nous avait réveillés par ses cris. Nous prîmes part

(1) Le greffier de l'atroce tribunal s'appelait C.... Lorsqu'on l'arrêta, ses premiers mots, après avoir protesté de son innocence, furent : « A-t-on arrêté Maillet? » (son confrère et complice, le président du tribunal.) « C'est lui « qui est un fier scélérat ! » Ce fut ce même C.... qui écrivit mon interrogatoire, et qui, à chaque fois que je répondais, oui ou non, me disait : « Dites donc, *oui, citoyen,* « ou, *non, citoyen.* »

à sa joie; car tout nous prouvait que [illegible]
entièrement changé, et nous avions bien [illegible]
péré qu'il deviendrait encore meilleur [illegible]

Ce fut à peu près vers cette époque [illegible]
bagatelle occasionna, entre M. le principal [illegible]
un refroidissement qui dura presque tout [illegible]
du temps que nous passâmes ensemble [illegible]
triste séjour. Ce débat survint au sujet [illegible]
galetas qui se trouvait au bout de notre [illegible]
et dont nous nous étions emparés. [illegible]
craignait que nous ne l'usassions quelque [illegible]
crainte était sans aucun fondement, nous [illegible]
le gardâmes; mais, comme cette petite discussion [illegible]
avait décidé à remettre à M. le principal [illegible]
somme qu'il nous avait prêtée, nous nous [illegible]
réduits à la possession de cent vingt francs [illegible]
gnats, équivalant alors à peu près à vingt [illegible]
[illegible], indépendamment des [illegible]
nous conservions comme un dépôt sacré [illegible]
cas d'urgente nécessité. Cet état de finances [illegible]
[illegible] et ne donnait pas lieu à des [illegible]
bien agréables; mais il nous en fit faire [illegible]
Notre voisin Larguier, qui, comme je [illegible]
qu'il avait été jadis procureur ou avocat, [illegible]
[illegible] bien à rédiger une pétition, [illegible]
une affaire, etc. Il nous avait déjà [illegible]
par ses soins, une augmentation de traite[illegible]
[illegible] par jour, qui a été fait [illegible]
[illegible] depuis le premier [illegible]
ce traitement, la valeur des assignats avait [illegible]

[illegible] mais au moins [illegible] nous [illegible], et c'était beaucoup. Nous [illegible] donc encore à lui nous [illegible] il [illegible] d'arracher quelque parcelle [illegible] de douze mille francs que [illegible] nous aux corps administratifs [illegible] jamais touché un [illegible]. [illegible] de rédiger une pétition [illegible] manière [illegible] que pour [illegible] adressée [illegible] le [illegible] il leur serait impossible [illegible] la [illegible] que nous réclamions [illegible] plus [illegible] d'obtenir quelque chose [illegible] de nous borner [illegible] du quart de la [illegible] [illegible] à cet égard. Les [illegible]

[illegible]

[illegible]
[illegible] en effectif, [illegible]
[illegible] nous trouvions [illegible]
[illegible] réel [illegible]
[illegible] jusqu'alors [illegible]
[illegible] premier [illegible]
[illegible] obtenir de plus [illegible]
[illegible]
[illegible] joie sensible. [illegible]
Nous en éprouvions [illegible]
[illegible] vive encore. Nous [illegible]
[illegible]
[illegible] de la Convention [illegible]
[illegible]
[illegible] prix d'un [illegible]
[illegible]
[illegible] des assignats avait [illegible]

la nouvelle assez froidement. « C'est bien cepen« dant quelque chose, il faut en convenir, dit-il, « que de pouvoir respirer librement ! mais avec « votre permission je ne partagerai pas votre joie, « car *timeo Danaos....*, et les faveurs de ces mes« sieurs me sont toujours suspectes. » Nous le laissâmes à ses soupçons, et nous courûmes mettre à profit l'espèce de liberté que nous venions d'obtenir. Un de nos premiers soins fut d'aller voir notre tante qui était aussi portée dans l'arrêté pris en notre faveur. Depuis fort long-temps nous étions privés de la voir. Nous l'embrassâmes avec d'autant plus de plaisir, que nous avions été dans les derniers jours de Robespierre très inquiets sur son sort. Elle nous assura qu'elle avait été plus inquiète pour nous que pour elle-même, imaginant que son sexe et le soin qu'elle avait toujours *de ne se mêler de rien* la sauveraient infailliblement. Nous ne pûmes lui cacher que nous étions loin de penser comme elle à cet égard ; mais elle persista dans son opinion, et nous n'en parlâmes plus. Nous allâmes, en sortant de chez elle, faire le tour *de notre petit monde ;* ce qui malheureusement n'exigeait ni beaucoup de temps, ni beaucoup de fatigue, mais ce qui n'en fut pas moins pour nous une véritable jouissance. Nous reçûmes des félicitations de tous les anciens prisonniers qui peuplaient encore le fort, et les *nouveaux venus* nous regardèrent d'un très mauvais œil, ce que nous

[illegible] sincèrement. Peu de [illegible] heureux changement, qui nous permit [illegible] livrer aux plus douces espérances, [illegible] une nouvelle qui nous replongea dans l'[illegible] et de tristesse. Ce fut M. le prince de Conti qui [illegible] le premier. Il accourut à grands [illegible] notre chambre, et nous dit du ton le plus [illegible] et le plus solennel : « Messieurs, malgré [illegible] cette confiance qui règne entre nous, depuis [illegible] temps, je n'ai pu me défendre [illegible] à vous faire part de l'effroi [illegible] de recevoir la nouvelle [illegible] que mes [illegible] condamnés [illegible] par un [illegible] de la prison perpétuelle [illegible] fut pour nous un coup de [illegible] depuis quelque temps [illegible] d'après ce qui [illegible] de la république [illegible] Nous [illegible]

[illegible]

[illegible] il avoit esté [illegible] le danger [illegible] ; pour le cham [illegible] de liberté [illegible] en prison, mais long-temps [illegible]. Les [illegible] pas prononcé; mais [illegible] sembloit beaucoup; [illegible] le plus [illegible] qu'il avoit [illegible] qu'ayant [illegible] ; [illegible] échapper; que [illegible] procurer [illegible] Gales, [illegible] [illegible]

venir, il fallut leur confier la très-petite somme qui composait tout notre avoir, et ils nous [illegible] lèrent en décampant, ce qui nous laissa dans une situation d'autant plus pénible, que la perte d'une ressource aussi précieuse nous éloignait plus que jamais du but où nous nous étions [illegible] moment d'atteindre.

Notre position devenait cependant, à d'autres égards, moins fâcheuse qu'elle ne l'avait été dans le commencement de notre captivité. Nous nous promenions, nous allions visiter nos confrères prisonniers, et nous jouions avec eux à [illegible] différens. Quand je dis nos *confrères*, [illegible] de ceux des prisonniers dont le ton nous conve[illegible] nait; les jacobins, au contraire, qu'on avait [illegible] mencé à emprisonner depuis quelques [illegible] dont le nombre augmentait journellement, [illegible] faisaient toujours bande à part, [illegible] encore moins d'envie qu'eux de [illegible] la ligne de démarcation. Ceux qu'on avait [illegible] més sous clef, étaient comme de vrais tigres lorsque nous passions près de leurs grilles [illegible] nous rendre d'un endroit à l'autre; ils ne [illegible] quaient jamais de vomir mille injures contre notre famille et tous les ci-devants [illegible] [illegible] beaucoup trop [illegible] qu'ils [illegible]

Vers la fin de février 1795, [illegible] changer de [illegible]

tant plus, que pour arriver jusqu'à nous il fallait nécessairement passer devant les fenêtres de M. le prince de Conti, et que l'oisiveté, l'âge et l'inquiétude, portaient notre vieux parent à la curiosité, au commérage; ce qui, joint à la froideur qui subsistait toujours entre nous, rendait ce proche voisinage gênant et désagréable. Il fut d'autant plus aise lui-même de notre changement de logement, que, s'emparant de nos chambres et y rétablissant la communication avec les siennes, il se trouva beaucoup plus au large. Notre ancien voisin Larguier ayant obtenu sa liberté, ainsi que la plupart des prisonniers qui avaient été enfermés du temps de Robespierre, M. le prince de Conti joignit à son appartement la petite chambre du procureur, qui était claire et sans grilles. Quant à nous, nous eûmes en partage deux petites chambres claires et propres, avec un cabinet pour Louis et une petite cuisine. Nos fenêtres n'étaient point grillées, et donnaient sur la mer; mais on avait d'autant moins d'inquiétude à cet égard, que, vu leur extrême hauteur, on ne pouvait imaginer qu'elles offrissent un moyen de s'échapper à des gens qui avaient tout le fort pour prison. D'ailleurs, à cette époque on s'en occupait fort peu; les administrations étaient mieux composées; les commissaires de la Convention, ou représentans du peuple, n'étaient plus des hommes féroces, ni des persécuteurs; enfin, tout le système

de rigueur était, Dieu merci, passé de [illegible]
s'il existait encore à quelques égards, [illegible]
quement contre ceux qui en avaient [illegible]
fait leurs horribles délices, les jacobins. [illegible]
avait été depuis quelques mois transférée [illegible]
Luxembourg, dans une maison de santé, [illegible]
[illegible], où elle était à peu près sur sa [illegible]
[illegible] et à portée de soigner sa santé [illegible]
Elle nous manda qu'elle avait de grandes [illegible]
rances de voir [illegible] notre sort s'[illegible]
beaucoup, et [illegible] pouvoir même nous [illegible]
[illegible]. Ses lettres, les adoucissemens [illegible]
que nous éprouvions, et dont nous sentions [illegible]
[illegible] le prix, que nous en avions [illegible]
[illegible], depuis près de [illegible]
[illegible] étions en prison, la bonne [illegible]
[illegible] affaires de notre malheureuse [illegible]
[illegible] nous encourageait à l'espoir, [illegible]
[illegible] notre extrême désir de recouvrer [illegible]
[illegible], nous faisait attendre plus [illegible]
[illegible] espérance qu'on nous donnait [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible] de pied, [illegible] exemple, et du [illegible] à Nîmes [illegible] N [illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] souvent [illegible]
[illegible] de leur métier. [illegible]
[illegible] du peuple [illegible]
[illegible] fut [illegible] un homme [illegible]
[illegible] de [illegible]
[illegible] tenir le [illegible]
[illegible] nous, instruire [illegible]
[illegible] de lui être faits [illegible]
[illegible] suite 5 [illegible]
[illegible] et qu' [illegible]
[illegible] ne devait s'étonner ni [illegible]
[illegible] nouvellistes [illegible]
[illegible] il [illegible] de les [illegible]
[illegible] chambres [illegible]
[illegible] il se [illegible]
[illegible] l'honneur. [illegible]
[illegible] loyalement. Nous [illegible]
[illegible] les armes [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible] devant le fort, et [illegible] [illegible], il [illegible] son chapeau [illegible] [illegible], quoique sans affectation [illegible] [illegible] bagatelle de ce genre [illegible] [illegible] situation [illegible], celle [illegible] [illegible] idée [illegible] [illegible] ; il a [illegible] fait [illegible] [illegible] Marseille, où il [illegible] [illegible], et soulevé contre lui [illegible] [illegible] jacobins. Quant à ces derniers, [illegible] [illegible] les jours au fort, et vers le [illegible] [illegible] mai, ils furent tous enfermés, [illegible] [illegible] d'autres dans les [illegible] [illegible] rigueur à leur égard, jusqu'[illegible] [illegible] ou [illegible] de leur [illegible] [illegible] le faisaient [illegible]. Ceux qui [illegible] parvenaient [illegible] [illegible] et à boire ; mais les autres [illegible] [illegible] à son [illegible], mais [illegible] [illegible] d'horreur, en éprouvaient à leur [illegible]. Ce fut vers ce temps que se for[illegible] [illegible] de Jésus et [illegible] [illegible] de jeunes gens [illegible]

parens avaient été sacrifiés par les jacobins, et qui se croyaient autorisés à venger leur mort par le meurtre de tous ceux d'entre ces misérables qu'ils pouvaient trouver. Souvent, lorsqu'ils en rencontraient qu'on amenait en prison, ils se faisaient jour à travers ceux qui les gardaient, et les accablaient de coups de sabre. Nous vîmes plusieurs de ces horribles scènes se passer à l'entrée du fort. Ils disaient en outre (en criant à tue-tête, pour que les prisonniers les entendissent), que si on ne s'empressait pas de faire justice de tous les scélérats qu'on tenait en prison, ils se chargeraient de ce soin, et suivraient à cet égard l'exemple des Lyonnais (1). On conçoit que ceux à qui s'adressaient de pareilles menaces, fussent assez inquiets pour ne plus se livrer à leur fureur; et plût à Dieu qu'on se fût contenté d'avoir produit cet effet, sans se rendre aussi criminel que ces scélérats eux-mêmes! nous n'eussions pas été témoins de l'horrible événement qui arriva peu de temps après, et dont je vais faire le récit.

Le 6 juin de cette année 1795, vers cinq heures après midi, tandis que nous étions occupés, Beaujolais à lire, et moi à dessiner, nous entendîmes

---

(1) Consultez sur les détails qui précèdent, et sur les faits odieux qui vont suivre, les *Mémoires* de M. l'abbé Guillon, de Durand de Maillanne, et surtout de Fresard, dans la collection des *Mémoires sur la Révolution française*.

(*Note des éditeurs.*)

[illegible] des cris de [illegible] Aux armes! leurs [illegible] courant aussitôt à la fenêtre qui [illegible] la cour, nous vîmes les soldats de [illegible] leurs postes, s'empresser de [illegible] se porter à la hâte vers le pont [illegible] après, ces mêmes soldats [illegible] suivis d'une foule d'hommes [illegible] et de pistolets, sans uniformes, [illegible] ayant leurs manches retroussées [illegible] des coudes. Au milieu d'eux [illegible] qu'on portait et qui paraissait blessé [illegible] à tue-tête le couplet de la chanson *Réveil du Peuple*, dont les derniers [illegible]

[illegible] de l'innocence, [illegible] plus tardif de la vengeance [illegible] pâlir vos bourreaux. [illegible] possible d'avoir le moindre doute [illegible] de ces forcenés, et [illegible] laquelle ils portaient [illegible] Il était certain que [illegible]

tent à nous à la hâte, nous nous
nous barricader aussi bien qu'il nous fut
Broches, chenets, bûches, tables et
sont empilés en un moment contre la
dans le cas où tous ces remparts eussent
été, nous étions déterminés à nous
les fenêtres qui donnaient sur la mer.
peine avions-nous fini de nous barricader
frappe à notre porte. Nous ne répond
d'abord. On redouble en criant : « Ouv
« qui vous soyez ! nous ne voulons pas
« de mal; nous apportons l'adjoint du
« dant du fort qui se meurt, et que nous
« vons mettre nulle part ailleurs, car
« chambres sont fermées. » Nous répon
alors, que si nous pouvions offrir quelque
à l'adjoint, nous le ferions avec empre
mais que nous les prions de songer
n'étions nullement en prison pour cause
lâcheté, et qu'il s'agissait pour nous pro
du contraire. Ils répliquèrent qu'ils le savai
nous recommandèrent d'ouvrir vite, parce
avait pas de temps à perdre. Sur cette
enfin nous déterminâmes à ouvrir. A
deux jeunes gens assez bien habillés,
manches retroussées, et le sabre à la main
portant l'adjoint, qu'ils déposèrent
en nous adressant la parole : «
« vous plaignez-vous, messieurs ?

[illegible] affirmative ; ils nous [illegible] de vouloir attenter à notre vie, [illegible] de tout leur pouvoir, si elle [illegible], que l'acte de justice qu'ils allaient [illegible] autant à notre [illegible] qu'à celle de tous les honnêtes gens ; puis [illegible] de l'eau-de-vie, dont assurés [illegible] avoir aucun besoin. Nous [illegible] ; mais ils trouvèrent une bouteille [illegible] ils se versèrent dans des [illegible] quoi ils sortirent en [illegible] soin de l'adjoint ; et, soit pour [illegible] pour empêcher que leurs [illegible] à notre égard quelque fatale [illegible] un d'entre eux en sentinelle [illegible] L'adjoint était pâle [illegible] de [illegible] mais il n'était pas [illegible] de le désarmer sans lui faire [illegible] et l'effroi que [illegible] jointe à toutes les [illegible] résulter, avait [illegible] des cris affreux, des gémissemens

déchirans, et des hurlemens de joie. [illegible] glaça dans nos veines, et nous gardâmes [illegible] le plus profond. Au bout d'environ vingt [illegible] que dura la boucherie de ce cachot, nous [illegible] dîmes l'horrible troupe revenir dans la [illegible] cour, sur laquelle donnait une de nos [illegible] et nous étant approchés, par un mouvement [illegible] impossible à décrire, nous les vî[illegible] s'efforçaient d'enfoncer la porte du cachot [illegible] placé précisément en face de notre [illegible] dans lequel il y avait une vingtaine de pri[illegible] Ils en avaient déjà égorgé environ vingt [illegible] l'autre cachot. Ceux du n° 1, dont [illegible] pour eux la porte s'ouvrait en dedans, [illegible] tinrent si bien, qu'après avoir travaillé [illegible] lement pendant plus d'un quart d'heure [illegible] tiers, les massacreurs l'abandonnèrent [illegible] tiré quelques coups de pistolets à travers [illegible], et avoir promis qu'ils reviendraient [illegible] qu'ils auraient expédié les autres.

Vers six heures, le commandant du [illegible] par deux de ces messieurs, qui [illegible] avaient laissé que le fourreau de son [illegible] l'enfermèrent avec son adjoint et nous [illegible] au pont-levis, qu'il avait [illegible] ne pouvant parvenir à le faire baisser, il [illegible] d'escalader par le fossé; mais [illegible] on l'avait désarmé et [illegible] Il jurait, il tempêtait, il se mordait les p[illegible] reprochait à son adjoint la pâleur et l'effroi [illegible]

se peignaient sur son visage. On entendait toujours les cris des victimes, et les coups de pistolet, de sabre et de massue des égorgeurs. Vers sept heures, nous entendîmes un coup de canon tiré au fort, et nous sûmes depuis qu'il l'avait été par les assassins contre le cachot n° 9, dont les prisonniers, au nombre de plus de trente, furent mitraillés et brûlés; car pour que la *besogne*, suivant leur odieuse oppression, allât encore plus vite, ils avaient imaginé de mettre le feu au cachot, après y avoir fait entrer une grande quantité de paille par les soupiraux. Il était près de neuf heures, et nuit close, lorsque nous entendîmes crier dans la première cour : « Voici les représen-« tans du peuple! il faut baisser le pont, car ils « menacent de nous traiter en rebelles, si nous « différons un moment. — Je me f... des repré-« sentans, dit l'un d'eux, et je brûle la cervelle « au premier lâche qui voudra leur obéir. Allons, « camarades, à la *besogne!* nous aurons bientôt « fini. » Pendant qu'ils s'éloignaient, les soldats de la garde baissèrent le pont, et les représentans entrèrent au milieu de flambeaux, et suivis d'un grand nombre de grenadiers et de hussards à pied. « Malheureux! s'écrièrent-ils en entrant, « faites cesser votre horrible carnage! Au nom de « la loi, cessez de vous livrer à ces vengeances « odieuses! » Plusieurs répondirent : « Si la loi nous « avait fait justice de ces scélérats, nous n'aurions

[illegible] réduits à la [illegible] [illegible]
[illegible] Maintenant le [illegible]
[illegible] la [illegible] [illegible]
[illegible] ; arrivent les représentans [illegible]
[illegible] qui [illegible]
[illegible] le commandant du fort ? On [illegible]
On leur apprit qu'il étoit enfermé dans [illegible]
[illegible] haut ; et ils s'y firent conduire [illegible]
[illegible] étoient *[illegible]* et *[illegible]* [illegible]
[illegible] ils demandèrent [illegible]
[illegible] compte de sa conduite ; et ils [illegible]
[illegible] l'impossibilité où il avoit [illegible]
[illegible] cette horrible scène ; puis [illegible]
[illegible] de l'[illegible] [illegible]
[illegible] à boire : on leur apporta [illegible]
[illegible] repoussa, en criant d'un [illegible]
[illegible] du sang ! On lui offrit ensuite de l'[illegible]
[illegible] Un moment après [illegible]
[illegible] ne remplissoit pl[illegible]
[illegible] dans celle à côté, pour y délibérer [illegible]
[illegible] avec le commandant [illegible]
[illegible] ils rentrèrent. Cinq [illegible]
[illegible] alors tout couverts [illegible]
[illegible] ; dirent-ils ; laissez [illegible]
[illegible] bientôt [illegible]
[illegible] Misérables [illegible]
[illegible] n'avons fait que [illegible]
[illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]

[illegible] On
[illegible], mais [illegible]
[illegible]
[illegible] soirée, dont [illegible]
[illegible] vingt malheureux, [illegible]
[illegible]
[illegible] n'était [illegible] que pour [illegible]
[illegible] des grands [illegible]
[illegible] la [illegible] contenait
[illegible] être enfoncés dans [illegible]
[illegible] parurent [illegible]
[illegible] était [illegible]
[illegible] comme un champ de
[illegible] voyait aussi d'affreuses mares de
[illegible] que rien ne manquât à l'horreur de
[illegible] était [illegible] par la fumée qui [illegible]
[illegible]
[illegible] avec [illegible]
[illegible] chaises, [illegible]
[illegible]
[illegible] qu'ils pouvaient [illegible]
[illegible]
[illegible] après [illegible] prodige
[illegible]
[illegible] Plusieurs [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

lendemain de cette horrible soirée, je [illegible] appelé par une voix plaintive et supp[illegible] sortait du fond d'un cachot. Je m'en approch[illegible] je reconnus un homme qui avait été [illegible] nicipal, et qui, comme moi, [illegible] lui [illegible] passait pour un [illegible] [illegible] personnellement à [illegible] d'ailleurs à souffrir. « Citoyen, me dit-il [illegible] en me voyant, j'étais enfermé dans le [illegible] lorsqu'on y mit le feu, et je ne sais [illegible] j'ai pu survivre à tous les malheureux qui [illegible] ont péri. Plût à Dieu que j'eusse succombé [illegible] alors! je n'aurais pas eu à souffrir le [illegible] dans lequel je gémis encore; mais par pitié [illegible] demander du secours, où qu'on m'[illegible] rien ne peut égaler les tortures que j'[illegible] »

Je lui promis de faire mon possible pour [illegible] du secours, et je courus aussitôt chez [illegible] mandant du fort, pour lui représenter [illegible] il y avait de barbarie à laisser ces malheureux [illegible] un pareil état, sans leur accorder [illegible] assistance. « J'ai déjà fait demander [illegible] me dit-il; ce n'est pas ma faute [illegible] n'en viennent pas, et tous ces gens-là ont [illegible] [illegible] d'honnêtes gens pour qu'ils [illegible] [illegible] les plaigne. » Je ne [illegible] [illegible] à lui dire; mais [illegible] dont je vous parle, à [illegible] [illegible] un cachot de cendres [illegible]

[illegible] d'[illegible] qui [illegible] [illegible]. — Je n'en vis [illegible] [illegible] faire [illegible] ce chirurgien [illegible] [illegible] faire; car si je [illegible] [illegible] [illegible] ce secours, ils [illegible] [illegible] guéris d'une toute [illegible] [illegible] chirurgien arriva; mais trop tard; [illegible] [illegible] j'avois plaidé la cause, [illegible] [illegible] plusieurs autres.

[illegible] [illegible] avait [illegible] [illegible]hand, dont il était [illegible] [illegible] au fort, comme prisonnier, [illegible] jours avant le massacre. Le [illegible] [illegible] comme on peut croire, saisi de [illegible] [illegible] de cette scène inattendue; d'autant [illegible] ni la cause, ni les [illegible] [illegible] que les [illegible] [illegible] ne manqueraient pas de [illegible] [illegible] il ne parloit pas un mot de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] sa disposition avoit été [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

au fort, séchant d'impatience, et il se [illegible]
plaignait amèrement de ce qu'indépendamment
du désagrément de sa situation, ses affaires
souffraient de la manière la plus fâcheuse. Touchés
de son malheur, nous lui proposâmes de le
sauver. Il accepta la proposition avec joie. Comme
il avait de l'argent chez un banquier de [illegible]
nous lui fîmes retenir, sous un nom supposé, [illegible]
passage à bord d'un bâtiment danois, qui [illegible]
mettre à la voile sous peu de jours. Un pri-
sonnier, nommé Joliot, pauvre diable, [illegible]
tentionné et très déterminé, que nous em[illegible]
souvent à faire nos commissions, et qui a[illegible]
tous sa liberté, se chargea de porter [illegible]
bord, et de le munir d'une corde qu'il atta[illegible]
lui-même au rempart, et le long de laquelle l'An-
glais n'aurait qu'à se laisser glisser jusqu'[illegible]
où il trouverait un bateau qui le conduirait [illegible]
du bâtiment danois. Ainsi fut dit, ainsi fait.
La veille du départ du bâtiment, nous [illegible]
l'Anglais de se tenir prêt à partir le soir, [illegible]
confier entièrement aux soins de notre [illegible]
qui, en effet, s'acquitta parfaitement de sa
mission. L'Anglais s'embarqua, partit, et [illegible]
n'en entendîmes plus parler. Le lendemain
[illegible] vint nous demander ce qu'il
devenu; et nous affectâmes, comme [illegible]
une grande surprise en apprenant la [illegible]
de sa disparition. Je ne sais si, en [illegible]

[illegible], [illegible] d'aucune [illegible]; [illegible] le concierge en fut quitte pour une [illegible]. On s'étonnera peut-être [illegible], [illegible] facilement faire sauver un [illegible], nous ne fissions pas usage de [illegible] pour nous sauver nous-mêmes. Mais [illegible] situation était infiniment plus douce [illegible] été depuis long-temps, et le [illegible] de pouvoir nous échapper [illegible] [illegible], diminuait beaucoup, [illegible] vive anxiété. Nous recevions [illegible] les assurances les plus positives [illegible] allait nous être rendue, et cet espoir [illegible] d'un parti que nous nous croyions [illegible] de prendre, et qui d'ailleurs [illegible] beaucoup les vues et les [illegible] laquelle nous devions tant de déférence. Nous nous efforcions donc de [illegible] patience.

[illegible] qui arriva vers la fin d'[illegible], [illegible] peu à [illegible] ce qui nous en [illegible] M. le prince de Conti (1), et [illegible]

---

(1) [illegible] de Conti, eut d'abord le [illegible] [illegible]

tante (1), obtinrent leur liberté : elle ... totale, parce qu'ils avaient déclaré au ...

---

transféré en Espagne. Sans parler d'autres motifs, ... qu'avec ses habitudes, ce voyage fait sous les ... la gendarmerie, ne pouvait lui être agréable. Il ... pour marquer l'humeur qu'il en ressentait, ... qu'il répétait pendant la route, à la porte de chaque ... avant de remonter en voiture : « Je déclare ... « publiquement et ostensiblement, qu'il n'y a que ... « majeure qui puisse me faire ainsi sortir de France ... « c'est contre mon gré et contre le vœu de la loi ... Il fixa son séjour à Barcelonne ; il y était ... tion de cette ville par les troupes françaises, et ... se louer des égards que lui montrèrent nos ... mourut dans cette ville, le 10 mars 1814, à l'âge ... vingts ans. (*Note des éditeurs.*)

(1) Après le 18 fructidor, madame la duchesse ... bon fut soumise aux dispositions du décret qui ... l'exil des personnes de la famille royale. Cette ... partit pour l'Espagne. Elle habita Barcelonne jusqu'à la ... tauration. Rentrée en France à cette époque, elle ... quitté son pays jusqu'à sa mort. Pendant les cent jours ... ne s'éloigna point : on exigea seulement qu'elle se ... la campagne.

Les dernières années de sa vie furent marquées ... nombreux bienfaits. Elle avait établi, sous le nom ... qu'elle a long-temps pleuré, un hospice où l'indigence ... le malheur trouvaient et trouvent encore un asile et ... ... généreux (*). Elle avait l'esprit cultivé ...

(*) L'hospice d'Enghien, à Paris. Cet établissement a ... ... de Bourbon à mademoiselle d'Orléans, bien ... ... d'un pareil héritage.

[illegible] on, laissé [illegible] à l'un, et [illegible] perspective d'être même, sous [illegible] affranchis de cette petite gêne. [illegible] sincèrement du succès des [illegible] parens, qui d'ailleurs en étaient [illegible] comment nous laissait-on en [illegible] qu'on leur rendait la liberté, nous [illegible] qu'en vertu du même décret qui [illegible] eux-mêmes ? Quoi qu'il en fût, nous [illegible] de tout notre cœur, et les [illegible] de leur sortie jusqu'à notre extrême [illegible] c'est-à-dire jusqu'au pont-levis. Cependant toutes les promesses de ma mère, [illegible] à nous paraître fondées sur des [illegible] moins bien vagues, nous restions [illegible], oubliés et plongés dans la

---

[illegible] lui attribue plusieurs opuscules qui ne man[illegible] ni d'intérêt. Le dessin et la [illegible] [illegible] On voit, dans la [illegible] [illegible] composition, où [illegible] une vue de la cour du fort Saint- [illegible] de Montpensier a peint l'intérieur d'un des [illegible]

[illegible] la duchesse de Bourbon le 10 [illegible] l'église de Sainte-Geneviève, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]. Ma mère répondait [illegible] observations que nous lui adressions [illegible] que notre oncle et notre tante n'étaient [illegible] le même cas que nous; qu'ils [illegible] l'autre par leur sang; qu'ils pourraient [illegible] [illegible]; tandis que nous devions [illegible] [illegible]; que cependant, on allait [illegible] notre liberté, mais sous condition [illegible] hors de France : cette condition ne [illegible] pas du tout. Mais pourquoi, [illegible] ne pas prendre une détermination [illegible] [illegible] à l'égard de nos parens [illegible] [illegible] comités avaient trop d'af[illegible] [illegible] de la mère; mais qu'[illegible] la conclusion du *grand œuvre de* [illegible]*tion*, on songerait à nous. Cependant [illegible] s'écoulait, la constitution s'achevait [illegible] faisait rien pour nous ! C'était encore [illegible] [illegible] qu'on avait ajourné notre [illegible] attendant, la tournure des affaires gén[illegible] venait moins favorable de jour en jour. Les [illegible] dont le règne odieux et sanguinaire sem[illegible] voir jamais renaître, commençaient à [illegible] tête avec audace : on les faisait sortir de [illegible] la journée du 13 vendémiaire [illegible] laquelle la Convention parvint à [illegible] tions de Paris, qui s'étaient déclarées [illegible] semblait enfin devoir assurer leur triomphe [illegible] vée de Fréron, en qualité d'agent du gouv[illegible]

[illegible], auprès d'eux, furent [illegible] qui les [illegible] et par la protection ouverte qu'il [illegible] les plus déterminés afin de [illegible] de leur rendre la liberté, mais il [illegible] administrations, et plus [illegible] qu'il poursuivit [illegible] ceux qui, du temps de Ro-[illegible] été obligés de chercher dans [illegible], eurent encore recours à cette [illegible]. Nous avions alors pour [illegible] nommé Bétemps, qui, quoique [illegible] du temps de Robespierre, était [illegible]. Il n'avait presque jamais [illegible] jacobinisme, et s'était toujours [illegible]. [illegible] perfides. [illegible]

[illegible]

l'imprudence de les appeler [illegible] *[illegible] du plat sultan*, etc. Le plus [illegible] pas, comme on peut croire, à se venger [illegible] pareille insulte; il décerna aussitôt un [illegible] d'arrêt contre lui; et nous étions dans [illegible] lorsqu'on vint l'avertir que les gendarmes [illegible] pour l'arrêter : « Qu'on me donne mes [illegible] « dit-il froidement, et qu'on m'amène [illegible] « sous ma fenêtre; si les b.... m'attrapent, [illegible] « au moins qu'il leur en coûte cher ! » [illegible] il n'accéléra nullement sa marche, [illegible] bonheur de s'échapper avant que les [illegible] arrivassent à son appartement. Ils le [illegible] dans tout le fort, jurèrent, tempêtèrent [illegible] sirent de son secrétaire, contre lequel Fréron [illegible] aussi décerné un mandat d'arrêt. Pendant [illegible] Bétemps s'était allé cacher chez un de [illegible] qui le fit embarquer et partir pour [illegible] quelques jours après, malgré toutes les [illegible] tions de Fréron. Il eut soin de le remplacer par un nommé Grippe, ancien [illegible] enragé qui s'enivrait tous les jours. [illegible] se passait alors nous paraissait être le [illegible] ment du retour de ces affreux temps [illegible] seule faisait tressaillir. Nous pensâmes [illegible] une mûre délibération, qu'il était urgent [illegible] de la faculté que nous avions encore [illegible] avant qu'on ne nous le [illegible] ché, en nous replongeant, comme [illegible]

... et vraisemblablement pour ... Détemps nous avait promis, ... avant sa fuite, de faciliter la nôtre, ... avec nous. *Tempus est f....*, disait-il en riant ; mais le ... précipita tellement son départ, ... pas le temps de concerter la ... Le commandant Grippe, dans le ... des souvenirs si pénibles, avait ... les consignes, et ne laissait plus ... fort que ceux qui y venaient pour ... ou nos domestiques qu'il était ... aux anciens ordres, de lais... ; je dis nos domestiques, car ... de Louis, nous avions pris une ... Française.

... nière mesure fut de nous assurer ... bord de quelque bâtiment italien dont ... prochain. Un capitaine toscan ... pour un prix ... et de leurs domestiques ... de passeports ... Cette difficulté ... [illegible]

port, que nous remplîmes à notre fantaisie [illegible] soin d'y mettre des noms supposés [illegible] quer des âges un peu différens des [illegible] tout terminé par un signalement bien [illegible] sédant ce trésor, nous conclûmes notre [illegible] avec le capitaine toscan, qui devait [illegible] Livourne trois ou quatre jours après [illegible] affaire était menée par la même personne qui [illegible] fait sauver Bétemps, et qui, craignant [illegible] le retour du jacobinisme, s'était [illegible] sur le même bâtiment que nous. Quoi [illegible] fussions à peu près sûrs de pouvoir [illegible] [illegible] en attendant, pour [illegible] jour, et, nous enveloppant bien dans [illegible] [illegible], nous pensâmes cependant que [illegible] heureux cas où l'un de nous serait [illegible] de rentrer, il fallait nous munir d'une [illegible] qu'il pût se sauver par la fenêtre [illegible] l'autre, au bout d'un délai convenu [illegible] au pied de la tour que baigne la mer [illegible] son camarade avec un bateau. On verra [illegible] cette précaution était nécessaire, et [illegible] fallait être malheureux pour que [illegible] [illegible] aussi cruellement déjoué [illegible] [illegible] jour du départ du bâtiment [illegible] [illegible] à décamper la veille [illegible] de la nuit. Nous avions préalablement [illegible] [illegible], en plusieurs voyages, le [illegible] que nous voulions emporter, et [illegible]

passer la nuit chez une parente de la personne qui avait dirigé toute l'affaire, pour nous embarquer ensuite, et partir tous ensemble au point du jour. Après avoir dîné assez légèrement, car notre anxiété nous laissait peu d'appétit, nous attendîmes avec impatience que l'obscurité nous permît d'exécuter notre grand projet.

Nous étions alors au 18 novembre, et il faisait nuit close à cinq heures et demie; en conséquence, l'heure de notre départ fut fixée à cinq heures un quart. Nous convînmes de ne pas sortir tous deux ensemble, afin de donner moins de prise aux soupçons, et nous décidâmes que Beaujolais partirait d'abord avec Louis, et que, quelques minutes après, je m'acheminerais tout seul, et que je le rejoindrais sur le port, où il m'attendrait en marchant un peu plus lentement. Dans le cas où je n'aurais pas rejoint Beaujolais au bout de dix minutes, il était convenu qu'il se tiendrait pour averti qu'il m'avait été impossible de sortir par le pont-levis, et qu'il viendrait avec un bateau me chercher au bas de la tour. Avant de se mettre en marche, Louis alla examiner les environs du pont-levis, et s'assurer qu'il ne s'y trouvait ni commandant, ni personne qui pût nous reconnaître, et lorsqu'il nous en eut fait un rapport favorable, j'embrassai Beaujolais avec la plus vive agitation. J'eus de la peine à me séparer de lui pour le laisser partir, quoique j'eusse tout espoir de l'aller

rejoindre dans le moment. Il partit avec Louis. Les cinq minutes qui s'écoulèrent après son départ me parurent horriblement longues; enfin, au bout de ce temps, n'entendant rien, je m'enveloppai dans mon manteau, je mis mon chapeau sur mes yeux, après avoir fermé à double tour la porte de notre chambre, me flattant de n'y plus jamais rentrer. Je passai devant quatre sentinelles; aucune ne m'arrêta; je franchis le fatal pont, et, me croyant déjà sauvé, j'adresse au ciel les plus sincères actions de grâces pour ma délivrance. Mais je comptais sans mon hôte, et le proverbe ne mentit pas. A peine avais-je fait quelques pas que je rencontrai ce fâcheux hôte, c'est-à-dire le commandant du fort, qui rentrait chez lui. Je le reconnus aussitôt au plumet blanc qu'il portait; mais, faisant bonne contenance, j'espérais qu'il ne prendrait pas garde à moi. Vain espoir! il m'aborde en me demandant où je vais. « Que vous importe, citoyen? je ne « vous connais pas. — Je suis commandant du « fort, et je viens de vous en voir sortir. — C'est « vrai; j'y ai dîné avec un canonnier de mes « amis, et je vous l'aurais dit sur-le-champ si « je vous avais connu. — Non, vous êtes le pri- « sonnier, et, morbleu! vous aurez là le pri- « sonnier, car je réponds de vous. — Vous vous « trompez beaucoup, je vous assure; vous me « prenez pour un autre. — Non, vous êtes

[illegible] et je vous répète que si vous ne [illegible] à l'instant, j'appelle la garde et je [illegible] saisir. — Cette violence serait inutile, [illegible] aucune envie de faire résistance; j'ai [illegible] la comédie, comme je l'ai déjà fait plu[illegible] à votre insu. Puisque j'ai eu le mal[illegible] vous rencontrer ce soir, je serai privé [illegible] plaisir; voilà tout. — Oh! je vous en ré[illegible] vous en serez privé! j'y mettrai bon [illegible] je vais de ce pas vous enfermer dans [illegible] chambre, et placer une sentinelle à votre [illegible] Je vous remercie de cet aimable soin, [illegible] souhaite le bonsoir. » Tout en disant [illegible] montais tristement l'escalier du fort, suivi [illegible] caporal et un fusilier; j'avais la mort dans [illegible] Après m'être cru sûr de ma liberté, je [illegible] lever devant moi des obstacles d'autant [illegible] qu'on allait sans doute prendre toutes [illegible] possibles pour m'empêcher de les [illegible] Il n'y avait pas une minute à perdre; et [illegible] avait l'imprudence de me remettre dans [illegible] qui donnait sur la mer, il fallait en [illegible] sauter par la fenêtre au plus vite. Je [illegible] notre servante Françoise à la porte de notre [illegible] elle était dans le secret; elle fut con[illegible] me revoir. Avant qu'elle eût le temps [illegible] sa surprise, je la fis entrer avec moi, [illegible] elle n'ayant pas fermé notre porte, j'en [illegible] dedans et la fermai à double tour,

« Ma chère Françoise, lui dis-je alors ... « gé... par le ... commandant, ... « au fort comme j'en sortais ; il m'a ... « faire renfermer ; et, puisque heureusement ... « acquis encore dans cette chambre, il ne faut « perdre un moment, que vous m'aidiez à ... « la corde à la fenêtre ; car, plus tard, il ... « mais vraisemblablement plus possible de ... « ver. — Ah ! mon Dieu ! me dit-elle, ... « vous vous casserez le cou, et l'on me ... Puis elle se mit à pleurer. Je lui ... elle n'avait que des pleurs et des cris ... elle ferait mieux de s'en aller, et de me ... ... sans aide ; car mon parti était ... pauvre femme me promit alors qu'elle ... point m'abandonner ; que sa seule inquiétude ... pour moi, et que, puisque j'étais décidé à ... ver par la fenêtre, elle ne s'en irait que ... m'aurait vu en bas. En conséquence, ... noué la corde autour d'une espèce de ... tenait à la fenêtre, je recommandai à ... Françoise de veiller à ce qu'elle ne se ... et lui ayant témoigné combien j'étais touché ... attachement, j'enjambai la fenêtre et je ... donnai à la funeste corde. A peine étais-je ... à la moitié de la hauteur, c'est-à-dire ... treize pieds, que la corde cassa, et je ... connaissance, ayant cependant le temps ... de la perdre, d'entendre le bruit ...

[illegible] de Dieu, cet enfant, [illegible] (1) ! » Je restai en effet comme [illegible] plus d'un quart d'heure : en ouvrant [illegible] frappé de la clarté de la lune, [illegible] dans la mer jusqu'à mi-corps ; je [illegible] des reins et du pied droit qui [illegible] être seulement foulé, grâce au sable [illegible] tombé. Mais, après avoir attendu [illegible] le bateau que Beaujolais devait [illegible] me déterminai à traverser le port [illegible] gagner ensuite, comme je pourrais, [illegible] rendez-vous, ou quelque autre où je [illegible] en sûreté (2). Ce fut alors que je [illegible] à l'excessive douleur que j'éprouvais, [illegible] était cassé ; et la force me manquant, [illegible] extrême à faire cinq ou six brasses [illegible] seulement la chaîne du port [illegible] n'était pas encore fermée ; et je [illegible] qu'elle le fût, il pourrait [illegible] qui se chargerait de m'[illegible] trente louis en or, qui [illegible] que nous possédions, et Beaujolais [illegible] moitié. J'espérais qu'une [illegible] l'attrait de ces hommes, [illegible]

(1) [illegible] de Dieu, il est mort, le pauvre enfant !
(2) [illegible] depuis que Beaujolais, ne me voyant point arriver [illegible] prendre au bateau pour venir [illegible]

cette somme ; ou, s'il le fallait, ma
entière suffirait pour engager quelqu
me prendre en passant. Mais point ; pend
deux mortelles heures que je restai sur cette
sept bateaux passèrent ; je faisais en vain
d'eux ma triste supplication, accomp
promesses. « Qui es-tu donc, me criaie
« que fais-tu là ? — Je suis mourant. Si v
« lez me venir prendre dans votre bateau,
« regretterez point votre peine, et je
« bien. — Oh ! disaient-ils, nous n'a
« temps ! Puis ils ajoutaient : Ce ne peut
« quelque malveillant : car qu'est-ce qu'
« homme ferait là, à l'heure qu'il est ? » et
tinuaient à ramer. Pendant ce temps, j
frais le martyre physiquement et morale
douleur de mon pied et celle de mes reins
donné une fièvre violente, et un frisson
faisait claquer les dents. J'étais, en out
l'eau jusqu'à la ceinture, et ce bain de plu
heures, au mois de novembre, complétait
tution. A chaque fois que j'entendais le
bateau, mon espoir se ranimait un peu
l'atroce dureté de ces hommes me rep
bientôt après dans l'abattement le plus
Enfin, je commençais à perdre connaissan
que j'entendis un huitième bateau qui
Je recueillis aussitôt le peu de forces qui
taient pour adresser ma prière à ceux qui

taient, et cette fois la réponse fut moins dure sans être entièrement satisfaisante. « Nous ne pou-« vons pas, me crièrent-ils, à présent, car il faut « que nous allions d'abord chez nous; mais nous ne « serons pas long-temps, et nous reviendrons tout « de suite après. —Oh! mes amis, dépêchez-vous, « car sans cela vous arriverez trop tard; je me « meurs! » Il me fut très difficile d'articuler ce peu de mots, et je tombai ensuite dans un évanouissement complet. J'en fus tiré, au bout d'un quart d'heure, par le retour du bateau, dont les hommes me soulevaient pour m'emporter. J'étais tellement moulu, et toutes les parties de mon corps étaient si douloureuses, que l'embarquement fut très pénible. Lorsque je fus dans le bateau, ils me demandèrent qui j'étais. Je pouvais alors à peine balbutier quelques mots, et je trouvai cependant le moyen de leur faire entendre que, comme ils me paraissaient de braves gens, je ne doutais pas que leur humanité ne les portât à m'amener dans la maison que je leur indiquerais, sans m'accabler de questions auxquelles je n'étais pas alors en état de répondre; que, de plus, je les payerais de leur peine de manière à ce qu'ils ne la regrettassent pas. La maison que je leur indiquai était près de là, et occupée par un perruquier, nommé Maugin, parfait honnête homme, et auquel je pouvais me fier entièrement. L'un de ces hommes me dit alors : « Je sais qui vous êtes; je vous ai reconnu tout de

« suite, car je vous ai souvent vu [illegible] « la garde nationale y était de service [illegible] « n'abuserai pas, soyez tranquille. Je [illegible] « liste, et je vous porterai chez Mangin [illegible] « ainsi. » Cette assurance me tranquillisa [illegible] beaucoup ; je ne m'attendais pas à ce qui [illegible] arriver. Comme on fut obligé, en me dé[illegible] de prendre les mêmes précautions qui a[illegible] nécessaires un moment auparavant pour [illegible] dans le bateau, cela donna le temps à [illegible] quelques badauds qui passaient sur le port [illegible] rêter là, et de satisfaire leur curiosité. [illegible] « un homme blessé ! d'où l'apporte-t-on [illegible] « qui a pu le mettre dans cet état ? » [illegible] autres se rassemblèrent autour d'eux, [illegible] se forma en un moment. « Ce n'est [illegible] « mon protecteur ; nous venons de [illegible] « homme, qui vraisemblablement étant [illegible] « s'est querellé avec quelque autre, et [illegible] « blessé ; nous le portons chez lui. » Dans [illegible] quent, un des curieux s'approchant [illegible] me regardant sous le nez, s'écria dans [illegible] langage : « Eh ! [illegible] ! c'est un des Orléanais [illegible] [illegible] qui [illegible] » [illegible] Et aussitôt on appelle à la garde, et on [illegible] compte au citoyen Fréron, de la capture [illegible]

(1) [illegible] c'est un héros [illegible] je le [illegible] [illegible] d'échapper [illegible]

[illegible] demandant ses ordres à cet [illegible] temps on me mit [illegible] quatre hommes de garde et [illegible] parti. Je demandai un chirurgien ; [illegible] le martyre, et son assistance n'était [illegible]. Qu'il amena un vieux homme en [illegible], en voyant ma jambe, qu'elle [illegible] trop enflée pour qu'on pût en rien [illegible] présente ; d'ordonner quelques [illegible] le lendemain matin. Je passai toute [illegible] torture épouvantable de corps et [illegible] m'être cru presque assuré de ma [illegible] liberté, dont j'étais privé depuis deux [illegible] je me voyais tout d'un coup retombé [illegible] pour toujours) sous les griffes [illegible] ceux dont je [illegible] [illegible] encore rendre plus cruels à mon [illegible] entre ce qui était devenu [illegible] probablement destiné à [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

y ajouter un interrogatoire. Il ne vint [illegible] lui-même, mais il envoya trois commissaires [illegible] quitter de ce soin. Ces messieurs, après [illegible] l'inventaire de tout ce qui était dans [illegible] et s'être emparé de mon argent et de [illegible] (ce qui me fut ensuite rendu), com[illegible] ainsi : « Qui es-tu ? — Vous le savez au[illegible] « moi. — N'importe, il faut répondre [illegible] « tions ; car c'est au nom de la loi que [illegible] « terrogeons. Encore une fois quel est ton [illegible] « Antoine-Philippe d'Orléans. — Que fais[illegible] « pied de la muraille du *fort Jean* lorsq[illegible] « trouva ? — J'y étais tombé en voulant [illegible] « — Pourquoi cherchais-tu à t'échapper ? [illegible] « me soustraire à l'atroce tyrannie sous la[illegible] « gémis depuis plus de deux ans et demi [illegible] « recouvrer ma liberté dont on n'avait pas [illegible] « de me priver. — Qu'est devenu ton frère [illegible] « ligneux, j'espère que, plus heureux que [illegible] « s'est tiré de vos mains, et que vous ne [illegible] « plus. — Quel est ce passe-port qu'on a [illegible] « dans ta poche, et comment te l'es-tu [illegible] « — C'est ce que je suis très-déterminé [illegible] « vous dire. En tout, je sais fort bien que [illegible] « en votre pouvoir, et que vous ne m'é[illegible] « plus ; mais je sais aussi que je n'ai plus [illegible] « perdre, et je vous déclare que, m'ét[illegible] « assez tourmenté par la douleur qui [illegible] « foque, je ne veux plus répondre à vos [illegible]

« questions. » En effet, ils m'en adressèrent en vain plusieurs autres, et après quelques menaces aussi inutiles, ils se retirèrent en disant : « Il y a un peu de « délire dans son fait. » Il n'y en avait pas encore cependant; mais je ne tardai pas à sentir que mon esprit s'égarait. Le pauvre Maugin, chez qui j'étais, se désespérait, et me rendait tous les soins imaginables. Je me plaignais que ma jambe était gelée, car le sang n'y circulait pas; c'était en vain qu'on l'entourait de briques chaudes, et presque rouges; je ne les sentais pas. Je disais alors à Maugin : « Vous voyez bien que tout cela est inutile; dé- « barrassez-moi de mes peines, et tirez-moi un « coup de pistolet bien placé. Personne ne vous en « saura mauvais gré, et c'est vraiment le plus « grand service que vous puissiez me rendre ! » Le pauvre homme se mit à fondre en larmes, et sa sensibilité, provoquant la mienne, contribua un peu à calmer mon désespoir. Cette cruelle nuit me paraissait un siècle, lorsque enfin le jour commença à poindre. Maugin se mit en campagne pour m'avoir un bon chirurgien, et m'en amena un au bout de quelque temps. Il pansa ma jambe, qu'il dit être cassée au calcanéum, et me fit plusieurs copieuses saignées dont j'éprouvai beaucoup de soulagement. Quand il eut fini, Maugin me dit tout bas qu'il venait de rencontrer sur le port, Beaujolais, qui, en apprenant mon fatal accident, avait aussitôt voulu venir me voir; mais que lui,

[illegible], s'y était opposé de [illegible] d'entendre avec vous, et que Beaujolais [illegible] tourné au fort. Un moment après, j[illegible] du commandant Gippé : « Eh bien, [illegible] « d'un air triomphant et féroce, c'est donc [illegible] « celui que vous alliez à la comédie ? [illegible] « me faire guillotiner ; car vous, [illegible] « [illegible] de vous ; mais, Dieu merci, [illegible] « n'avez pas pu échapper, et nous aurons « soin que vous ne recommenciez plus « une autre fois ! — Il est absurde [illegible] « je voulais vous faire guillotiner ; [illegible] « [illegible] que personne que vous [illegible] « répondre de moi, et que ma fuite n'ex[illegible] « [illegible] à aucun danger. Au surplus, si [illegible] « avoir à vous plaindre de moi, vous [illegible] « vengé ; car je souffre tout ce qu'il [illegible] « souffrir, et vous pouvez, sans regret, [illegible] « penser de vos reproches. — Écoutez, [illegible] « votre frère est au fort, et il a grande [illegible] « de vous voir. On va vous enfermer sé[illegible] « [illegible], et vous ne pourrez plus commu[illegible] « semble ; mais je puis, auparavant, pro[illegible] « la consolation de vous voir un moment [illegible] « [illegible] — Ah ! je vous le demande [illegible] « [illegible] ! — Un quart d'heure après, je [illegible] Beaujolais tout en larmes. « Ah ! [illegible] « [illegible] dit-il, mon pauvre Montpensier, [illegible] « souffrir ! » — Je l'assurai que ma douleur [illegible]

n'était rien en comparaison de celle du cœur, et que sa présence me faisait un bien infini, quoique j'eusse sincèrement désiré de ne plus le revoir. Je lui exprimai ensuite ma vive reconnaissance au sujet de son retour. « Hélas! me dit-il, je crains « bien que nous n'en profitions pas, car on va nous « enfermer séparément; mais je n'aurais pas pu « jouir sans toi de ma liberté (1)! » A peine avait-il achevé ces mots que Grippe l'emmena, malgré ses instances et les miennes. Quelques momens après, un commissaire de Fréron entra, suivi de quelques soldats et d'un brancard. « J'ai ordre, « dit-il, de faire transporter ce prisonnier à l'hôpi- « tal; qu'on le place sur le brancard. — Citoyen, « s'écria le chirurgien qui se trouvait à côté de « mon lit, il est impossible qu'une telle translation « ait lieu maintenant sans de grands dangers pour « le blessé. — Je ne connais que mes ordres. « — Veuillez au moins communiquer au ci- « toyen Fréron cette observation de ma part. — « Donnez votre attestation par écrit. » Il le fit, et le commissaire partit; mais il revint bientôt après, en déclarant que le citoyen Fréron

(1) Le seul récit d'un pareil procédé contient tellement son éloge en lui-même, qu'il me paraîtrait aussi inutile qu'impossible d'y rien ajouter, si ce n'est que tant que je respirerai, ce trait de la plus parfaite amitié ne pourra jamais s'effacer du fond de mon cœur.

confirmait son ordre précédent, quoi qu...
expirer, et ne laissait au prisonnier que le choix de
l'hôpital ou du *fort Jean*. Je choisis ...
à cause de l'espérance d'y voir mon frère ...
en temps. Le fort était d'ailleurs moins ...
que l'hôpital, qui est situé à l'autre bout de la
ville; et je tenais beaucoup à abréger ...
que possible, le voyage en brancard, au milieu
d'une populace curieuse et insultante. Je ...
l'éviter tout-à-fait, et même il s'était ...
une telle foule pour me voir passer, que ...
qui me portaient, escortés d'une vingtaine de sol-
dats, eurent de la peine à la traverser ...
jusqu'au fort, et ne purent se faire ...
me froisser la jambe d'une cruelle ma...
trouvai Beaujolais dans la cour du fort ...
courut vers moi, et m'annonça, avec ...
que je partageai au fond de l'âme, qu'il ...
qu'on ne nous séparerait pas. Je lui demandai
si on allait nous mettre au cachot. « ...
« dit-il, nous allons être enfermés dans l...
« chambres où l'on nous avait mis d'abord ...
... de la tour. » Ce fut en effet là ...
porté, suivi par Beaujolais, dont j'eus l...
consolation de ne pas être séparé. Je passai ...
qui suivit ma translation, et qui était ...
depuis mon accident, dans des douleurs ...
Beaujolais se fit conduire trois fois chez ...
mandant, pour obtenir de lui qu'on ...

pont afin d'envoyer chercher le chirurgien. Il ne reçut en réponse que les refus les plus durs. « Mon « frère se meurt, dit-il à la fin ; c'est vous qui « serez responsable de sa mort, si vous ne per- « mettez pas qu'on aille appeler un chirurgien. — « Je m'en f..., répondit le commandant ; qu'il « crève si bon lui semble ; cela ne me regarde « pas. Le pont ne doit être baissé sous aucun pré- « texte : et qu'on ne vienne plus m'importuner ! « cela m'ennuie. » Beaujolais lui témoigna son indignation, et je restai jusqu'au jour en proie aux douleurs les plus vives et dans un délire complet. Cependant, grâces aux soins et à l'habileté du chirurgien qui entreprit ma cure, j'éprouvai, au bout de deux ou trois jours, un grand soulagement, et, au bout de neuf, la fièvre me quitta tout-à-fait. La bonne et fidèle Françoise reprit son service auprès de nous, dès le moment de notre entrée au fort, et elle en fut quitte pour quelques menaces qui n'eurent aucune suite. Il en fut de même de Louis, qui, après avoir accompagné Beaujolais jusqu'auprès du fort, n'y rentra que quelques heures après, et feignit un grand étonnement en entendant le récit de tout ce qui s'était passé. On l'interrogea, on le menaça, mais il tint ferme, et il ne lui arriva rien. Une chose assez bizarre, c'est que la seule personne qui se trouva compromise dans cette affaire fut un secrétaire de la municipalité, que nous ne connaissions nullement, avec

lequel nous n'avions jamais eu la moindre relation, mais qui avait signé les passe-ports que nous nous étions procurés pour quelque argent. Il fut arrêté et resta trois mois en prison. On ne le fit sortir qu'après avoir découvert l'intervention d'un commis qui vendait les passe-ports, mais qu'on ne put jamais attraper. L'ami de Bétemps qui s'était si bien employé pour faciliter notre fuite, s'embarqua lui-même sur le bâtiment sur lequel nous devions nous embarquer, et qui fit voile à la pointe du jour, comme il l'avait annoncé. Jamais je n'oublierai l'affreuse sensation que j'éprouvai lorsque ce même matin, après avoir passé la nuit dans les plus cruelles tortures de corps et d'esprit, le ... gin, chez qui j'étais, dit en regardant par la fenêtre : « Voilà un bâtiment qui part ! — Quel « pavillon ? m'écriai-je. — Toscan. — C'est « le nôtre ! Eh ! mon Dieu ! je serais donc à « l'heure qu'il est, sûr de ma liberté, et je me « livrerais avec mon pauvre frère à la joie la « plus vive ! Au lieu de cela...... Quel cruel « contraste ! »

Je restai quarante jours au lit, et ne commençai à me tenir sur mes jambes qu'au bout de ce temps ; encore ne pouvais-je faire que deux ou trois pas avec une peine extrême et soutenu des deux côtés. Je fus boiteux pendant quinze mois après mon accident, et l'enflure de ma jambe ne se dissipa totalement qu'à cette époque. Mais quand

… encore quelques mois à y pas-
… nous flattions pas même alors d'en
… si bon marché.
…préciation des assignats croissait jour-
… à tel point que, quoiqu'on eût voulu
… à peu près en proportion le mince
… qu'on nous accordait pour notre sub-
… nous nous trouvions réduits à la valeur
… sous effectifs par jour pour nous deux
…mestiques, Louis et Françoise. Il est vrai
…quarante sous portaient la brillante déno-
… de deux mille francs, et qu'assurément
… de deux mille francs par jour était
…ifique; mais, malgré cette magnifi-
… *mots*, nous ne nous apercevions que
… notre viande, nos légumes, notre
… charbon, que nous ne recevions…
… *quarante sous*. Jamais nous n'eus-
… nous tirer d'affaire, si nous n'avions pas
… d'argent, dont j'ai parlé ci-devant,
… quelques faibles secours que …
… passer de loin en loin. Enfin, vers
… mars ou avril 1796, les assignats
… plus aucune valeur, et personne ne vou-
… recevoir, nous pétitionnâmes les admi-
… pour obtenir quoi que ce fût en numé-
… répondirent qu'ils ne pouvaient donner
… assignats, qu'ils en donneraient tant que
… mais pas un sou sonnant. Nous

les remercîmes de leur papier ; dans ... pouvions rien faire, et nous nous ... comme nous pûmes, avec le peu que ... et ce que nous envoyait ma mère. ... temps, nous ne cessions de l'engager à ... pour nous l'exécution du décret sur ... des membres de la famille de Bourbon ... en France, contre les quatre ou cinq repré... du peuple détenus en Autriche. Ce décr... été exécuté en grande partie, puisque les ... sentans avaient été rendus aussitôt que ... fille de Louis XVI, avait eu la liberté ... de France ; mais notre sort n'éprouvait au... gement, et nous nous plaignions d'une ... qui ne nous laissait pas apercevoir de terme ... captivité. On ne s'accoutume point à une ... blable existence. Nous en avions la triste p... quoique nous fussions depuis trois ans en ... l'impatience que nous éprouvions d'en sortir ... alors pour le moins aussi vive qu'au comm... de notre captivité. Ma mère nous promet... tous les courriers, d'obtenir notre délivr... premier moment. Elle en fixait même l'é... mais cette époque se passait toujours sans qu... de la délivrance arrivât. Elle nous avait ... ne *pétitionner* que quand elle nous le ma... elle nous le manda : nous écrivîmes, ... sans effet. Vers le milieu de mai, elle ... nonça que sa fidèle et excellente amie, ...

[illegible] (1), allait se mettre en route pour [illegible] de tout ce que nous désirions [illegible] temps. Nous l'attendions avec une [illegible] patience : elle arrive à Marseille. [illegible] Mugin, que nous avions chargé [illegible], vient nous l'annoncer avec [illegible] il l'a vue, lui a parlé, et dans [illegible] elle sera au fort. Elle paraît, se trouve [illegible], se remet ; fond en larmes, [illegible] ; nous la questionnons [illegible] rapporte ; puis [illegible] nous apprenons [illegible] que notre liberté est encore à venir ; [illegible] est chargée que de lettres de ma mère, [illegible] verbales et de quelques [illegible]. Notre désappointement fut vif ; mais [illegible] de notre [illegible] avec un intérêt [illegible] elle nous communiqua sur ma mère (2).

[illegible] par le comité de salut public de

sur sa captivité, etc.; et, de plus, il ... été impossible de ne pas être vivement ... des marques d'amitié et de sensibilité ... donnait cette excellente personne. Depuis ... ne cessa pas un seul jour, jusqu'au mo... notre délivrance, de venir dans notre ... meure, adoucir par ses soins l'amertume ... sort.

Au commencement de juin, on amena ... comme prisonnier, celui qui avait été ... dant lors du massacre. Les jacobins ... sa perte, et menaçaient hautement de ... pédier eux-mêmes, si on ne le leur ... promptement. Ils annonçaient aussi l'inten... nous comprendre dans cette *expédition*, ... ces *infâmes Capets* (c'est ainsi qu'ils nous ... maient) d'avoir pris part au massacre. Page...

la transférer à la Conciergerie; madame la duch... léans ne dut la vie qu'à ce refus. On cherchait ... à l'abreuver d'humiliations; avec cette princ... ... dans le même cachot ... une courtisane... Cependant le 9 thermidor ... lui fut un terme au succès de la terreur ... la duchesse d'Orléans dans une maison ... (la pension Belhomme, rue Charonne), où ... un peu de liberté. Ce fut alors seulement ... avec quelques espérances, s'occuper de ... (Note des éd...)

commandant (1), nous fit dire de son cachot par le concierge, qui heureusement était un brave et honnête homme, qu'il savait positivement, par son conseil, qu'on devait nous impliquer dans la procédure intentée contre lui, et qu'il nous en prévenait, afin que l'étonnement que nous causerait une semblable accusation ne pût pas nous être funeste.... Il ne manquait plus que cela pour compléter l'horreur de notre sort. Il était bien évident que, si on se déterminait à nous faire comparaître devant un tribunal, on aurait soin de le garnir de faux témoins et de juges à la *Robespierre*, qui ne nous laisseraient sortir que pour nous envoyer à la guillotine. Mais, quoique les jacobins eussent alors assez de prépondérance, ils n'étaient cependant pas tout puissans; ils n'avaient même la majorité dans aucune des administrations; et sans cette circonstance, nous eussions infailliblement été (quoique deux ans après la mort de Robespierre) victimes de leurs atroces machinations. Nous étions cependant loin d'en être entièrement à l'abri; car, si la ressource de l'assassinat judiciaire leur manquait, celle de l'assassinat pur et simple était parfaitement à leur portée, et ils y eurent recours en effet; mais, Dieu merci, ce fut

(1) Ce malheureux, quelque temps après notre sortie de prison, fut jugé par une commission jacobine qui le fit fusiller, comme complice du massacre.

en vain. Un soir, après que madame de [illegible] (qui, comme je l'ai déjà dit, passait avec [illegible] plus grande partie du jour) s'était [illegible] auberge, Maugin, le bon et honnête [illegible] qui nous avait donné tant de preuves d'[illegible]ment, accourut le visage tout en sueur, [illegible] pâleur mortelle : « Je viens, nous dit-il, d'[illegible]
« cinq ou six des plus scélérats jacobins [illegible]
« propos atroces sur votre compte et sur [illegible]
« Pagès, et ils se sont accordés ensemble [illegible]
« nir vous *rendre visite* ce soir (telle a [illegible]
« pression), aussitôt qu'il commencera [illegible]
« J'en ai prévenu le concierge, sur qui [illegible]
« vez compter, et je vous en préviens, [illegible]
« s'ils pénétraient dans le fort, vous [illegible]
« assez bien barricadés pour vous défendre [illegible]
« que temps, jusqu'à ce qu'on ait donné [illegible]
« et qu'on vienne à votre secours. » Nous [illegible] ciâmes le bon Maugin de tout notre cœur, [illegible] nous apprêtâmes à mettre son avis à [illegible] moment où il sortait, Louis arrive tout [illegible] lui, en criant : « *Ben vite ! la barre de f*[illegible]
« *tre la porto ! Soun din lou fort,* [illegible]
« *jacobins ; les ay vis* (1) ! » Aussitôt [illegible] fait. La barre (car nous en possédions [illegible] appliquée contre la porte, et de plus [illegible]
[illegible]

(1) Bien vite ! la barre de fer contre la porte ; ils [illegible] le fort, ces b...... de jacobins ; je les ai vus.

...ement, de manière à pouvoir résister
...ngt minutes. Lorsque tous ces prépa-
...ratifs sont finis, Louis nous conte
...boire dans la cantine (1), il a vu sept
...hommes se jeter sur le concierge, pour
...ses clefs, après l'avoir d'abord sommé
...donner; que la garde ne paraissait
...aucun parti; mais que le concierge se dé-
...ant son pouvoir. Ce récit n'était point
..., et nous causa une des sensations les
...que l'on puisse éprouver. Nous pos-
...peu une paire de pistolets que Louis
...achetés : nous les chargeâmes, et nous
...chacun un, résolus de vendre notre vie
...que nous pourrions. Louis s'arma d'un
... de cuisine, et Françoise se mit à
...moment après, nous entendîmes du
...du côté de la première cour : nous
...pendant ce temps, le silence le plus
...y le bruit cesse; et nos inquiétudes
...en voyant qu'au bout d'une demi-
...ne s'effectua pas, et que tout paraît
...le fort. Une heure se passe : il ar-
...nous ne pouvions envoyer à la décou-
...de la sentinelle qui gardait
...défendait de ne laisser sortir personne
...fermée. D'ailleurs, nous ne voulions

(1) [illegible] ...fort.

pas défaire la barricade. Après nous être
quelque temps de notre vive alarme, de
nous avions de la voir dissipée, nous nous
et nous nous endormons bientôt après.
raison de dire qu'il existe *des grâces d'*
sommeil, en pareil cas, n'en était pas
Vers minuit, nous sommes réveillés
par des coups redoublés à notre porte.
veil ne fut plus affreux ! Françoise
effrayant. Nous sautons à bas de nos
courons à la porte, bien résolus à ne
« Que nous veut-on ? criai-je. — V
« le droit de vous enfermer ainsi, et
« nous entrions. — Dites-nous qui vous
« ronde de nuit. — Jamais nous n'avo
« jettis aux rondes de nuit, et qui que
« quelles que soient vos intentions, n
« ouvrirons pas certainement. » Nous l
ensuite éclater en menaces, et nous ne l
dîmes plus. Ils s'en allèrent, et nous
de nouveau. Je crois réellement que si
eût duré plus long-temps, la pauvre
serait morte; car elle avait déjà per
sance. Nous nous recouchons; au bout
nouvelle alarme, nouveau tapage à la p
fois nous ne répondîmes rien, et bient
bruit cessa tout-à-fait.

Nous apprîmes le lendemain que ces
mes nocturnes n'avaient été causées

... qui s'était mis dans la tête de faire ... dans toutes les prisons du fort. ... ordinaire, nous en eussions certai... plus impatientés qu'effrayés; mais, ... après la sérieuse alarme que nous ...voyer, l'effet en fut aussi complet qu'il ... se l'imaginer. Quant à l'issue de la ...oline, nous sûmes que la garde était ...cours du concierge, et qu'elle avait ... à se retirer.

...lieu d'août, le commandant du fort, ...court, qui, quoique un peu jacobin, ...t pas méchant, et semblait même ...posé à notre égard, vint un jour ..., et nous témoigna la peine qu'il ... voir dans une aussi cruelle position. ... de l'adoucir autant qu'il serait en son ...c'est-à-dire de nous donner un meil...nt, et la liberté de nous promener dans ... que nous voudrions, sans factionnaire ... pour nous accompagner, à condi... que nous lui donnerions notre parole ... ne point nous sauver. Nous accep...re avec joie et reconnaissance, non ... sans quelques regrets de nous voir ainsi ... parole d'honneur, de ne point nous ... en nous flattant, d'après les promesses ..., qui étaient alors plus positives que ... cet engagement n'aurait pas d'incon... pour nous. Deux jours après nous primes

possession d'un très bon logement, donnant sur la mer, et qui faisait autrefois partie de l'appartement du commandant. Nous recommençâmes aussi à jouir de la liberté de nous promener dans le fort; et ces adoucissemens nous causèrent d'autant plus de joie qu'ils paraissaient être les avant-coureurs de notre délivrance. Nous avions d'abord lieu de croire que, quelque bien disposé en notre faveur que fût Moriancourt, il n'aurait pas pu prendre sur lui une pareille mesure, sans y être au moins autorisé par un pouvoir supérieur. Nous nous gardâmes cependant bien, comme de raison, de lui laisser pénétrer notre idée à cet égard, ni de lui faire soupçonner que nous attribuassions ses bons traitemens aux frais que nous avions toujours faits pour attirer ses bonnes grâces, c'est-à-dire à plusieurs petits présens qu'il avait bien voulu ne pas refuser. D'ailleurs, d'autres tout aussi peu scrupuleux s'étaient si mal conduits à notre égard, que nous devions toujours lui savoir gré de cette espèce de fidélité à ses engagemens. Il ne borna même pas ses faveurs aux adoucissemens dont je viens de faire mention; car il nous permit de nous baigner dans la mer, au pied du fort; mais il ne nous cacha pas qu'il avait été autorisé à ce dernier acte de douceur par le général Willot (1), qui venait

---

(1) Cet officier-général vient de mourir tout récemment. Depuis la restauration, il avait été nommé gouverneur de la Corse. (*Note des éditeurs.*)

...seille avec des pouvoirs très étendus. ... anti-jacobines que ce général s'empressa ... à son arrivée, changèrent totalement ... des choses. Les jacobins cessèrent de ... ; plusieurs des plus coupables furent ... les autres se cachèrent. Notre commandant ... de répéter qu'il avait toujours ... race maudite ; mais il oubliait que nous ... entendu tenir des propos tous différens. ... n'avait pas honte d'être, comme tant ... toujours partisan des plus forts.

... en effet, nous jouissions des changemens ... de s'opérer dans notre situation ; ... pouvions oublier que, quelque agrandissement ... notre cage, elle n'en était pas moins ... cela seul odieuse. D'ailleurs, les clefs ... tomber d'un moment à l'autre dans ... nos mortels ennemis ; et qui pouvait ... qu'ils ne s'empressassent de se dédommager ... temps perdu ? Nous nous déterminâmes ... de ces considérations à ma mère, de ... la plus précise et la plus détaillée ; car ... sollicitât vivement notre liberté, elle ... souscrire à quelques-unes des conditions ... mettait, par exemple, à ce que nous ... en Amérique. Le voyage de la Cochinchine ... Japon nous aurait paru délicieux, si ... en avait été le prix. Enfin, nous la ... instamment de considérer, qu'en s'chargeant,

nant à refuser cette condition, qui ...
avantageuse, et à en demander d'autres ...
au moins fort peu, elle exposait ...
seulement aux couteaux des jacobins, ...
ment à l'autre pouvaient reprendre ...
mais au danger bien plus redoutable ...
moi, d'une captivité perpétuelle. ...
tions, nous joignions le récit détaillé de ...
les jacobins de Marseille venaient de ...
nièrement contre nous; madame de ...
ajouta ses notes, et nous confiâmes ...
soins du bon Maugin, qui s'offrit pour ...
message, et que nous fîmes aussitôt ...
Paris.

On peut imaginer l'impatience avec ...
attendîmes son retour! nous eûmes ...
passer un mois dans cette attente, ...
qu'au bout de ce terme que nous vîmes ...
notre fidèle messager. Il ne nous app...
que des promesses; mais celles-là étaient ...
si positif, que nous commençâmes à ...
l'espérance. Ma mère nous mandait ...
l'extrême répugnance qu'elle avait ...
à nous laisser franchir les mers pour ...
une autre partie du monde, comme notre ...
était pour elle la première des considérations ...
avait consenti à une mesure qui, ...
stance actuelle, paraissait être la con...
cipale de notre liberté; qu'en conse...

[illegible] pour notre [illegible] Saint-Jean, [illegible] d'Amérique [illegible] la nouvelle [illegible] cette partie du monde, [illegible] directoire, [illegible] exigé d'elle [illegible] ce sacrifice, [illegible] ma condition [illegible] Il n'avait pas hésité [illegible] bonté [illegible] qui lui tenait [illegible] On n'attendait [illegible] de son départ de Hambourg. Les [illegible] gouverneurs ne voulaient signer [illegible] que quand ils en auraient [illegible] nouvelle arriva enfin, et l'arrêté [illegible] Nous en reçûmes la bienheureuse

[illegible] d'Orléans, [illegible]

nouvelle dans les premiers jours d'octobre (1). La joie qu'elle nous causa peut mieux s'imaginer que se décrire; cependant elle ne fut pas sans mélange. L'arrêté était bien rendu; mais son exécution paraissait devoir entraîner des longueurs considérables; d'abord le choix d'un bâtiment, son équipement, etc.; tout cela devait prendre au moins un mois, et pendant ce mois que de choses pouvaient se passer, et nous replonger encore dans notre affreuse captivité! Le commissaire de la marine, chargé de l'exécution de cet arrêté, eut l'attention de venir nous voir, et ne nous cacha pas les restrictions économiques que le directoire mettait aux arrangemens à prendre. Il nous déclara qu'il avait ordre d'acheter notre pas-

« cherche à me plaindre de ma destinée: je n'ai que trop senti « qu'elle pouvait être encore plus affreuse. Je ne la croirai « pas même malheureuse, si, après avoir retrouvé mes « frères, j'apprends que notre mère chérie est aussi bien « qu'elle peut l'être; et si j'ai pu encore une fois servir ma « patrie en contribuant à sa tranquillité, et par conséquent « à son bonheur. Il n'y a pas de sacrifices qui m'aient coûté « pour elle; et tant que je vivrai, il n'y en a point que je « ne sois prêt à lui faire. » (*)

(*) Ces détails et cette lettre sont extraits d'un ouvrage en quatre volumes, attribué à M. de F...., et qui a pour objet d'expliquer l'*Histoire de la Conjuration d'Orléans*, par Montjoie. (*Note des éditeurs.*)

(1) Le bon général Willot s'empressa de nous annoncer qu'il en avait reçu la dépêche officielle.

[illegible] un nombre de plus [illegible] grand [illegible] peuple [illegible] la prolongation [illegible] dit [illegible] bien, que possible [illegible]

[illegible] possibilité [illegible] dans [illegible] pour [illegible] quelques [illegible] général [illegible] [illegible] dans le [illegible] prétend [illegible] démontré et perdu. Si [illegible] [illegible] de faire beaucoup [illegible] égard, de lier le fait, et de [illegible] jusqu'à [illegible] et qui ne [illegible]

[illegible]

[illegible] qui [illegible] qui [illegible] gouvernement, [illegible] de l'exécution de l'arrêté qui [illegible] fortement, et [illegible] que [illegible] pour [illegible], qu'on les [illegible] — Quant [illegible] mon affaire, et je [illegible] Willot [illegible] pour [illegible]

[illegible] plus aimable, de permettre qu'il [illegible] dîner ce jour-là même, ne [illegible] recevoir chez lui, ainsi qu'il se [illegible] de le faire si les circonstances [illegible]. Ce message nous [illegible] nous fit le plus grand plaisir, [illegible] que nous en comprissions le [illegible]. Enfin vers trois heures le général ar- [illegible] être excusé de la liberté qu'il avait [illegible] demande si nous ne sommes pas bien [illegible] quelque heureuse nouvelle. « Oui, [illegible] on nous assure que notre [illegible] dans peu de jours; mais il y a [illegible] long-temps qu'on nous le promet, et [illegible] nous sommes toujours dans ce triste [illegible] si je venais pour vous entretenir de ce [illegible] ? — Oh! c'est impossible! [illegible] sachez que je suis venu tout [illegible] avoir la satisfaction de vous annoncer [illegible] dès ce soir, [illegible] nous ayez [illegible] le droit de [illegible] pour n'y plus rentrer? — [illegible]

[illegible]

folie la plus complète. Après ces premiers transports, nous apprîmes du général que, quoique notre vaisseau ne dût mettre à la voile que dans cinq ou six jours, il allait nous y conduire (pour la forme) avec le commissaire du gouvernement, qui voulait assister à notre embarquement; qu'à peine y serions-nous restés un quart d'heure, il nous enverrait un canot pour nous mener à terre, chez le consul Cathalan, où nous logerions, et d'où nous irions ensuite où bon nous semblerait, ayant cependant soin de ne pas trop nous montrer pendant le jour. Nous remerciâmes de tout notre cœur le brave homme à qui nous devions ce précieux avant-goût de liberté, et nous nous mîmes à table, non pour manger, mais pour nous livrer à l'excessive joie, qui, comme le chagrin, bannit l'appétit. Après le dîner on annonça l'arrivée du commissaire du gouvernement, qui, entrant dans la chambre sans saluer personne, s'avança vers le général Willot avec l'air le plus insolent, et lui dit : « Je ne m'attendais pas, général, à vous trou-« ver ici. — Citoyen, reprit l'autre sans paraître « deviner son motif, nous autres militaires, nous « sommes accoutumés à une grande exactitude, et « je n'ai pas voulu y manquer dans cette occasion-« ci. » Aussitôt après, on fit venir le concierge des prisons du fort; et nous vîmes, non sans une grande émotion, rayer nos noms de l'écrou sur lequel ils

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] peut-être [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] tentative [illegible]

[illegible] que je [illegible]

[illegible] pouvait à peine entrer dans [illegible]

[illegible] me croyais, de [illegible]

[illegible] longe, [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] jusqu'à [illegible] nous [illegible]

[illegible] avec le [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] nous [illegible]

[illegible]

[illegible] nous trouvâmes la bonne [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] la [illegible] nous [illegible] de temps se passoit à merveille. [illegible] nous trouvions trop près de l'infor[illegible] et trop exposés à y être replongés d'un [illegible] l'autre, pour ne pas désirer vivement [illegible] part? aussi fûmes-nous comblés de joie [illegible] nous annonça que notre vaisseau devoit [illegible] la voile le lendemain matin. Nous [illegible] pas un seul instant de la nuit, et le [illegible] 1796, à sept heures du matin, nous [illegible] dînmes avec le général, le consul [illegible] [illegible] de la [illegible] à bord [illegible] [illegible] et la pauvre Françoise [illegible] nous y accompagner pour nous faire [illegible] Le peuple de la ville, instruit de notre [illegible] rassembla bientôt en foule pour nous [illegible] et le rivage voisin étoient couverts de [illegible] fort étoit garni de gens aux fenêtres [illegible] [illegible]; la plupart nous félicitant sur [illegible] reuse délivrance, quelques uns [illegible] [illegible], et d'autres souhaitant qu'une [illegible] [illegible]ée à notre bâtiment, pût [illegible] [illegible] promptement des deux membres [illegible] [illegible]

Pendant ce temps le général [illegible] [illegible] à la hâte ses vœux sincères pour [illegible] [illegible] traversée et pour un plus [illegible] [illegible] de [illegible] la bonne [illegible]

l'honnête Maugin
leur attachement à sa manière. Enfin
Rye, les voiles s'enflent, ceux qui de-
en France descendent à la hâte dans
: tous les adieux se répètent mille fois.
frais s'élevant, nous nous éloignons ra-
de cette terre où nous avions été si
, et dont cependant nous n'avons pas
souhaiter le bonheur.
étant devenu contraire quelque temps
nous ayant retenu vingt-trois jours dans
éditerranée, nous fûmes obligés de relâcher à
. Le général O'Hara, qui en était alors
, nous rendit le très court séjour que
fîmes extrêmement agréable. Toutes ses
nous flattaient d'autant plus, qu'elles
d'une manière frappante avec le
que nous éprouvions depuis long
parfait à tous égards était le
hospitalité qui fut depuis si généreusement
envers nous en Angleterre.
une traversée de quatre-vingt-treize jours
pénible que longue, nous arrivâmes
rique. Toutes nos peines y furent,

[illegible]

[illegible] l'humidité [illegible]

[illegible] les vents [illegible]

[illegible] au [illegible]

[illegible] tous les autres [illegible]

[illegible]

[illegible] on nous avons [illegible]

[illegible] nous avions [illegible]

[illegible] habiter la baraque [illegible]

[illegible] été obligés de [illegible] quelque temps

[illegible] nous ayant [illegible] vingt-trois jours [illegible]

[illegible]

[illegible] Le général [illegible], qui [illegible]

[illegible] la plus [illegible]

[illegible] extrêmement [illegible]

[illegible]

[illegible] cette manière [illegible]

[illegible] nous [illegible] depuis long[illegible]

[illegible] qu'à tous égards [illegible] le pro[illegible]

[illegible] qui fut depuis si [illegible]

[illegible] Angleterre [illegible]

[illegible] traversée de [illegible]

[illegible]

[illegible]

TABLE DES MATIÈRES.

Avril 1793, arrestation à Nice................ *page* 2

Départ de Nice; arrestation à Aix; translation à Marseille sous escorte.............................. 8

Arrivée à Marseille; je suis enfermé au Palais....... 15

Transféré au fort Notre-Dame de la Garde, où se trouvaient mon père, mon frère, ma tante et M. le prince de Conti.............................. 31

Mai 1793, premier interrogatoire devant le tribunal... 38

22 mai 1793, translation au fort Saint-Jean; mis au cachot dans la tour, et séparé de mon père et de mon frère.............................. 40

Août 1793, mon frère a la permission de venir me voir.............................. 68

L'armée du général Carteaux occupe Marseille et le fort.............................. 73

Nos nouveaux gardiens nous permettent de nous voir et de prendre l'air sur la terrasse................ 75

Trois commissaires viennent chercher mon père; il part le 23 octobre.............................. 81

Nous apprenons la mort de mon père.............. 87

3 avril 1794, M. le prince de Conti est enfermé avec nous dans notre cachot.......................... 100

1er mai 1794, nous obtenons de quitter le cachot pour un meilleur logement....................... 114

Juillet 1794, effroi de M. le prince de Conti........ 123

Sa crainte n'était pas fondée..................... 126

Redoublement de vigilance à notre égard........... 130

27 juillet 1794, chute de Robespierre..............*ibid.*

[illegible]oût 1795, nous recevons des lettres de Paris [illegible]
[illegible] l'argent qu'il nous avait prêté [illegible]
[illegible] le quart de la somme que ma mère [illegible] envoyée pour nous depuis long-temps. [illegible]
[illegible] nous donne le fort pour prison [illegible]
[illegible] nous volent tout ce que nous [illegible] prétexte de nous faire évader. [illegible]
[illegible] 1795, on nous donne un meilleur logement. M. [illegible]
On nous paye le reste de la somme que ma mère [illegible] avait envoyée, et nous recevons 72 louis qu'[illegible] laissés à Nice. [illegible]
Massacre des prisonniers jacobins dans le fort. [illegible]
Nous favorisons l'évasion d'un Anglais prisonnier. [illegible]
A la fin d'août, ma tante et M. le prince de Conti [illegible] tiennent leur liberté. [illegible]
Arrivée de Fréron. [illegible]
On change le commandant du fort dont nous étions contens. [illegible]
Nous formons le projet de nous évader. [illegible]
28 novembre 1795, nous nous décidons à partir. [illegible] frère part avant moi, et sort heureusement [illegible]
Je suis reconnu en sortant du fort par le commandant qui me fait rentrer. [illegible]
[illegible] échappe par la fenêtre à l'aide d'une corde. [illegible] se rompt, je me casse la jambe. [illegible]
[illegible] bateau vient enfin me prendre. [illegible]
[illegible] débarquant sur le rivage, je suis reconnu et [illegible]
Mon frère apprend mon malheur, et retourne au [illegible] pour partager mon sort. [illegible]
[illegible] me transporte au fort. [illegible]
Dépréciation des assignats. [illegible]
1796, arrivée de madame de La Charce. [illegible]

... que les jacobins veulent nous assassiner ... au fort sont chassés par la garde ... un très bon jugement, et la permission ... promener sur parole ...
... s'adoucit de plus en plus ...
... enfin à nous mettre en liberté, à condition ... pour l'Amérique ...
... est diminuée par la nécessité d'attendre le ... du bâtiment qui devait nous conduire ... 195
... du consul à notre égard; le général Willot ... tirer du fort pour nous faire embarquer ...
... avoir été embarqués, nous revenons attendre que ... ment mette à la voile ...
... 1796, nous partons ...

FIN DE LA TABLE.

COLLECTION

DES MÉMOIRES

RELATIFS

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

MÉMOIRES

MARQUIS DE BOUILLÉ

(Cte. LOUIS).

PARIS,

FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

IMPRIMERIE DE H. BALZAC, RUE DES MARAIS S.-G. N. 2

MÉMOIRE

DU

MARQUIS DE BOUILLÉ

(Cte LOUIS),

LIEUTENANT-GÉNÉRAL,

SUR LE DÉPART DE LOUIS XVI,

AU MOIS DE JUIN 1791,

AVEC DES NOTES ET OBSERVATIONS,

EN RÉPONSE

À LA RELATION DE M. LE DUC DE CHOISEUL, PAIR DE FRANCE,
EXTRAITE DE SES MÉMOIRES INÉDITS.

Quanquam animus meminisse horret,
luctuque refugit.
(Énéide, Lib. II.)

SECONDE ÉDITION.

PARIS,
FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,
RUE DE VAUGIRARD, N° 17.

1827.

OXFORD INSTITUTION LIBRARY

...PARIS.

...S DE BOUILLÉ.

... avenir la monarchie ... vingt-huit
... du mois de juin 1791 ...
... sont écoulées depuis ...

... sur la révolution française ...

... ont con...

... domaine de l'histoire ...

... encore ...
... leurs ...

AVANT-PROPOS.

[illegible] ans sont révolus depuis qu'un [illegible] tenté pour délivrer Louis XVI [illegible] famille, relever le trône [illegible] en arrachant la France à ses mal[illegible] la préserver de ceux plus affreux [illegible] l'avenir la menaçait ; vingt-cinq [illegible] sont écoulées depuis la première pu[illegible] des Mémoires de mon père, le marquis [illegible] sur la révolution française, où sont [illegible] les circonstances de l'évasion et de [illegible] du roi. D'autres Mémoires, [illegible] [illegible], ont confirmé ou [illegible] par de nouveaux [illegible] [illegible]mations [illegible] principaux [illegible] de cet événement [illegible] de l'auteur [illegible] [illegible] [illegible], avaient le droit de rendre compte

de la part qu'ils y ont eue, et p[illegible]
ment n'y [illegible] intéressé [illegible]
Choiseul. Cependant, après [illegible]
lence réfléchi sans doute, laissé à [illegible]
temps de se former et de marquer [illegible]
[illegible] dans des ouvrages [illegible]
[illegible] accrédités, tout-à-coup il élève [illegible]
c'est moins pour éclairer le pu[illegible]
semble, que pour attaquer le [illegible]
[illegible] sa confiance, qui lui [illegible]
[illegible] le sort de l'entreprise [illegible]
la plus intéressée, et pour trou[illegible]
de ce fidèle défenseur de la [illegible]
souvenir honorable de son dévo[illegible]

Fort du sentiment que ce [illegible]
[illegible] sentiment que rien ne [illegible]
et que justifie le témoignage pu[illegible]
si, pour répondre à une attaque [illegible]
infirmité ne me permet guère [illegible]
[illegible] de la retraite qui est [illegible]
[illegible] de la [illegible]
[illegible] contre le malheur [illegible]
[illegible] que la réponse (1) de M. [illegible]

(1) [illegible] réponse de M. de [illegible]

réclamations que M. de Choiseul lui adressa en août 1800, et que celui-ci a eu la bonté de rapporter, pourrait suffire aux yeux des personnes éclairées et impartiales; car cette arme, qu'il a peut-être cru émousser en la présentant, n'en a pas moins conservé toute sa force. Cette réponse même semblait m'imposer l'obligation de ne point entrer dans de nouvelles explications, si M. de Choiseul n'eût lui-même dirigé de nouvelles attaques que mon père ignorait et qu'il eût repoussées; si l'avant-propos, plus hostile encore que le Mémoire, ne contenait un défi qu'il ne refusait jamais, des démentis qu'il n'était pas plus accoutumé à mériter qu'à recevoir.

Pressé par le double devoir que m'imposent la piété filiale et l'attachement fraternel, mais encore plus par celui que me commande la vérité, je présenterai celle-ci avec la modération qui lui est propre et qui convient à ma situation actuelle autant qu'à celle où j'ai été vis-à-vis de M. de Choiseul, à l'époque sur laquelle il me force si péniblement de revenir. Je tâcherai d'opposer le raisonnement à la critique, et la froide exactitude des faits à des dénégations ou à des prétentions calculées. A

l'appui des [illegible] qu'il a [illegible] constituées [illegible] [illegible] sa [illegible] de [illegible] [illegible] 1795, [illegible] l'impression des faits qu'[illegible] altérés toujours [illegible] Mémoires n'a jamais été [illegible] publicité, et [illegible] [illegible] compte des [illegible] [illegible] la [illegible] [illegible] jusqu'au [illegible] seigneurs à sa famille, pour [illegible] vent être toujours précieux, [illegible] pouvoir [illegible] M. de Choiseul [illegible] [illegible] pas d'avoir été assez [illegible] et [illegible] infiniment [illegible] [illegible] dans [illegible] qui [illegible] avoir été [illegible] de la [illegible] [illegible] devoir [illegible] de la [illegible] sur ce sujet [illegible]

[illegible]

[illegible]

ait obtenu cet assentiment de [illegible]
je me permets ici de lui de[illegible]
n'y a-t-il point [illegible]
longue [illegible]
[illegible] de lui [illegible]
[illegible] militaires, il [illegible]
[illegible] au rapport qu'il a [illegible]
dédaigné de lui, cependant M. de [illegible]
son intérêt même, ne lui devait [illegible]
munication qui eût servi à modi[illegible]
fier, s'il y avait lieu, l'opinion [illegible]
lui manifestait sur sa conduite? [illegible]
il [illegible] communication [illegible]
[illegible] (en décembre 1792 [illegible]
où nous étions retenus par les [illegible]
lors de notre passage en Angle[illegible]
[illegible] présence de plusieurs [illegible]
existantes? Pourquoi, demand[illegible]
connaissent très-bien les reproch[illegible]
M. de Bouillé, et devant s'atten[illegible]
jour il les rendrait publics, M. [illegible]
s'[illegible] détruir[illegible]
[illegible] Il l'entreprend [illegible]
[illegible] il [illegible]
[illegible] secrètes, et dans quel temps [illegible]
t-il ces réclamations? A l'époque [illegible]

[illegible]

[illegible]
[illegible] agonie de la mort, [illegible]
[illegible] l'empêcher de publier [illegible]
[illegible], au même moment, [illegible]
[illegible] édition en français des Mé-
[illegible] de Bouillé, revue par lui [illegible]
[illegible] et devoir [illegible]
[illegible]

[illegible]
débat [illegible] sur les [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] frappe [illegible]
M. de Chaisetal, [illegible]
[illegible] dans [illegible]
[illegible]
[illegible] le chef, [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] M. de Bouillé [illegible]
[illegible]. Il se place toujours [illegible]
quoiqu'il ne dût être qu'au [illegible]
[illegible]
[illegible] l'application [illegible]
[illegible] d'indiquer [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]

honorons et consolons leurs mânes

[illegible] quant, n'était-ce [illegible] [illegible] principe [illegible] [illegible] Il est facile [illegible]

[illegible] quelque sorte les archives de la ré-
[illegible] assez de pièces sont ainsi
[illegible] de l'histoire [illegible]
[illegible], s'il y a lieu, le jugement
[illegible]. Quelles qu'aient été les
[illegible] toujours couvertes par le
[illegible] et de la [illegible]
[illegible] influence a été moins grande encore
[illegible] d'une fatalité trop marquée dans les
circonstances, et peut-être même
[illegible] dont il est difficile de ne pas
[illegible] les indices, et dont la postérité
[illegible] découvrir le fil, lorsque le temps
[illegible] les voiles des convenances et
[illegible] contemporains.
[illegible], victimes de toutes ces causes
[illegible] n'imputons plus à la génération pré-
[illegible] obstacle de nos divisions, et ne léguons
[illegible] descendans leur triste héritage.
[illegible] les décrets de la Providence qui
[illegible] pas de découvrir ses voies,
[illegible] encore sans doute, de terribles
[illegible] de grandes leçons aux
[illegible] la mort de Louis XVI
[illegible] d'avoir
[illegible] de leurs
[illegible] honorons et consolons leurs mânes

par notre résignation sur le ...
sons nos sentimens, ainsi que ...
sous les auspices d'un roi ...
qui fit long-temps prospérer la ...
eût encore éprouvé tout de ...
parque vertueux, ... toujours ...
pour son peuple; eût pu des ...
médy...

MÉMOIRE

DE M. LOUIS DE BOUILLÉ

(Cte LOUIS),

LIEUTENANT-GÉNÉRAL,

SUR LE DÉPART DE LOUIS XVI AU MOIS DE JUIN 1791.

[illegible] mois d'octobre 1790, que le roi et la [illegible] arrêtèrent le projet de se délivrer de l'esclavage où ils étaient retenus à Paris depuis la horrible journée du 6 octobre 1789. Ce [illegible] suggéré par M. d'Agoult, évêque de [illegible] de Suisse où il l'avait concerté [illegible] baron de Breteuil, qui, forcé par les [illegible] de juillet 1789 de quitter le ministère [illegible], s'était retiré à Soleure, [illegible] toujours, dans l'intérêt de Louis XVI, [illegible] correspondances avec les cabinets étrangers. [illegible] avouer que déjà à cette époque [illegible] pour relever l'autorité royale, [illegible] réaction en faveur du roi [illegible]. L'esprit du peuple était [illegible] les premiers ordres de l'État, [illegible]

monarque lui-même, entraîné [illegible] démarches, avait, par l'incertitude [illegible] sultait dans sa conduite, perdu de sa [illegible] proportion du décroissement. Il [illegible] n'en était pas ainsi de la reine dont la [illegible] relevé encore par les cruelles épreu[illegible] avait à subir, annonçait un sentiment [illegible] probation et même d'impatience, qui [illegible] dait qu'une occasion de se développer. [illegible] près son désir que le comte de Fersen [illegible] accès auprès du roi, fit parvenir à ce [illegible] projet de sa délivrance.

Ce projet, exposé dans un mémoire [illegible] sous ses yeux, consistait à lui prouver [illegible] d'adopter un plan quelconque qui mit [illegible] fiance générale que donnait à tous [illegible] marche incertaine, et à lui démontrer [illegible] qui pût remplir cet objet, était de [illegible] où il était retenu prisonnier, pour se [illegible] un lieu sûr au-dedans du royaume, et [illegible] rer de troupes fidèles; que de cette [illegible] ment il pourrait espérer mettre fin aux [illegible] entreprises de l'Assemblée nationale [illegible] heur de la France. On lui proposait en [illegible] 1° de s'assurer l'appui des puissances étr[illegible] sonder leurs dispositions respectives, et [illegible] de cette négociation une personne [illegible] semblait plus convenable de choisir [illegible] que la révolution avait [illegible] 2° pour l'intérieur, pour [illegible]

[illegible] le [illegible] la [illegible] lui marqu[illegible] cer- [illegible] conduite donnait de son [illegible] également [illegible] de [illegible] mémoire [illegible] pour son évasion [illegible] l'ingratitude, [illegible]

[illegible] le baron de Breteuil [illegible]
[illegible] les pleins pouvoirs [illegible]
[illegible] qu'il [illegible]
[illegible] point les dispositions [illegible]
[illegible] qu'il n'entre point [illegible]
[illegible] plan. Il ne connaît personne à qui [illegible]
[illegible] qu'à cette époque le roi [illegible]
[illegible] expliqué ses intentions à [illegible]
[illegible] dans sa correspondance [illegible]
[illegible] toujours cherché [illegible]
[illegible] n'attendait qu'un ordre [illegible]
[illegible] pour lui donner [illegible]
qu'il pouvait exiger de sa fidélité [illegible]
plus clairs dans lesquels ce prince [illegible]
[illegible] vis-à-vis de lui [illegible]
dans la lettre qu'il lui avait écrite [illegible]
Nancy, éloignez, lui mandait-il [illegible]
[illegible]
[illegible] comme l'autre [illegible]
[illegible] qui pourra servir un jour [illegible]
La réponse du roi [illegible]
[illegible]
[illegible] une fois obtenue [illegible]
[illegible] par de nouv[illegible]
[illegible] l'évêque de Pamiers [illegible]
passer à M. le baron de Breteuil [illegible]
[illegible]
[illegible] de [illegible]
[illegible]
que [illegible] paraissant pas propre [illegible]

2

[illegible] charge [illegible] de cette [illegible] à Metz [illegible] des [illegible] de la [illegible] du roi [illegible]

Saint-Cloud, ce 23 octobre 1790.

[illegible] Monsieur, que vous continuez d'être [illegible] votre position avec les troupes [illegible] je suis avec plaisir [illegible] recevrez l'assurance de tout [illegible] pour vous.

LOUIS.

[illegible] contre les pouvoirs [illegible] M. de Bouillé toutes les offres les plus [illegible]

[illegible]

devoir [illegible]
[illegible]
[illegible]
du retour de son autorité qu'il par[illegible]
de regagner pied à pied depuis que l[illegible]
administrations départementales sem[illegible]
lignes. Au reste, il l'assura qu'il [illegible]
ordres du roi, et que, malgré qu'il [illegible]
de quitter la France et l'espoir d'un [illegible]
Russie, il n'abandonnerait pas [illegible]
donnait les moyens et les occasions [illegible]

Quoique cette première conversation [illegible]
[illegible]
[illegible] de M. de Bouillé [illegible]
[illegible] l'état des négociations [illegible]
différentes puissances; et comme [illegible]
dispositions du corps helvétique [illegible]
[illegible]
posé que le roi se retirât à [illegible]
[illegible] lui offrait un asile [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible] que pour s'assurer les [illegible] décidé que, lorsque les [illegible] avancés seraient plus avancés [illegible] M. de Bouillé, [illegible] pour entrer [illegible] après sa [illegible] on avoit quelques [illegible] encore qu'il fut décidé [illegible] le roi et la monarchie, [illegible] ses principes de servir de [illegible] détestait autant [illegible] les plus purs [illegible]

[illegible]

[illegible] Il [illegible] à Paris pour juger [illegible] convenir [illegible] et le mettre en rapport [illegible] je partis de Metz [illegible] j'arrivai à Paris le 26 [illegible] pour rendre [illegible] moins suspect à M. [illegible] et aux différens partis populaires qui [illegible] épier mes démarches, je me logeai [illegible] que je [illegible] la première fois que j'é[illegible] chez M. [illegible] de [illegible] malgré ses liaisons [illegible] de nos opinions [illegible] qu'alors mon ami. Il ne se trouvait point [illegible] il [illegible] de la révolution, [illegible] que la même [illegible] de ce parti [illegible] les [illegible]

[illegible]

[illegible] dans laquelle l'évêque [illegible] les sim- [illegible] de la reconnaissance dont je me comptais [illegible] à M. de Bouillé les marques les plus déli- [illegible] et de la confiance absolue que le rapport [illegible] avec lui avait inspirée à Louis [illegible], nous entrâmes en explication sur les [illegible] d'exécution du projet et sur la position [illegible] des affaires. Il me dit que le roi et la reine [illegible] instruits de mon arrivée, et que, comme [illegible] trop dangereux pour moi [illegible] que [illegible] que je les visse en particulier, le comte [illegible] était chargé de me voir de leur part, et [illegible] mettre au fait de toutes les relations inté- [illegible] et extérieures, afin que je pusse en rendre [illegible] exact à mon retour à Metz. Je con- [illegible] lui objecter qu'il était possible que le [illegible] ne me connaissait guère [illegible] quelque [illegible] de mon âge [illegible] alors [illegible] que quoiqu'en [illegible] il valût peut-être mieux [illegible] je remettrais [illegible] [illegible]

les détails des plus [illegible] sur l'[illegible] et [illegible] des [illegible] de [illegible] sur la révolution, et de la fatigue qu'il é[illegible] de sa position; il me cita que le jour où [illegible] sanctionné dernièrement le décret relatif [illegible] ment du clergé, il avait dit au comte de F[illegible] « J'aimerais mieux être roi de Metz que [illegible] « demeurer roi de France dans une telle [illegible] « mais cela finira bientôt. » Il me confi[illegible] que, depuis le 6 octobre, ce prince avait [illegible] au roi d'Espagne sa protestation contre [illegible] qu'il pourrait sanctionner par la suite [illegible] tant point libre de ses volontés: je n'ai pas [illegible] parler depuis de cette protestation.

Nous passâmes ensuite rapidement sur les [illegible] négociations entamées. Il me confirma [illegible] dispositions du corps helvétique, celles [illegible] pagne, qui promettait de faire avancer [illegible] ment des troupes pour appuyer la dém[illegible] roi, et les promesses de secours d'homm[illegible] gent de la part de l'empereur.

Les émigrés qui se trouvaient alors [illegible] leurs projets nous occupèrent un [illegible] témoigné des craintes à leur égard, [illegible]

[illegible]

[illegible] d'après [illegible]
[illegible] que l'on [illegible]
[illegible] envoyé à Turin trois [illegible]
[illegible] été adressé au roi de Sardaigne [illegible]
[illegible] défendre à ceux que les plus [illegible]
[illegible] à sa cause dans ce pays, de rien
[illegible] entrer en France dans la conjoncture
[illegible] qu'il avait [illegible]
[illegible] lui [illegible]
[illegible] en cas que les [illegible]
[illegible] à ses prières [illegible]
[illegible] plus qu'[illegible]
[illegible] l'expression de la volonté formelle [illegible]
[illegible] communiquer de son projet [illegible]
[illegible] des émigrés, dans la crainte d'une indis[illegible]
[illegible] d'excès [illegible]
[illegible] avait [illegible]
[illegible] Turin aux [illegible] du [illegible]
[illegible] une popu[illegible]
[illegible] qui ne laissa pas d'être [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

beau, et il y était parvenu. Ce factieux [illegible]
lentement en travaillant les esprits [illegible]
[illegible] par les moyens de séduction que lui [illegible]
[illegible] l'argent qu'on lui donnait à répandre [illegible]
[illegible], et dont il faisait plus souvent [illegible]
[illegible]. Il s'apercevait facilement que [illegible]
n'avait en lui qu'une demi-confiance, [illegible]
[illegible] toute affaire de parti et bien [illegible]
surtout avec des esprits de la trempe du [illegible]
Aussi Mirabeau disait-il assez plaisamment [illegible]
justifier la méfiance que lui inspiraient [illegible]
[illegible] du château, qu'il en était là [illegible]
[illegible] de grandes maisons [illegible]
[illegible] en cachés. M. de Montmorin, [illegible]
des affaires étrangères, était un de [illegible]
[illegible] au rapprochement de cet [illegible]
[illegible] avec la cour, et il essayait de [illegible]
genre de services les tout seuls ou [illegible]
[illegible] le roi, ses bienfaits [illegible]
[illegible]

Tel est le tableau de la situation [illegible]
[illegible] de Louis XVI, ainsi qu'il [illegible]
[illegible] arrivée à Paris. M. [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible] ouvrages, je me [illegible] les plus opposées [illegible] parti, malgré les [illegible] quelque mon opinion [illegible] bien [illegible] juste, que je l'étais, je travaillai à établir [illegible] modération. [illegible], officier [illegible] corps du génie, qui [illegible] de La Fayette [illegible], et que [illegible] la guerre [illegible] lui. Dans une conversation [illegible] il eut avec moi, je ne vis dans [illegible] homme nul qui cachât sous un air [illegible] une profonde médiocrité. Ses disposi[illegible] favorables pour M. de Bouillé, [illegible] de La Fayette [illegible]

Evêchés, où j'habitais [illegible] et sa conduite [illegible]
donné une [illegible]
rapport que je [illegible] de manquer [illegible]
sement bien [illegible] aux yeux de ces [illegible]
[illegible] l'espèce de [illegible] qui lui [illegible]
fiée. J'en fis avertir en même temps [illegible]
qu'il lui fit conserver le commandement [illegible]
chés, et évitât qu'on l'éloignât davantage [illegible]
comme auraient pu et même dû le faire [illegible]
[illegible] s'ils n'eussent été conséquens à leur [illegible]
[illegible] l'objet de leur [illegible]
[illegible] des lettres de M. de Bouillé [illegible]
[illegible] quoique je fusse confident [illegible]
[illegible] projets, j'avais [illegible]
[illegible] passer trois jours à Paris [illegible]
mettre. Il me [illegible] témoigner son regret [illegible]
pas encore [illegible] de me parler [illegible]
[illegible] avait [illegible]
[illegible] sur le rôle qu'il jouait. Je me [illegible]
lui. Il me demanda d'abord l'objet qui [illegible]
à Paris. Ma jeunesse, le goût des plaisirs [illegible]
[illegible] de bons prétextes [illegible]
pour [illegible] sur laquelle il [illegible]
[illegible] réponse franche [illegible]

Comme je [illegible] que mon [illegible]
[illegible] je [illegible]
[illegible] pour que [illegible]
[illegible]
[illegible]

De notre position [illegible]

[illegible] les plus aimables assurances de sa
[illegible] pour moi. Effectivement il m'en avait
[illegible] témoigné beaucoup, et j'avoue que l'amé-
[illegible] caractère, jointe au prestige de sa ré-
[illegible] m'avait rendu, jusqu'à l'époque de nos
[illegible] fort sensible à la distinction qu'il me
[illegible] je lui en voulais même peut-être plus,
[illegible] de l'effort qu'il m'avait fallu faire pour
[illegible] de lui, et je voyais avec regret que
[illegible] placés dans des rangs si opposés; [illegible]
[illegible] soient les dissidences politiques, elles ne
[illegible] rendre injuste pour les qualités privées.
[illegible] Fayette me fit aussi les plus belles pro-
[illegible] de considération et d'amitié pour M. de
[illegible] que d'attachement pour la monar-
[illegible] culièrement pour la personne du roi,
[illegible] modération et de désintéressement; mais
[illegible] rations ne parent [illegible]
[illegible]
[illegible] le peu de jours que je passai à Paris,
[illegible] lui plusieurs conférences [illegible]
[illegible] il donna un libre [illegible] faux
[illegible] qui faisaient la base de ses [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] il
[illegible] roi
[illegible] si j'en
[illegible] c'est
[illegible] caractère, et dont je

» ferais ce que je voudrais, » [illegible]
» gène beaucoup. Elle me témoigne [illegible]
» confiance, mais elle ne se livre point [illegible]
» avis qui [illegible] sa popularité. [illegible]
» qu'il faut pour s'attacher le cœur des [illegible]
» [illegible] une ancienne morgue et une hauteur [illegible]
» [illegible] point encore cacher les lui [illegible]
» souvent. Je voudrais qu'elle y mît plus [illegible]
» foi. » J'ignore si M. de La Fayette [illegible]
beaucoup lui-même dans cette confid[illegible]
comme elle était aussi remarquable de sa p[illegible]
pouvait être profitable au roi et à la reine [illegible]
de [illegible] de ne pas la leur [illegible]
[illegible] de lui parler des moyens [illegible]
donnait sa position pour contribuer au [illegible]
et pour arrêter le mal dont le cours [illegible]
de la révolution menaçait notre patrie. [illegible]
du roi [illegible], sous un point de vue [illegible]
pour son ambition comme pour son am[illegible]
pre, la gloire de sauver le monarque et la [illegible]
chie, ainsi qu'il en avait le pouvoir, et [illegible]
trai sur quelles bases solides il était [illegible]
lever à la fois son nom et sa fortune. [illegible]
[illegible] qu'il [illegible]
je [illegible]
[illegible]
[illegible] qu'il ne la [illegible]
[illegible] de [illegible]
[illegible]
par l'influence qu'il [illegible]

[illegible] je lui offrais, ainsi que j'en avais été chargé, [illegible] les récompenses et [illegible] qui lui [illegible] assurés, s'il terminait la [illegible], ou [illegible] dirigeait vers un but également [illegible] au [illegible] à l'État, il me dit « qu'il n'avait [illegible] que celle du bien public et de l'achèvement d'une heureuse et libre constitution; qu'il ne demandait d'autre récompense de ses services que le suffrage et l'estime de ses [illegible] une fois sa tâche remplie, il [illegible] militaire, et se retirerait à la campagne [illegible] de l'approbation et de l'affection publique; [illegible] qu'il attendrait que la nation [illegible] pour combattre le despotisme qu'il [illegible] reparaître. Alors, ajoutait-il, je [illegible] mes travaux; alors [illegible] que je ne devrai qu'à [illegible] principes, à la simplicité de mes [illegible] la confiance générale me [illegible] roi lui-même. » A quoi je [illegible] pas autorisé à [illegible] que le roi [illegible]

[illegible]

[illegible] qui, par son [illegible] château, [illegible] suspecte au parti opposé; mais, [illegible] excès de confiance, il est [illegible] peu ses démarches. [illegible] de nuit dans une maison [illegible] de la rue de Matignon, faubourg Saint-[illegible] nous [illegible] assurés que [illegible] entendus, nous entrâmes en [illegible]

D'après [illegible] M. de [illegible] d'abord au fait de [illegible] Sa Majesté avoit déjà [illegible] avec les puissances étrangères [illegible] avancées [illegible] sur les bonnes [illegible] suisses, quoique la [illegible] helvétique, presque [illegible] On avoit aussi [illegible] de Vienne [illegible] mais [illegible] messes bien éloignées et assez vagues [illegible] Tuileries [illegible] et surtout [illegible]

[illegible]

[illegible] très-incertains, et le devenaient encore [illegible]

[illegible]

[illegible]

quelque [illegible] que fussent les circonstances pour exiger un coup de vigueur de la part du roi, [illegible] étaient trop évidentes [illegible] pour [illegible] n'y [illegible] point; et il fut convenu que l'on ne pouvait agir avant trois mois, c'est-à-dire avant le commencement du printemps. Cependant comme je ne devais pas avoir de fréquentes conférences avec M. de Fersen, ni ne pouvais faire d'autre voyage à Paris sans exciter des soupçons, il fallut discuter et déterminer d'avance [illegible] [illegible] [illegible], et ce fut ce qui nous occupa le plus. [illegible] se présentait plusieurs points susceptibles de [illegible] et dont le choix changeait entièrement le plan du projet. Le roi pouvait en effet :

1° Se retirer sur Besançon, dont la citadelle offrait un poste très-fort et très-avantageux pour rassembler une armée et donner le signal et la main aux Suisses, dont le voisinage et les dispositions facilitaient la jonction; de là s'avancer sur la Bourgogne où le parti royaliste était [illegible], et [illegible] sur Paris;

2° Se rendre à Valenciennes ou telle autre place de la Flandre, occupée par une garnison sûre, où M. de Bouillé se porterait lui-même et ferait arriver les troupes de son commandement, qui [illegible] été [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] sur une [illegible] que M. de Bouillé

[illegible] dans son commandement et où il [illegible] rassemblerait des troupes [illegible].

On offrit de porter directement par l'intérieur dans les Évêchés, soit à Sedan, soit à Montmédy, où le général rassemblerait des troupes; il eût [illegible] du temps pour cacher ses dispositions, et il pouvait être entouré d'un corps [illegible] sur la frontière.

Tous ces projets avaient des avantages et des inconvéniens presque égaux. Le plus grand de ceux-ci était la distance, particulièrement pour Montmédy, et il en est qui rendait le [illegible] de Valenciennes plus [illegible] et plus agréable au roi que les autres; d'ailleurs le bon esprit de cette ville l'y encourageait. Je le combattis cependant par des raisons qui le rendaient presque impraticable, malgré l'inclination de ce prince, et qui finirent par l'en détourner. Effectivement, si le roi avait dans le Hainaut un commandant à sa disposition, la proximité de cette province eût demandé la préférence; mais M. de Rochambeau, qui y commandait, étant entièrement livré au parti démocrate, et le roi ayant placé toute sa confiance et ses espérances dans M. de Bouillé, celui-ci ne pouvait faire aucune disposition militaire que dans son commandement, ni fournir à Sa Majesté, s'il allait dans celui d'un autre, que les secours de son zèle personnel; elle se privait ainsi des ressources que lui offrait l'influence que M. de Bouillé avait conservée sur les troupes et sur

majeure partie des habitans des provinces où il commandait. Il se joignait encore à ce motif des avantages de localité que j'expliquerai plus bas, en faveur du poste de Montmédy que ce général proposait au roi pour sa retraite.

Après cet aperçu sur l'asile que le roi pouvait et devait choisir, nous traitâmes des moyens d'y parvenir; et la sortie du château des Tuileries, dont toutes les issues étaient gardées avec une vigilance extrême, me parut le point le plus difficile. Cependant le comte de Fersen se chargeait de cette partie de cette opération délicate. Il me donna assez de détails sur l'intérieur du château pour me faire voir la possibilité d'en tirer secrètement la famille royale. Le voyage et la route de Leurs Majestés étaient aussi deux objets fort épineux. Nous les discutâmes également, et je proposai que, pour diminuer le danger, on le partageât en faisant voyager la reine avec M. le dauphin séparément du roi, ce qui avait le double avantage de présenter des voyageurs plus isolés, et moins suspects de les transporter, et de ne pas réunir sur le même point tous les intérêts. Mais cette proposition ne fut pas agréée, et elle fut particulièrement rejetée par la reine. Cette princesse fortifiait les autres motifs de son refus par la résolution très-décidée d'être constamment de partager [illegible] les dangers du roi, et [illegible] [illegible] [illegible] point [illegible] l'adoption.

Jugeant cette détermination invariable, j'insistai trop faiblement peut-être, et il fut arrêté entre M. de Fersen et moi que le roi, la reine, madame Élisabeth et les enfans de France voyageraient dans une même voiture qui devait être construite exprès. Je crus remédier aux inconvéniens que devait avoir cette réunion, en demandant, d'après les informations que j'en avais, qu'en outre des trois gardes-du-corps qui devaient l'accompagner en habit de courriers, le roi prît dans sa voiture quelqu'un qui pût parler aux postes et se montrer. Cette précaution était nécessaire pour que, dans aucun cas, le roi ne se fît voir, et que le peu d'habitude qu'il avait des voyages et de l'incognito ne pût lui nuire. Sa Majesté me fit dire et promit formellement qu'elle emmènerait avec elle, pour cet objet, le marquis d'Agoult, major des gardes-françaises, homme de tête et de courage, tel qu'il le fallait dans cette circonstance, et dont le choix avait été indiqué par M. de Bouillé.

Ces différentes réponses me furent portées par M. de Fersen, dans une maison tierce (chez la comtesse de Souza, ambassadrice de Portugal, ma cousine), pendant l'intervalle de quelques jours qui se passa entre la première conférence dont je viens de rendre compte, où furent posées les bases du projet, et la seconde qui devait être la dernière. Celle-ci était destinée à me rendre les réponses définitives du roi, et à me donner la certitude de sa résolution. Dans la crainte qu'elle ne changeât

[illegible] résultat autant d'inconvénient pour [illegible] que pour ceux qui la servaient, j'avais pris la liberté de demander un écrit de sa main, qui [illegible] un gage assuré de la fermeté de sa déter[illegible] pour l'entreprise. Cette demande, qui [illegible] quelque étonnement aux intermédiaires qui la [illegible]ment, fut accueillie avec une extrême [illegible] par Sa Majesté, qui voulut bien même y [illegible] avec empressement. M. de Fersen me [illegible]qua en conséquence un billet que lui [illegible] la reine avec la lettre du roi pour moi, [illegible] devait lui être remis quand j'en [illegible] copie. La reine disait dans ce billet [illegible]r de se tirer de l'affreuse position où [illegible] elle se trouvaient, était retenu par la [illegible] de s'assurer davantage les secours des [illegible] étrangères, et que l'on allait y tra[illegible] chaleur. Elle voulait bien ajouter que [illegible] une entière confiance dans M. de Bouillé, [illegible] *pour la reconnaissance qu'on lui [illegible]; [illegible] lui d'en juger par l'étendue du service.*

[illegible]ttre du roi était de sa main et détaillée. Il [illegible]ait les assurances de sa confiance dans M. de [illegible], qu'il avait toujours regardé comme le [illegible] instrument de sa délivrance. Il disait qu'il [illegible] des secours étrangers, et [illegible] *qu'une fois la [illegible] Ra[illegible], elle [illegible], et que [illegible] compter [illegible]* que le secret [illegible] nécessaire pour le succès de cette

entreprise, et qu'en conséquence moins ...
ploierait de personnes, plus on seroit sûr ...
tenir. Sa Majesté désignoit différentes routes ...
s'éloigner de Paris, et disait qu'elle avait ...
songé à se rendre à Valenciennes, ...
qu'elle irait volontiers à Montmédy ...
Bouillé persistait à croire ce lieu le plu[s] ...
plus convenable; que toutefois, dans ...
qu'il prendrait pour y arriver, le roi ...
adopter celle qui l'eût fait sortir et re...
Ardennes, parce *qu'il ne voulait point* ...
hors de son royaume, et qu'il tenait ...
n'en point sortir; qu'une telle démarche ...
irriter son peuple, et qu'il voulait ...
paix et la tranquillité. Ces derniers mot[s] ...
l'expression libre et désintéressée des ...
des principes de Louis XVI, doivent ...
les perfides et imposer silence aux igno...
calomnié ou dénaturé ses intentions.

Telle était la substance de ces deux ...
je regrette infiniment de n'avoir osé ...
copie que je pris alors en encre symp...
que j'en étais convenu, pour la porter ...
remis les originaux à M. de Fersen, ...
que c'était beaucoup, d'après le carac...
méfiant et loyal du roi, de l'avoir déc...
noncer et à s'expliquer ainsi.

Dès que j'eus reçu ces réponses et ...
mières bases, je m'empressai de retourn...
M. de Bouillé. Je partis de Paris le ...

[illegible] le lendemain [illegible] Je remis au gé[illegible] les lettres du roi et de la reine; et l'on peut [illegible] intérêt avec lequel il entendit le rapport [illegible] de mon voyage. Il entrevoyait bien [illegible] pour le succès avant mon départ; [illegible] ne lui en présentait pas moins; mais [illegible] attachement à la personne du roi, l'intérêt [illegible] de ce prince et l'avantage qui devait en [illegible] pour l'État, lui donnèrent le courage et la [illegible] nécessaires dans une pareille entreprise. [illegible] concerté avec M. de Fersen les moyens [illegible] notre correspondance. Nous avions un [illegible] je regarde comme impossible à deviner, [illegible] toutes nos lettres passaient par la poste, [illegible] remarquable que, pendant une correspon[illegible] mois sur un aussi grand intérêt, pas [illegible] lettres ne fut interceptée, et qu'il [illegible] qu'un seul malentendu qui fut heureu[illegible] conséquence. M. de Fersen avait ou[illegible] indiquer la page du livre convenu entre nous [illegible] trouver le mot qui servait à la combinaison [illegible]; mais je parvins, à force de travail, à [illegible] à cette omission qui eût été d'autant plus [illegible] que la lettre indiquait le jour fixé par [illegible] pour son départ. Je fus chargé de toute cette [illegible] correspondance. Les lettres m'étaient adressées par [illegible] pour [illegible] suédois [illegible] du régiment de [illegible] en garnison à [illegible] les [illegible] pour M. de Fersen à [illegible], homme de cinquante ans, [illegible]

time amie de celui-ci, et entièrement dé
roi et à la reine; d'autres fois à M. de Si
secrétaire de l'ambassade de Suède. J'
les canaux par où cette grande affaire se
sait, et quoique ces détails puissent p
milieux, je crois cependant ne devoir
connaître par l'importance de l'objet au
rapportent.

Le premier usage que je fis de tous
de correspondance, fut pour témoigner
la reconnaissante satisfaction que M
éprouvait de sa confiance en lui et de
tion, et pour insister: 1° sur la nécess
de l'empereur qu'il fît des démonstrat
sur la frontière une quinzaine de jours
où le roi sortirait de Paris; 2° sur la
retraite à Montmédy; et 3° sur l'impo
M. de Bouillé fit, ailleurs que sur ce
les préparatifs que demandaient la
sûreté du roi.

Je dois ajouter que le roi ayant porté
jusqu'à me faire témoigner, pendant m
Paris, le désir que M. de Bouillé lui d
personnes à employer avec les armées q
et l'Espagne fourniraient au moment
sion, et que je lui indiquasse moi-mê
que je pensais qui lui conviendraient
pondu que je n'avais aucune instructio
donnée sur ce sujet, et que je satisferais
mande lorsque je serais de retour à M

[illegible] fournir quelques renseignemens à cet [illegible] avais [illegible] que le baron de [illegible] général, né en Alsace et employé dans [illegible] France, pouvait convenir au commande[illegible] Suisses, et pour les Espagnols, j'avais [illegible] de La Tour-du-Pin qui, depuis son [illegible] la guerre, commandait les divisions [illegible] la partie méridionale des îles [illegible] secondé par M. de [illegible] faire honneur au choix du roi pour [illegible] pénétré de sent[illegible] dévouement dont il avait donné les [illegible] moins équivoques. Sa Majesté, [illegible] ces choix, désira, avant de s'y ar[illegible] l'avis de M. de Bouillé qui [illegible] répondre dans sa première lettre que, [illegible] que M. de [illegible] officier-général à employer avec l'armée [illegible]

ports entre cette cour et M. de La Tour [illegible]
raient trop difficiles à établir ; et que [illegible]
jalousie des Espagnols pour le [illegible]
permettant de placer auprès d'eux qu[illegible]
[illegible] les relations [illegible]
entre le roi, et [illegible] il [illegible]
M. le duc de La Vauguyon, ambassad[illegible]
cour, où il avait un grand crédit, et [illegible]
une parfaite connaissance [illegible]

Le roi donna son approbation [illegible]
et agit [illegible] conséquence. Quelq[illegible]
[illegible] à M. de La Vauguyon [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
de Paris à Montmédy. Celle de la sûreté [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
dre ; le long de la Meuse [illegible]
[illegible]

[illegible] était par Reims, Isle, Rouvre, Béthel [illegible] c'était celle sur laquelle M. de Bouillé [illegible], parce qu'elle était moins sujette à [illegible] que l'autre; que par conséquent [illegible] plus aisée à assurer; que le pays, étant [illegible] presque désert, exigeait par cela même [illegible] précautions, et que le régiment de royal- [illegible] qui était resté le meilleur de l'armée, [illegible] à Stenay, pouvait être chargé à [illegible] l'escorte du roi depuis Isle ou Réthel, [illegible] ainsi l'inconvénient et le danger même [illegible] grand mouvement de troupes, pour for- [illegible] détachemens que le roi exigeait sur la route [illegible] prendre, et qu'il avait fallu lui promettre [illegible] sa résolution que pour céder à [illegible] positive qu'en faisait [illegible] de Mercy, ministre de l'empereur, [illegible] de Bouillé fut contraire à cette mesure [illegible] avec raison que ces détachemens [illegible] ne pouvaient être [illegible] éveillaient l'inquiétude [illegible] dangereux. Cependant [illegible]

détachemens seraient placés dans les [illegible] petites villes qui partagent l'espace entre [illegible] et Châlons. Cependant telle était l'[illegible] roi, que cette disposition ne le rassurait [illegible] entièrement ; il fit dire à M. de [illegible] par M. de Goguelat, qu'il verrait avec [illegible] placer des détachemens jusque dans [illegible] Châlons, et même encore par-delà. [illegible] néral se refusa absolument à cette [illegible] démontra l'impossibilité, quoique, par [illegible] d'accommodement entre les craintes [illegible] desir de lui complaire, il promit d'[illegible] à Pont-de-Sommevesle, premiere poste [illegible] lons, [illegible] comme on ne le [illegible] fut [illegible] d'aucune utilité, mais [illegible] d'un grand inconvénient. [illegible]

On doit être étonné de la condescendance de M. de Bouillé pour les inquiétudes du [illegible] [illegible] trouver qu'il y avait une sorte [illegible] de sa part à ne pas insister davantage [illegible] tion exclusive d'une opération dont [illegible] possibilité roulait sur lui. Mais, [illegible] [illegible] caractère loyal et courageux [illegible] [illegible] écarter les dangers [illegible] [illegible] les diverses volontés du [illegible] [illegible] relative aux détachemens [illegible] [illegible] pour marcher [illegible] qu'il [illegible] [illegible] ce qui lui semblait nécessaire [illegible] les [illegible] [illegible]

[illegible] ambition per- [illegible] les lui a supposés, il ne [illegible] dangers par trop de [illegible] [illegible] auquel il devait être [illegible] plus qu'il pensait que les dangers eussent [illegible] de Paris à Reims ou à Châlons, que c'est [illegible] les plus grands du voyage, qu'ils [illegible] conséquemment passés, lorsque le roi [illegible] les détachemens, et que jusque-là ils [illegible] détachés du [illegible] par la personne [illegible] qu'il avait engagé ce prince à [illegible] avec [illegible] idées [illegible] par l'habitude du [illegible] sous lequel il avait vécu, d'anciens [illegible] que les circonstances [illegible] [illegible] moins [illegible] [illegible] qu'ils [illegible] [illegible] [illegible] le roi, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

celui [illegible]
principe [illegible]
condition [illegible]
semblable [illegible]
de [illegible]
C'est [illegible]
les [illegible]
fut [illegible]
prudes comment elle [illegible]
Autrichiens [illegible]
tielles [illegible]

M[illegible]
côté [illegible]
très [illegible]
à [illegible]
[illegible]
Sedan [illegible]
nommé [illegible]
pour [illegible]
créneaux [illegible] par [illegible]
resse [illegible]
pieds [illegible]
bijans [illegible]
[illegible]
[illegible]
ble [illegible]
les [illegible]
sente [illegible] bon poste et [illegible]
posi[illegible]
forme [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

et que les mesures de Mirabeau [illegible]

[illegible]

[illegible] qu'il [illegible] la garde nationale le droit [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] M. D[illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] *Combien* du fai[illegible]

[illegible] M. de L[illegible]

[illegible]

[illegible] l'argent tout prêt pour leur subsistance; aucun des chefs n'étant dans le secret de son projet, il fallut les tromper sur la véritable destination de ces fonds. Il donna aux uns le prétexte que l'armée étant menacée d'être payée en assignats, et même de ne l'être plus du tout, il voulait se ménager ce moyen de soutenir quelque temps la sienne. Il fit croire à d'autres que ces sommes provenaient des remboursemens qu'il avait reçus d'une vente de biens, et qu'il voulait mettre en sûreté. Plus de trois cent mille livres se trouvèrent ainsi placées. Mais il fallut confier à un agent particulier une somme de six cent et quelques mille livres, trop considérable pour être déposée dans les caisses militaires. Cette commission [illegible] fut donnée au jeune baron de Tschoudy, [illegible] dans le régiment suisse de Castella, [illegible] plein de courage, d'honneur et de vertu. [illegible] le véritable objet de sa mission, il [illegible] à Paris où après avoir [illegible] réaliser la somme, [illegible] [illegible] aurait produit pour ceux qui s'en seraient chargés, il obtint du banquier Perregaux [illegible] lettres de change sur [illegible], où il les [illegible] et les fit compter à MM. [illegible]. Ces [illegible] [illegible] ce qui ne [illegible] que, [illegible] les opinions [illegible] Perre- [illegible] l'autre [illegible] payées [illegible]

ment lorsqu'après sa sortie de France, M. de Bouillé s'empressa de remettre ces sommes aux princes, frères du roi.

Jusqu'au commencement de mai, le secret était resté de notre côté entre M. de Bouillé et moi; mais le moment d'agir approchant, il fallait s'ouvrir à quelques personnes dont la coopération devenait nécessaire. Il valait mieux les lier par une confidence entière, que de s'exposer aux effets indiscrets de l'agitation où les eût jetées une demi-confidence. Le choix de ces personnes était assez important pour que je doive en développer les motifs. Les deux premières qui furent instruites à cette époque seulement, et qui eurent une part principale dans l'entreprise, furent M. de Goguelat et le duc de Choiseul. M. de Goguelat fut envoyé à M. de Bouillé par la reine, avec ordre de l'employer et de l'instruire du projet. Déjà il était venu à Metz, porteur de douze blancs-seings qui avaient été demandés au roi pour remplir les ordres nécessaires pour la disposition et les mouvemens des troupes le jour du départ. Cet officier ignorait alors l'objet de la mission dont il était chargé; mais M. de Bouillé, qui n'avait eu jusque-là aucun rapport avec lui, le voyant appuyé des plus fortes recommandations de la reine, qui témoignait un grand intérêt pour lui, n'hésita plus à se soumettre à la volonté de Leurs Majestés, trop intéressées au secret de l'enlèvement, pour qu'il [illegible]

[illegible] choisi légèrement ceux à qui leurs personnes et leur sort devaient être confiés. M. de Goguelat était un officier de l'état-major, qui avait été introduit chez la reine par le comte Esterhazy en qui cette princesse avait beaucoup de confiance : on voit donc que M. de Bouillé était tout-à-fait étranger à ce choix. Il n'en est pas de même pour celui du duc de Choiseul ; et ce choix a fourni une des armes les plus fortes aux détracteurs ou aux censeurs de M. de Bouillé, qui ont rejeté sur le général les torts trop décisifs de celui qu'il avait employé. Ils lui ont reproché d'avoir remis le sort d'une affaire aussi importante entre les mains d'un homme auquel l'opinion générale, fondée ou non, n'accordait ni la maturité de l'expérience, ni celle du caractère. Mais cette opinion était balancée par les considérations qui présentaient dans M. de Choiseul un colonel qui avait le mérite d'être du très-petit nombre de ceux qui, dans ces momens dangereux et difficiles, étaient restés à leur régiment ; un colonel qui avait jusque-là conduit le sien avec assez de fermeté et de succès, et avait montré un zèle honorable en accourant de Paris, où il était alors, pour se trouver avec son régiment à l'affaire de Nancy ; [illegible] qui l'avait [illegible] auprès de M. de Bouillé [illegible] [illegible] qui lui [illegible] sur lui [illegible] [illegible] ; [illegible] je dois avouer que j'y eus une grande part,

et ce sera un regret de toute ma vie. Au surplus M. de Bouillé n'avait à choisir que parmi les colonels de cavalerie placés dans son commandement, et il crut pouvoir confier à celui-ci un détachement de quarante hommes, ainsi que l'exécution de dispositions bien clairement expliquées et strictement prescrites. Il voyait de plus en lui un homme d'un nom illustre, attaché à la cour du roi par ses principes, par sa dignité de pair qu'il avait intérêt de recouvrer, par une grande fortune qu'il avait le désir de conserver, et dévoué à la reine par les relations de sa famille, ainsi que par des obligations particulières. Dans ces temps malheureux où l'on marchait entouré de la trahison et de la délation, où la corruption était si active et si puissante, il était doublement important de choisir un agent qu'elle ne pût atteindre, et qui, au lieu de chercher, comme des subalternes pouvaient le faire, à s'assurer, par la révélation du secret, une fortune que les préjugés qui environnaient encore le trône ne leur permettaient pas d'espérer, apprécierait des avantages de sa position les droits que ce nouveau service lui donnerait. Les relais et les premiers besoins de l'établissement du roi exigeaient aussi des préparatifs qui eussent été suspects de la part de M. de Bouillé, et que la fortune et la position de M. de Choiseul le mettaient dans le cas de faire avec convenance et sûreté; ce fut même cette unique raison qui lui fit donner la préférence sur le comte Charles

Damas, autre colonel, d'une naissance égale, qui avait eu plus d'occasions de se distinguer militairement, et dont la loyauté n'était pas moins assurée, mais qui, n'ayant point alors à son régiment un état aussi considérable que M. de Choiseul, ne pouvait remplir aussi bien cet objet. Cette considération prévalut sur l'estime particulière que M. de Bouillé faisait du caractère et de la capacité de M. de Damas. Il fut cependant admis dans le secret, mais plus tard, et ne fut malheureusement employé qu'en seconde ligne. Au reste M. de Choiseul montrait une telle satisfaction de [illegible] en première, une telle confiance, une telle ardeur de s'illustrer, que son enthousiasme ne permettait pas de concevoir de l'inquiétude sur la manière dont il remplirait le rôle qui allait lui être présenté.

Dès que M. de Bouillé eut instruit M. de Goguelat du projet, il l'envoya à Paris pour bien connaître les dispositions du roi, les rapporter verbalement à Metz, et faire différer le départ qui était annoncé, ainsi que le général l'avait demandé à Sa Majesté, pour les premiers jours de juin. Car, sur les lettres de M. le baron de Breteuil, et d'après le décret qui prescrivait à l'armée un nouveau serment plus embarrassant encore que les précédens, il avait écrit au roi qu'il ne fallait plus éloigner l'époque du départ; que le 1er juin passé, il était presque impossible de le retarder; que les troupes se corrompaient de jour en jour,

et que d'ailleurs il voulait prévenir le moment où le serment serait exigé. Le roi l'avait pris au mot, et lui avait répondu qu'il partirait avant le 8 juin. Mais cette réponse étant venue trop tard pour que toutes les dispositions du camp pussent être faites, les Autrichiens n'effectuant d'ailleurs aucune de celles qu'ils avaient promises, M. de Bouillé avait craint d'exposer le roi témérairement; il lui avait dépêché M. de Goguelat pour le retenir, tandis que ce prince lui annonçait, de son côté, qu'une femme de chambre de M. le dauphin, très-démocrate, et qui ne sortait de service que le 11 au matin, le forçait de remettre son départ au dimanche 12, jour de la Pentecôte (1); et qu'il désirait attendre le paiement du mois de la liste civile, qui ne devait se faire que dans les premiers jours. Le roi lui promit d'ailleurs de l'informer plus positivement du jour de son départ, et M. de Bouillé avait prévenu Sa Majesté qu'une fois qu'il aurait reçu cet avis, il ne pourrait plus se prêter à aucun retard, à cause des dispositions qu'il aurait faites, ainsi que des ordres qu'il aurait à donner pour la marche des escortes, et qu'il était nécessaire qu'il sût à quoi s'en tenir invariablement quatre jours d'avance.

Sur le compte que M. de Goguelat rendit au roi de la position des choses à Metz, et d'après

(1) La même circonstance se renouvela le 19, et décida le retard jusqu'au 20.

[illegible] où il les trouva à Paris, il fut décidé (1) que le roi ne partirait que le dimanche 19 à minuit, et cet officier en rapporta la nouvelle certaine à M. de Bouillé qui fit ses derniers arrangemens en conséquence. Il lui annonça aussi, de la part du roi, la promesse que ce prince avait reçue de l'empereur que quinze mille Autrichiens occuperaient, le 15 juin, les débouchés d'Arlon. Ainsi nous touchions au moment de l'exécution, et comme il restait beaucoup de détails particuliers et de précautions à prendre, relativement au voyage, qui n'eussent pu être assez expliqués par lettres, le duc de Choiseul fut envoyé par M. de Bouillé, le 9, à Paris, pour en traiter avec le roi, s'assurer de ses dernières intentions, les rapporter si elles changeaient, et, si elles se maintenaient, précéder Leurs Majestés de douze heures jusqu'au premier détachement placé à Pont-de-Sommevelle, où il devait prendre le commandement, et où il devait les attendre avec d'autant plus de sécurité qu'il connaissait leur marche mieux que personne. Je dois dire que, lorsque M. de Bouillé fit connaître à Leurs Majestés la mission qu'il devait donner à M. de Choiseul près d'elles, le roi et la reine en parurent alarmés et témoignèrent une inquiétude fondée sur les préventions qu'on leur avait données au sujet de sa légèreté, [illegible] sur ses

(1) Et non fait espérer, comme le dit M. de Choiseul dans sa Relation (page 39).

nombreuses relations à Paris. Mais [illegible] aussi que, lorsque M. de Choiseul les eut [illegible] chés, qu'il eut fait éclater devant eux [illegible] sentimens, ils eurent, comme nous, qu'ils [illegible] raient les plus brillans effets, et le roi [illegible] M. de Bouillé sur ce choix [illegible]

M. de Choiseul ne devant rejoindre M. de B[illegible] qu'avec le roi, il fallut arrêter, avant [illegible] les dernières dispositions tant pour ce qui [illegible] personnel, que pour ce qui concernait la [illegible] la chaîne dont il allait former le premier et [illegible] cipal anneau, afin qu'il ne pût avoir aucune [illegible] certitude sur la conduite qu'il aurait à t[illegible] qu'il soumît tous les arrangemens à l'appr[illegible] de Sa Majesté (1). En conséquence, il p[illegible] prince l'état des troupes et relais distribu[illegible] route pour les escortes qu'il avait demandé[illegible] le nom des personnes qui devaient y ê[illegible] ployées; et M. de Bouillé reçut, dès que [illegible] fut présenté à Sa Majesté, son entière appro[illegible] témoignage même de sa satisfaction.

---

(1) Cependant, arrivé près du roi pour y rempli[illegible] sion, M. de Choiseul nous apprend qu'il lui fit [illegible] « combien il était à regretter d'avoir à faire quatre-v[illegible] » lieues pour aller à Montmédy au lieu de passer [illegible] » Flandre (page 32.) » Par cette observation aussi in[illegible] gruité, puisqu'il savait qu'il n'était là qu'en [illegible] d'un parti pris, M. de Choiseul ne risquait-il pas (c[illegible] puis croire qu'il essayait) d'ébranler ce prince à qui [illegible] reusement la résolution manquait pour compléter [illegible] triompher toutes ses autres qualités?

qu'avec qui regardait personnellement M. de Choiseul, il fut arrêté qu'il se rendrait de Paris à Pont-de-Sommevelle, à trois lieues au-delà de Châlons, où il trouverait un détachement de quarante hussards, qui y serait conduit le 21 au matin, par M. de Goguelat; qu'il en prendrait le commandement pour attendre le roi dont il aurait précédé la marche de douze heures, afin d'être instruit de sa dernière résolution et de se conduire en conséquence; qu'il prendrait tous les moyens pour faire passer la famille royale, si elle arrivait à la poste, ou pour la délivrer si elle était retenue à Châlons, comme on en avait avec raison l'appréhende; qu'il ferait tout pour l'empêcher de retomber entre les mains de ses ennemis; qu'à cet effet, il lui serait remis, par M. de Goguelat, un ordre signé du roi et apostillé de M. de Bouillé, pour ne lui laisser que le soin d'une soumission aveugle et le soulager de toute responsabilité envers le prince et envers la nation; que, le roi passé, il laisserait son détachement sur la route pour arrêter tous les voyageurs et tous les courriers qui, sans doute, suivraient ses pas, afin d'intercepter ainsi toute communication avec la capitale jusqu'à l'arrivée de Sa Majesté dans son camp, qu'il dépêcherait M. de Goguelat en courrier sur toute la ligne, ou la parcourrait lui-même pour prévenir les détachemens, ainsi que les relais, et les faire préparer. Il devait aussi prendre les ordres du roi à Pont-de-Sommevelle sur la

manière dont il désirerait continuer sa [illegible] si c'était incognito, chaque détachement, [illegible] en être prévenu par M. de Choiseul, [illegible] passer la voiture sans faire aucun mouvement [illegible] la suivrait d'une demi-heure ou une heure [illegible] Si le roi voulait être reconnu et escorté, [illegible] tachemens, également prévenus par M. de [illegible] ou par M. de Goguelat, seraient prêts à [illegible] cheval à l'arrivée de ce prince, et se réuni[illegible] cessivement autour de lui : telles sont les [illegible] tions qui furent données verbalement (1) [illegible] Choiseul, et que M. de Bouillé me charg[illegible] répéter, pensant avec raison qu'un plus [illegible] gré de liberté qui devait régner entre [illegible] donnerait la facilité de mieux juger jusq[illegible] point il les avait saisies, et était pénétré [illegible] leur importance. Cet entretien eut lieu [illegible] chambre où M. de Choiseul se rendit, [illegible] sence de M. le comte Charles de Damas [illegible] tructions qui étaient positives parurent, [illegible]

(1) M. de Choiseul se borne à dire, dans sa R[illegible] « la journée du 9 fut employée, *par M. de Bou*[illegible] « donner ses instructions, ses ordres secrets [illegible] « *tum*, » mais il n'explique point quels furent ses [illegible] et ses ordres secrets que malheureusement la na[illegible] pération ne permettait pas de donner par écrit [illegible] server en minute. Cette omission est d'autant [illegible] quable et d'autant plus importante, que c'est là le [illegible] cipal de l'affaire et de la question qu'il veut éc[illegible] d'hui.

[illegible] d'y attendre, gravées profondément, non-seulement dans l'esprit, mais dans le cœur de M. de Choiseul, et la seule inquiétude qui pût rester [illegible] courageuse ambition ne cherchât avec [illegible] l'occasion de dégager le roi à Châlons [illegible].

[illegible] Choiseul eut la bonté de témoigner à M. de Bouillé le désir que je fusse avec lui à Pont-de-[illegible]velle, et un vif regret, lorsque le général s'[illegible], en voulant bien lui dire qu'outre la [illegible] donner des soupçons en envoyant si loin l'[illegible] fils, il ne pouvait se passer de la seule [illegible] qui avait eu toute sa confiance dans la [illegible] cette affaire. J'ai eu lieu de regretter [illegible] destination m'eût été refusée par M. de Bouillé, [illegible] j'aime à croire qu'entre M. de Choiseul [illegible] qui nous entendions si bien alors), nous [illegible] plus de patience, plus de confiance dans [illegible]

[illegible] craint pas d'invoquer à ce sujet [illegible] [illegible] M. de Damas. Il peut dire si ces instructions n'é-[illegible] positives, ainsi que je l'assure, et [illegible] que je les [illegible]; si M. de Choiseul, bien loin de ridiculiser, comme [illegible] aujourd'hui, l'entreprise sur Châlons, n'était pas [illegible] par le désir et même par l'espoir d'avoir l'occasion d'y [illegible] le roi; si enfin [illegible] [illegible] prudence qui, pour faciliter, dit-il, le passage de [illegible] dans cette ville, lui fit lever le poste du Pont-de-[illegible] [illegible]lle, sans rester lui-même [illegible] [illegible] avertir le roi de ses [illegible] [illegible] [illegible] avec le détachement pour rejoindre ce [illegible] Stenay en passant par Varennes.

la détermination du roi, et surtout plus [illegible] mission aux ordres précis de notre général [illegible] ci, pour répondre au désir que M. de [illegible] montrait que je fusse employé avec [illegible] des escortes, lui promit que je le serais [illegible] Varennes, et il l'annonça à Leurs Majest[illegible] tèrent quelque temps persuadées que j'y [illegible]é. Les mêmes raisons qui avaient porté M. [illegible] à vouloir me retenir près de sa person[illegible] désirer que je cédasse à mon frère ce po[illegible] jugeait alors de peu d'importance, puis[illegible] que le quatrième que le roi devait trouv[illegible] où les autres détachemens, en s'y repli[illegible] direction de chefs supérieurs, devaient [illegible] ciliter son passage. Ce fut, le 20, [illegible] que je consentis à cet arrangement, [illegible] quelque déplaisir. Cependant des pers[illegible] mal instruites que malveillantes, ont [illegible] Bouillé le reproche d'avoir placé [illegible] l'un de ses fils à Varennes, tandis que [illegible] vient de le voir, il refusa de m'envo[illegible] de-Sommevelle où j'aurais été bien [illegible] dence (2). Quel avantage cette ambi[illegible]

(1) On voit donc que M. de Choiseul ne pou[illegible] qu'il portait au roi des différens postes, indiq[illegible] de Bouillé comme devant être chargé de celui [illegible] Je ne relève cette petite inexactitude que pour [illegible] mémoire de M. de Choiseul, quoique sa Rel[illegible] dit, soit écrite en août 1791, n'était pas déjà [illegible]

(2) Le témoignage de M. de Choiseul lui-même [illegible]

qu'on veut bien lui supposer, eût-elle donc pu re-tirer [illegible] un service aussi éminent, de la présence d'[illegible] de ses fils sur la route du roi? Cette dispo-sition [illegible] pouvait provenir au contraire que de la [illegible] qu'il devait assez naturellement avoir, [illegible] n'apporterait plus de zèle qu'eux à le [illegible].

[illegible] le moment du dénouement [illegible], et, [illegible] je l'ai déjà dit, sur la promesse des Au-[illegible] qui devaient se trouver, le 15 juin, au [illegible] de quinze mille hommes, aux débouchés [illegible] et de Virton, le départ du roi fut fixé au [illegible]it, M. de Bouillé fit en conséquence tous [illegible]tifs pour la marche des troupes. Il [illegible] des ordres aux régimens de Royal et de [illegible] dragons, qui devaient former la plus [illegible] partie des escortes, et qui étaient alors à [illegible] et à Saint-Mihiel, pour se rendre à [illegible] par Clermont, séjourner le 20 dans cette ville, et se trouver ainsi sur le passage du [illegible] donner aucun soupçon. Le comte Charles [illegible], qui les commandait et qui partit de [illegible] 15 au matin, avec cet ordre, était seul ins-[illegible] de leur véritable destination, et devait en-[illegible] un détachement à Sainte-Menehould. Tout [illegible] ainsi ordonné, et le départ de M. de Bouillé

[illegible] dont il avait expliqué [illegible] à [illegible] Tin-[illegible] se reprocher [illegible]

était annoncé, lorsqu'il reçut, le 16 [illegible] lettre du roi, qui différait le sien de [illegible] heures, et obligeait ce général à retarder [illegible] ment ses dispositions. Des courriers furent [illegible] en conséquence, dans la nuit (1), aux [illegible] qui devaient former les escortes, et [illegible] sembla nous sourire assez pour perme[illegible] contre-ordre ne produisît aucun effet [illegible] sur les troupes. Il n'en fut pas de même [illegible]

(1) On pourra remarquer ici quelque con[illegible] mon récit et ce que dit mon père dans ses [illegible] tivement à cette circonstance. La multiplicité [illegible] il avait alors la tête remplie, et la distance [illegible] écrivait à celle de l'événement, ont pu faire [illegible] sur la date précise de son départ de Metz. Au [illegible] est que le contre-ordre ait été expédié dans [illegible] peu importe que ce fût de Metz ou de Longwy [illegible] M. le comte Charles de Damas, à qui les [illegible] adressés, pourrait encore me fournir son [illegible] confusion que M. de Choiseul veut établir [illegible] date où ils durent être donnés, et celle où ils [illegible] tivement, s'évanouit au premier examen, et [illegible] propre Relation, si je voulais en relever tou[illegible] tions. Il savait très-bien que sa lettre ne pouv[illegible] Bouillé à Metz le 16, puisqu'il était prévenu [illegible] en devait partir le 16 au plus tard, et [illegible] nuit du 15 au 16 que, sur l'avis du [illegible] fut expédié. On sent aisément que si, [illegible] Choiseul, M. de Bouillé n'avait eu que [illegible] le 19, il n'aurait pas donné des ordres [illegible] de troupes, pour s'exposer ensuite à tous les [illegible] niens que pouvait avoir leur révocation. [illegible]

[illegible] de M. de Choiseul, qui devaient former [illegible] du roi à Varennes. M. de Bouillé ne pou[illegible] comprendre dans son ordre un aussi petit [illegible] sans éveiller la curiosité et s'exposer aux [illegible] qu'elle aurait fait naître. Je ne sais [illegible] méprise l'officier qui était chargé de ce [illegible] partir en avant un palefrenier avec deux [illegible] de M. de Choiseul, qui arriva [illegible] le 20, [illegible], et, par ses propos autant que par son [illegible] attira l'attention et causa de l'inquiétude [illegible] ville (1); ce qui gêna beaucoup les of-

(1) [illegible] fait est exact malgré les déclarations très-imposantes [illegible] que présente M. de Choiseul, celles de son pale-[illegible] de son valet de chambre, qui ne s'accordent même [illegible] heures près, sur l'instant auquel ils arrivèrent à [illegible] dit, en effet, qu'il trouva, le matin, le che-[illegible] Bouillé dans cette ville; l'autre le fait arriver à [illegible] leur souper; ce qui prouve du moins que le premier [illegible] besoin de réveiller cet officier à huit heures du soir, [illegible] dit l'avoir fait.

[illegible] James Brisac dit même dans sa déclaration : [illegible] et deux chevaux nous attendaient à Varennes » [illegible]). Je sais de plus certain que M. [illegible] à Clermont, dit à M. de Damas qu'il y avait eu un [illegible] d'inquiétude à Varennes, à cause d'un palefrenier et [illegible] chevaux appartenant à M. de Choiseul, qui étaient [illegible] cette ville; mais qu'il l'avait facilement calmée : [illegible] prouve pas que cette inquiétude [illegible] [illegible] n'empêcha pas [illegible] [illegible] les [illegible] de M. de Choiseul [illegible]

ficiers envoyés le lendemain pour dép
et les diriger.

M. de Bouillé ne changea rien à son
Metz qu'il quitta le 16 de grand matin,
peu de suite et d'équipages, sous le pré
tournée sur la frontière pour visiter les
mens qu'il y établissait. Il prit sa route par
Montmédy et Stenay où il se trouva le
soir. Il avait reçu, dans la matinée du mê
un billet du roi, qui lui confirmait sa
de partir dans la nuit du 20, et une
ministre de la guerre Du Portail, qui lui
éloges de la part de Sa Majesté sur les p
de défense que son activité et sa pr
avaient dictés. Le ministre était donc
de deviner combien ces préparatifs étaient
contre lui et son parti : ainsi le plus
tère, la plus parfaite sécurité semblaient
l'entreprise à sa fin. Cependant la fo
mençait à chanceler, et elle nous l'annon
contre-temps bien inattendu, qui vint
embarras inséparables de notre posit
inquiétudes de plus d'un genre qui nous
tèrent. Au moment de l'arrivée de M
à Montmédy où était le régiment
Bouillon, sur lequel il croyait pouvoir
s'y manifesta un esprit d'insurrection
craindre avec raison de livrer le roi
qui devait être son point d'appui et le
troupe aussi peu sûre. Il fallut en

[illegible] dont le [illegible] [illegible] Il fut [illegible] à [illegible] celui de [illegible] et Montmédy [illegible] venant de Thionville [illegible] qui fut [illegible] considérable [illegible] de l'incertitude [illegible] dans les temps [illegible] d'incidens, [illegible] que ceux qui [illegible] dans une combinaison militaire [illegible] exposés. Elle servit aussi à convaincre [illegible] Bouillé de quelle nécessité il étoit pour [illegible] le plus à portée [illegible] des troupes qu'il [illegible] leurs dispositions [illegible]

[illegible]

à [illegible] M. de [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] beaucoup [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
la [illegible]
combien les [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] à M. de [illegible]
[illegible]
[illegible] qu'il apprit que des détachemens [illegible]
Lausanne, au lieu d'être commandés par leurs
capitaines du régiment, ainsi qu'il [illegible]
[illegible] à [illegible]
[illegible] expérimentés, [illegible]
[illegible] du major de ce régiment [illegible]
[illegible], qui [illegible] d'importance [illegible]
qu'il avait reçu quinze jours avant [illegible]
les congés [illegible] de nouveau [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
il [illegible]
coupable, [illegible]
aveugle. Mais [illegible]

[illegible] (est) dangereux et trop [illegible] service [illegible] plus fondé sur les lois du devoir [illegible] des vicissitudes de l'opinion et [illegible] à l'ordre [illegible] fautes de tout genre [illegible] de ceux qui [illegible] heureux encore [illegible] éprouvé que cet exemple [illegible] Bouillé [illegible] parti, le 19 [illegible] avec des ordres pour tous [illegible] de la route, annonçant qu'ils devaient [illegible] escorter un trésor envoyé de [illegible] avec des troupes. Cet ordre [illegible] tous les commandans [illegible] prétexte dont on se servait [illegible] temps, on partit de [illegible] sur cette route, que [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] M. de Choiseul, qu'il [illegible] Clermont, la [illegible] s'arrêter avec ses équipages et [illegible] la ville [illegible]

[illegible] instructions ultérieures à M. [illegible] sous les ordres de [illegible] à surveiller l'exécution [illegible]

[illegible]

[illegible] jusqu'à [illegible] d'elles [illegible] métier qu'elle [illegible] d'Aiguillon [illegible] arrive le 21 dans la [illegible] et y trouva [illegible] la veille [illegible] était partie [illegible] roi et à [illegible] qu'elles voudroient [illegible] et selon la disposition [illegible] question [illegible] et l'exemple [illegible] sorte, les intermédiaires [illegible] entre les oppresseurs et les [illegible] une opinion de [illegible] cette surveillance [illegible] étaient [illegible] qu'ils ne [illegible] pour [illegible] dans les [illegible]

Telle fut la disposition générale [illegible]

[illegible]

[illegible] que la cinquième [illegible]

[illegible] qui, sous trois [illegible]

[illegible] commandait à Stenay [illegible]

[illegible] aussi [illegible]

[illegible] de la persuasion de ses [illegible]

[illegible] ceux qui dirigent une opération de ce g[illegible]

il [illegible] besoin de compter sur cette surveil[illegible]

[illegible] de la part [illegible]

[illegible] M. de Choiseul [illegible]

[illegible] de M. de Bouillé [illegible]

[illegible] les emplacements [illegible]

[illegible]

[illegible] était parti [illegible] [illegible] attendait en [illegible] quatre ou cinq [illegible] à huit heures du matin [illegible] en route, et le régiment [illegible] de Stenay pour [illegible] dans le temps de la plus parfaite tranquillité. M. de Bouillé [illegible] et leur confia l'objet de [illegible] Leur [illegible] encore [illegible] combien ils étaient dignes [illegible] entreprise. En [illegible] le chevalier de Bouillé, [illegible] comte de Raigecourt, officier [illegible] pour attendre le courrier [illegible] de manière à accélérer [illegible] dans cette ville. Ils étaient [illegible] cet effet [illegible] de [illegible] du détachement [illegible] de l'arrivée de Leurs Majestés [illegible] [illegible] devait [illegible] [illegible] laisser [illegible] placés [illegible] les instructions [illegible] enfin [illegible] le moins [illegible] [illegible] le même [illegible] Montmédy [illegible] de Bouillé [illegible]

tout [illegible] faire cuire le pain [illegible]

[illegible]

[illegible] qu'il recouvrit. [illegible]

[illegible] tous les effets les plus défavorables [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] près de lui, et qui, l'ayant [illegible]

[illegible]

[illegible] portés à croire que M. de La Fayette était [illegible] de l'évasion du roi, et voulut la favoriser. Quant à moi, je ne puis partager cette opinion, et je pense que le plus simple raisonnement suffit pour [illegible] le contraire. En effet, quand M. de La Fayette [illegible] assez méconnu son intérêt pour fermer les [illegible] une mesure qui le perdait, quand il eût [illegible] de côté son ambition au point de laisser [illegible] le mérite de sauver le roi, quel compte n'eût-il pas eu à rendre aux chefs de la [illegible] au peuple, qui regardaient la captivité [illegible] monarque comme leur sûreté! Ne savait-il [illegible] y allait de sa tête, et qu'elle serait deman-[illegible] ainsi qu'il arriva, dès que le danger public [illegible] connu? Si réellement M. de La Fayette eût [illegible] du projet, n'eût-il pas plutôt [illegible] il n'eût pas manqué de le [illegible] en un [illegible] par lui seul, comme il en eut l'occasion, [illegible] donner ainsi tout Paris par l'activité de sa [illegible] Quel triomphe pour lui! et quelle [illegible]

[illegible]

la famille royale, et où il ne parvin[illegible] réussir que par le concours de fautes et d'[illegible] d'autant plus improbables alors, qu'au[illegible] même qu'a de la peine à s'en rendre [illegible]

Quoi qu'il en soit, la famille royale fut [illegible] nie hors de sa prison à minuit et demi, et [illegible] de Fersen la conduisit sur les boulevar[illegible] la Porte-Saint-Martin, où la voiture [illegible] attelée de ses chevaux, l'attendait avec [illegible] du-corps qui devaient accompagner le [illegible] d'eux le devança aussitôt à Claye pour [illegible] der les chevaux de poste, et M. de Fersen [illegible] Louis [illegible] à bon port jusqu'à ce [illegible] là qu'il les abandonna à leur sort, [illegible] tances qu'il fit au roi pour obtenir [illegible] Mais la fatalité la plus marquée [illegible] prince s'y refusa constamment (1). [illegible] par son sang-froid et son courage, [illegible] [illegible]

(1) Le récit de M. de Fersen lui-même sur [illegible] la sortie de la famille royale des Tuileries et [illegible] [illegible] le retard de l'arrivée de la reine à la voiture.

[illegible] et remplacer M. d'Agoult (1) que le roi [illegible] l'engagement d'emmener avec lui, pro[illegible] qu'il sacrifia aux représentations de madame de Tourzel, qui insista sur le droit que sa [illegible]

---

(1) [illegible] départ de Metz, dit M. de Choiseul (page [illegible]), M. de Bouillé était incertain si le roi n'e[illegible] pas [illegible] en septième dans la voiture, et il [illegible] désiré [illegible] fût M. d'Agoult. Le roi hésita entre lui et [illegible]. »

[illegible] le roi aurait-il pu emmener M. de Choiseul, [illegible] était convenu que celui-ci le précéderait de douze [illegible] pour avertir les détachemens, leur donner l'[illegible] [illegible] à lui, y compris celui de Varennes; [illegible] qui exigeait un prompt secours et un effort vigou[illegible] [illegible] assurer, au contraire, que M. de Bouillé avait [illegible] promesse formelle du roi, que M. d'Agoult l'accom[illegible] [illegible]; et la confiance que lui inspirait la présence d'un [illegible] d'un caractère aussi fort et d'une tête aussi [illegible], [illegible] de M. de Choiseul [illegible] de ses inquiétudes, de [illegible] voir avec le [illegible] personne qui eût l'habitude des voyages, et qui, [illegible] [illegible] dérance et sa résolution, pût lever les obstacles. [illegible] [illegible]

chargé du gouvernement des enfans de France [illegible] donnait de ne pas les quitter. La [illegible] termina sans doute ce prince à se priver de l'assistance de M. de Fersen, et c'est [illegible] considération d'étiquette l'emporte sur le [illegible] et sur l'intérêt du roi, et [illegible] En rendant justice au zèle [illegible] vouement de M. de Fersen et à son [illegible] dans la conduite de la partie du plan qui [illegible] dait de lui, il faut avouer cependant qu'[illegible] quelque imprudence de sa part à faire [illegible] pour un tel voyage, une voiture dont [illegible] et la forme singulière étaient propres à [illegible] les regards [illegible] il fallait au contraire [illegible] et à retarder la marche des voyageurs. [illegible] ils eurent pris la poste à Claye, ils n'[illegible] aussi vite qu'il aurait été à désirer et [illegible] calculé. Cependant ils avancèrent [illegible] sans obstacles, malgré l'accident qui [illegible] des parties de cette pesante machine, [illegible] retarda près d'une heure. Un des gardes [illegible] dont j'ai parlé, voyageait sur le siége [illegible] courriers, tandis que les deux autres [illegible] rangés à cheval, l'un à côté de la voiture [illegible] choix de ces gardes, plus fidèles et [illegible]

[illegible] question des personnes qui [illegible] devaient y trouver de nombreux personnages [illegible] dans la haute confidence, et qui [illegible] directement qu'il rapporta à Varennes, et que [illegible] son entretien plus remarquable avec le chevalier [illegible]

[illegible] seconde que [illegible] tous les [illegible] (1) qui se réunirent pour [illegible] le [illegible] de cette tentative. Le courrier [illegible] le roi que de peu d'instans [illegible] des voyageurs pourroit ne point trouver [illegible] chevaux commandés. Ils traversèrent [illegible], en plein jour et sans difficulté, la ville de Châlons [illegible] et nous [illegible] à cinq heures et demie du soir [illegible] de-Sommevelle, où le roi comptait [illegible] et se croyait sauvé [illegible] La terre, comme il l'a dit lui-[illegible] semble s'entr'ouvrir sous lui... Il ne trouve [illegible] il ne voit ni M. de Choiseul, parti quel-[illegible] avant lui *avec la certitude du* [illegible] ni M. de Goguelat qui lui était [illegible] ni le détachement des quarante hussards qui [illegible] pour leur rendre compte d'un change-[illegible] inattendu (2).

[illegible]

(2) Quant aux précautions relatives au voyage, M. de Choiseul nous assure que rien n'était oublié (page 52) par lui, se plaignant toutefois que « rien de ce qu'il [illegible] été exécuté » (*Ibid.*) ; plainte qui [illegible] de [illegible] moins [illegible] M. de Choiseul était encore moins [illegible] Telles sont les propres expressions [illegible] rapportées par une personne [illegible] de sa bouche. M. de [illegible] des dispositions générales [illegible] j'ai rapportées, devait *s'aboucher* (dit-il page 29 de sa Re-

En effet, ces deux officiers, [illegible] qu'à cinq heures de l'après-midi (Pont-de-Sommevelle, jugèrent à propos de ne pas attendre le roi plus long-temps, et prirent sur eux de se retirer avec le détachement qu'ils commandaient, sans même avoir égard à l'ordre qu'ils avaient [illegible] de laisser leur troupe sur la route [illegible] les voyageurs et tous les courriers [illegible] naturellement s'y porter. Mettant de côté [illegible] les instructions qui leur avaient été [illegible] toutes les dispositions auxquelles ils é[illegible] donnés, non-seulement ils quittèrent [illegible] route par où ils devaient rejoindre [illegible] ments placés en arrière pour les [illegible] soutenir dans leurs postes, si eux-mêmes [illegible] pas jugé celui de Pont-de-Sommevelle [illegible];

[illegible] lieu) à Pont-de-Sommevelle avec *M. de G*[illegible] l'officier d'état-major qu'il désigne comme l'a[illegible] M. de Bouillé. On peut voir, dans sa Relation [illegible] son étonnement en apprenant « que le détach[illegible] » s'était retiré dans la matinée, et com[illegible] » tourmenta son esprit, » surtout [illegible] mais l'officier d'état-major, « lequel devait [illegible] » être monté à cheval à la minute, pour [illegible] » instruire des autres détachemens les avis [illegible] » naient et qui lui avaient été sûrement [illegible] » M. le marquis de Bouillé. »

Ce même M. de Valory exprime à M. de [illegible] Clermont, l'étonnement du roi de n'avoir [illegible] à Pont-de-Sommevelle.

[illegible]

(1) Il est temps de faire connaître textuellement, puisque [illegible] forcé par la nécessité de la défense, [illegible] que M. de [illegible] Cet avis, contenu dans un billet qui fut remis par le [illegible] Léonard aux commandans des détachemens à Sainte-[Mene]hould et à Clermont, était ainsi conçu : « Il n'y a pas [illegible] qu'il n'attendait plus [illegible] jugera, d'après cela, [illegible] aujourd'hui M. de Choiseul [illegible] du roi qu'il n'attendait plus [illegible]

[illegible]

[illegible] (1) [illegible]
[illegible]
hould, qui, étant officier de [illegible] régiment [illegible]
trop ponctuellement. Il [illegible] ainsi [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] pour [illegible] est [illegible]
[illegible]
[illegible] avec
[illegible] de
[illegible]
le [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] (2) [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
et plus bas : « A l'égard [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» [illegible]

[illegible] sur la tête et [illegible] qui portaient [illegible] Choiseul, à servir de [illegible]. Peut-être lui fut-il inspiré par des apparences auxquelles il donna trop d'importance, ou par des conseils qu'il reçut trop facilement. Cependant il devait d'autant plus [illegible] aux vues [illegible], qu'il savait [illegible] que le roi était sorti de Paris ; en effet, M. de Valory, garde-du-corps, lui avait remis à Bondy, dans la nuit, un billet que le roi lui donna en montant dans sa voiture de voyage à la Porte-Saint-Martin, pour lui annoncer qu'il était hors des Tuileries et de Paris (1). Ainsi, [illegible]

(1) Cette circonstance, qui m'a été rapportée par M. de [illegible], est aussi dans la relation de M. de [illegible] (page 69) [illegible] M. de Valory fut [illegible] courrier qui était à Bondy, pour lui porter les ordres relatifs aux détachemens et aux relais. Celui-ci était prévenu que la famille royale sortait de Paris, et il devait en transmettre immédiatement la nouvelle à M. de Goguelat qui se trouvait à la tête de la colonne des troupes placées à Pont-de-Sommevelle, et était chargé d'en donner avis à son tour au comte [illegible] [illegible] mise à M. de Valory [illegible]

l'avoir précédé de douze heures, comme [illegible] était d'abord convenu, il n'avait sur lui d'avance de deux ou trois heures, qu'un [illegible] léger pouvait gagner sur une lourde voiture. M. de Choiseul pouvait-il donc douter de l'arrivée du roi à Pont-de-Sommevelle? Ne devait-il pas au moins compter sur celle d'un courrier pour annoncer l'accident qui l'aurait empêchée? Ne pouvait-il, avec de telles garanties, [illegible] sa présence, pendant toute une journée [illegible] décider de si grandes destinées? Il a allégué qu'un soulèvement arrivé quelques jours avant, dans une terre voisine appartenant à madame la du[illegible] d'Elbeuf, lui avait fait craindre un rassemblement du peuple des environs, parce que, pendant [illegible] ces paysans [illegible], on leur avait [illegible] hussards; que l'arrivée du détachement, confirmant ces menaces, avait répandu l'alarme dans le canton, et qu'il avait jugé prudent [illegible]

[illegible] qu'il aurait été arrêté en sortant, alors le postillon [illegible] à Bondy) prenait un guide [illegible] jusqu'à Pont-de-Sommevelle [illegible] les détachemens [illegible] le garde [illegible] qui [illegible] courrier [illegible] le roi était donc en route. Il semblait donc [illegible] naturel d'attendre, si ce ne pouvait être à Pont-de-Sommevelle, du moins le plus près possible [illegible] même en se retirant. M. de Choiseul [illegible] devait-il pas replier tous les détachemens, et non [illegible] seulement, surtout par une route de traverse?

éviter les effets, de faire retirer sa troupe; mais quelque faibles que puissent paraître ces raisons (puisque Châlons était tranquille et la route toujours libre) (1), en supposant même que [illegible]

---

(1) M. de Choiseul, cherchant à persuader que sa retraite de Pont-de-Sommevelle facilita le passage du roi à Châlons, s'applaudit de l'avoir effectuée si à propos, et assure qu'il le ferait encore dans les mêmes circonstances (page 56). Loin de moi assurément la pensée de le contredire sur ce point; mais je ne sais pas trop si M. de Bouillé lui en [illegible] une seconde fois l'occasion. D'ailleurs il oublie que, malgré la précaution que sa retraite devait donner au passage du roi, [illegible], reconnu à Châlons, ne dut de n'y pas être arrêté qu'aux bons sentimens du maire, et à la présence d'esprit qu'ils lui inspirèrent *. M. de Choiseul était instruit (p. 152) qu'à trois heures de l'après-midi, on parlait à Pont-de-Sommevelle du passage prochain du roi. J'ignore d'où pouvait venir cet indice dont ce prince lui-même fut informé entre ce poste et Châlons **. Mais peut-être ce bruit, tout vague qu'il était, devait-il engager à ne pas trop s'écarter de la route avec le détachement, s'il fallait absolument le retirer. Néanmoins, il est à remarquer qu'aucun des deux gardes-du-corps qui ont publié des relations, ne parle de cette *fermentation populaire* qui, selon M. de Choiseul, existait à Châlons; M. de Valory dit même (p. 29) que le plus grand calme y régnait. Or il paraît peu vraisemblable que ces mouvemens d'inquiétude, sur lesquels se fonde le motif de la retraite, eussent pu déjà faire place à une tranquillité et une sécurité si parfaites, lors du passage du roi, qui eut lieu avant l'heure où Pont-de-Sommevelle fut évacué, et [illegible]

* [illegible] Weber, t. III, page [illegible]

** Weber, t. III, page 99.

craintes ne furent pas un motif de [illegible] tenir en mesure de protéger le roi, [illegible] prendre un autre parti en avant ou en [illegible] la route, et n'était-ce pas de cette seule [illegible] qu'il était permis de transgresser les ordres et changer les dispositions du général? Ne fallait-il pas au moins laisser, sur les plusieurs points [illegible] en arrière pour avertir le roi du déplacement de ce détachement? Fallait-il négliger aussi d'accepter toute communication avec la capitale, [illegible] position qui, si elle devenait inutile au service de Leurs Majestés, par la non-réussite du [illegible] [illegible] utile pour la sûreté [illegible] [illegible] compromis? Enfin, M. [illegible] seul, qui savait que son détachement était [illegible] cipal anneau de la chaîne, ne devait-il [illegible] que je l'ai dit, se replier sur le poste [illegible] comment pouvait-il abandonner ainsi [illegible] cette entreprise, et se séparer de tout ce [illegible] vait y concourir (1) pour se retirer à Mo[illegible]

qu'alors on ne pouvait encore en avoir la nouvelle [illegible] car, d'après la version même de M. de Choiseul, [illegible] dans cette ville à cinq heures (page 85), et ce [illegible] [illegible] six heures moins un quart (page 87) qu'il [illegible] [illegible] avec son détachement. Il est [illegible] également que s'il avait suivi, [illegible] l'avait fait, la grande route jusqu'à [illegible] suivante, pour y prendre la traverse [illegible] qui arriva, selon lui, à six heures et demie à [illegible] mevelle, ou le guide qui la précédait, l'aurait en[illegible]

(1) Si l'on fait attention que M. de Choiseul, [illegible]

[illegible] qu'il [illegible] [illegible] M. de [illegible] [illegible] par Sainte-Menehould [illegible] [illegible] la municipalité, [illegible] du passage de sa troupe [illegible] règles [illegible] [illegible]. Mais cette faute [illegible] [illegible] [illegible] le succès était [illegible] étrangères à l'exécution du plan [illegible] [illegible] [illegible] que les espérances qui [illegible] dans de telles entreprises [illegible] [illegible] M. de Choiseul [illegible] sa position, avait le commandement [illegible] [illegible] troupes [illegible] [illegible] grade ni d'ancienneté [illegible] il pouvait bien abandonner le soin d'un détachement de quarante hussards à l'officier qui le commandait, pour aller se mettre à la tête de son régiment et de celui de Monsieur, établis à Sainte-Menehould et à Clermont [illegible] [illegible] [illegible] première ville [illegible] même espéraient sa présence [illegible] fondée assurément) qu'il eût d'être sûr de M. Damas, il n'en devait pas moins compter [illegible]: on jugera par la direction qu'il prit, [illegible] qu'il ne songeait plus qu'à se replier de sa personne [illegible] [illegible] [illegible]

abandonner M. de Choiseul [illegible]

[illegible]

[illegible] qu'il [illegible]

[illegible] Enfin, il jugeait être [illegible] affranchir les [illegible] dépendait de l'exécution [illegible] tructions données à M. de Choiseul, de l'[illegible] qu'il devait imprimer ; et qu'une fois [illegible] chaînon rompu, tout était abandonné [illegible] aux caprices de la fortune. [illegible] comme elle ne fit pas encore connaître [illegible] vraies intentions, elle parut excuser M. [illegible] seul, et lui servit à colorer sa conduite [illegible] d'un prince et d'une princesse alors trop [illegible] et trop délaissés pour être sévères [illegible] leur témoignaient encore de l'attachement [illegible] être même vis-à-vis d'un public [illegible] par la légèreté ou par l'ignorance, à blâmer [illegible] pour qui un résultat heureux eût [illegible] raison.

Le roi arriva effectivement à Sainte-Menehould [illegible] aussi heureusement que s'il eût été escorté [illegible] dès cette poste, les effets de la retraite [illegible]

[illegible] à se faire sentir; ainsi que l'[illegible] de M. d'Agoult qu'il avait été résolu [illegible] important [illegible] au roi de mener avec lui. En effet, inquiet du dérangement sur-venu dans les dispositions qui lui avaient été com-muniquées et qui fondaient ses espérances; étonné, [illegible] même de ne point trouver le détache-ment prévu, ce qui provenait de l'inquiétude donnée [illegible] par le passage de M. de Goguelat [illegible] l'avis reçu de la part de M. de Choiseul; [illegible] de la route qu'il devait prendre et sur laquelle M. de Goguelat était chargé de le diriger; enfin troublé par toutes ces perplexités, le roi se montra à la portière de sa voiture, interro-geant avec une agitation remarquable, le maître [illegible] sur le point où il devait prendre la route [illegible] pour Varennes; et par ces questions, [illegible] se joignirent encore celles de ses cour-riers, il éveilla l'attention, indiqua sa marche et [illegible] (1). En effet, le maître de poste [illegible] de sa ressemblance avec l'empreinte [illegible] sur les assignats, [illegible]

[illegible]

(1) [illegible] M. de Choiseul dit (page [illegible]) [illegible]

[illegible] Drouet, à Varennes [illegible] des troupes [illegible] qu'il réveille [illegible] ville à [illegible] pouvoir [illegible] conduire la famille [illegible] détachement [illegible] Menehould, le [illegible] Legache, qui [illegible] départ de Drouet et en pénétra le motif [illegible] cheval, et le suivit pendant quelque temps [illegible] route ; Mais Drouet, [illegible] ment d'être atteint, se jeta dans les bois [illegible] naissait parfaitement, et mit ainsi à [illegible] sonne et ses projets. [illegible]

Cependant le roi arriva à Clermont [illegible] Charles de Damas l'attendait avec [illegible] dragons. N'ayant point voulu se conformer [illegible] qu'il avait reçu de ne plus compter [illegible] de ce prince, et ne pouvant renoncer [illegible] rement à de si importantes espérances [illegible] la route avec quelques officiers [illegible] tente du courrier qui devait précéder [illegible] Ce courrier arriva si peu de temps avant [illegible] M. de Damas n'eut pas celui de [illegible] cheval au détachement qu'il [illegible] tenta de faire [illegible] le plus [illegible] sible la famille royale [illegible] et de [illegible] où il veut la mettre en mouvement, un [illegible] s'élève dans la ville ; la municipalité [illegible] lui demande compte de l'ordre qu'il [illegible] ner, et quoiqu'il s'y refuse en [illegible]

[illegible] faire [illegible] dragons. Il ne [illegible] que la ressource de s'échapper avec quelques [illegible] fidèles pour aller [illegible] M. de [illegible] la révolte de son détachement et joindre [illegible] qu'il trouve arrêté à Varennes, après avoir [illegible] passé heureusement à Clermont (1).

[illegible]

[illegible] que le roi [illegible] à Clermont [illegible] qu'il ne fut arrêté qu'à Varennes [illegible] M. de [illegible] tirant la conséquence que sa prudence a facilité [illegible] le passage de la famille royale, dit avec satisfaction [illegible] Où le roi fut-il arrêté?... à Varennes.... Je n'y commandais pas (p. 24). »

[illegible] l'influence de son commandement général sur toutes [illegible] c'est-à-dire sur la chaîne des postes, ne s'étendait [illegible] pas aussi sur celui de Varennes? C'était pour [illegible] porter sur tous les points sans exception qu'il avait [illegible] sur chacun, et non pour conduire à travers des [illegible] les et qu'il ne connaissait pas, un détachement de [illegible] hussards, ce qui rendait son commandement [illegible] inutile. L'officier d'état-major qui lui était adjoint [illegible] pas [illegible] prévenir; en précédant [illegible] d'une heure [illegible] M. de Choiseul ne devait-il pas à cet effet l'envoyer sur [illegible] route pour que tout y fût prêt, au lieu de se faire accompagner par lui [illegible] le malheur est arrivé à Varennes, [illegible] que [illegible] toujours leur [illegible] pourtant dans cette [illegible] Choiseul [illegible] le résultat d'avoir [illegible] de [illegible] (p. 25). »

[illegible] trop de regret assurément de détruire cette [illegible]

Ce prince était arrivé dans cette première [illegible] à cinq heures et demie, et comme il [illegible] à Clermont qu'il comptait y trouver [illegible] l'entrée de la ville, le maître de poste [illegible] commandé à ses postillons de ne point [illegible] de sorte que, sur la demande même des [illegible] la voiture s'arrêta à la première [illegible] croyaient trouver d'autres chevaux. Il [illegible] qu'on le leur avait annoncé; mais M. [illegible] qui, comme je l'ai dit, avait été chargé [illegible] avant, d'indiquer la position du relais, [illegible] voyé dans une auberge à l'autre extré[illegible] rennes où il avait laissé ses propres [illegible] chevalier de Bouillé et le comte de [illegible] qui furent envoyés pour y veiller, n[illegible] le déranger, tant pour les motifs [illegible] que pour n'être plus sous la main du [illegible] l'officier qui devaient les prévenir. [illegible] guelat eût attendu le roi à Pont-de-[illegible] il eût pu l'informer du changement [illegible] de Varennes, ou, s'il l'eût devancé [illegible]

teuse et consolante illusion ; cependant jusqu'[illegible] croire que la résolution du roi et de la [illegible] sortie du château des Tuileries, que le [illegible] comte de Fersen leur avaient fait traverser. [illegible] conduits jusqu'au premier relais où ils prirent [illegible] suite la promptitude des chevaux, plus [illegible] ment que celle de leur courrier, les avait [illegible] tection de la fortune jusqu'au lieu où celle-ci [illegible] donner.

rien, n'eût donné le temps aux deux officiers qui [illegible] sur son avertissement, de disposer [illegible] différemment (1). Cependant l'inquiétude de [illegible]

(1) « Le comte de Valory, toujours en avant de la voiture de leurs majestés, en approchant de Varennes, se sentait [illegible] comme par un secret pressentiment, de l'appré-
» hension de ne pas trouver *à l'endroit indiqué* le relais dont
» [illegible] chargés le fils de M. le marquis de Bouillé et M. le
» [illegible] de Raigecourt; *ils avaient dû être avertis*; mais
» [illegible] *ils été?...* » (Relation de M. de Valory, p. [illegible]).
[illegible] indiquait avait peut-être fait [illegible] la partie basse de la ville; car il pouvait y avoir [illegible] avantages à laisser derrière soi, en relayant, le pont [illegible] hussards pouvaient intercepter toute communi-
cation [illegible] arrêter tous les courriers, que d'avoir en avant, pen-
[illegible] un passage qui pouvait être facilement [illegible] qu'il arriva. Mais toujours [illegible] ; car je puis assurer que, [illegible] au prince, il lui avait été indiqué [illegible] à l'entrée de la ville. M. de Choiseul fait à [illegible] (p. 111) le reproche [illegible] oublié de dire au roi, [illegible]
» [illegible] l'auberge. » Comment [illegible]
[illegible]

leurs Majestés, qui avoient toujours [illegible] de-[illegible] elle, [illegible] ne trouvèrent point [illegible] La reine descendit même de voiture [illegible] des enfans [illegible] que deux [illegible] corps en prenant de [illegible] deux auberges où on leur [illegible] personne; mais on leur désigna celle du Monarque, de l'autre côté et dans la partie de la ville, où on leur dit que deux [illegible] dans la matinée, attendaient avec [illegible] l'un des gardes-du-corps s'y fût porté [illegible] tout était sauvé.

Il faut dire que la ville, ou plutôt [illegible] Varennes, est à cheval sur la petite [illegible] qui la partage en ville haute et en [illegible] première, adossée à une montagne [illegible] plus grande partie, et se joint à l'autre [illegible] droite communiquant à un pont. C'est [illegible] ville basse qu'est située cette auberge [illegible] Monarque, où le relais, et les officiers [illegible] le diriger, attendaient le roi, et [illegible] recherches inutiles, [illegible] postillons le conduisissent. Mais [illegible] dans la ville haute avait donné à Drouet [illegible]

[illegible]

[illegible] une poignée d'hommes [illegible] la liberté [illegible] la personne du roi [illegible]

[illegible] médiocrement affecté de l'espèce de petite agitation [illegible] remarquer dans les rues de Varennes [illegible]

[illegible] Quels furent [illegible] vif désespoir quand, voulant rendre compte à [illegible] esté, elle lui dit : *François ! nous sommes vendus ! [illegible] rier qui vient de passer a défendu aux postillons [illegible] plus loin, et leur a ordonné, de par la nation,* [illegible]

[illegible] dans l'idée des deux gardes du [illegible] étaient auprès de la voiture, d'arrêter ce courrier ? [illegible] aussi dans son rapport, que, lorsqu'il arriva à Va[illegible] les voitures étaient à l'entrée de la ville [illegible] maisons, et qu'il y avait [illegible]

[illegible]

l'accompagnaient, et que leur [illegible]
[illegible]
[illegible] de leurs [illegible]
[illegible] ne fut employé pour faire [illegible]
[illegible]
et de ses complices, et Louis XVI [illegible]
[illegible] devait être si décisif, cédant à [illegible]
et généreuse résignation que lui inspir[illegible]
la pureté de ses intentions, se laissa [illegible]
siblement à la maison du sieur Sauce [illegible]
de la commune, où il fut détenu [illegible]
qu'il s'y fit bientôt [illegible]
détachement de hussards [illegible]
qui le commandait, et qui jusqu'à [illegible]
ignoré qu'il dût attendre le roi, [illegible]
quelque effort quand il en eut conn[illegible]
moins de rester à son poste où il [illegible]
sa troupe, l'abandonna à un [illegible]
qui la mit en désordre, et vint, avec [illegible]
ment trop répréhensible, annoncer [illegible]
nouvelle à M. de Bouillé.

Cependant le chevalier de Bouill[illegible]
Raigecourt, instruits de l'arrestation [illegible]
ne doutant point qu'il ne fût [illegible]
troupes, ainsi de l'intérieur que [illegible]
ne devoir songer qu'à sauver le roi [illegible]
rection leur était confiée, afin [illegible]
sion en aucun retard, lorsque [illegible]
venue à travers la ville, [illegible]
grande route, à quelque distance de [illegible]

[illegible] exécuter cette disposition [illegible] deux chevaux et un postillon [illegible] arrêtés par le peuple déjà rassemblé [illegible] de la maison, et en essuyant eux-mêmes [illegible] coups de fusil. Après avoir attendu près [illegible] minutes dans cette position, ces deux offi[illegible] assurés qu'il n'y avait plus d'espoir que le [illegible] dégagé par les troupes qui étaient le plus [illegible] de lui et sur lesquelles ils avaient compté, [illegible], avec raison, n'avoir plus un moment à [illegible] pour aller prévenir le général et chercher [illegible] lui les secours devenus nécessaires, d'au[illegible] plus que la distance, l'obscurité de la nuit, [illegible] du chemin présentaient assez de causes [illegible] de retard. Il était plus de minuit et demi [illegible] ils partirent.

[illegible] conduite de ces deux officiers a été le sujet [illegible] censure trop amère (1) contre eux et même

(1) C'est à mon frère plus qu'à moi [illegible] dans le poste de Varennes [illegible] dans les îles depuis plus de [illegible] pour qu'il soit à même de détruire par lui-même les [illegible] culpations dont on a pris soin de le rendre l'objet, [illegible] [illegible] présumer quelle réponse il jugera devoir faire à M. de [illegible] lorsqu'il connaîtra sa Relation. [illegible] [illegible] [illegible] souvenirs [illegible] [illegible] au public sans [illegible] M. le marquis de [illegible] ayant bien [illegible] me communiquer le rapport de M. le comte de [illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]
surtout il a été inspiré par les [illegible]
[illegible]
dix années, et qui, en cherchant à [illegible]
[illegible] de Bouillé dans la personne [illegible]
fils (1), se sont prévalues de la dispo[illegible]
blic à exercer de préférence sa sévérité [illegible]
lui qui agit en chef. J'ai déjà montré [illegible]
fondement comme le peu de vraisembl[illegible]
proche d'ambition fait au sujet de la [illegible]
fils. Un autre, non moins répété, a porté [illegible]
et sur celui de M. de Raigecourt qui l[illegible]
joint. Mais comment supposer que deux [illegible]
ciers, dont le dernier avait plus de [illegible]
et qui tous deux étaient depuis long-temps [illegible]

---

court, son frère, employé avec le mien à Va[illegible]
pièce intéressante a été, selon son désir, placée [illegible]
volume que mon Mémoire. On y trouvera des [illegible]
suffisantes sur la conduite si mal jugée jusqu'ici [illegible]
officiers. M. de Raigecourt n'est pas entré [illegible]
détails que mon frère sur la conversation de L[illegible]
qu'elle ne s'adressait pas directement à lui, et [illegible]
eut lieu en grande partie, hors de sa présence [illegible]
Mais s'accordent tous deux sur le fond, et [illegible]
le trouble des idées de cet individu, combien [illegible]
moins singulier de l'avoir mis dans un tel [illegible]

(1) Voyez au reste aux pièces (n° 15) la [illegible]
duc de Choiseul au comte Jules de Bouillé.

[illegible] les [illegible] Des [illegible] il [illegible] il [illegible]

[illegible]

Le roi, ainsi que je l'ai dit, s'étoit fait recon- [illegible]

[illegible]

[illegible]

(1) C'est [illegible] tout le reste du voyage, que la présence [illegible] M. [illegible] nécessaire. Cependant [illegible]

[illegible] après [illegible] à la porte de [illegible] y trouva un [illegible] [illegible], qui lui annonça que le roi était [illegible]. On lui présenta un [illegible], d'après [illegible] recueillies sur les lieux [illegible] et qui [illegible] comme [illegible] [illegible] et de lever la troupe et de [illegible] [illegible] pour [illegible] [illegible], mal armés et [illegible] [illegible], surtout [illegible] [illegible], malgré les ordres et les [illegible] [illegible] il avait reçus d'employer tous les moyens [illegible] confiés pour la délivrance de [illegible] [illegible]. Il entre dans la ville par [illegible] espèce [illegible], au lieu de tenter un effort [illegible] [illegible] l'occasion [illegible] indiquée, et dont la [illegible] [illegible]. Il représente [illegible] le [illegible] qu'il [illegible]

[illegible]

à [illegible], ils pouvaient [illegible]

[illegible]

M. de [illegible]

[illegible] ce moment, la [illegible]

[illegible]

M. de Choiseul, ayant [illegible]

casion brillante que la fortune lui [illegible]

---

auraient tenté inutilement deux heures plus [illegible] le moment fait tout, encore plus dans une [illegible] celle-ci, mais M. de Choiseul comptait sur [illegible] hussards de l'intérieur, sur celui plus puissant [illegible] qui devaient arriver de Clermont : leur [illegible] Ce n'est assurément pas la faute de leur brave [illegible] de Damas, mais ce n'est pas davantage celle de [illegible] qu'il devait se reposer sur la fidélité de ses [illegible] tendre qu'elles seconderaient les nobles sentiments [illegible] les commandaient.

[illegible] plus que partager [illegible] du roi et de [illegible] et se résigner aux effets de cette [illegible] de Louis XVI, qui fut peut-être [illegible] la France qu'à lui-même, et qui le porta [illegible] fois, comme tant d'autres, à s'opposer à toute [illegible] qui eût pu faire répandre du sang pour lui. Cependant celui de M. de Goguelat avait déjà coulé [illegible] blessure légère [illegible] [illegible] des secours de M. de [illegible] [illegible] et sur lequel le roi et ceux [illegible] [illegible] préféraient se reposer [illegible] [illegible] que [illegible] et chaque [illegible] augmentait le danger [illegible]

[illegible]

Cependant M. de Bouillé [illegible]
Stenay à neuf heures du [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
porté par l'aide-de-camp de M. de La Fayette [illegible]
déjà parvenu une heure avant à Varennes [illegible]
[illegible] la communication, comme il était [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] M. de Choiseul [illegible]
roi à neuf lieues du quartier-général de M. [illegible]
semble en induire que ce général pouvait et [illegible]
gager le roi. Est-ce donc la distance qui fait [illegible]
[illegible]
[illegible] M. de Bouillé [illegible]
[illegible] M. de Choiseul [illegible]
[illegible] à Varennes [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible] Arrivés à un quart de lieue [illegible], où son entrée eût été trop remar[illegible] nous nous arrêtâmes sur le bord de la route [illegible] nous établîmes dans un fossé, tenant nos [illegible] en arrière. Nous passâmes ainsi toute la [illegible] une anxiété qu'on peut assez imagi[illegible] J'aurai toujours présente à ma mémoire cette [illegible] si longue et si grande attente, où le [illegible] bruit, le moindre [illegible] lorsqu'il [illegible] ou s'éloignait, [illegible] impressions d'espérance et de [illegible]. Ce dernier sentiment s'empara presque [illegible] de nous, lorsque le jour commença à [illegible] sans que nous eussions vu arriver per[illegible] reçu aucune nouvelle. M. de Bouillé ne [illegible] expliquer la [illegible], mais jugeant bien [illegible] devait être survenu quelque dérangement [illegible] projet, se retira alors à Stenay pour être [illegible] en mesure de donner les ordres [illegible] circonstances. [illegible] de cette ville, [illegible] qui arrivaient [illegible]

[illegible]

[illegible] de juin, [illegible] ne [illegible] [illegible] arrivée [illegible] [illegible] et notre douleur, lorsque [illegible] chevalier de Bouillé, le comte de [illegible] qu'il nous [illegible] le pl[illegible], [illegible] le détachement de Varennes, qui [illegible] cèrent que le roi avait été arrêté [illegible] à onze heures et demie du soir, et [illegible] des détails très-vagues. Il était alors [illegible] heures et demie du matin. M. de Bouillé [illegible] [illegible] des événemens [illegible] [illegible] quelques [illegible] dans les [illegible] qu'il [illegible], ainsi que dans ceux [illegible] les [illegible]; et particulièrement dans [illegible] détachemens qui devaient se replier [illegible] il espérait encore que le roi serait délivré, ou [illegible] qu'ils feraient quelque [illegible] s'empressa donc de les seconder en [illegible] même à la tête de royal-allemand, [illegible] les hasards d'une entreprise que [illegible] [illegible] si incertaine. Au [illegible] de cette sinistre nouvelle, il m'envoya [illegible] porter au régiment royal-allemand, [illegible] la veille, l'ordre [illegible] prêt à [illegible] jour, celui de monter à cheval et de [illegible] hors de la ville. En même temps [illegible] aux détachemens de Mouza et de D[illegible] s'avancer sur Varennes, en [illegible] la Meuse, et de commencer l'attaque [illegible]

[illegible] leur [illegible] du [illegible] d'après; il [illegible] également ordre au [illegible] de Castella, qui étoit en [illegible] de [illegible] Montmédy, de se rendre à Stenay; et à M. de Klinglin de faire marcher sur Dun le bataillon d'[illegible] infanterie qui étoit à Montmédy, et de se porter de sa personne à Stenay avec deux escadrons. M. de Bouillé se tient, avec deux personnes seulement, à la porte de cette ville, pour attendre et [illegible] lui-même le régiment de royal-allemand, tandis que je cours à cheval chez le commandant de ce corps, qui, à mon extrême surprise, étoit encore au lit. Je l'informe de l'événement, je lui [illegible] l'ordre du général, et, pendant qu'il [illegible] je vais aux casernes le porter et le faire exécuter; mais mon étonnement augmente, et le dépit s'empare de moi, lorsqu'au lieu de trouver les chevaux sellés et les hommes prêts à les monter, je vois que rien n'est préparé ni disposé. Je vais en informer le colonel qui témoigne le même étonnement, vrai ou feint, et qui me promet de remédier promptement à ce qu'il appelle un malentendu. Je retourne auprès de M. de Bouillé lui rendre compte de ma mission, et calmer sa juste impatience qui le porte, au bout de quelques minutes, à me renvoyer avec de nouveaux ordres pour presser la [illegible] du régiment. Je trouve le colonel, dont je ne [illegible] pas de pénétrer [illegible], partageant peu ma vivacité, et ne [illegible] pas davantage à presser ses soldats. Le petit nombre de ceux

qui étaient déjà [illegible]
un zèle si [illegible]
ment, et qui m'arrachent [illegible]
patience. Je reviens au rendez [illegible]
et après avoir attendu(1) un espace [illegible]
notre agitation allongeait tous [illegible]
passait toutes les mesures ordinaires [illegible]
me porte encore au quartier du régiment [illegible]
tait guère plus avancé. J'avais [illegible]
porte par laquelle j'étais obligé d'en[illegible]
et d'en sortir était gardée par un dét[illegible]
la garde nationale, qui prenait les [illegible]
fois à mon passage, et à qui mes [illegible]
[illegible] donner de l'inquiétude [illegible]
qu'il ne finît par s'y opposer, et surtout [illegible]
tenu du reste de la garde nationale qui [illegible]
blait plus lestement que le régiment [illegible]
tacle à la sortie de celui-ci. Je redoutais [illegible]
fussions obligés de débuter dans notre [illegible]

(1) C'est alors que nous vîmes passer le [illegible]
conduit le duc de Choiseul de Paris à Pont-[illegible]
et dans lequel se trouvait Léonard, valet de [illegible]
feur de la reine, qui était parti avec lui. [illegible]
[illegible] les habits du roi; [illegible]
le départ de la famille royale, que, de [illegible]
qu'il eût dû, par conséquent nous rejoindre [illegible]
tôt, il ne put nous donner aucun renseignement [illegible]
du roi, ni sur son arrestation qu'il ignor[illegible]
quelques heures avant, de Varennes [illegible]
[illegible] troublées, qu'il ne put nous dire [illegible]
vague, même au sujet de M. de Choiseul.

[illegible] Stenay ; ce qui eût [illegible] troupe et gêné notre retraite. [illegible] J'avertis donc le colonel de ce danger [illegible] pouvais sentir, et je lui proposai pour le prévenir, d'envoyer un détachement garder cette porte. Il me promit de le faire ; mais, voyant qu'il ne donnait aucun ordre à cet effet, je pris sur moi de commander aux cinquante hommes de l'escadron de droite qui était déjà à cheval, de me suivre, et je les plaçai à cette porte. Je pensais que le reste du régiment allait venir, et j'en donnai l'espoir au général ; mais ce que l'on ne saurait croire, et ce qui est certain, c'est que ce régiment, auquel dix ou quinze minutes eussent dû suffire dans les temps ordinaires pour être à cheval au signal le moins attendu, ne put se mettre en marche que trois quarts d'heure après le premier ordre que je lui avais porté, et auquel il devait être préparé. Tout ce que l'activité et l'impatience naturelles du général, redoublées par l'intérêt de la circonstance, durent lui faire souffrir peut se concevoir. Il en fut un peu dédommagé par l'excellente disposition où il trouva cette brave et respectable troupe, officiers et soldats, lorsque les ayant fait arrêter sur le chemin en dehors de Stenay, il leur apprit le but de leur marche par une courte harangue qui fut accueillie aux cris de [illegible] après de quatre [illegible] [illegible]

dont ils allaient se couvrir, et leur as...
récompense qu'ils obtiendraient la ...
du roi, il les fit partir au grand trot. N...
cette allure pendant les neuf grandes lie...
presque toujours montagneux, qui sépar...
de Varennes. Notre ardeur et notre ...
d'arriver étaient telles, nous avions peur ...
à tarder le moins possible, que l'on peut ...
juger que, sans la crainte de crever ...
et de rendre par conséquent notre ...
nous eussions pris une allure encore plus ...
Nous trouvâmes le poste de Mouza abandon...
le détachement qui avait marché en ...
était de même de celui de Dun dont le ...
Meuse, passage important et le seul ...
notre marche et notre retraite, était gar...
piquet que M. Deslon, commandant ...
y avait sagement laissé. Nous pensions ...
n'arriverions que pour terminer et décid...
bat que nous supposions commencé ...
des détachemens qui avait dû se faire à ...
Varennes même que je ne pus contenir ...
un sentiment qui serait peut-être sa ...
excuse dans ma jeunesse, et qui me ...
réjouir de voir le roi, par ce ...
engagé dans une démarche vigoureuse ...
que je regardais comme nécessaire ...
commencée. Nos espérances et notre ...
diminuèrent cependant un peu, lorsqu'...
environs de Dun, nous entendîmes ...

de Mouzon, que nous croyions déjà aux portes, et même au dedans de Varennes, arrêté près d'un village par quelques misérables tirailleurs de gardes nationales que nous fîmes aussitôt disperser, et qui ne retardèrent pas notre marche. Ce fut là seulement que nous rencontrâmes le volontaire de Royal qui nous avait été dépêché par M. de Choiseul, et dont il ne nous fut possible de tirer aucun éclaircissement.

Nous continuâmes notre route au bruit du tocsin qui sonnait et des tambours qui retentissaient de toutes parts. Cet appareil de guerre ne faisait que ranimer et presser notre ardent désir d'arriver au lieu de la détention du roi que nous regardions comme celui de sa délivrance, et nous nous enfoncions en quelque sorte avec ce faible détachement dans la France armée contre nous, sans envisager autre chose que la gloire et le devoir qui nous appelaient. Cependant plusieurs avis que nous recueillîmes sur notre route pouvaient jeter de l'incertitude dans nos esprits sur ce qui se passait à Varennes, et je me souviens qu'étant à la tête de l'avant-garde de Royal-Allemand, je fus apostrophé par un prêtre, sans doute assermenté, qui m'assura que toute la hâte que nous faisions était inutile, que nous ne trouverions plus le roi à Varennes. Je le traitai sur-le-champ d'imposteur, comme un blasphémateur de son ministère, et lui [illegible] une réponse [illegible]

[illegible]

vait que ... A peine ... nous ... par M. Deslon, commandant le détachement ... Dun, qui après avoir passé à la nage un bras de rivière pour fondre sur l'escorte du roi ... après avoir fait de vains efforts pour passer un canal impossible à franchir, revient avec les cent hussards qu'ils commandaient, nous ... qu'ils ont vu, de l'autre côté de la ville ... la famille royale repartir pour Paris au milieu d'une foule de peuple. M. Deslon rend compte ... qu'il a été, de sa personne, à ... Varennes ; qu'il a parlé à ce malheureux ... qui lui a annoncé son retour à Paris, et ... de dire au général qu'étant prisonnier il n'a aucun ordre à lui donner, mais qu'il ... qu'il ferait tout ce qui dépendrait de lui ... rapporte qu'un aide-de-camp de M. de La Fayette, envoyé de Paris sur les traces ... l'ayant rejoint à Varennes, a déterminé ... en présentant un décret de l'Assemblée ... et a triomphé ainsi de l'irrésolution de la municipalité qui avait voulu attendre les ordres de l'Assemblée, avant de se défaire de ses otages : il nous dit qu'il a vu MM. de Choiseul, Damas et de Goguelat, prisonniers ... toutes les dispositions ... l'arrivée de l'aide-de-camp ...

M. de La Fayette [illegible] ailleurs été négligée, [illegible] communication avec Paris [illegible] ainsi qu'il a appris que la garnison de Verdun était en marche avec du canon pour soutenir le mouvement insurrectionnel des habitants de Varennes et de ses environs: enfin il nous fait le détail le plus affligeant de la situation où il a trouvé le roi et la reine et tout ce qui les entoure, en louant particulièrement le courage et la présence d'esprit de M. de Damas et de madame Élisabeth.

Il était alors plus de neuf heures. Le roi était parti à huit. On demande des gués; plusieurs officiers et cavaliers de Royal-Allemand avaient été détachés de ce poste; cependant aucun n'en connaît, et notre embarras devient égal à notre désespoir. D'abord notre volonté unanime est de suivre le roi; mais bientôt les chefs et officiers, ainsi que le général d'Hoffelize qui était avec nous, [illegible] par M. de Bouillé, [illegible] l'impossibilité, représentent la nécessité, avant d'aller plus loin, de faire au moins rafraîchir les chevaux harassés par une marche de neuf lieues faite à une allure forcée; [illegible] l'avance que les voitures ont déjà sur nous; la [illegible] royale, [illegible] quatre cents chevaux [illegible] à chaque pas, tout décide à re-

traite la plus pénible qu'aient jamais faite des hommes remplis des sentimens de l'honneur, et même d'une juste indignation. La mort [illegible] paraissait à tous préférable. Nous ignorions si [illegible] n'allions pas la rencontrer à notre retour [illegible] seul regret qu'elle nous présentait était de [illegible] voir [illegible] rendre utile au roi et à l'État. [illegible]

La retraite fut donc commandée, mais [illegible] ordre ne coûta plus à M. de Bouillé. J'ai [illegible] et j'aurai toujours devant les yeux l'impression de la douleur qui décomposa tous ses traits [illegible] je n'oublierai cette plainte douce et déchirante [illegible] qu'il m'adressa quelques momens [illegible] avec l'accent du malheur, et qui se rapportait à la confiance que je lui avais toujours témoignée [illegible] le succès de cette entreprise, d'après le [illegible] qui avait accompagné jusque-là toutes [illegible] « Eh bien! direz-vous encore que je [illegible] heureux? »

Le silence et la douleur la plus profonde [illegible] gnèrent nos pas. Le soldat partageait [illegible] humiliation, et sa même contenance [illegible] [illegible] mais aussi de regret de plus [illegible] [illegible] montrant ce qu'il nous eussions [illegible] [illegible] s'il nous eût été permis [illegible] faire agir. Nous marchâmes ainsi [illegible] pendant neuf lieues, au milieu [illegible] [illegible] et enlevés de tous côtés [illegible] [illegible] même plusieurs détachemens de [illegible] de des environs, qui se portaient [illegible]

tambour battant et drapeaux déployés, et qui, loin de nous attaquer, nous rendirent tous les honneurs militaires : exemple singulier de la versatilité et de l'ignorance de ce peuple qui devenait un instrument si terrible dans les mains des factieux qui s'en emparaient.

Arrivés à moitié chemin de notre retraite dans un grand village appelé Romagne, nous fîmes une halte pour rafraîchir nous et nos chevaux, et nous nous exposâmes aux dangers qu'on aurait pu accumuler sur nous, avec cette indifférence que produit l'impression d'un grand malheur irréparable. Non-seulement les habitans de ce village ne nous inquiétèrent point, mais ceux de Dun, qui étaient maîtres de notre retraite sur la Meuse, nous virent revenir sans alarme, et ne nous opposèrent pas plus d'obstacle qu'à notre premier passage. Enfin notre contenance arrêta la garde nationale de Stenay qui s'était mise en marche sur la route en avant de cette ville, [illegible] avec de mauvaises intentions qu'elle a [illegible] et elle rentra dans sa ville avec [illegible] Allemand [illegible].

Ce régiment, celui de Nassau-Infanterie, que nous trouvâmes en arrière de Dun en marche pour nous soutenir, et les détachemens [illegible] de Lauzun [illegible]

[illegible]

[illegible]

chiens, et dont il pourrait les y faire subsister, ce

général se refusa à leur désir. Il [illegible] à une vingtaine d'officiers de [illegible] différens [illegible] l'accompagner (a). M. de Bouillé [illegible] cette troupe dans une auberge à la petite [illegible] pour donner un moment de repos à nos chevaux [illegible] nous montions depuis près de vingt heures [illegible] il fut averti que la municipalité et la garde [illegible] tionale de la ville se disposaient à [illegible] Nous remontâmes alors à cheval avec [illegible] tranquillité, et nous continuâmes notre route [illegible] paisiblement jusqu'à La Ferté, village [illegible] tière sur la Chière, qu'il nous fallait [illegible] pour nous mettre à l'abri hors du royaume [illegible] armés gardaient le pont de notre côté [illegible] saient vouloir nous opposer de la [illegible] exécution de l'ordre qu'ils avaient déjà [illegible] laisser sortir personne des frontières [illegible] échappâmes à ce danger par la présence [illegible] d'un aide-de-camp de M. de Bouillé, M. [illegible] dais, qui, se détachant aussitôt vers eux [illegible] nonça leur général, et leur ordonna de [illegible] tous les honneurs qu'ils lui devaient. L'[illegible] de cet officier les étonna tellement qu'[illegible]

(a) [illegible] de Bouillé [illegible], avec ses officiers [illegible] [illegible] Trèves, par ordre du baron de Klinglin [illegible] intentions des princes frères du roi et avec [illegible] l'électeur leur oncle.

aussitôt. Ils se mirent en haie, en battant au champ pour celui qu'ils devaient arrêter, et nous étions à peine passés, que, s'apercevant de leur erreur, ils se mirent à tirer sur la queue de notre colonne, nous tuèrent quelques chevaux, et saisirent une de nos voitures. Enfin nous arrivâmes à la nuit tombante dans le pays de l'Empereur, à l'abbaye d'Orval, dont nous trouvâmes les moines à table, étonnés de notre arrivée, et consternés de son motif, et nous terminâmes à onze heures du soir cette trop cruelle et trop mémorable journée.

Je laisse à l'histoire à tracer les détails de la marche du roi et de sa famille vers Paris. Cette triste scène fut le prélude du dénouement terrible qui termina le règne et la vie de ce roi et de cette reine infortunée, et dont la France aura toujours à gémir. Les trois gardes-du-corps enchaînés sur le siége de la voiture du roi; le reste de ses fidèles serviteurs captifs ou fugitifs; une foule de peuple grossissant à chaque pas, et insultant au malheur de son monarque; M. de Dampierre lui offrant, au milieu des injures de la populace, le courageux hommage d'un loyal sujet, et en recevant le prix sous ses yeux, par une mort cruelle; la joie triomphante et dédaigneuse de l'Assemblée nationale et de M. de La Fayette, s'exaltant en raison de la terreur dont la fuite du roi les avait frappés : tout ce tableau tragique demande une plume plus habile que la mienne. Il m'en a déjà assez coûté d'en es-

quisser l'ensemble, et d'arrêter mon esprit [illegible] résultats comme sur les circonstances de [illegible]reux événement.

FIN DU MÉMOIRE DE M. DE BOU[illegible]

PIÈCES
RELATIVES A CE MÉMOIRE.

N° 1.

Teneur de l'ordre du roi, remis au commandant de chaque détachement.

DE PAR LE ROI.

Mon intention étant de me rendre à Montmédy le 20 juin prochain, il est ordonné au sieur de Bouillé, lieutenant-général en mes armées, de placer des troupes ainsi qu'il le jugera convenable pour la sûreté de ma personne et celle de ma famille sur la route de Châlons-sur-Marne à Montmédy, voulant que les troupes qui seront employées à cet effet exécutent tout ce qui leur sera prescrit par le sieur de Bouillé, les rendant responsables de l'exécution des ordres qu'il leur donnera.

Fait à Paris, le 15 juin 1791.

LOUIS.

Suivait l'ordre particulier de M. de Bouillé à chaque commandant de détachement, en vertu et en exécution de l'ordre ci-dessus.

N° 2.

État et emplacement des détachemens disposés suivant la volonté du roi, pour son voyage [illegible], et approuvé par Sa Majesté.

[illegible] de Châlons-sur-Marne, [illegible] de Lauzun, conduits par M. [illegible] sous-lieutenant, et par

M. de [illegible] officier d'état-major [illegible]
être rejoints par M. le duc de Ch[illegible]
lonel de Royal-dragons, qui devait [illegible]
le commandement. Ce détach[illegible]
avoir conduit ou suivi le roi jusqu'[illegible]
devait intercepter la communicati[illegible]
Menehould avec Paris.

2. A Sainte-Menehould. . 40 dragons du régi[illegible]
Commandés par M. Dandoins, [illegible]
ce régiment, et informé du secre[illegible]

3. A Clermont. . . 140 dragons de Royal [illegible]
Commandés par M. le comte Char[illegible]
colonel de ce dernier régiment, [illegible]
secret.

4. A Varennes. . . . . . 60 huss[illegible]
Commandés par M. Rohrig, [illegible]
(On a dit pourquoi ce détac[illegible]
devenu si important, était co[illegible]
aussi subalterne.)
Là se trouvait aussi le relais [illegible]
M. de Choiseul et de M. de Bou[illegible]
conduire la voiture du roi jus[illegible]
et auprès de ce relais un des fils [illegible]

5. A Dun. Où il y avait un pont sur la M[illegible]
[illegible]
Commandés par M. Deslon, [illegible]
dans le secret.

6. A Mouza. Village entre Dun et Stenay. . [illegible]
[illegible]
Commandés par M. Güntzer, [illegible]

7. A Stenay. . . Royal-Allemand [illegible]
Commandés par M. de Mand[illegible]
[illegible] qui avait [illegible]
C'est là qu'il était [illegible]
devait se tenir [illegible]
proche du roi.

N° 3.

État nominatif des troupes sur lesquelles M. de Bouillé comptait pour former le premier rassemblement à Montmédy, et qui devaient s'y réunir les 21, 22 et 23 juin.

INFANTERIE.

(1) Bouillon, à Montmédy.	2 bataillons.
[illegible]-suisse. } de Metz.	4
[illegible]-Ponts. }	
[illegible], de Thionville (1 bataillon était déjà à Montmédy.)	2
[illegible]-Darmstadt, de Mezières.	2
[illegible]-suisse, de Maubeuge.	2
	12 bataillons.

CAVALERIE.

[illegible]-Allemand, de Stenay.	3 escadrons.
[illegible]-hussards, de Sédan et Mezières.	4
[illegible], *idem*, des environs de Sténay.	4
[illegible]t, *idem*, de Longwy.	4
[illegible]rs de Champagne, à Montmédy.	2
[illegible]. } dragons, de Clermont.	2
[illegible]. }	
[illegible] de Flandre, d'Étain.	2
[illegible]-dragons, de Thionville.	3
[illegible]-hussards, de Sarre-Louis.	2
	23 escadrons.

[illegible]ota. Un équipage complet de seize pièces de campagne, [illegible] leur approvisionnement, était rendu à Montmédy dès [illegible] mars.

(1) [illegible] mouvement d'insurrection qui, comme on l'a vu dans le cours [illegible]moire, se manifesta quelques [illegible] régiment, avait [illegible] de s'éloigner de Montmédy, et [illegible] ne pouvaient [illegible] conséquence être compris dans [illegible] on compte.

N° 4.

Lettre du roi à M. le marquis de Bouillé (1).

Paris, 3 juillet

Vous avez fait votre devoir, Monsieur; cessez de vous accuser. Cependant je conçois votre affliction; … osé pour moi, et vous n'avez pas réussi. Le … posé à mes projets et aux vôtres; de fatales … paralysé ma volonté, votre courage, et … préparatifs. Je ne murmure point contre la … que le succès dépendait de moi; mais il faut … pour verser le sang de ses sujets, pour opposer … et amener la guerre civile en France. Toutes … déchiré mon cœur, toutes mes belles résolutions … nouies. Pour réussir il me fallait le cœur de … de Caligula. Recevez, Monsieur, mes … n'est-il en mon pouvoir de vous témoigner … naissance !

---

(1) Cette lettre fut écrite par le roi à M. de … M. de Choiseul le présume (page 124), en réponse … lière de celui-ci, mais à l'occasion de celle qu'il avait … ser à l'Assemblée nationale, en date de Luxembourg … M. de Bouillé s'y *accusait*, comme on le sait, … projet du départ du roi qui n'avait fait que … à ses vives sollicitations. Son projet était de détourner … famille royale la fureur du peuple, en la dirigeant … d'intimider les ennemis de ce prince et de la … pénétrant et en appréciant les motifs qui avaient … cette démarche, ne jugea pas qu'elle … proposé; et c'est pour le lui indiquer que sa … lettre, si propre, par son noble exemple, à calmer …

N° 5.

Extrait d'une lettre de monseigneur comte d'Artois aujourd'hui Charles X, à M. le marquis de Bouillé.

Bruxelles, le 28 juin 1791.

J'ai reçu votre lettre, Monsieur, et le chevalier de Rodais m'a donné tous les détails dont vous l'aviez chargé de m'instruire. Nos maux sont à leur comble, et mon cœur est cruellement affecté; mais mon ame est trop accoutumée au malheur pour que rien puisse l'abattre, et réuni avec *Monsieur*, [illegible] d'être son second ou de ne faire qu'un avec lui, nos forces sont plus que doublées, et nous ne désespérons jamais du salut de notre roi ni de celui de notre patrie.

Votre conduite et votre dévouement méritent nos éloges et notre reconnaissance. Nous acceptons avec plaisir l'offre de vos services; nous emploierons utilement votre zèle, vos talens. Nous ne négligerons aucune occasion de vous bien prouver à quel point nous comptons sur vous.

Pour mon particulier vous savez combien j'ai toujours désiré vous témoigner ma vraie confiance : la noblesse, la fermeté et la suite de votre conduite ont encore redoublé mon estime et tous les sentimens que vous m'avez inspirés depuis long-temps.

LE COMTE D'ARTOIS.

N° 6.

Décret de l'Assemblée nationale, du [illegible] juillet 1791.

[illegible] nationale, après [illegible] diplomatique, militaire, [illegible] [illegible], de [illegible] [illegible] qu'il résulte des pièces [illegible]

que le sieur Bouillé, général des armées ... Meuse, la Sarre, la Moselle, a conçu le proj... la constitution; qu'à cet effet il a cherché à ... dans l'empire, sollicité et excité des ... gnés, attiré ... et sa famille dans une ville ... dement, disposé des détachemens, fait marcher ... vers Montmédy et préparé un camp vers cette ville ... à corrompre les soldats, à les engager à la ... venir à lui, et sollicité les puissances étrangères ... invasion sur le territoire français; arrête :

1°. Qu'il y a lieu à accusation contre le sieur ... complices et ses adhérens, et que son procès ... parfait par-devant la haute-cour nationale ... Orléans; qu'à cet effet les pièces qui sont ... blée nationale seront adressées à l'officier ... ce tribunal les fonctions d'accusateur public;

2°. Qu'attendu qu'il résulte également du ... rapport lui a été fait, que les sieurs Heyman, d'Hoffelize, maréchaux-de-camp dans l'armée ... Bouillé; Desoteux, adjudant-général, et ... d'hussards; Goguelat, aide-de-camp; Choiseul, colonel du premier régiment de dragons; Mandell, colonel de Royal-Allemand; de Fersen, colonel ... Suédois; de Valory, de Malden et Dumoustier, ... des-du-corps, sont prévenus d'avoir eu ... complot du sieur Bouillé, et d'avoir agi dans ... voriser, il y a lieu à accusation contre eux, ... cès leur sera fait et parfait par-devant la haute ... provisoire;

3°. Que les personnes dénommées dans les ... dens, contre lesquelles il y a lieu à accusation ... seront arrêtées par la suite, seront ... sûre garde, dans les prisons d'Orléans, ... communiqués au tribunal du premier arrondissement ... et dans tous les autres, seront envoyés ...

[illegible] tribunal de la même ville, peut [illegible] de cette affaire.

[illegible] Que les sieurs Damas, [illegible] Lalon, Florac et Remy, les sieurs [illegible] régiment de dragons, [illegible] régiment de Castella-suisse, [illegible] de Tourzel, resteront [illegible] information prise, pour [illegible] sur leur sort.

[illegible] Que les dames Brunier et [illegible]

N° 7.

[illegible] de madame la comtesse de Hauget à M. [illegible] Bouillé au nom de M. de Goguelat.

[illegible], 25 juillet [illegible].

[illegible] malheureux Goguelat, Monsieur le marquis, [illegible] malgré tous les obstacles, me [illegible] la prison, me charge de vous prier [illegible] assemblée nationale, qu'ayant [illegible] dans les papiers [illegible] de Goguelat était accusé d'avoir [illegible] le projet du départ du roi, [illegible] que vous n'aviez jamais [illegible] relatif à cette entreprise dont [illegible] connaissance; que les différentes missions [illegible] particulièrement, telles que [illegible] Sambre et Meuse, des établissements [illegible] l'exportation des grains, etc., [illegible] et, en dernier lieu, la visite [illegible] étaient toutes [illegible] en dernier lieu [illegible] différents commandants [illegible] secours d'argent; que vous déclariez en outre [illegible] n'avait jamais été votre aide-de-camp; que vous ne

l'avez [illegible] vu que quatre-cinq fois, [illegible] étiez intéressé à son avancement sur les [illegible] [illegible] la [illegible] que cette [illegible] de votre part [illegible] [illegible] il m'a [illegible] tié que vous devez prendre à lui ne me laisse [illegible] que vous [illegible] de soustraire cette victime de son amour pour son [illegible] son zèle pour seconder vos projets au malheureux [illegible] dubitablement on lui destine, s'il ne reste aucun [illegible] sauver. Personne mieux que vous ne peut appr[illegible] [illegible] je le recommande donc à votre cœur sensible [illegible] reux. Ne tardez pas un moment à écrire la lettre [illegible] demander, puisqu'il paraît le désirer vivement [illegible] instant à l'autre il peut être transféré à Orléans [illegible] son procès s'instruit à Mézières par le tribunal [illegible]

Il est inutile sans doute, Monsieur, de vous [illegible] de ne pas me faire l'honneur de me répondre; [illegible] en vous écrivant. Je fais passer [illegible] tivement et à travers tous les postes de nos geôliers [illegible] pour être mise à la poste de Luxembourg par une [illegible] habitantes dans cette province. Cependant si vous [illegible] que chose d'une importance majeure à faire passer [illegible] heureux [illegible], vous pourriez l'adresser [illegible] M. le curé de Bohan, village de la province de [illegible] à quatre lieues de Charleville. Je courrais [illegible] les risques et le danger de faire entrer en France [illegible] [illegible]

J'ai l'honneur d'être avec la considération la [illegible] Monsieur le marquis, votre très-humble et [illegible] servante.

Comtesse de [illegible]
Née baronne [illegible]

N° 8.

État des sommes reçues par M. le marquis de Bouillé, remis par lui ... et contenant ... de leur décharge.

J'ai reçu du roi, en assignats, la somme de ... pour la faire échanger, ... à différentes personnes sûres et chefs des ... et je les ai réparties de la manière suivante ... reçus sont ci-joints.

..., sur cette somme, 150,000 livres en lettres de change dont j'ai pris 24,000 livres, selon l'autorisation du roi. J'aurai l'honneur de prévenir Monsieur du moment où il pourra faire usage du billet de ...,000 livres, sans compromettre l'officier qui a prêté son nom. ... à M. Augeard, secrétaire de la reine, 3,000 livres que je lui ai empruntées pour la subsistance des officiers réunis à Greven-Macheren.

M. ... au régiment ... a été chargé d'aller à Francfort et à Paris pour échanger ... la somme de ...

Il a reçu pour frais de voyage et gratification ...

NOTA. Les 150,000 livres en assignats ont produit, comme on le verra par les pièces ..., 4,843 liv. sterl. ... tiré 950 liv. ... somme de ...

... sont perdus.

N° 8.

[illegible]

M. Acton, colonel des gardes de Saxe.

M. le chevalier de Mandell, lieutenant-colonel de Royal-[illegible]

M. le chevalier [illegible] lieutenant-colonel [illegible] de Champagne.

M. de La Salle [illegible]

Plus, entre mes mains [illegible]

TOTAL [illegible]

[illegible]

[illegible] On ne peut [illegible] qui ont été [illegible] dans un moment [illegible]

[illegible]

A [illegible]

[illegible]

Lettre de M. le duc de C[illegible]

[illegible]

Les divers événemens qui se sont succédés m'ont privé d'avoir avec vous des relations qu'il me sera toujours bien doux de conserver, mon cher général. J'avais chargé M. Charles de Damas de vous renouveler l'expression de tous mes sentimens attachés, et de vous dire combien [illegible] qu'il aurait de vous revoir, [illegible] de partager, mais dont je [illegible] intérêt que vous avez [illegible] tion et pendant [illegible] jamais une [illegible] vous [illegible]

Je suis chargé par le roi de vous demander différentes choses

relatives au [illegible]
du mois de juin [illegible]
jet [illegible]
avait porté à échanger [illegible]
qu'une partie de l'argent [illegible]
[illegible] avait été déposée, dans la caisse de [illegible]
[illegible] pour M. Hamilton. On est instruit [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
de [illegible] vous envoyassiez la note de l'ar[illegible]
y était [illegible] déclaration de vous, par laque[illegible]
certifier que cet argent appartient au roi. Je [illegible]
vous le demander, et en même temps de vous [illegible]
moyens de faire rentrer dans les mains du roi l'[illegible]
n'a [illegible] dépensé à cette époque. Il [illegible]
Tsch.... avait tiré à Francfort des lettres de chan[illegible]
cent [illegible] défalquant le change ; que M. [illegible]
les a passées à votre ordre à son retour à Metz, [illegible]
tous ces [illegible], il désire que vous [illegible]
nécessaire pour les lui faire rentrer, et pour avo[illegible]
de ces différentes sommes. Je viens de lui rend[illegible]
l'argent que vous m'aviez remis. En voici un [illegible]
joins à ma lettre, et comme vous avez mes billets [illegible]
de quatre-vingt-seize mille cinq cents livres, je [illegible]
contre une décharge, laquelle je serai à portée [illegible]
Si, dans les comptes que vous rendrez au roi [illegible]
y a des choses particulières, et sur lesquelles vo[illegible]
pas que personne ne connaisse, adressez-les [illegible]
roi sous votre cachet et sous mon enveloppe [illegible]
trai [illegible] vous ferai passer le [illegible]
jamais par la poste, mais servez-vous [illegible]
d'une occasion sûre : vous sentez les inconvé[illegible]
blicité, et d'ailleurs j'ai ordre de traiter cette [illegible]

ment avec vous, et n'oubliez pas de me donner les moyens de retirer cet argent qui est dans la caisse de Neuport-infanterie. Nous croyons que votre attestation des comptes qui leur appartiennent au roi, suffira. (*Suivent des affaires [illegible] qui sont relatives aux circonstances où je me trouvais [illegible] qu'on me saura peut-être même quelque gré de supprimer.*) Je serais bien heureux, Monsieur le marquis, de pouvoir vous parler de tous mes sentimens et du désir extrême que j'ai [illegible] vous en convaincre. Mais depuis [illegible] que j'ai quitté mon régiment [illegible] liberté que j'ai [illegible] habituellement sur les choses qui [illegible] m'est interdite, car, étant suspect, [illegible] mais je profiterai des occasions où il me sera [illegible] de vous renouveler l'hommage de l'attachement le plus fidèle, le plus inviolable, et le plus sensible. Recevez-en, je vous supplie, la sincère assurance, et que je mérite toujours l'estime, l'amitié et la confiance, dont vous [illegible]

[illegible]

N° 16.

Lettre de [illegible]

Paris, ce 16 janvier 1792.

J'ai reçu, Monsieur le marquis, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, ainsi que le compte qui y était joint. J'ai remis l'un et l'autre [illegible] conservé le compte dans [illegible] [illegible]

[illegible] sentimens et à mon attachement [illegible] à jamais. Elle me sera un titre [illegible] justice et de votre [illegible] Il m'est intéressant d[illegible] vous [illegible] recevez, Monsieur [illegible] mage de l'attachement le plus inviolable et de [illegible] timens, que je vous ai voués depuis long-temps [illegible]

N°. 17.

Lettre du même au même.

Londres, le [illegible]

[illegible] France [illegible] fendre de la plus haute surprise et d'une [illegible]

[illegible] injuste que peu fidèle dont vous parlez de [illegible].

Je devrais peut-être ne pas me plaindre, Monsieur, d'après le jugement que vous portez du feu duc de Choiseul, [illegible] et dont je m'honore d'être le fils d'adoption. J'aurais réclamé personnellement votre justice à cet égard, si j'avais le malheur de survivre à sa respectable veuve; mais elle vit; elle m'a chargé de vous présenter ses réclamations; je les joins [illegible]; et c'est pour moi un bonheur, vu la différence de nos âges et la vénération que j'ai toujours eue pour vous, de n'avoir pas à remplir le devoir triste [illegible] de relever l'opinion que vous avez voulu répandre [illegible] seul dépôt ne peut m'être ôté, Monsieur, c'est celui de défendre ma conduite, de rectifier vos récits, de les [illegible] autres, et de rétablir avec modestie les faits [illegible], faits dénaturés par vous. C'est l'erreur de votre mémoire, Monsieur, et non celle de votre justice; il n'est pas [illegible] qu'après six années, et après [illegible] événemens divers, vous ayez oublié ou [illegible] des faits qui n'ont peut-être d'importance que pour [illegible]

Si j'avais su votre projet d'entretenir le public [illegible] de cette affaire, je vous aurais supplié de joindre mes souvenirs aux vôtres; je les aurais [illegible] si quelques personnes ont pu [illegible] réclamation se serait jointe à vos [illegible] mais c'est pendant mon [illegible] tombeau, et peut-être [illegible] que paraissent [illegible] seul j'ai tort. Ah! Monsieur, [illegible] votre impartialité [illegible] [illegible] mon arrivée [illegible] [illegible] ne [illegible] [illegible] [illegible], elle me serait à [illegible] [illegible] Ce pourquoi [illegible]

les réclamations de mi[illegible] [illegible]
justice éclairée rendra le calme à son âme, [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] Sainte-[illegible]
[illegible] Monsieur, [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] Clermont, [illegible]
rations y eussent été, elles eussent causé [illegible]
Charles de Damas, ils n'auraient pas dit [illegible]
le cas de supposer que c'était le roi qui [illegible]
[illegible] avec lui [illegible] gouvernante [illegible]
à la portière, pendant le temps qu'on relayait [illegible]
[illegible] stationné à Varennes n'était pas [illegible]
passé la nuit à cheval). Quel motif de sécurité [illegible]
pouvait-on avoir, Monsieur, quand on [illegible]
quelques lieues de [illegible], et dans un poste, [illegible]
de [illegible] M. de D[illegible]
[illegible]
Clermont [illegible] heure après le [illegible]
[illegible]
[illegible] le roi [illegible]
[illegible]
[illegible]
rappeler la fatalité qui rendit nul [illegible]

sonne chargée de votre confiance; mais je suis forcé de retracer la vérité. Je me serais trouvé bien plus heureux de n'avoir jamais à vous offrir que le tribut de mon dévouement, et il m'est douloureux d'être forcé de me défendre.

Vous remarquerez aussi, Monsieur, que vos reproches ne sont nullement fondés relativement à l'établissement des relais à Varennes, puisque j'eus l'honneur de vous remettre à Metz un billet par lequel j'ordonnais à mes gens de vous obéir comme à moi-même; billet dont la personne chargée de vos ordres fit usage pour les placer. Car, étant à Paris et partant dix heures avant le roi, selon ses ordres, je ne pouvais placer ces relais à quatre-vingts lieues de là; aussi dites-vous ensuite que ce fut M. de Goguelat qui les plaça. Pourquoi donc m'en faire un reproche quelques lignes plus haut, puisque cet objet ne me regardait pas, et ne pouvait me regarder? De même, Monsieur, vous me reprochez de ne pas vous avoir fait avertir à Stenay, lors de l'arrestation du roi. Vous avouez ensuite que M. votre fils cadet partit pour aller vous joindre au moment de l'arrestation du roi, et que je n'arrivai à Varennes qu'une heure et demie après; ainsi M. votre fils avait une heure et demie d'avance sur l'homme que je vous envoyai au moment même que j'entrai dans Varennes. Vous dites que le roi fut étonné en y arrivant de n'y point trouver ni M. de Goguelat, ni moi. Oh! vous vous trompez, Monsieur; non, ce n'est pas moi que le roi fut surpris de ne pas y voir. Dans le procès-verbal que vous fîtes dresser, et que vous avez remis à M. Bertrand, il est dit: Que l'officier qui commandait le détachement à Varennes avait ordre de s'assurer de tous les passages, de les faciliter par la force, de tenir sa troupe prête; rien de tout cela ne fut exécuté. Plus loin, dans le même procès-verbal, il est dit: Que le commandant de ce détachement [illegible] d'obéir [illegible] supérieur [illegible] Varennes, disparut, et laissa sa troupe [illegible] ensemment ses hommes [illegible] Je vois là, Monsieur, que le roi a passé à tous les autres postes; que c'est

qu'à Varennes où les précautions [illegible] famille royale en fut la victime. Vous [illegible] par vous-même, en disant qu'ayant [illegible] velles et de celles de M. Goguelat, à peine [illegible] donner, et que vous n'en entendîtes plus [illegible] sans doute oublié, Monsieur, l'inquiétude que [illegible] avoir lorsque subséquemment on vous dit que [illegible] blessé ou tué. Vous dites ensuite que n'ayant [illegible] le roi, qu'ayant préféré notre devoir à notre sûreté [illegible] M. de Goguelat et moi fûmes long-temps entre [illegible] que nous fûmes mis au cachot à Varennes, [illegible] dans les prisons de Verdun; M. de Goguelat [illegible] dans celles de Mézières; que je fus mis en [illegible] semblée nationale et conduit dans les prisons [illegible] d'Orléans; que le roi a dit hautement que [illegible] d'acceptation de la constitution, il avait [illegible] sauver [illegible] et que rendu près de sa personne [illegible] été séparé de lui qu'à l'instant où il fut [illegible] n'ai cessé d'être comblé des marques de sa [illegible] fiance, de sa protection, ainsi que de celles [illegible] n'avais pas démérité à leurs yeux dans [illegible] tance, et leur suffrage est ma plus éclatante [illegible]

Mais, Monsieur, puis-je oublier que j'eus [illegible] voir ma conduite mieux appréciée par vous [illegible] cette lettre honorable, en réponse à celle [illegible] de vous écrire de la part du roi, relative [illegible] pécuniaires, dans laquelle vous me dites [illegible] *[illegible] près du roi, je sais que ce n'est [illegible] personnes [illegible] ne pas [illegible]. Si tout le monde [illegible] ceux, Monsieur, nous ne serions pas [illegible] sommes.*

Croyez, Monsieur, que votre [illegible] jours pour moi une gloire et un [illegible] pénible d'entrer avec vous dans une discussion [illegible] geante.

Acceptez, je vous supplie, l'hommage que j'aime à rendre au général sous lequel j'ai été heureux de servir, et l'assurance des sentimens avec lesquels

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

Signé DUC DE CHOISEUL.

N° 12.

Réponse de M. le marquis de Bouillé à M. le duc de Choiseul.

Londres, le 14 août 1800.

J'ai reçu, Monsieur, les deux pièces que vous m'avez adressées relativement aux articles de mes Mémoires qui concernent feu M. le duc de Choiseul et vous, et je commencerai par répondre à ce qui regarde le premier.

Je regretterais infiniment que ce que j'en ai dit eût pu affliger madame la duchesse de Choiseul, dont personne, plus que moi, ne respecte et n'honore les vertus, si je n'avais toujours pensé que le jugement sur la conduite des hommes en place est un droit du public, et si je ne pensais qu'elle-même a [illegible] en faire souvent l'épreuve, pendant et depuis le ministère de son mari. Le caractère politique des hommes publics appartient à ce même public, et point à leur famille; celle d'un ministre, qui a gouverné il y a plus de trente années, ne doit pas plus s'offenser du jugement que je porte aujourd'hui, que la mienne ne pourrait le faire du blâme qu'on jetterait sur la petite carrière politique que j'ai parcourue. Ce n'est que sous ce rapport que j'ai parlé de M. de Choiseul; je n'ai point attaqué sa personne, qui lui avait acquis [illegible] des partisans et des amis; c'est à [illegible] de mes Mémoires qui concerne [illegible] que j'en ai donnée. Je ne [illegible] dans mon ouvrage que [illegible] [illegible] (si [illegible]) [illegible] de toute personnalité [illegible] cette [illegible]

tion, je n'entrerai point dans les détails [illegible] vous m'avez adressé de la part de [illegible] qu'il me fût aisé de la réfuter à mon [illegible] Monsieur, je n'en citerai que l'article [illegible] de l'Amérique. Il est allégué que M. de Ch[illegible] avoir p[illegible] son ministère ayant fini en 1770. Tout [illegible] sait qu'il eût commencé dès 1758, et la part que [illegible] français y avait, et j'ai été plus à portée qu'un [illegible] voir étant gouverneur de la Guadeloupe en 17[illegible] par ma place, des rapports avec l'Amérique.

Quant au compte que j'ai cru devoir rendre [illegible] ma conduite dans le malheureux événement [illegible] j'entrerai dans le plus grand détail pour [illegible] ne voulant rien livrer [illegible] incompatible avec l'état actuel de ma santé [illegible] contraire à mon caractère, ni à la [illegible] grands principes que j'ai rappelés [illegible]

Tant que j'ai espéré que le roi et la [illegible] à ses malheurs, j'ai gardé le silence, [illegible] demander un conseil de guerre pour juger [illegible] quelques-uns qui avaient nui au succès de [illegible]; en conséquence, j'écrivis en 1792 à M. [illegible] alors à Verdun, auprès du roi de Prusse [illegible] pouvoirs de premier ministre de Louis XVI [illegible] un Mémoire pour le roi (qui doit être [illegible] de M. Bertrand), par lequel je sollicitais [illegible] que jusque-là je ne prendrais [illegible] [illegible] Les événements postérieurs [illegible] cette satisfaction, [illegible] [illegible]

[illegible] aussi [illegible] à votre égard qu'à celui [illegible].

J'ai donc dû dire que vous aviez quitté votre poste à Pont-de-Sommevelle, malgré les ordres précis que je vous avais donnés d'y attendre le roi, et quoique, dans [illegible] que vous [illegible] m'adresser, vous ayez passé cette [illegible] silence, j'ai dû la représenter comme d'autant plus grave, que vous [illegible] ce poste que vous occupiez était la cheville ouvrière de l'exécution du projet, et votre détachement le principal [illegible] de l'escorte du roi, qui n'eût pas été arrêté [illegible]blablement à Varennes, si cette première disposition, d'où dépendait le succès de toutes les autres, avait été exécutée. Votre présence à Pont-de-Sommevelle donnait [illegible] tranquillité au roi qui a été étonné et déconcerté de ne pas vous y trouver. Vous deviez le secourir à Châlons, s'il y était [illegible] et arrêté, ainsi que nous le craignions; j'en étais convenu avec vous et avec M. de Damas dans notre dernière [illegible]. Vous deviez protéger sa route en le suivant jusqu'[illegible] détachemens que l'exemple du vôtre aurait probablement entraînés. Vous deviez en laisser un sur le [illegible] chemin de Sainte-Menehould à Varennes pour arrêter, d'après [illegible], tous les voyageurs et courriers, ce que vous n'avez [illegible], et ce qui est cause que l'aide-de-camp de M. de [illegible] est arrivé à Varennes. Vous deviez enfin faire [illegible] les postes du passage du roi, ce qui donnait le [illegible] de Varennes d'être placé à l'entrée de la ville; [illegible] pour cet objet que M. de Goguelat et vous, aviez des relais [illegible] chevaux de selle dans cette ville et sur la route.

Toutes ces mesures, qui dépendaient [illegible] l'exécution des ordres que je vous avais donnés, ont été [illegible] par votre retraite de Pont-de-Som[illegible] [illegible] cas, la désobéissance aux ordres [illegible] [illegible] elle l'est encore plus dans [illegible].

Cependant, Monsieur, j'ai allégué [illegible] les raisons que vous aviez données de [illegible] retraite, toutes [illegible]

vides que je les trouve, et je n'ai pas ...
que vous avez été d'autant moins excusable ...
que je vous avais confié, que n'ayant ...
douze heures vous étiez plus sûr qu'...
tution.

Vous ... mes Mémoires, Monsieur, ...
trouvé que je vous reproche d'avoir dit aux ...
Sainte-Menehould et de Clermont de ne plus ...
J'ai dit que vous les aviez informés, et ...
ment comme par écrit. Je sais très-bien que ...
ni à Sainte-Menehould ni à Clermont, et ...
eussiez pris cette route ! Mais je sais aussi, ...
très-digne de foi, et à qui j'en ajoute ...
qu'elle a eu communication de l'avis donné ...
poste de Clermont de ne plus attendre le roi ! ...
j'ai donnée à cette personne de ne point la ...
m'a empêché de la faire connaître dans mes ...
pose la même loi aujourd'hui; mais, dans ...
guerre, je n'eusse pas gardé le même ménagement ...
appelée en témoignage.

J'ai dit que vous aviez l'ordre de délivrer ...
... s'il était arrêté, et vous ne pouvez ...
(il a été donné à M. de Damas qui en convient) ...
au lieu d'attaquer à Varennes le peuple qui ...
... mis bas les armes avec votre détachement ...
dans cette occasion, comme dans celles ...
vous excuser et vous pardonner; mais ...
moi, chargé de la responsabilité d'un évén...
sur moi, j'ai ... vos fautes.

Dans ce que ... dit sur la disposition de ...
n'êtes ni le seul ni le plus inculpé; la circons...
... attribuée est de peu d'importance, et ...
je ne l'ai rappelée que pour rassembler ...
ou moins éloignées qui ont pu nuire au ...
ment, et celle-ci est une des moindres; ...

que l'officier, que je croyais chargé de diriger vos équipages, les eût fait partir avant votre régiment, dont la marche devait être combinée avec celle du roi. Si en effet ils n'étaient partis qu'avec votre régiment, dont je fus forcé de retarder le départ de vingt-quatre heures, à cause du délai inattendu et fatal que le roi apporta au sien, ils ne se seraient pas trouvés dans le cas d'attendre deux jours à Varennes, et d'y donner des inquiétudes tant par ce long séjour que par les mauvais propos qu'il faisait tenir à vos gens, ce qui gêna beaucoup les officiers que j'envoyai auprès de ce relais. Sans doute, Monsieur, il ne vous a pas été possible d'avertir vos équipages; mais vous sentez qu'il l'était encore moins à un commandant de province, donnant un ordre pour la marche d'un régiment, de spécifier ce qui concernait les équipages du colonel, sans donner lieu aux soupçons. Votre billet, pour soumettre vos équipages à mes ordres, ne pouvait donc servir qu'à Varennes.

J'ai dit que vous ne m'aviez pas fait avertir, et peut-être ne l'avez-vous pas pu. Quant à mon second fils, il est possible qu'il n'ait pu le faire plus tôt. Vous ne pouvez connaître mieux que moi, Monsieur, les ordres que je lui donnai, ainsi qu'à M. le comte de Raigecourt, lorsque je les envoyai conjointement de Stenay; leurs instructions étaient de laisser le relais où ils le trouveraient; de se promener pendant le jour sur la route, ce qu'ils firent tant qu'ils le purent, sans donner de soupçons; de rentrer à la nuit, et d'attendre près de votre relais le courrier ou M. de Goguelat lui-même qui devait venir les avertir de l'arrivée du roi. Vous pouvez mieux que personne, Monsieur, rendre compte pourquoi ce courrier ou M. de Goguelat ne se présenta jamais. Celui-ci, ayant placé lui-même le relais, n'eût pas été embarrassé de le retrouver, et mon second fils ainsi que M. de Raigecourt avaient [illegible] dire à l'officier commandant le détachement de Varennes, jusqu'à l'avis qu'il devait recevoir, au moins une heure avant, cet offi-

cier m'étant peu connu et étant peu sûr. Il en avait assez pour être prêt à tout événement.

Si vous aviez lu, avec une froide attention, le ... rapporté dans les Mémoires de M. Bertrand, ... Monsieur, de rappeler ces tristes et minutieux détails.

Je n'ai point dit que le roi avait été étonné de ... trouver à Varennes, mais qu'il l'avait été de ne ... rencontré nulle part sur sa route (*Astonished at ... seen M. de N*). Il eût oublié les dispositions que j'av... et qui avaient reçu son approbation, s'il n'eût éprouvé ... surprise de ne pas vous trouver à Pont-de-Somme...

Vous m'opposez, Monsieur, une lettre que je ... peu après l'événement; mais alors j'ignorais tout ... passé de l'autre côté de Varennes, même la plus gr... de ce qui avait eu lieu dans cette ville; et, par ... choses qui avaient le plus contribué à l'arrestation ... vous savais bien traité par le roi et la reine, je dev... qu'ils étaient satisfaits de votre conduite dans ... reuse affaire, et je louais, ainsi que je le ferais ... dévouement à leurs personnes; je ne pouvais ... l'inexécution de mes ordres, puisque je ne la ... parfaitement, et je vous répondais dans le ... vous m'aviez écrit, quoiqu'on m'eût assuré que ... que M. de Goguelat, me donniez tous les torts ... Majestés; mais ayant vu depuis des personnes ... cipé à cet événement, ou qui en ont connu ... détails et qui m'ont procuré les plus grands ... j'ai pu fixer mon opinion.

Quant au reproche que vous me faites, Mon... publié mes Mémoires dans un moment où vous ... position critique et malheureuse, il serait ... faire en était le seul objet, si je pouvais croire ... à craindre que la vérité soit éclaircie, et si ... gardé envers vous tous les ménagemens qu'...

sition, en ne vous désignant même pas par la lettre initiale de votre nom, ménagement que je n'aurais pas eu dans tout autre temps.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous répéter que cette réponse est la dernière que je ferai à tout ce qui pourra concerner cette affaire, sur laquelle je suis convaincu avoir dit la plus exacte vérité. Les preuves les plus évidentes de mon erreur pourraient seules me faire rétracter; jusqu'ici je n'en ai aucune. Sans doute les Mémoires que vous comptez publier acquerront assez de célébrité pour effacer l'impression qu'auraient pu faire les miens, et pour établir plus à votre gré la part que vous avez eue dans cette trop malheureuse affaire. Je me contenterai alors de rendre publique la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire dans ce moment.

Recevez les assurances des sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre, etc. *Signé* BOUILLÉ.

P. S. (De la main de M. de Bouillé.)

Je regrette de n'avoir pu vous écrire de ma main, mais mon écriture est devenue illisible par l'effet de mes infirmités, et j'ai bien de la peine, dans ce moment, à tenir ma plume; vous excuserez les incorrections qu'il y a dans cet écrit.

N° 13.

Réponse de M. le duc de Choiseul à M. le marquis de Bouillé.

Londres, 15 août 1800.

Je reçois à l'instant, Monsieur le marquis, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en réponse à celle et au mémoire que j'ai eu celui de vous adresser. Je vais la faire parvenir à ma tante, la duchesse de Choiseul; si elle a des réclamations qu'elle vous a promises, et qu'elle m'aura répondu, je m'empresserai de vous en rendre compte.

S'il m'est pénible, Monsieur, d'avoir avec vous des discussions aussi douloureuses, croyez au moins que, dans ce que je publierai un jour, je trouverai quelque douceur à vous prouver que les discussions, entre personnes comme nous, n'ôtent jamais rien aux sentimens, aux convenances, à la déférence, et que les éclaircissemens d'un fait ne doivent point arrêter les expressions de l'hommage que je rendrai toujours à mon ancien général, et des sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le duc DE [illegible]

N° 14.

Lettre autographe de Louis XVIII au comte [illegible] Bouillé.

Mittau, ce 19 [illegible]

J'AI reçu, Monsieur, votre lettre du 17 novembre [illegible] peine la plus réelle, et je sens bien vivement la [illegible] perte que nous venons l'un et l'autre de faire dans la [illegible] de Monsieur votre père. Mes regrets seraient peut-[illegible] dres, si nos malheurs déjà finis, m'avaient permis [illegible] naître ses services comme je l'aurais désiré; il [illegible] moins l'espoir de m'acquitter un jour envers sa fa[illegible] laquelle je sais distinguer un fils qui marche si [illegible] traces.

Un événement bien funeste, qui ne serait pas [illegible] avis du marquis de Bouillé eussent prévalu, et [illegible] efforts ne purent réparer, causa sa prompte sortie [illegible] ainsi je ne suis pas surpris que son collier de l'[illegible] Esprit ne fût plus entre ses mains.

Soyez, Monsieur, dans cette triste circonstance [illegible] de mes sentimens auprès de madame votre mère [illegible] pas de ceux que j'ai pour vous.

N° 15.

Lettre du comte Jules de Bouillé à M. le duc de Choiseul.

Paris, le 11 novembre 18[illegible]

A mon arrivée de mon régiment, Monsieur, j'ai lu la relation que vous avez publiée sur le départ de Louis XVI. Ce n'est pas à moi à relever toutes les inexactitudes dont elle est remplie, et mon oncle, le marquis de Bouillé, s'est chargé de ce soin. Mais il en est qui attaquent trop directement mon père, alors le chevalier de Bouillé, pour qu'elles restent sans observations de ma part. Son séjour depuis plus de vingt-cinq ans dans les îles, et qui vous est sûrement bien connu, l'éloigne trop pour qu'il puisse vous dire lui-même son avis sur la manière généreuse dont il vous plaît de lui attribuer un malheur auquel vous avez plus contribué que lui. C'est donc à moi, en son absence et à son défaut, à défendre son honneur que vous avez voulu attaquer; et ce devoir m'autorise à écarter les considérations que, dans toute autre circonstance, pourrait présenter la différence de nos âges. J'espère donc, Monsieur, que vous voudrez bien me donner, par écrit, une rétractation de vos assertions contre mon père, par laquelle vous déclarerez
« que si le roi n'a point trouvé son relais à Varennes, c'est
» que M. le chevalier de Bouillé, qui était auprès de ce relais,
» n'ayant point reçu l'avis qui devait venir de Pont-de-Som-
» mevelle où vous commandiez, et où vous deviez attendre
» Sa Majesté pour donner de-là le signal au poste de Varennes
» comme aux autres; que, de plus, vous aviez chargé Léo-
» nard, valet de chambre coiffeur de la reine, d'annoncer,
» soit par un billet de votre main, soit verbalement, à tous
» les postes y compris celui de Varennes, qu'il n'y avait plus
» d'apparence que le roi passât, et que cet avis [illegible] sem-
» blait confirmer la non-arrivée d'aucun courrier qui [illegible]

» çat Sa Majesté, a produit la sécurité du chevalier de ...
» qui devait d'ailleurs, conformément à ses ordres, attendre
» un avertissement pour faire aucun mouvement. » Si vous
refusiez cette rétractation, je compte du moins que vous
ne refuseriez pas, Monsieur, la satisfaction que ...
... gens d'honneur, et que je suis décidé à exiger ...
... pendant que mon père puisse la réclamer de ...
J'attends donc sans délai une réponse positive de ...
J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et
obéissant serviteur.

Signé le comte ...

N° 46.

Lettre de M. le duc de Choiseul à M. le comte ... Bouillé, en réponse à la précédente.

Paris, ce 12 novembre ...

J'ai reçu hier au soir, Monsieur le comte, la lettre ... m'avez fait l'honneur de m'écrire. En rendant ... sentimens honorables qui l'ont dictée, je leur dois ... moi-même, d'entrer dans quelques détails sur ... renferme.

Deux choses y sont très-distinctes et doivent l'être ...

1°. La rectification des faits dont vous ... dont vous contestez l'exactitude.

2°. La défense de l'honneur de Monsieur ... vous y croyez attaqué.

A l'égard de la première, c'est une discussion ... appartiennent à l'histoire. Monsieur votre grand ... inculpé : j'ai répondu. Ma relation fut écrite ... ans. Vous n'étiez pas né alors. Monsieur ... volontairement inexact, j'attendrai, et ... ces inexactitudes soient relevées, ainsi que ... cez, pour en convenir ou pour y répondre. ...

A l'égard de la seconde, c'est ici que je m'unis à vous, Monsieur, et à vos sentimens filiaux. Non, Monsieur, je n'ai jamais voulu ni dû attaquer l'honneur d'un jeune officier, tel qu'était alors Monsieur votre père. Sa conduite est expliquée par les ordres qu'il avait reçus (1). Il avait reçu l'ordre de M. le marquis de Bouillé, à la fois son général et son père, de rester près du relais, d'écarter les soupçons, et d'y attendre le premier courrier du roi, ou M. de Goguelat. Il est prouvé, par les Mémoires même de M. le marquis de Bouillé, que je n'étais nullement chargé de faire avertir monsieur votre père; ce soin était confié à un autre qui, d'après le général lui-même, devait rester déguisé en cas que le détachement de Sommevelle fût obligé de se retirer (2). Tous ces détails ne pouvaient d'ailleurs me concerner, puisque j'étais alors à Paris, et que je n'ai jamais eu, ni avant ni après cet événement, aucune relation avec monsieur votre père. A l'égard de Léonard, dont votre lettre fait mention, j'ignore ce qu'il a pu dire à monsieur votre père; mais, parti trois heures avant moi de Pont-de-Sommevelle, il savait que j'y restais (3), [illegible] n'était chargé que de lui dire nos inquiétudes sur un retard si considérable, et qui ne pouvait donner de sécurité. Et relativement au billet dont je parle (p. 82), il n'a jamais été connu à Varennes.

Mais en regrettant que des [illegible]cautions surabondantes

---

(1) En pourrait-on dire autant de celle de M. de Choiseul?

(2) On a déjà répondu à cet argument. M. de Goguelat, officier d'état-major, se trouvait à Pont-de-Sommevelle, sous les ordres de M. de Choiseul qui devait surveiller l'exécution de la mission de cet officier. L'un ou l'autre devait précéder le roi lorsqu'il aurait passé le premier poste, et il semble que M. de Choiseul ayant, [illegible], le commandement sur toute la chaîne, il était [illegible] qu'il ne s'en remît qu'à lui-même pour disposer [illegible]

(3) Il le savait! [illegible] qui était [illegible] par M. de Choiseul, et [illegible] M. de Bouillé, etc.

n'aient pas été prises, j'ai déclaré que je ne ... ce que je ne connaissais pas, et que le général en ... juge, comme seul connaissant les ordres qu'il avait ... Or, M. le marquis de Bouillé a déclaré, ... ses ordres ont été exécutés par monsieur votre père ... jeune compagnon, M. de Raigecourt, tels qu'il les ... Ainsi nulle responsabilité ne pèse sur la conduite ... de monsieur votre père, et *les courriers attendus n'étant arrivés et ne l'ayant pu*, nuls reproches ne ... *sur ce point important.* Le strict devoir militaire ... de l'aveu même du général en chef, par Monsieur ... son honneur n'en peut jamais souffrir : j'aime à ... Monsieur, *et tout ce qui eût été au-delà eût été ... heur* (1).

Voilà bien des années écoulées depuis cette ...

(1) Que l'on veuille bien comparer maintenant les ... libres et positives contenues dans ce paragraphe, aux ... rigées par M. de Choiseul contre le chevalier de Bouillé ... ment aux passages suivans de sa Relation.

« ... C'est qu'à Varennes où les précautions furent ... » famille royale en fut la victime. » (Page 10, avant...)

2°. « L'absence des précautions les plus simples à Varennes ... » seule été la cause de l'arrestation du roi. » (Page 23 ...)

3°. « Discutant ensuite cette nécessité d'attendre M. de ... » Varennes, pour y organiser les précautions (ce qui ... » d'un événement incertain), j'avoue que je n'ai jamais ... » quer, etc. » (Page 110 de la Relation.)

4°. « Les causes de l'arrestation du roi sont, 1° le dé... » tions à Varennes..... Mais, parmi ces causes, la ... » grave et la plus décisive est toujours l'absence des ... » cautions à Varennes....., etc. » (Page 111 et suivantes.)

5°. « Le roi fut arrêté à Varennes, poste confié à ... » Bouillé; toutes les précautions étaient prises ... » bons de ...... » (Page 106. — Lettre à ...)

On peut, de plus, consulter la Relation de M. de ... dans le même volume que ce Mémoire, et qui ... putations.

suis borné à dire les faits, et j'ai usé du droit que monsieur votre grand-père a reconnu lui-même. Mon premier soin a été de faire connaître ses inculpations, et me confondant dans cette série d'événemens désastreux, de malheurs et de regrets, j'ai été et je suis bien éloigné, ainsi que je l'ai dit, d'accuser des hommes loyaux et remplis de courage. Je me plais à répéter ici que l'honneur de Monsieur votre père est intact. Il a exécuté les ordres qu'il avait reçus : c'est avoué par le général lui-même.

Puisse cette explication, Monsieur le comte, rendre le calme à votre âme, et satisfaire les nobles sentimens dignes d'un fils loyal et respectueux. Faites de ma lettre l'usage qui vous conviendra. Je désire que par vous elle soit connue de monsieur votre père et de monsieur votre oncle.

La différence de nos âges, Monsieur, sera toujours effacée par la franchise de nos caractères et de nos relations, et je m'empresserai toujours, en établissant la vérité des faits et de leurs résultats, de rendre hommage à l'honneur et au courage de monsieur votre père. Ces qualités, Monsieur, sont héréditaires dans votre famille.

Tels sont les sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé le duc DE CHOISEUL.

N° 17.

Réponse du comte Jules de Bouillé à M. le duc de Choiseul.

Paris, 12 novembre 1822.

J'ai reçu, Monsieur le duc, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de répondre à celle que j'ai eu celui de vous adresser. Vous appréciez les motifs qui ont dicté ma démarche [illegible] de vous, et la justice que vous rendez à mes sentimens ainsi qu'au caractère de mon père, m'est trop précieuse pour

que je ne fasse pas de ce témoignage l'usage le plus [illegible] que. Je le lui ferai surtout connaître, afin qu'il [illegible] mieux que moi si l'explication que vous m'a donnez [illegible] suffire et le contenter. Pour moi, je crois que [illegible] mon père me permet de m'en tenir là quant à [illegible] l'esprit que la publicité donnée à votre lettre, dét[illegible] des inductions que l'on pourrait tirer contre lui de [illegible] réflexions [illegible] insérées dans votre Relation, [illegible] déclarations peu faites pour y figurer : inductions d'[illegible] quelles on pourrait lui attribuer un événement [illegible] qui a été plus particulièrement la suite de votre [illegible] poste de Pont-de-Sommevelle d'où tout devait être [illegible] vous, et par conséquent l'avertissement qu'à [illegible] Varennes. Je me flatte qu'ainsi mon père ne [illegible] point de torts qui lui sont étrangers, puisque [illegible] est mise à couvert par votre propre déclaration [illegible] du résultat doivent ressortir d'une discussion [illegible] éclaircira la vérité à laquelle je n'attache pas [illegible] que vous.

Recevez, Monsieur, l'assurance des sentiments [illegible] quels j'ai l'honneur d'être votre très-humble [illegible] serviteur.

Le comte Jules [illegible]

N° 18.

A Messieurs les Éditeurs de la Collection des [illegible] tifs à la Révolution française.

Messieurs,

La onzième livraison des Mémoires sur [illegible] renferme un [illegible] entièrement dirigé contre moi [illegible] Il est intitulé : *Mémoires de M. le marquis* [illegible]

de Bouillé, lieutenant-général, sur le départ de Louis XVI au mois de juin 1791, avec des notes et observations,

En réponse à la Relation de M. le duc de Choiseul, pair de France, extraite de ses Mémoires inédits.

Cet écrit, que j'ai lu attentivement, ne fait que répéter, à peu de chose près, ce que M. le marquis de Bouillé le père avait déjà publié dans ses Mémoires. En effet, l'auteur était trop jeune pour que ses souvenirs personnels répandissent plus de lumières sur les faits dont il s'agit; mais il y a joint deux pièces qui ont une réelle importance.

Ce sont, la Relation de M. le comte Charles de Damas, et celle de M. le comte Charles de Raigecourt.

Je ne les connaissais pas; si je les eusse connues, j'aurais demandé à leurs auteurs de me permettre de les ajouter aux pièces justificatives de ma Relation.

Je respecte trop le public pour l'occuper d'une longue réfutation des erreurs qui se trouvent dans ce nouvel ouvrage (1). Il est juge des faits, de la mesure, de la convenance, de tout enfin; et la seule chose que je puisse désirer, c'est qu'il veuille bien comparer nos relations. Je l'occuperai encore moins de ce qui m'est personnel, et des jugemens que M. le comte Louis de Bouillé a portés sur moi dans son jeune âge, ou qu'il porte maintenant; et, comme l'a dit M. le marquis de Bouillé, son père (2), « *le caractère des hommes publics appartient* » *au même public, et non à leurs familles; et l'on ne doit pas* » *plus s'offenser du jugement qu'il porte, que sa famille ne* » *pourrait le faire du blâme que l'on jetterait sur la carrière* » *qu'il a parcourue.* »

(1) [illegible] que celle page 98 (ligne 25) [illegible] celle qui [illegible] de la page 95 [illegible] été le [illegible] Leguche; et bien d'autres erreurs faciles à relever, si [illegible] de l'importance.

(2) Page 154.

* Cette erreur, très-insignifiante d'ailleurs, est rectifiée dans la seconde édition.

Les sentimens qui paraissent domi[illegible] vient de paraître, sont trop étrangers à [illegible] que je m'occupe d'y répondre ; et, si par la suite [illegible] seconde édition de cette partie de mes Mémoires [illegible] nerai alors à y joindre quelques notes en répo[illegible] M. le comte Louis de Bouillé, et à l'augment[illegible] nouvelles pièces justificatives.

Je ne chercherai pas non plus à démontre[illegible] de contradiction entre ma lettre à M. le com[illegible] et mes réflexions sur les causes de l'arrestati[illegible] ficier n'est jamais coupable quand le général [illegible] strictement exécuté ses ordres ; et, dans ce [illegible] les instructions seules en sont responsables [illegible] de dire : *que tout ce qui eût été au-delà* [illegible] M. le comte Louis, page 117, accorde aussi [illegible] grets à l'absence de quelques précautions [illegible]

Quant au billet confidentiel que j'ai [illegible] Charles de Damas, et dont la copie se trouve [illegible] je crois qu'il y a erreur dans ses souvenirs [illegible] mander que je partais, quand je restais [illegible] ment d'amitié et de confiance, tém[illegible] inquiétudes. Il n'a d'ailleurs influé [illegible] porte à la noble sincérité de M. le [illegible] doute pas que ce billet, dont M. de Bouillé [illegible] grand parti, n'existe ; et, comme j'ai laissé [illegible] chez M. Champion, notaire, rue de la M[illegible] pièces originales citées par moi, je [illegible] peut et doit aussi être soumis à la même [illegible]

Mais la seule chose importante [illegible] Mémoires de M. le comte Louis de Bouillé [illegible] M. le marquis de Bouillé, son père, [illegible] personne, n'a eu jusqu'à présent [illegible] gociation avec l'Espagne, l'Autriche [illegible] entrer leurs troupes en France (pages [illegible]

Je dois à la vérité, à ma conviction [illegible]

profond pour le caractère sans tache du feu roi, de déclarer que non-seulement je n'en ai jamais entendu parler ni à lui, ni à la reine, mais que je leur ai toujours entendu tenir un langage opposé; et ce ne serait pas ce roi, qui n'a jamais voulu qu'une goutte de sang français fût versée pour sa cause, qui aurait voulu introduire les étrangers sur notre territoire; une pareille imputation, qui, lors de son procès, eût été si avantageuse aux révolutionnaires, me semble ne devoir jamais ternir sa noble et religieuse mémoire.

Je termine ici ma réponse, Messieurs, et j'attends de votre impartialité que vous voudrez bien l'insérer dans la plus prochaine livraison des Mémoires : il vous paraîtra juste sans doute que ces courtes observations s'y trouvent à leur tour consignées.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma reconnaissance et de ma considération la plus distinguée.

Le duc DE CHOISEUL.

N° 19.

Réponse de M. le marquis de Bouillé.

Paris, le 1er juin 1823.

MESSIEURS,

Il vient de me tomber entre les mains un écrit de quatre pages d'impression, signé et distribué par M. le duc de Choiseul, et ayant pour titre : *A Messieurs les Éditeurs de la Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française.* Cet écrit est dirigé contre moi, à l'occasion du Mémoire sur le départ du roi, que la publication de celui de M. de Choiseul dans votre Collection, m'a forcé de faire paraître dans la huitième livraison.

En surmontant l'extrême répugnance que j'éprouvais à revenir sur cette vieille affaire, j'avais du moins l'espoir, ainsi

que je l'ai exprimé, qu'elle ne dégénère [illegible]
polémique qui convient aussi peu à l'événement [illegible]
sonnes qui y ont eu part; il paraît cependant que [illegible]
seul cherche à lui donner ce caractère qui est [illegible]
[illegible]tions pour que je veuille y partic[illegible]
remp[illegible] devoir sacré, celui de défendre la [illegible]
père; un motif honorable m'imposait [illegible]
disculper mon frère, trop éloigné pour pouvoir [illegible]
même. L'un et l'autre étaient attaqués par [illegible]
qui a ses raisons sans doute pour vouloir reje[illegible]
poids des fautes commises dans cette occasion [illegible]
senté un défi, j'ai dû relever le gant, et, puis[illegible]
nuit de renouveler cette discussion, j'ai dû [illegible]
à fond, et la présenter dans son véritable jour [illegible]
port des faits et sous celui du devoir militaire [illegible]

M. de Choiseul cherche à jeter du doute sur [illegible]
littérales du billet qu'a reçu de lui M. de D[illegible]
s'étonnera que M. de Choiseul dise qu'il ne [illegible]
qu'il partait puisqu'il restait. N'est-il donc [illegible]
l'effet de ce billet ne fut pas très-sensible à [illegible]
que le sentiment du devoir et les espérances [illegible]
mas était pénétré prévalurent, M. de Choiseul [illegible]
moins, si j'en dois croire la relation du [illegible]
Lagache, qu'il cite lui-même dans son Mémoire [illegible]
était accompagné d'un autre qui n'a eu [illegible]
tance, puisqu'il a fait que M. Dandoins [illegible]
faire desseller les chevaux de son détachement [illegible]
hould. M. de Damas affirme qu'il n'y a [illegible]
ses souvenirs, qu'il a rapporté le billet [illegible]
caractère [illegible] ne permet pas d'en douter. [illegible]

Forcé de parler, j'ai dit la vérité et la [illegible]
telle qu'elle m'a été bien connue; celui [illegible]
est aussi convaincu que moi-même, quoiqu[illegible]
se réserver exclusivement la connaissance [illegible]
titude des souvenirs. Je m'en rapporte [illegible]

qui acquiert chaque jour de nouvelles lumières. Ce qui concerne les négociations entamées au dehors, au nom de Louis XVI, ne saurait porter atteinte au respect religieux attaché à la mémoire de ce prince aussi vertueux qu'infortuné. Mon récit prouve assez que je suis pénétré de ce sentiment autant que qui que ce soit. Dans l'état de captivité et d'abaissement même où ce monarque était placé par une partie de ses sujets, il est naturel que lui et ses amis aient cherché les moyens d'appuyer les démarches qu'il avait l'intention de faire pour recouvrer sa liberté et son autorité, et ramener ainsi la tranquillité publique : et n'avons-nous pas, en ce moment même, une preuve éclatante que des alliés désintéressés, tels que ceux dont Louis XVI réclamait l'appui, peuvent soutenir les droits et la cause d'un souverain malheureux, sans vues hostiles contre la saine partie de la nation? Mon père d'ailleurs indique assez, dans ses Mémoires, cette assistance étrangère par le concours de quinze mille Autrichiens dont on était convenu, et sur lequel il fondait l'exécution et le succès du plan adopté par le roi. N'était-ce pas aussi pour se lier aux Suisses et rapprocher le roi des secours qu'il en attendait, en cas de besoin, que mon père demanda, dès son entrevue avec M. l'évêque de Pamiers, et obtint, au retour de celui-ci à Paris, la réunion de la Franche-Comté à son commandement? L'intention de M. de Choiseul, dans ces insinuations sur ces passages de mon Mémoire, est trop évidente pour que j'aie besoin de la faire apercevoir. Je souhaite de tout mon cœur qu'elles lui procurent la popularité qu'il recherche, surtout s'il doit la faire tourner à l'avantage du bien public. Quant à moi, je crois devoir à mes profonds regrets et à ma vénération constante pour les augustes personnes dont notre entreprise avait pour but la délivrance, je crois devoir au public, et, j'ose dire, à moi-même de [illegible] prolonger cette discussion qui paraîtra [illegible] éclairée aux yeux de ceux qui ne jugent pas des événemens depuis long-

temps historiques avec une complaisance [illegible]
calculés sur des liaisons récentes. [illegible]

J'aurais même gardé tout-à-fait le silence, [illegible]
qu'on ne voulût le faire considérer comme [illegible]
ma part : mais je déclare que, satisfait d'avoir [illegible]
témoignage, [illegible] d'autres non moins dignes [illegible]
les documens qui doivent éclaircir ce fait trop [illegible]
d'avoir mis chacun à même de comparer la relation [illegible]
Choiseul avec la mienne; je ne me donnerai plus [illegible]
répondre à rien de ce que celui-ci voudra publier [illegible]
sur cette matière, ni ne le suivrai dans les chemins [illegible]
où il pourrait vouloir se jeter encore. Je laisse [illegible]
M. de Choiseul, sans le lui envier, le caractère [illegible]
public qu'il s'attribue, et je n'examinerai point [illegible]
tution de feu M. le duc de Choiseul, son oncle [illegible]
comprend aussi l'application d'une réflexion [illegible]
qui s'adresse très-convenablement à ce ministre [illegible]
célèbre. Le public jugera si elle peut convenir [illegible]
cussion élevée par un subordonné contre son [illegible]
colonel envers son général qui l'a accusé ; [illegible]
que l'homme public sera effacé par le caractère [illegible]
posant, de celui qu'une confiance méritée [illegible]
à la direction d'une si grande entreprise. [illegible]

J'attends de la justice et de l'impartialité [illegible]
l'ouvrage auquel vous consacrez vos soins et [illegible]
vous voudrez bien placer ma déclaration à la [illegible]
de M. de Choiseul, si vous l'insérez, [illegible]
mande, dans une livraison de la Collection [illegible]
fois que je réclamerai [illegible]r ce débat une [illegible]
vez beaucoup mieux [illegible]loyer, et je vous [illegible]
dés de toute ma reconnaissance, ainsi que [illegible]
[illegible] distinguée avec laquelle j'ai l'honneur [illegible]

Messieurs,

Votre très-humble et très-[illegible]

Marquis [illegible]

qui aurait formé son avant-garde ; si au contraire Sa Majesté eût désiré garder l'incognito, les détachemens qui l'auraient amenée auraient laissé filer sa voiture pour lui laisser le temps de relayer, ayant cependant attention de toujours marcher à sa suite pour parer à tous les accidens. Ils avaient ordre de suivre exactement la voiture du roi, et de former une barrière impénétrable de manière à ne se laisser dépasser par aucun courrier ni individu quelconque et sous aucun prétexte, et d'arriver ainsi tous ensemble en même temps que le roi à Montmédy, où ils devaient camper. Le camp était déjà tracé, et les vivres nécessaires prêts pour la subsistance d'une nombreuse armée pendant plusieurs mois. On avait déjà réuni à Montmédy vingt pièces de campagne pour être sur-le-champ en état de défense, et on avait l'espoir d'être soutenu par les Impériaux en cas d'attaque.

Il s'ensuit donc que tous les détachemens que le roi aurait trouvés sur sa route (si le courrier de Pont-de-Sommevelle eût pu les avertir), devaient lui former une escorte assez forte pour le mettre à l'abri de tous les événemens. Il eût même déjà eu auprès de lui, à son arrivée à Varennes, une escorte de trois cents hommes à cheval, qui eussent été plus que suffisans pour qu'il ne fût pas arrêté.

Événemens.

Le roi ayant retardé son départ de Paris de vingt-quatre heures, avait dérangé M. le marquis de Bouillé dans ses dispositions : il fut obligé de donner après coup un séjour à Clermont aux détachemens de Royal et de Monsieur, dragons, qui y étaient arrivés le 20, ce qui fit naître des soupçons.

Le détachement des hussards de Lauzun, parti pour Pont-de-Sommevelle, arriva le 20 à Sainte-Menehould, et comme il marchait sans étape, il alla loger à l'auberge sans aucune formalité : l'officier qui le commandait, ne croyant pas qu'il

[illegible]

[illegible] les plus forcés pour quitter un poste [illegible]
[illegible], puisque c'étoit de [illegible]
[illegible] les différens détachemens [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] Choiseul [illegible] à Varennes avec [illegible] environ trois quarts d'heure après l'[illegible] tation du [illegible] ; ils trouvèrent aux portes de la ville [illegible] ainsi qu'un grand nombre de gardes nationales qui voulurent leur [illegible] disputer l'entrée. Ils demandèrent à être [illegible] par les [illegible] hussards qui étaient [illegible] pour leur [illegible] les moyens de [illegible] se réunir à [illegible] M. Bouillé [illegible] [illegible] M. [illegible] de Bouillé, il quitta un poste de la plus haute importance où sa présence était d'autant plus nécessaire, [illegible] il laissait le commandement de sa troupe [illegible] maréchal-des-logis, Charlot, [illegible] de rien faire qui fût utile au roi [illegible] [illegible] les plus [illegible] [illegible] quarante hussards [illegible] l'intérieur ; il parvint jusqu'à la porte [illegible]

[illegible]

[illegible] avec assez de mystère [illegible] en aurait besoin. [illegible]

déclarer leurs véritables intentions, [illegible]

[illegible]

M. de [illegible]

[illegible]

Clermont, [illegible]

[illegible]

partit, le 20, avec un détachement de q[illegible]

MM. le chevalier de Bouillé et [illegible] de Raigecourt, [illegible] de Varennes un moment où la [illegible] [illegible] toutes les têtes, arrivèrent à Dun à trois heures [illegible] [illegible], sous le prétexte d'aller y attendre un trésor. M. Deslon, [illegible] avec sa compagnie, partit également, le 20, pour [illegible] [illegible] de Varennes [illegible] [illegible] de Varennes [illegible] [illegible] M. Deslon [illegible] [illegible] importante, dont il le chargea, de protéger le [illegible] et de l'y attendre vers les neuf heures du soir. M. Deslon [illegible] qu'il n'y avait à Varennes qu'un [illegible] soixante hommes [illegible] [illegible] M. Deslon, à son arrivée à Dun [illegible] ce poste important [illegible] [illegible] sitôt et avec assez de mystère lorsqu'il en aurait besoin. Il voulait d'a[illegible]-

[illegible] d'approcher [illegible] [illegible] de cheval [illegible] M. le marquis de Bouillé [illegible] du roi, avait passé avec son détachement [illegible] [illegible] [illegible] les questions [illegible] tâché le secret; ils y furent [illegible] par M. Rohrig qui craignait [illegible] M. Deslon; mais celui-ci ayant trouvé [illegible] un [illegible] qui les [illegible] et où il [illegible] [illegible] de Varennes [illegible] [illegible] de Varennes [illegible] seulement qu'il y avait beaucoup de [illegible] parce qu'on venait d'y arrêter deux voitures [illegible] il y avait un homme, des femmes et des [illegible] tait là l'objet de [illegible] de M. [illegible] M. [illegible] la [illegible] du roi, [illegible] que de la circonstance de [illegible] pour [illegible] son détachement à [illegible] [illegible] M. de Vallecourt avec [illegible] [illegible] de Dun [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de ne pas pouvoir les rassembler aus- [illegible] lorsqu'il en aurait besoin. Il voulait d'ail-

avant six heures à Varennes, ayant fait cinq grandes lieues [illegible] de deux heures. [illegible] projet était d'attaquer [illegible] de [illegible] la prison du roi ; il y avait déjà [illegible] par les plus belles promesses, mais à vingt [illegible] il aperçut qu'on y avait formé des barricades [illegible] d'entrer. Il fut arrêté [illegible] un poste [illegible] mais comme il voulut [illegible] lui étaient [illegible] Ce poste avancé voulut [illegible] rendre compte [illegible] une troupe armée ; il s'y [illegible] très-expressément à entrer avec [illegible] celui qui était dans la ville. Après [illegible] permission, on vint lui dire que le roi [illegible] d'entrer dans la ville avec son détachement. Certain [illegible] la présence du roi dans Varennes, ce dont il [illegible] pas, M. Deslon demanda la liberté de lui [illegible] hommages ; cette permission lui fut accordée par le sieur [illegible]mont, commandant de la garde nationale, [illegible] quoique décoré de la croix de Saint-Louis, [illegible] tenir son maître prisonnier. Cet homme [illegible] à M. Deslon, et lui donna même [illegible] il pourrait parler seul au roi et [illegible] ne croyant pas devoir [illegible] il [illegible] de plus [illegible] sa [illegible] était de prévenir le roi du secours [illegible] très-[illegible] il lui serait [illegible]

[illegible]

avait étant d'un calibre trop gros pour [illegible]

Mais il trouva les barricades [illegible]

[illegible]

aussi peu [illegible] qu'il avait fait à [illegible]

[illegible]

---

des cartouches furent [illegible] dans les [illegible]

[illegible]

[illegible] pour qu'il en fût délivré, et M. [illegible]

[illegible]

seul à son souverain, à qui il dit qu'il était à la porte de Varennes avec soixante hommes disposés, ainsi que lui, à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour lui; que les barricades que l'on avait formées les empêchaient, quant à présent, de lui être très-utiles; mais qu'il attendait à chaque instant M. le marquis de Bouillé qui devait venir à la tête de royal-allemand, et que ces deux forces réunies ne manqueraient pas de le délivrer. Le roi se plaignit amèrement de ce qu'il était prisonnier, lui parla avec infiniment de fermeté et de courage, et lui ordonna d'en rendre compte à M. le marquis de Bouillé.

M. Deslon eut aussi l'honneur de parler à la reine, et comme il était très-près du commandant de la garde nationale, il lui adressa la parole en allemand, et lui répéta les mêmes choses qu'au roi. Elle se plaignit également de ses persécuteurs, et, après une audience de près d'un quart-d'heure, le roi les ayant avertis de terminer leur conversation dans la crainte d'événemens fâcheux, il prit congé de lui en lui demandant très-hautement ses ordres et en présence d'un grand nombre de peuple. Le roi alors lui répondit qu'il *était prisonnier, qu'il n'avait plus d'ordres à donner*. Il partit ensuite avec son escorte toujours occupé du projet de sauver le roi.

C'est dans cette vue que, de retour à son détachement, il envoya sur-le-champ chercher, par un brigadier, M. [illegible] qui commandait l'escadron de Varennes, pour lui ordonner d'attaquer en dedans pendant qu'il forcerait une attaque en dehors; mais ce brigadier revint seul très-long-temps après, et lui rendit compte que M. Roullet était bloqué dans son quartier avec son détachement, et qu'il ne pouvait agir. M. Deslon, privé ainsi du secours qu'il comptait tirer du concert qu'il voulait établir dans l'intérieur de la ville, fut forcé de rester dans l'inaction en attendant l'arrivée de royal-allemand, ne voulant pas, par une démarche précipitée et sûrement infructueuse avec le peu de monde qu'il avait,

exposer les jours de la famille [illegible]
mettre la sécurité où il [illegible]
le séjour du roi et [illegible]
tôt. Cette [illegible]
roi était [illegible] à [illegible]
M. le chevalier de [illegible]
[illegible]
les [illegible]
[illegible]
[illegible]. Ils cherchèrent en vain [illegible]
dant très-long-temps, mais ils n'avaient [illegible]
du local, et ils ne trouvèrent personne [illegible]
guide.

Il fallut donc encore renoncer à [illegible]
navré de douleur, MM. le chevalier [illegible]
[illegible]
qu'à [illegible] quart de lieue de [illegible]
royal-allemand la nouvelle terrible [illegible]
rendit furieux; son désespoir ne peut se [illegible]
encore suivre sa route, et faire un dernier [illegible]
chevaux étaient [illegible] de la longue course [illegible]
de [illegible]; l'infortuné monarque était parti [illegible]
deux heures. Tout effort était inutile, et le gén[illegible]
de renoncer à l'espoir de délivrer son [illegible]
cruelle captivité. Dès ce moment il prit [illegible]
l'étranger avec la plus grande partie des [illegible]
tachement, ainsi que M. le baron de [illegible]
d'Hoffelize, maréchaux-de-camp, tous [illegible]
ployés à cette opération.

FIN DES PIÈCES RELATIVES A [illegible]

EXPOSÉ

DE LA CONDUITE

DE M. LE Cte CHARLES DE RAIGECOURT

A L'AFFAIRE DE VARENNES.

NOTE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. LE Cte CHARLES DE RAIGECOURT.

Né à Nancy en [illegible], le comte Charles de Raigecourt était, à l'époque de la révolution, [illegible] au régiment [illegible] où il était [illegible] M. le marquis de Bouillé. [illegible] pagne de [illegible] sous le commandement de M. le marquis d'Autichamp, aujourd'hui gouverneur du Louvre, en qualité d'[illegible] supérieur des hommes d'armes à cheval, corps qui [illegible] composé [illegible] gentilshommes, et qui fut [illegible] officiers.

Après [illegible] l'armée des princes dite du centre, le comte de Raigecourt entra, en 1793, au service de l'Autriche, avec le grade de capitaine au régiment de [illegible]ezay. Il a fait au service de cette puissance toutes les campagnes de la révolution, en [illegible] généraux supérieurs. En 17[illegible], il [illegible] le commandement de son régiment de chevau-légers (Kaiser), et, en 17[illegible], il fut promu au grade de général-major, et il a été nommé le commandant du corps autrichien stationné sur la frontière de la [illegible], et qui fut chargé de recevoir les [illegible] 3 [illegible]

... A CE ...

... coule, ou ...
... habitans ...
... de la ...
... il appelt ...
... au même ...
... l'usage de ...
... pour rejoindre ...
... mais un ...
... du nouvel ...
... un nouveau ...
... pour ...

... de Bo...
... à un quart de lieue de Varen...
... peut se ...
... un dernier ...
... course ...
... était parti, ...
... était inutile, et le ...
... augu...
... le ...
... la pointe des ...
... Klinglin ...
... deux ...
... à cette opération.

... RELATIVES A CE ...

NOTE BIOGRAPHIQUE

M. LE Cte CHARLES DE RAIGECOURT.

Né à Nancy en 1766, le comte Charles de Raigecourt était, à l'époque de la révolution, capitaine au régiment de Royal-allemand ; il émigra après l'affaire de Varennes, où il était employé sous les ordres de M. le marquis de Bouillé, et rejoignit les princes à Coblentz. Il fit la campagne de 1792 sous le commandement de M. le marquis d'Autichamp (aujourd'hui gouverneur du Louvre), en qualité d'officier supérieur des hommes d'armes à cheval, corps qui devait remplacer l'ancienne gendarmerie, et qui fut monté, armé et équipé aux frais des officiers.

Après le licenciement de l'armée des princes dite du *centre*, le comte de Raigecourt entra, en 1793, au service de l'Autriche, avec le grade de capitaine au régiment de Karaiczay. Il a fait au service de cette puissance toutes les campagnes de la révolution, en passant successivement par tous les grades supérieurs. [illegible] l'empereur lui confia le commandement [illegible] de chevau-légers (Kaiser) ; [illegible] grade de général-major, et il alla prendre le commandement du corps autrichien stationné sur la frontière de la Gallicie, et qui fut chargé de recevoir les troupes polo-

naises coupées et pressées par les [illegible] après leur désarmement, eurent alors la [illegible] traverser [illegible] en Saxe l'armée française.

En 1813, M. de Raigecourt assista à la [illegible] Leipsick, où, le lieutenant-général commandant [illegible] vision ayant été blessé dès le commencement [illegible] il prit le commandement, qu'il conserva [illegible] cette campagne et pendant la campagne [illegible]

Chargé, pendant l'invasion de 1814, du [illegible] ment et de l'administration de la 18e division [illegible] il établit son quartier-général à Chaumont [illegible] la marche de Napoléon sur Saint-Dizier [illegible] [illegible] prince de Schwarzenberg [illegible] sition [illegible] devenant plus critique, [illegible] ses ordres que quelques faibles détachements de différentes armes et de différentes [illegible] chargé de protéger tout le corps diplomatique [illegible] la rupture du congrès de Châtillon [illegible] Chaumont. Il couvrit la retraite des [illegible] et fit la retraite sur Langres, où la nouvelle de la capitulation de Paris et la marche rapide de [illegible] Fontainebleau, vinrent le tirer de [illegible] difficile.

Peu après la paix il fut remis [illegible] aux autorités françaises, il vint à Paris [illegible] commissaire [illegible] pour l'exécution [illegible] tion militaire du 23 avril. Ce fut [illegible] le roi l'honora de la croix de Saint-Louis [illegible] commandeur de la Légion-d'Honneur [illegible]

Il revint en France en 1815, et [illegible] dant trois ans la cavalerie [illegible]

le département du Bas-Rhin, et qui faisait partie de l'armée d'occupation.

Pendant les congrès de Laybach et de Vérone, l'empereur l'attacha en qualité de chambellan et d'adjudant-général à Sa Majesté le roi de Naples, qu'il accompagne en ce moment (janvier 1823), dans le voyage que ce monarque fait à Venise et à Vienne.

Au mois de juillet ou d'août 1791, M. de Raigecourt eut l'honneur de remettre aux princes français, alors à Coblentz, le morceau qu'on va lire, et qui renferme l'*exposé de sa conduite* dans des circonstances que son témoignage peut encore éclaircir.

(*Note communiquée par la famille de M. de Raigecourt.*)

[illegible] 197

[illegible] Bas-Rhin, et qui faisait partie de [illegible]

[illegible] congrès de Laybach et de Vérone, l'un [illegible] en qualité de chancelier et d'adjudant [illegible] Majesté le roi de Naples, qu'il accompagna [illegible] (janvier 1821), dans le voyage que ce [illegible] à Venise et à Vienne.

[illegible] de juillet au début 1791, M. de Bainquart [illegible] de remettre aux princes français alors à [illegible] mémoire qu'on va lire, et qui renferme [illegible] conduite dans les circonstances qui [illegible] encore existent. [illegible]

[illegible] par la famille de M. de Bainquart [illegible]

[illegible]

[illegible] Honneur [illegible]

[illegible]

passée de Paris, il sera cette nuit à Varennes [illegible]

[illegible]

moins d'une heure : c'est [illegible]
solé, et tant que je [illegible]
notre affaire manquée. L'essentiel [illegible]
[illegible]
nous sommes chargés, et pour cela [illegible]
[illegible]
qui commande le détachement cantonné [illegible]
ville. Ils croient tous que c'est un [illegible]
ront à escorter, et c'est M. de G[illegible]
[illegible]

[illegible] donc le relais qui de-
[illegible] par [illegible]
[illegible]. En arrivant, le
chevalier de Bouillé jugea [illegible]
les bourgeois tout de suite, et de ne garder [illegible]
que les quatre chevaux et les postillons [illegible]
[illegible] conduire le roi, [illegible] que le chevalier [illegible]
[illegible] il éprouva quelques [illegible]
[illegible] valet de chambre, conducteur [illegible]-
[illegible], qui prétendait que son maître [illegible]
besoin de quatre chevaux pour atteler [illegible]
[illegible] voiture dans laquelle il voyageait [illegible]
[illegible]ment, et il voulait encore emmener avec lui
[illegible] des chevaux du relais et un postillon; [illegible]
l'exhibition de l'ordre du duc de Choiseul termina
[illegible] toute la discussion. Nous [illegible]
[illegible] pour être venus au-devant du duc. [illegible]
n'étions pas depuis plus d'un quart d'heure dans
l'auberge qu'un municipal arriva, et [illegible]
chevalier de Bouillé par son [illegible]
son père ne devait [illegible].
Il lui répondit qu'il ne [illegible]
[illegible] du duc de [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
notre [illegible]

[illegible]

[illegible] employés à conduire [illegible]

[illegible], nous facilitâmes moyens de [illegible]

[illegible] pour [illegible]

[illegible] de Paris [illegible]

Pont-de-Sommevelle, Sa Majesté [illegible]

[illegible] que lui [illegible]

l'[illegible] Pont-de-[illegible]

[illegible]

MM. de [illegible] Pont-de-Som-

mevelle, et que lui allait gagner [illegible]

[illegible] pour être conséquent [illegible] que nous ne voulions pas leur [illegible] nous [illegible] à [illegible] des lits comme si nous [illegible] nous y coucher. C'est là ce qui a [illegible] donné lieu à la spirituelle et [illegible] que nous nous étions endormis [illegible] il est vraiment probable que deux officiers qui [illegible] leur roi dans une [illegible] approchait [illegible] de Goguelat [illegible] point. L'état de perplexité dans lequel [illegible] est facile à concevoir. Je proposai [illegible] de Bouillé d'aller prévenir l'officier [illegible] les hussards, et de lui dire que le [illegible] qu'il devait escorter, était la famille royale. [illegible] qu'il serait bon de l'avertir, pour que [illegible] fût tout prêt; mais qu'il [illegible] se garder de le mettre dans la confidence [illegible] était le secret des ordres [illegible] si peu les [illegible] [illegible] de ce qui [illegible] absolument [illegible] arriver [illegible] ment aux [illegible] je le prévins [illegible] et qu'il [illegible] fit que [illegible] il suffirait qu'il en prît [illegible] je lui [illegible]

que le trésor [illegible] il [illegible] plus [illegible] le trésor [illegible] que peut-être lui [illegible] ce que je n'avais [illegible] intérieurement qu'il [illegible] il était accompagné [illegible], sous-lieutenant aux [illegible] il se rendit sur-le-champ en [illegible] caserne dans un couvent [illegible] que je lui avais [illegible] chevaux sellés et bridés [illegible]. Je le quittai [illegible] que dans la nuit [illegible] il pouvait être onze [illegible] plus grand calme régnait dans [illegible] paraissait couché. [illegible], je descendis avec [illegible] positions [illegible] et [illegible] notre [illegible] laisser croire que [illegible] les fenêtres [illegible] profond silence. [illegible] passèrent et repassèrent dans [illegible]

[illegible] fenêtres, mais [illegible] ne me fut possible d'entendre de quoi elles parlaient. En vain [illegible] petite demi-heure [illegible] au son du tocsin [illegible] aux armes [illegible] Le tumulte devint très-grand [illegible] dix hommes bien déterminés, peut-être [illegible] mis en déroute [illegible] Un cri général que le roi était [illegible] qu'il était arrêté à la municipalité, nous fit connaître que Sa Majesté était [illegible] que le roi ne fût bientôt débarrassé des mutins, et qu'il ne passât sous très-peu de temps, nous ne songeâmes qu'à sauver le relais, et nous [illegible] sur la grande route à cinquante pas de l'[illegible] en sortant, deux chevaux et un postillon furent arrêtés par le peuple qui investissait déjà la maison, et depuis nous n'avons [illegible]

Quel fut notre étonnement quand [illegible] minutes ou un quart d'heure [illegible] là, nous parvînmes [illegible] roi, mais même nous [illegible] pût nous faire croire qu'on [illegible] Majesté. Il [illegible] qu'elle ne fût [illegible] lui [illegible]

[illegible] de Varennes [illegible] quart d'heure [illegible] bien déterminés, [illegible]

[illegible] Varennes à Stenay il y a [illegible] dans une partie de traverse de chemins [illegible] gent et promptement. Environ vers quatre heures et quart, je joignis [illegible] qui se trouvait à un quart de lieue [illegible] Sitney (j'avais été obligé, en passant [illegible] vert, de prendre un cheval frais, le mien [illegible] de fatigue, ce qui m'avait un peu [illegible] M. de Bouillé m'envoya sur-le-champ [illegible] paf, pour donner au régiment [illegible] de se rendre par une marche forcée [illegible] Quand je revins à Stenay, le général [illegible] avec le régiment de royal-allemand [illegible] secours du roi, et avait fait une telle [illegible] je ne pus jamais le rejoindre qu'à [illegible] de Varennes, à neuf heures [illegible] gal de moment, où il apprit [illegible] valiers qu'il avait renvoyé [illegible] tout partis pour Paris; il y avait [illegible] et demie, reconnut par les [illegible]

premier mouvement du général fut de le poursuivre, mais il en eut bientôt reconnu l'impossibilité, et il fit sa retraite. Ainsi, depuis minuit et demi environ jusqu'à neuf heures et demie, que le régiment royal-allemand fut rendu à Varennes, ce qui fait neuf heures, M. de Bouillé fut averti et rendu à cette ville avec un régiment chargé et paqueté, l'espace parcouru pendant ce temps étant de vingt lieues, dont une partie de très-mauvais chemins, et fait pendant une nuit assez obscure.

Le général partit le même jour pour le pays étranger, et je l'accompagnai. Ce fut là l'époque de mon émigration.

J'atteste, sur ma parole d'honneur, l'exactitude des faits énoncés dans cette relation.

Le comte Charles de Raigecourt.

FIN DE L'EXPOSÉ DE LA CONDUITE DE M. DE RAIGECOURT.

[illegible]

ville, [illegible] un cheval frais, le mien [illegible] de fatigue [illegible] moi, ce qui m'avait un peu [illegible] M. de Bouillé [illegible] sur-le-champ, [illegible] [illegible] régiment de Nas[illegible] [illegible] le général en [illegible] avec le régiment [illegible] allemand, pour [illegible] [illegible] a fait une telle di[illegible] je ne pus [illegible] rejoindre qu'à un [illegible] de lieue de Varennes, à neuf heures et [illegible] matin [illegible] il apprit par son [illegible] valet [illegible] envoyé en avant [illegible] était parti pour Paris il y avait environ [illegible] et demie, reconduit par les gardes na[illegible]

AFFAIRE
DE VARENNES.

RAPPORT

DE

M. LE COMTE CHARLES DE DAMAS.

1791.

[page number: 14]

AFFAIRE

DE VARENNES.

RAPPORT

DU

COMTE CHARLES DE DAMAS.

1791.

Ce Rapport, écrit peu de temps après l'événement dont il rend compte, était enseveli dans un porte-feuille avec la note suivante :

« Ce Rapport ne doit être mis au jour que si » des Mémoires ou d'autres Relations qui n'y » seraient pas conformes en rendaient la pu- » blication intéressante. »

Cette malheureuse affaire vient de renouveler de douloureux souvenirs dans un écrit inséré par M. le duc de Choiseul, dans la Collection des Mémoires relatifs à la révolution française, par MM. Berville et Barrière.

Je lis, page 87, cette phrase de M. le duc de Choiseul : « Je laisse au comte Charles de » Damas à rapporter ce qui s'est passé à Clermont. » C'est à cette interpellation que je réponds en me décidant à faire connaître cette Relation telle que je l'ai écrite dans le temps, et telle que le roi, alors Monsieur, frère du roi, m'a permis de la lui lire lorsque j'étais près de lui en Allemagne, en [illegible] [illegible] exigence de la part des [illegible], et [illegible]

Ce Rapport, écrit peu de temps après l'évé-
nement dont il rend compte, était enfermé
dans un porte-feuille avec la note suivante :
« Ce Rapport ne doit être mis au jour que si
des Mémoires ou d'autres Relations qui ne
seraient pas conformes en rendaient la pu-
blication intéressante. »

Une malheureuse affaire vient de renou-
veler de douloureux souvenirs dans un écrit
[illegible] M. le duc de Choiseul, dans la
[illegible] des Mémoires relatifs à la révolution
[illegible] par MM. Berville et Barrière.

[illegible] page 87, cette phrase de M. le duc
[illegible] : « Je laisse au comte Charles de
[illegible] rapporter ce qui s'est passé à Cler-
[illegible] C'est à cette interpellation que je
[illegible] me décidant à faire connaître cette
[illegible] que je l'ai écrite dans le temps,
[illegible] le roi, alors Monsieur, frère du
[illegible] de la lui lire lorsque j'étais
[illegible] Allemagne.

VARENNES.

RAPPORT

DE

M. LE COMTE CHARLES DE DAMAS.

Je ne reprendrai cette funeste époque qu'au moment où j'ai été instruit du projet que le roi formait de quitter Paris, et de se retirer dans une province frontière, sous la garde de M. de Bouillé et des troupes fidèles qu'il pourrait réunir. Je ne dirai que ce qui m'a regardé personnellement, les ordres et les instructions que j'ai reçus, ce qui s'est passé sous mes yeux.

Tous les régimens de l'armée avaient plus ou moins reçu l'influence de la révolution. L'ordre de permettre aux soldats de fréquenter les assemblées populaires, avait déjoué les soins qu'employaient leurs chefs pour les maintenir dans les règles de la discipline [illegible]. Les troupes à cheval, [illegible] plus long-temps; mais [illegible] distinguer [illegible] grande [illegible]

pouvait prévoir que dans peu tout [illegible] rent, et s'abandonnerait à la révolte [illegible]

Mon régiment (les dragons de Mon[illegible]) [illegible] eu une bonne conduite jusqu'alors : il [illegible] fendu Lyon et [illegible] 1789, [illegible] montré, l'année d'après, brave et fidèle [illegible] de Nancy ; les officiers donnaient de bo[illegible] ples et maintenaient la plus exacte [illegible] les dragons avaient été les derniers [illegible] couleurs royalistes, ce qui leur attirait [illegible] relles avec ceux des autres régimens ; j'av[illegible] un excellent quartier où je les surveill[illegible] et [illegible] le soldat [illegible] [illegible] la patience des offici[illegible] [illegible] des dragons dans leur bonne [illegible]

J'avais passé quelques jours à [illegible] une entière satisfaction du bon esprit [illegible] et de la discipline, quoique [illegible] du club des jacobins qui s'était form[illegible] de temps dans cette ville ; lorsque j'[illegible] rendre mes devoirs à M. le marquis [illegible] commandant de la province. Je lui fi[illegible] inquiétudes sur l'avenir, de l'apparence [illegible] que toutes les troupes finiraient par [illegible] aux sociétés patriotiques auxquelles [illegible] reçu l'ordre de laisser assister les sold[illegible] extrême découragement. M. de [illegible] comme moi la position difficile dans [illegible] nous trouvions, en souffrait lui-même [illegible]

tôt que [illegible] qu'il avait conservé son commandement [illegible] patience, que cet état de choses [illegible], que la situation du roi changerait, et [illegible] pas le moment pour ceux qui lui étaient attachés de s'éloigner. Ces mots suffirent pour [illegible] J'assurai M. de Bouillé qu'il [illegible] pour me décider à aller [illegible] marche à la [illegible], et que [illegible] pendrai pas de vue. [illegible] jours à mon régiment, et [illegible] partis pour Paris.

[illegible], le 18 avril, jour où le roi [illegible] aller à Saint-Cloud, en fut empêché par la [illegible]. Quoique j'ignorasse les projets du roi, je fus frappé de l'importance de cet événement, qui était une preuve de [illegible] dans laquelle le roi se trouvait, et qui pouvait [illegible] entreprendre. Je passai un mois à Paris, [illegible] joignis mon régiment à la fin de [illegible].

J'étais depuis quelques jours [illegible] lorsque M. de Choiseul [illegible] le régiment Royal [illegible] de [illegible]. Il [illegible] de départ [illegible] par M. de Bouillé de mon instruction, et [illegible]

[illegible]

[illegible] intelligence.

[illegible]

[illegible] jusqu'auprès de Châlons. Il sentait [illegible] était [illegible] de saisir le moment [illegible] royale était déterminée, pour [illegible] jonctions qui pussent la retarder ou [illegible] général se décida donc à aller en [illegible] ses préparatifs, d'après la marche [illegible]

[illegible] j'étais privé de la plus grande [illegible] ment, les deux premiers [illegible] pour [illegible] par ordre du [illegible]

trois escadrons du régiment de M. de Choiseul ; de manière qu'il ne me restait qu'un escadron, et à lui son dépôt et quelques officiers. Cette circonstance était d'autant plus fâcheuse, qu'elle nous ôtait la possibilité de choisir et de former un détachement sur lequel on pût compter dans toute occasion, et nous privait de la plus grande partie de nos officiers si nécessaires dans une affaire aussi importante. Toutes ces observations furent faites à M. de Bouillé qui, dans la situation difficile où il était, n'avait pu régler ni le choix ni le nombre de ses troupes. Les régimens qu'il avait près de lui étaient encore comptés parmi les plus intacts ; le moment pressait, il arrêta donc son plan et prépara les ordres pour l'exécution.

Les régimens de son commandement devaient à jour nommé être rassemblés autour de Montmédy, et y former un camp. Il laissait à Metz une partie des troupes qui en composaient la garnison. Il avait eu soin d'en garder le moins qu'il avait pu dans l'intérieur de la place, et de les établir sous quelque prétexte, dans des cantonnemens séparés. Les hussards de Lauzun, qui étaient à Toul, reçurent l'ordre de se rendre à Stenay, et devaient ainsi que l'escadron des dragons de Monsieur et le dépôt de Royal, fournir des détachemens sur la route du roi. Les dispositions [illegible] telles que je vais les [illegible]

La marche du roi [illegible] deux suppositions ; la [illegible]

Dans le cas où le roi [illegible] sa route [illegible] [illegible] le [illegible] l'objet de leur mouvement.

Si le roi était reconnu [illegible] [illegible] pillée, ou l'entourer jusqu'à ce qu'il [illegible] eût pu amener des forces suffisantes [illegible]

M. de Bouillé restait à Stenay [illegible] royal-allemand, et aussitôt qu'il [illegible] l'approche du roi, il marchait à sa [illegible] [illegible] régiment.

S'il apprenait qu'il était arrêté [illegible] il devait porter en grande hâte; [illegible] éprouvait quelque obstacle, les [illegible] allemands, sa troupe à cheval et [illegible]

M. de Choiseul se rendait à Paris [illegible] céler la famille royale de quelques [illegible] apporter l'assurance positive de son [illegible] vait l'attendre au premier détachement [illegible] Pont-de-Sommevelle, à trois lieues [illegible] du côté de Sainte-Menehould, [illegible] aurait atteint ce point, faire partir [illegible] pour lequel on disposait des relais [illegible] afin d'avertir successivement [illegible] mens à leurs postes respectifs, [illegible] Stenay.

Un relais de chevaux appartenant [illegible]

seul, réunis à ceux de M. de Bouillé, devait être placé à Varennes, et remplacer ceux de la poste, cette ville n'ayant point d'établissement de poste, et les chevaux de Clermont n'amenant que jusque-là.

Ce relais devait sortir des écuries aussitôt que le courrier dépêché par M. de Choiseul paraîtrait, et se placer à l'entrée de la ville du côté de l'arrivée du roi.

Il y avait à Varennes un escadron des hussards de Lauzun : le fils de M. de Bouillé devait s'y trouver de sa personne.

Tous les ordres à donner aux différens détachemens étaient confiés à M. de Choiseul. M. de Bouillé pensait qu'ayant quitté le roi peu d'heures avant qu'il montât en voiture, il serait plus à même de leur donner ses instructions pour les cas imprévus.

M. de Goguelat, officier d'état-major, restait auprès de M. de Bouillé, et devait le jour du mouvement se porter jusqu'au premier détachement pour s'y réunir à M. de Choiseul, et vérifier si tout était dans l'ordre et disposé comme il était convenu.

On nous dit que le roi aurait dans sa voiture le marquis d'Agoult qui serait chargé de tout le détail et de tous les détails particuliers du voyage.

Avant de repartir pour Paris, je me fis répéter plusieurs fois mes instructions, elles consistaient [illegible]

A mener un détachement du
régiment de Monsieur, et quarante
ment Royal à Clermont;

A envoyer à Sainte-Menehould un
chef d'escadron, avec quarante dra
ment Royal;

A attendre le passage du roi
le 20; à me mettre en marche
son passage, sans rien faire paraître
pas reconnu, à l'escorter ou à
force s'il était découvert; ou s'il
naître aux détachemens qui me

Enfin, à assurer son passage à
des villes les plus considérables
que sa position sur la grande route
dait importante.

Je devais feindre d'être en mar
où mon cantonnement était fixé.

Les détachemens envoyés en avant
prétexte l'escorte d'un trésor;
simplement en route pour Mouzon
Clermont.

Je retournai, le 15, à Saint-M
mes ordres, mes instructions, mes

Je donnai l'ordre pour le départ
du régiment Royal.

Le 17 au soir, je reçus un
ne partir que le 19 au lieu du
au régiment Royal.

Le 18, le détachement de

vingt hommes, arriva à Saint-Mihiel, et nous nous mîmes en marche le 19.

Je questionnai pendant la route M. Dandoins, commandant du détachement de Royal, sur l'esprit qui régnait dans sa troupe : il me témoigna de l'inquiétude, me dit que depuis quelque temps on travaillait l'esprit des dragons à Commercy d'une manière fort active, et qu'il y en avait quelques-uns avec lui sur lesquels il ne pourrait pas compter. Nous combinâmes tous les moyens de nous assurer de notre troupe, dans le cas où nous serions obligés de défendre la famille royale, ou de l'enlever de vive force, mais en nous disant que ce qui était le plus à désirer, c'était que les hommes ne fussent instruits de l'objet de leur marche qu'en voyant le roi à leur tête; que dans ce cas on pouvait espérer qu'ils feraient leur devoir, parce qu'ils seraient électrisés, qu'ils seraient [illegible] tion patriotique, et ne recevraient que [illegible] pulsion.

Je remis à M. Dandoins l'ordre de [illegible] pour se rendre avec quarante [illegible] Menehould, ainsi que l'ordre du roi [illegible] rendait [illegible]

séparer les deux régimens. Il [illegible]
le détachement de Royal [illegible]
ville, situé sur la route avant d'ar[illegible]
à trois quarts de lieue [illegible]
Je me logeai à côté de la poste, [illegible]
Saint-Nicolas, près de l'entrée de la [illegible]
de Sainte-Menehould. Je [illegible]
bonne, parce que je pouvais veiller [illegible]
et attendre tout ce qui viendrait [illegible]
route, sans rien donner à soupçonner [illegible]
Mon escadron rentra dans son lo[illegible]
l'étape pour deux jours [illegible]
Clermont [illegible]
L'adjudant me rendit compte [illegible]
qu'on lui avait témoigné à la mu[illegible]
étonnement de la marche de [illegible]
ticulièrement de celle d'un détache[illegible]
qui avait passé la veille; il me fut [illegible]
quer à quelques habitans à qui j'[illegible]
parler. Je supposai que l'objet de [illegible]
était de couvrir la frontière [illegible]
qu'il filait des troupes autrichienne[illegible]
de Luxembourg. Je ne m'aperçu[illegible]
journée d'aucune inquiétude, d'[illegible]
Le même jour, pendant que j'[illegible]
les officiers de mon escadron, [illegible]
riva à mon auberge et me fit [illegible]
avec lui sur cette espèce de [illegible]
naître le passage du détache[illegible]
il me dit qu'il avait été à la mu[illegible]

[illegible] chargé de la disposition de plusieurs cantonnemens, qu'il l'avait [illegible] que Clermont aussi [illegible], et qu'il l'avait laissée parfaitement tranquille.

Je questionnai M. de Goguelat sur la disposition des différens postes entre Montmédy et Clermont, et particulièrement sur celui de Varennes, qui se trouvait le plus rapproché de moi. Il me dit qu'il y avait bien eu un peu d'inquiétude à cause d'un palefrenier et de deux chevaux appartenant à M. de Choiseul, qui y étaient arrivés, mais qu'il l'avait facilement calmée; que cette petite ville ou bourg était hors d'état d'apporter le moindre obstacle à la marche du roi; qu'il n'y avait pas quarante fusils dans le lieu, et que soixante hussards qui étaient à Varennes, étaient plus que suffisans pour contenir les habitans. Je lui parlai du relais qui devait y être placé, de l'ordre que M. de Choiseul avait donné là aux équipages de [illegible] devant se joindre [illegible] auxquels ils devaient s'adresser pour recevoir leur destination; il me dit [illegible]

[illegible]

sur passer le roi sans [illegible]
corter. M. de Goguelat me répon[illegible]
devait être conservé le plus long[illegible]
que je ne devais faire aucun mouv[illegible]
ce que j'eusse des nouvelles de M. de [illegible]
du moins jusqu'à l'arrivée du premier [illegible]
qui devait précéder les voitures [illegible]
d'eux partirait qu'on avait sur des re[illegible]
sur la route pour avertir tous les [illegible]
M. de Bouillé qui viendrait au-devant [illegible]
la tête de royal-allemand.

Je calculai que je devais être avec [illegible]
avant le passage du roi à mon po[illegible]

M. de Goguelat ajouta que, si [illegible]
éprouvait quelque obstacle à [illegible]
rait avec quarante hussards de [illegible]
velle, pour l'enlever s'il le pouvait, [illegible]
lui donner les moyens d'attendre M. [illegible]
Bouillé avec des troupes.

M. de Goguelat partit pour Sainte[illegible]
pour se rendre ensuite à sa destination [illegible]
Sommevelle, après avoir visité [illegible]
ments.

Voici dans quel ordre M. [illegible] était [illegible]

A Pont-de-Sommevelle, j'étais [illegible]
lons, du côté de Sainte-Menehould [illegible]
sons de Lauzun. C'était le premier [illegible]
les dispositions de M. de Bouillé [illegible]
poste, la première vedette [illegible]
ses dispositions militaires.

[illegible]
de la grande route à [illegible]
[illegible]
à Sainte-Menehould [illegible]
[illegible]
A Clermont [illegible]
[illegible]
A Varennes [illegible]
fils de M. de B[illegible]
[illegible]

A Dun, où il y a un pont sur la [illegible]
[illegible]

royal-allemand [illegible]
[illegible]

à Clermont [illegible]
[illegible]

[illegible]

A midi, je donnai l'ordre de se [illegible]

[illegible] M. de G[illegible]

pour partir dans la soirée, afin [illegible]

[illegible]

Je calculai encore qu'il se p[illegible]

fut tel, que je ne puisse laisser une troupe dehors sans exciter des soupçons; le seul [illegible] moyen, c'était de commander un détachement qui pût paraître supposé destiné à l'escorte [illegible] tout indiqué, puisqu'il seul [illegible] pour aller à sa rencontre, et [illegible] donner advoi, en cas que je [illegible] suivre avec ma troupe [illegible] J'ordonnai donc [illegible], un des meilleurs et [illegible] Pavanée, le commandant [illegible]

Je [illegible] aussitôt que possible, que [illegible] Il était difficile de faire un choix [illegible] également le tour à marcher [illegible] exciter de contestations [illegible] composé d'hommes [illegible] fiance d'après leur conduite [illegible]

Je confiai [illegible] séance à Clermont [illegible] il était chargé. [illegible]

La [illegible] m'avait été [illegible] chef [illegible] heures [illegible] que [illegible] lesquels [illegible] [illegible]

Il y avait un poste [illegible]

[illegible] Sainte-Menehould [illegible]

[illegible]

A l'heure où j'aurais jugé [illegible]

[illegible]

je me mettrai [illegible]

distance. [illegible]

[illegible]

gons étaient en bataille sur la place [illegible]

[illegible] ville [illegible]

de la ville en dehors; le dé[illegible]

[illegible]

traversaient à toutes [illegible]

chemin de M. de Florac [illegible]

Si le roi s'était fait reconnaître aux troupes qu'il rencontrerait avant moi, et qu'il fût escorté par elles, je faisais les [illegible] dispositions [illegible] pour la ville, mais au passage des voitures, j'allais à ma troupe l'ordre signé du roi, et je me [illegible] à son escorte.

Dans tous les cas, je [illegible] tous les chemins qui [illegible] de [illegible] et aussitôt que le roi était passé, [illegible] derniers.

Je [illegible] que les propos qui m'étaient revenus dans la journée occupaient mon attention; mais par la raison même que je craignais de paraître suspect, et qu'à la moindre alarme le tocsin pouvait sonner et rassembler tout le pays et avertir la ville de Verdun, qui n'est qu'à quelques lieues de Clermont, et dont la garnison était mauvaise, je ne [illegible] pas faire de préparatifs à l'avance; le [illegible] tardé, et l'alarme [illegible] sur [illegible] même, qui semblait [illegible] reux.

L'[illegible]

[illegible]

[illegible] sur la grande [illegible]
femme s'approche [illegible]
bourgeois [illegible]
[illegible]
[illegible]
me [illegible] de ma troupe et ne [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
des cartouches, et que quelques [illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]
ment [illegible]
ment avant de partir, parce que [illegible]
les bourgeois en prendraient omb[illegible]
être ils prendraient les armes; [illegible]
du [illegible] couvrir cette [illegible]
Sept heures sonnent, point de [illegible]
de Sommevelle; l'étonnement [illegible]
[illegible] se manifestait davantage [illegible]
geois et parmi les dragons.

[illegible] et demie, la [illegible]
[illegible] où je reconnus le v[illegible]
M. de Choiseul, et Léonard, [illegible]
Ils s'arrêtent et me remettent [illegible]
ces termes : [illegible]
« Il n'y a pas d'apparence que [illegible]
» aujourd'hui : je pars pour aller [illegible]

» Rouillé, [illegible]
» [illegible]

J'ai su depuis que [illegible]
à M. Dandoine, [illegible]
[illegible]
secret. [illegible]
[illegible]
[illegible]

... notre avant-garde, eût été enlevé ...

[illegible]

dit qu'il avait vu le co[illegible]

[illegible]

il m'assura que rien [illegible]

[illegible]

compagnie l'incognito [illegible]

de sa part, à M. de [illegible]

me trouvais [illegible]

[illegible]

rait à partir. Je l'avertis [illegible]

pour arriver à [illegible]

lois, et où il porterait la [illegible]

l'approche du roi : il monta [illegible]

[illegible]

et trois courriers qui [illegible]

à cheval, et l'autre sur [illegible]

voyageurs quelque importan[illegible]

par des bourgeois qui se trouvaient près de la poste; mais je n'entendis aucun propos inquiétant.

Pendant qu'on attelait les chevaux, ce qui ne dura que dix minutes, je me tenais à la porte de la maison de poste entouré d'officiers et de dragons, sans laisser apercevoir que j'eusse aucune connaissance des voyageurs. Quelques bourgeois regardaient avec curiosité, mais je ne vis rien qui pût m'inquiéter. Le roi et la reine m'aperçurent, et me firent des signes de bonté et de satisfaction auxquels je ne répondis que très-indifféremment. Enfin madame de Tourzel m'appela; elle me fit quelques questions sur le chemin qu'ils avaient encore à parcourir, me parla de la lassitude des enfans; le roi m'adressa la parole, la reine lui fit signe de prendre garde à sa voix; je me retirai un peu en arrière pour éviter toute communication qui [illegible] remarquée; mais ce qu'il me serait impossible de dépeindre, c'est le bonheur que [illegible] que je vis les postillons [illegible] riger sur Varennes [illegible]

Le courrier qui était [illegible] tillons, avait dû prendre à la poste [illegible] route de Varennes. [illegible] soit fâcheuse, [illegible] Menehould, qui avaient [illegible] mont, [illegible] route, [illegible] Drouet, [illegible] voitures et qui avait reconnu [illegible]

répondre aux questions qu[illegible]
[illegible]
avaient pas [illegible]
[illegible]
Chambéry et je [illegible]
[illegible]
de [illegible]
j'avais des ordres, conformes [illegible]
n'était pas troublée, j'avais [illegible]
la suite des voitures avait [illegible]
voyageurs et aurait excité la [illegible]
quelques [illegible]
[illegible] partie sur la [illegible]
pouvait [illegible], ce qui [illegible]
perdre sur toute la route qui [illegible]
tandis qu'elle voyageait tranqu[illegible]
avait plus eu doute qu'elle ne [illegible]
obstacles et qu'une fois [illegible]
[illegible] dans une [illegible]
moyens de résistance [illegible]
je croyais sûrs, et [illegible]
des [illegible] engagés par M[illegible]
m'occupai donc que de [illegible]
[illegible] que j'avais jugé[illegible]
[illegible]
remises. [illegible]

A peine les voitures [illegible]
[illegible] que quelques [illegible]
entre eux, plusieurs [illegible]
un instant. J'entendis quelques [illegible]

mais rien de vague ; ne sachant pas ce qu'il résul[illegible] de cet [illegible], dans la prévention de grandes gardes au tocsin, et je restai près de l'église. Quand cela fut un peu calmé, je songeai que le détachement qui devoit arriver de Sainte-Menehould ne devoit plus être loin ; qu'il étoit possible qu'il fût [illegible] en passant dans la ville, ou retardé dans sa [illegible] ; j'allai sur la route pour lui faire prendre le [illegible] détourné que j'avois reconnu pour éviter la ville, et gagner Varennes [illegible] nation.

[illegible] de ce détachement étoit [illegible] d'une grande importance vu la position où je me trouvois.

[illegible] n'entendant rien venir, je retournai sur la place ; j'appris que M. de Noirville [illegible] de mon régiment [illegible] lui [illegible]

[illegible]

l'adjudant [illegible]

[illegible]

près le [illegible]

[illegible]

cheval, ils avaient été [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] de Roye à [illegible]
l'instant et de gagner [illegible]
Varennes où je le rejoindrais.
[illegible]
[illegible]
de [illegible] de Varennes pour [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] tranquille, que [illegible]
[illegible]
[illegible] à cheval. Je [illegible]
avait été de temps à temps [illegible]
lui [illegible] aussi [illegible]
[illegible] il me dit qu'on [illegible]
avait trouvé une voiture [illegible]
[illegible] précédée [illegible]
y [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] Il [illegible]
trouver [illegible]
L'arrivée précipitée de [illegible]

[illegible] et [illegible] je [illegible] contribuèrent sans doute à [illegible] que je craignais et que j'avais [illegible] bien que je n'avais plus de [illegible] que [illegible] perdre [illegible]. [illegible]: [illegible] superbe ; le [illegible] de ses [illegible] obstacles.

[illegible] occupé à prendre ce que j'avais [illegible] pour [illegible] dans l'occasion [illegible] lorsque je vois entrer [illegible] membres de la municipalité, qui me [illegible] je [illegible] une telle [illegible] l'ordre, que je n'en [illegible] je devais l'exécuter. Ils insistèrent pour [illegible] jusqu'au lendemain [illegible] au nom de la [illegible] répondis [illegible] de [illegible] mon ordre [illegible] la place où [illegible] Florac [illegible]

» d'ici [illegible]

» [illegible]

[illegible]

du régiment, était le premi[illegible]

[illegible]

[illegible]

ture, et qu'il n'aurait rien pu faire a[illegible]

[illegible]

rent, et je me mis en marche [illegible]

[illegible]

Je [illegible]
dans le [illegible]
avec [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
de [illegible]
par [illegible]
[illegible]
[illegible]
et je [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
le [illegible]
[illegible]
pour [illegible]
de [illegible]
[illegible]
fut instruite de ce qui se passait [illegible]
qu'[illegible]
[illegible]
une [illegible]
voulut m'arrêter; ils me trouvèrent [illegible]
en [illegible]
[illegible]
j'[illegible]
avaient [illegible]
passage [illegible]
Je dis que j'allais à Stenay; [illegible]

[illegible]
puisqu'il n'y a que quinze [illegible]
[illegible] à pied [illegible]
[illegible]
en dérangeant quelques meubles [illegible]
[illegible]

[illegible]

dans la ville, auraient pu en [illegible]

d'heure [illegible] encore [illegible] hussards, entrant [illegible] [illegible] mense. Une heure plus tard [illegible] avaient pris [illegible] [illegible]

part de Paris [illegible]

[illegible]

J'appris alors comment le roi [illegible] en entrant dans Varennes.

Le roi comptait trouver des relais [illegible] quarante minutes qu'ils [illegible] les relais [illegible] l'autre bout de [illegible] Aucun habitant [illegible] tout était dans le plus [illegible] suivant l'ordre qu'il [illegible] de l'arrivée [illegible] relais à l'entrée de la ville. [illegible]

soupçon, [illegible] jusqu'à ce moment qui devoit précéder [illegible] au moins celui de l'arrivée des voitures. [illegible] si on avoit trouvé l'auberge du Grand-Monarque [illegible] le jeune Bouillé; car ce n'est qu'après une demi-heure que le roi [illegible], que Drouet [illegible] Bal-lory étant venu dire qu'il ne trouvoit [illegible], on avoit [illegible], [illegible]

[illegible]

M. de Goguet [illegible]

[illegible], avait [illegible] Aubriot, habillé en garde national, [illegible] et peu qu'il [illegible] rier. M. de Bouillé [illegible] de pouvoir rester. [illegible]

[illegible] ceux qui étaient le plus rapprochés de lui, [illegible] qu'il [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] dron de hussards [illegible] Bouillé avec [illegible] rennes, [illegible] Il fut arrêté [illegible] être [illegible] trompé [illegible] qui [illegible]

[illegible]

Il cherche un officier de [illegible]

[illegible]

arrivèrent : l'un était M. de [illegible]

[illegible] d'un décret de l'Assemblée [illegible]

[illegible] Monseigneur le dauphin [illegible] Elle témoigna à M. [illegible] d'une pareille commission [illegible]

l'air consterné ; [illegible] et ses dis-
cours depuis ce [illegible] donné lieu
de croire qu'il était [illegible] par son compagnon
de voyage, qu'il remplissait [illegible] avec
répugnance, et qu'il aurait [illegible] la
famille royale hors de portée d'être rejointe.
M. Baillon faisait un [illegible] de la situa-
tion de Paris, disant qu'on n'égorgeait [illegible], que le
retour du roi était le seul moyen d'arrêter des
flots de sang.

Il nous annonça qu'il partirait. Nous employâmes
tous les moyens possibles pour retarder ce moment
funeste ; une des femmes de la reine s'étant trouvée
mal, nous prolongeâmes, autant que nous pûmes,
le soin que son état exigeait.

M. Baillon animait cette populace effrénée, et
pressait le départ. A huit heures, le roi était en
voiture.

Nous fûmes arrêtés quelques [illegible] après,
comme nous montions à cheval [illegible].
Nous fûmes d'abord [illegible]
moi, à la municipalité, [illegible]
apprîmes que M. de [illegible] de
royal-[illegible]
était [illegible] qui
avait [illegible] avait
entouré [illegible]
porter [illegible]
fatigué [illegible]
Le [illegible]

[illegible]

nuit, la porte de la maison [illegible]

[illegible]

cheval à veiller sur [illegible]

[illegible]

sur la représentation que je [illegible]

[illegible]

Nous fûmes conduits à Verdun, M. de Choiseul, M. de Floirac, M. Remy et moi.

Nous avons appris avec horreur dans notre prison tous les détails de la marche de la famille royale, les assassinats dont elle a été témoin, les insultes qu'elle a reçues, son entrée dans Paris, les dangers sans nombre qu'elle a courus. Je laisse à ceux qui en ont été témoins le soin pénible de faire cet affreux récit.

FIN DU RAPPORT DE M. DE DAMAS.

PRÉCIS HISTORIQUE
DU VOYAGE
ENTREPRIS PAR S. M. LOUIS XVI,
LE 21 JUIN 1791;

DE L'ARRESTATION
DE LA FAMILLE ROYALE A VARENNES,
ET DE SON RETOUR.

PAR LE COMTE DE VALORY.

NOTE BIOGRAPHIQUE

LE Cte FRANÇOIS-FLORENT DE VALORY.

Né à Toul en 1763, M. de Valory, [illegible] ancienne et nombreuse famille, [illegible] gardes-du-corps, et servait encore parmi eux lorsqu'ils essayèrent de défendre le palais de Versailles contre les attaques sanglantes des 5 et 6 octobre. [illegible] temps après [illegible] dont il avait déjà [illegible] nous [illegible] la famille royale [illegible] dans la relation [illegible] la part qu'il [illegible] dit, et les périls [illegible] ses deux camarades [illegible] Blessés et meurtris [illegible] moment du retour [illegible] ils furent [illegible] à l'Abbaye [illegible] prisonniers jusqu' [illegible] Louis XVI [illegible] par MM. [illegible] roi mis [illegible] nationale. M. de [illegible] lies de la famille royale [illegible]

des [illegible] à [illegible]
précip[illegible]
plus [illegible]
à quels dangers [illegible]
[illegible]
Il ne [illegible]
[illegible]
[illegible]
Prusse, devint aide-de-camp [illegible]
fit, en cette qualité, plusieurs [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] la fidélité l'exposa aussi qu-
[illegible] MM. de Malden et de Montier
[illegible] coups par le peuple au moment au
de la famille royale aux Tuileries,
à l'Abbaye où ils restèrent prison-
[illegible] de la constitution par
[illegible], dit la Biographie publiée
[illegible] alors une des conditions que le
[illegible] faite aux désirs de l'Assemblée
[illegible] fut [illegible] jusqu'au mi-
[illegible], et il reçut du roi et de la reine

PRÉCIS HISTORIQUE

DU VOYAGE

ENTREPRIS PAR S. M. LOUIS XVI,

LE 21 JUIN 1791;

[illegible]

ET DE SON RETOUR.

[illegible]

Le comte François-Florent de Valory [illegible]
et acteur, unique dans les mondes [illegible]
l'épisode mémorable du voyage [illegible]
ment souffert [illegible]
écrivains [illegible]
uns, par [illegible]
faits; les autres [illegible]
les intentions [illegible]
dénatur[illegible]
ges [illegible]
bre de [illegible]
Avant [illegible]
tre le [illegible]
il pu [illegible]

à prêter une [illegible]
pour les [illegible]
chées de [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
feu sacré que devait enfin [illegible]
heureuse explosion la présence [illegible]
sirée [illegible]

[illegible]

Il [illegible]
alors les [illegible]
propres à [illegible] sur tous les [illegible]
l'intérêt qui leur appartient ; tandis que [illegible]

tel que lui, plus [illegible] princes qu'habile à écrire des pages [illegible] ne présentera que bien imparfaitement [illegible] qui lui appartient de droit dans l'épisode [illegible] tant que douloureux dont il s'agit. [illegible] ses lecteurs de n'exiger [illegible] savoir quelque gré [illegible] à son cœur d'endurer la [illegible] de sensations qui ne l'abordent [illegible] chirer encore!

Le projet du départ de [illegible] Louis XVI fut confié par [illegible] comte d'Agoult qui, jusqu'au [illegible] gardes-du-corps, opéré [illegible] des 5 et 6 octobre 1789 [illegible] cour. Il possédait [illegible] lière de son souverain [illegible] jesté s'en rapporta pour le [illegible] rateurs, indispensables [illegible] entreprendre. En conséquence [illegible] goult fit l'honneur à MM. [illegible] de Malden, [illegible] 5 octobre 1789 [illegible] pour les [illegible] de se dé[illegible]

---

qu'avec effort [illegible] une [illegible] entière [illegible]

[illegible]

[illegible] daignent les [illegible] [illegible] de Paris [illegible]

[illegible]

[illegible] qu'il frappe [illegible]

[illegible]

V[illegible]

5 octobre [illegible]

[illegible]
Dans le même [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
ainsi qu'à salir tout, [illegible]
[illegible] pour [illegible]
[illegible]

[illegible] dont [illegible] royale [illegible] M. de Vilcy [illegible]

En conséquence, [illegible] M. Gouvion [illegible] était sorti de l'appartement [illegible] il [illegible] sans doute il [illegible] épée, et il avait [illegible] ce que désirait M. de [illegible] ainsi sans témoins. Il en fut [illegible] ment; M. le major-général lui offrit [illegible], et il ne le refusa pas. La conversation [illegible] avoir roulé quelques instans sur ce qui [illegible] des amis communs, sur [illegible] sance et sur quelques [illegible] sistaient sur la journée [illegible] déjà prise la révolution [illegible] M. Gouvion [illegible] justice [illegible] émotion de [illegible] et [illegible] honor[illegible] reve[illegible] M. de [illegible] crai[illegible] répond[illegible]

» [illegible]

» [illegible]

» fois les changemens dans le gouvernement [illegible]

[illegible]

poursuit son chemin [illegible]

chez Monseigneur. L'[illegible] en question le précède; M. de Valory [illegible] dans l'antichambre, demande à parler à quelqu'un qu'il juge [illegible] pouvoir être là, et seulement alors il aperçoit que son guide [illegible] est un officier-général [illegible] M. de La Fayette, et il croit [illegible] que c'est lui-même. Étourdi de sa rencontre, [illegible] sur ses [illegible] regardent bien [illegible] le suit point. Comme la sentinelle [illegible] assez loin de la petite porte, et qu'elle [illegible], les trois coups furent incontinent frappés, [illegible] porte s'ouvrit. Il trouva la reine fort intriguée des deux premiers coups qu'elle avait très-bien entendus, ainsi que des talons dont elle avait distingué le bruit de marche. Quand le récit [illegible] lui fit le comte [illegible] Valory l'eut [illegible], elle lui dit: « J'ai effectivement [illegible] M. de » La Fayette. Cet homme [illegible] je » me persuade [illegible]. »

M. de Valory rendit compte de [illegible] qu'il venait d'avoir avec [illegible] souris. « Je ne [illegible] » il [illegible] » me[illegible] » besoin [illegible] » quart-d'heure [illegible] » [illegible] » La Fayette [illegible] » [illegible] gardes [illegible] » M. de Valory, cette [illegible]

» [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» [illegible] Votre Majesté [illegible]
» [illegible]

[illegible]
[illegible]
» [illegible]
chè [illegible] du pôle [illegible]
un [illegible] plein de [illegible]
« Vous [illegible]
» [illegible]
» [illegible] pas [illegible]

[illegible] M. de Vapory [illegible]
de [illegible] Thomassin [illegible]
[illegible]
[illegible]
d'une famille de [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
Aix [illegible]
renay du même nom, [illegible]

» voyage sont rédigés par écrit; les voici : je vais
» vous les lire. J'irai coucher, le 21, à l'ab-
» baye d'Orval. M. le marquis de Bouillé m'at-
» tend avec un corps d'armée, en avant de Mont-
» médy. De forts détachements de hussards et de
» dragons sont postés à Pont-de-Sommevelle, à
» Sainte-Menehould, Clermont, Varennes, Dun.
» Vous courrez devant mes voitures. Lorsque vous
» arriverez au Pont-de-Sommevelle, vous deman-
» derez après M. le duc de Choiseul, [illegible]
» commande [illegible]
» quiry est placé; il vous fera [illegible]

[illegible] neur de monter dans les carrosses du roi, ainsi que celui d'obtenir de belles places militaires [illegible]
[illegible]
Son père avait eu le commandement [illegible] la lieutenance du roi de la ville de Toul. Ses oncles, l'un ambassadeur à [illegible] de Sa Majesté, [illegible] de Saint-Louis [illegible]
[illegible]

» camp de M. le [illegible]

[illegible]

» [illegible] de M. le marquis de [illegible]

[illegible]

» quelque pas entre vous [illegible]

[illegible]

» [illegible] devant condu[illegible]

[illegible]

Lauzun [illegible] beaucoup d'avance [illegible] Bondy [illegible] maréchal [illegible]

Ces instructions reçues, M. de Valory se [illegible] pouvoir [illegible]

[illegible]

à l'accomplissement [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
place du Carrousel, au coin [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
la [illegible]
de France, furent conduits [illegible]
més dedans pour y attendre le [illegible]
[illegible]
[illegible]
la [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
d'un couteau de chasse [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]
[illegible] le coin de la rue Saint-N[illegible]
[illegible]
[illegible] M. de IV[illegible]
[illegible]
[illegible] de [illegible] Sa Majesté [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
M. de Valory [illegible]
[illegible] afin de [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
bruits méchamment répandus [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
S. M. [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] d'une immense [illegible]

[illegible] jusque-là, [illegible]

[illegible]

grande [illegible] la porte de Paris, qui [illegible] chevaux, de manière qu' [illegible] le roi [illegible] pareillement [illegible] quittons [illegible] siége [illegible] propre [illegible] [illegible]

[illegible]

... de la famille royale ...

[illegible] Y. [illegible]

[illegible] de la Ville où il [illegible] de faire [illegible] sa Majesté [illegible] questionna, et [illegible]

pour de la défiance aux autorités des lieux qu'elles occupaient. Leurs commandans, questionnés par les officiers municipaux, répondirent que leur mission était d'attendre et d'escorter un trésor; mais cette réponse même augmentait les soupçons dont le détachement était l'objet.

La famille royale, partie en poste de Bondy, marchait avec une grande célérité vers Châlons, sans autre accident que celui d'un raccommodage [illegible] une heure, lequel [illegible] par les [illegible] du retard [illegible] [illegible] la confiance et l'espoir [illegible] place de l'inquiétude; déjà la reine et Madame [illegible] montraient un air de satisfaction, même un peu de gaieté. Au relais de [illegible] (le relais [illegible] précède immédiatement Châlons), le roi [illegible] comte de Valory [illegible]

» que cela va bien; [illegible]

» l'avions dû l'être, ils [illegible]

» notre départ. » La [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

rait pas découvrir l'aide-de-[illegible]

[illegible]

soupçons.

lequel devait, comme on le sait, monter à cheval à la minute pour porter aux commandans des autres détachemens les ordres qui les concernaient, et qui lui avaient sûrement été communiqués par M. le marquis de Bouillé. La [illegible] de Valory ne produisant rien, après avoir essayé [illegible] de prendre encore quelques informations, y [illegible] en s'approchant [illegible] des [illegible], il retourna à la poste, [illegible] [illegible]ment; puis, [illegible] [illegible], il [illegible] [illegible] d'ailleurs qu'il n'a observé dans [illegible] de Sommevelle que la plus absolue tranquillité. [illegible] se remit en marche, et M. de Malden poussé [illegible], un peu agité de ce contre-temps, est [illegible] de ce qui pouvait en résulter [illegible] dispositions faites plus loin [illegible] quelles, faute des ordres ultérieurs dont [illegible] camp devait être l'organe, devenaient [illegible] toujours inutiles. [illegible] de [illegible]

[illegible]

[illegible] Paris [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] principes [illegible]
[illegible]
quelques [illegible]
[illegible]
[illegible]
devant la porte d'une auberge [illegible]
[illegible]
[illegible] n'avait pas [illegible]
Non loin, à quelques pas, il [illegible]
[illegible]
[illegible] plaisir, il [illegible]
[illegible] crainte d'attirer [illegible]
[illegible] à la porte [illegible]
[illegible]. On la lui indiqua [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] à devenir [illegible]
[illegible] c'était [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
çons dans l'esprit, il se [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible] de la porte du logis, [illegible] M. de [illegible]-lery, [illegible] pour s'assurer qu'il [illegible] que [illegible] il est [illegible] par M. le marquis [illegible] qui [illegible] surpris [illegible] point été prévenu, [illegible] et qui [illegible] que lui et son détachement avaient [illegible] par les habitans [illegible] de [illegible]

[illegible] ce qui est [illegible] pas [illegible] Ce colloque [illegible]

[illegible]

[illegible]

d'effectuer ce crime, la bo[illegible]

était facile, tandis qu'à l'[illegible]

[illegible]

[illegible] de Sa Majesté [illegible]

[illegible] qu'à
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] voiture [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] peuple [illegible]
[illegible] il se porta [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] rassemblés [illegible]
[illegible]
Daudoins ; mais les répondit [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
de s'y [illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]

rue, sans [illegible]
ces [illegible] malgré [illegible]
à dépasser [illegible]
cette ville, sur la [illegible] M. de [illegible]
rencontré M. le [illegible]
du régiment de [illegible]
étonné de l'apparition [illegible]
qu'il avait devoir [illegible]
rêta un instant pour lui [illegible]
que lui avaient [illegible]
excités par le [illegible]
quelques [illegible]
dres, et il augurait [illegible]
dent de n'essayer de [illegible]
suite du roi, qu'après [illegible]
l'autre côté de Clermont. Il [illegible]
terait [illegible]
lui faire faire son devoir, [illegible]
ne pas éprouver d'obstacles [illegible]
habitans, vu qu'il ne leur [illegible]
se réunir pour [illegible]

Malheureusement [illegible]
être déçu [illegible]
sorti de la ville [illegible]
poste aux chevaux [illegible]
layer [illegible]
un instant [illegible]
que se jeter à [illegible]
à partir [illegible]
dent de [illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible] qui, quand [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] de [illegible]
[illegible] avec [illegible]
[illegible] jusqu'à [illegible]
[illegible] plus [illegible]
[illegible] du [illegible] elle avait [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] que [illegible]
[illegible] c'est [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] cette voiture, [illegible]
[illegible] rouler [illegible]
Elle arriva sur la hauteur [illegible]
[illegible] pour avoir [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] une espèce de [illegible]

sans démordre [illegible] infernal dessein, il est parvenu à saisir, à livrer à [illegible] le meilleur et le plus vertueux des [illegible] comme la plus illustre des mères, ses [illegible] fans pleins des charmes de l'innocence, [illegible] admirable princesse dont la France [illegible] à s'enorgueillir! Qui [illegible] les accens de sa douleur; [illegible] funestes images [illegible] l'unique rejeton d'une famille [illegible] presque tout [illegible] fait uniquement pour l'histoire! [illegible] pas dans ses mains! Ce n'est point à l'[illegible] de notre nation égarée qu'il [illegible] quelque chose; cet ange n'a [illegible] entendu, que trop [illegible] le ciel [illegible]

Mais [illegible] notre [illegible] se peut. [illegible]

Le comte de [illegible] voiture de [illegible] [illegible] pressentiment [illegible] à l'endroit [illegible] le fils de [illegible] de Raigecourt [illegible] l'ancien [illegible]

(1) [illegible]

[illegible] cherche. [illegible] s'[illegible] Alors il hésite, [illegible]

trigue, mais plus [illegible]
il se décide à ret[illegible]
par hasard, on ne [illegible] à
aventure, encore que [illegible]
présentés [illegible]

Médiocrement affecté [illegible]
tation qu'il venait de [illegible]
Varennes ; sans [illegible]
il s'achemina au galop [illegible]
furent la cruelle [illegible]
voulant rendre [illegible]
« François, nous sommes vendus [illegible]
» qui vient de passer a défendu [illegible]
» d'aller plus loin, et leur [illegible]
» maison, de dételer [illegible]
» roi !!! » Tandis que [illegible]
au comte de Valory [illegible]
se fit entendre ; il appela [illegible]
à se rassembler, et les [illegible]
de ce qu'ils avaient [illegible]
sonnet ; les [illegible]
vaient passé [illegible]
Roch[illegible] ce qui [illegible]
c'est alors [illegible]
poignante [illegible]
secours [illegible]
maître [illegible]
marades étaient [illegible]
[illegible]
parti [illegible]

[illegible]

[illegible] qui [illegible]

[illegible]

berline dans laquelle était le roi, inquiet du dé-
sordre qu'il voit à l'instant éclater, [illegible]
aussi de réunir ses hussards épars dans les [illegible]
du dehors autant que dans les [illegible]
où déjà on les faisait boire, ne crut [illegible]
faire que de monter à cheval pour [illegible]
Montmédy, distant de huit lieues, [illegible]
Bouillé. Ce général avait sous ses ordres [illegible]
ment de Royal-Allemand [illegible]
Tout ce qui devait concourir à [illegible]
che du roi se trouvait [illegible]
mais, malgré cela, [illegible]
la rivière de Varennes [illegible]
endroits. Hélas! si Sa Majesté [illegible]
[illegible] le [illegible] Un [illegible]
[illegible]
de [illegible]
le [illegible]
de [illegible]
n'avait été ni prévenu [illegible]
après [illegible]
[illegible]
et fourni [illegible]
la rivière. Ce fut [illegible]
s'arrêtèrent [illegible]
fit conduire [illegible]
moment. [illegible]
[illegible]
[illegible]
où [illegible]

[illegible]

le chevalier de [illegible]

[illegible]

[illegible] dans l'avenue [illegible]

[illegible] de [illegible] celle de leur obtenir du roi quelques [illegible] ren[illegible] avec la rapidité de [illegible] et les décident [illegible] M. de Moutier [illegible] c'est en vain qu'il a [illegible] s'enfuir [illegible] chevaux. [illegible]

En moins de [illegible] de la ville [illegible] fermée. Cette porte est gardée; il [illegible] pour se la faire ouvrir [illegible] à voir les [illegible] de les [illegible] pour être [illegible] tain temps, pendant lequel [illegible] suffit d'un [illegible] pour [illegible] pose [illegible] s'opposent [illegible] parvenus [illegible] qu'on [illegible] ne [illegible]

[illegible] com[illegible] tudes [illegible]

[illegible]

nuer leur poste. [illegible]

Mais déjà il [illegible]

[illegible]

à la [illegible]

[illegible]

» Le conseil municipal [illegible]

» [illegible]

» le bruit s'est [illegible]

» sa famille [illegible]

» der dans [illegible]

» [illegible]

» [illegible]

» attendant le résultat [illegible]

» [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
[illegible] de la famille royale, [illegible] elle se trouvait. Sa Majesté [illegible], ainsi qu'elle le [illegible], ce qui [illegible] avait de périlleux, [illegible] la conduisit à la [illegible]. Mais elle n'eut pas [illegible] jet. Ce peuple vociférait dans [illegible] bre de [illegible]; [illegible] d'un [illegible] ployant [illegible] attirer [illegible] que, [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] Déjà [illegible] pendant [illegible] les [illegible] salés jurements, rien de ce que[illegible]

gens du peuple [illegible] brutalité [illegible], ne laissait [illegible]

Monseigneur le dauphin était [illegible] et dormait; madame Royale [illegible] chambre voisine [illegible] madame Élisabeth, quoique [illegible] leur [illegible] l'inquiétude [illegible] et leur physionomie [illegible] le noble courage qui [illegible] atteintes par le malheur [illegible] mêlé d'une indignation [illegible] pris et de pitié pour [illegible] tant de Français hors de sens [illegible]

Lorsque le roi fut [illegible] beaucoup d'individus [illegible] Majesté à Versailles [illegible] députation de la commune [illegible]
« n'étant plus douteux aux habitants [illegible]
» qu'ils avaient [illegible]
» c'étaient ses ordres [illegible]
Le roi répondit [illegible]
» notre [illegible]
» provinces [illegible]
» avoué [illegible]
» n'y [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
répondit [illegible]

[illegible] Il était [illegible] « Votre Majesté [illegible] « [illegible]

Les trois [illegible] « chapeaux [illegible] « retard, afin que nous [illegible]

« Pendant qu'on délibérait [illegible]

de faire changer de [illegible] à la [illegible]. A trois heures du matin, une [illegible] députation vint apprendre au roi que « le peuple [illegible] » [illegible] de dépêcher un courrier à l'Assemblée » [illegible], pour [illegible] instructions » [illegible] [illegible] pour de [illegible] signification [illegible] dans Varennes [illegible] du crime [illegible] [illegible] de la rage jacobine [illegible] entendre par les croisées de l'appartement de leurs Majestés ; diverses personnes [illegible] la barbarie de leur apporter [illegible] Ah ! quel merveilleux et [illegible] l'inaltérable sérénité de [illegible] narque, et le [illegible] tout [illegible]. On eut [illegible] heures du matin, [illegible] du pays [illegible] à l'insurrection [illegible].

Quelques [illegible] comte Charles de [illegible] sieur, [illegible] dans le [illegible] venant de [illegible] Varennes [illegible] [illegible] tour encore, [illegible]

[illegible]

» [illegible] gens et la vôtre, [illegible]

» semblablement rien à ce qu[illegible]

[illegible]

visage. Il [illegible]

de [illegible]

[illegible] lequel [illegible]

témoignage à la [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] scélérats de l'énorme bande. [illegible] par égarement sans doute [illegible] gagner [illegible]

[illegible]

[illegible]

sienne était [illegible]

[illegible] fidèle, [illegible]

[illegible] malheur [illegible]

[illegible]

[illegible]

Le roi fut sur pied une p[illegible]

[illegible]

leur côté, elles encou[illegible]

[illegible]

les droits, ce fut au compte [illegible]

[illegible]

magnanimité de courage, dont on [illegible] que peu d'exemples [illegible] présence [illegible] [illegible] à son côté [illegible] cette [illegible] [illegible] Rastadt [illegible] séditieux ne [illegible] promptement [illegible] Champagne presque entière [illegible] d'aller [illegible] l'Alle[illegible] l'inqui[illegible] chapeau [illegible] [illegible]

[illegible]

placés [illegible]

[illegible] avait dérobé [illegible] l'Assemblée [illegible] par elle [illegible] Majesté [illegible] jusqu'à exiger [illegible] le fond du [illegible] Il [illegible] plus [illegible] qui [illegible] les trois [illegible]

[illegible]

cavallieri d[illegible]

étaient [illegible] avec raffinement. Leurs officiers faisaient mettre le sabre à la main à la cavalerie, et ils contraignaient l'infanterie de porter les armes dès que la tête de la colonne se trouvait à leur hauteur; mais ils ordonnaient qu'on remît les sabres aux fourreaux, et que les armes se posassent à l'approche du carrosse de Leurs Majestés.

Après avoir traversé Château-Thierry, la Ferté-sous-Jouarre, on s'arrêta à Meaux. Le roi y descendit au palais épiscopal où il devait souper et coucher. Beaucoup de particuliers de cette ville cherchèrent à faire parvenir jusqu'à lui des témoignages de respect et d'amour; mais la masse des habitans était peu disposée à les imiter.

Quand Leurs Majestés eurent soupé, le sieur Pétion eut un entretien avec elles; après qu'il se fut retiré, le roi fit approcher de sa personne ses trois gardes. La reine était présente. Il nous tint ce discours touchant: « Témoins et compagnons » de notre infortune, vous en partagez toute la » douleur. Vous avez partagé [illegible] » bres qui nous ont été [illegible] » jusqu'ici, et vous avez [illegible] des dangers » effroyables. Aussi votre dévouement ne » nous est-il que trop prouvé. Il est af» freux pour moi, au lieu de le récompenser, » de vous donner des marques de [illegible] » de vous voir plus que jamais [illegible] » mort cruelle dont je ne [illegible] » assez puissant pour vous garantir. Aujourd'hui,

» M. Pétion m'a proposé [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» [illegible] refusai, [illegible]
» [illegible] d'intention [illegible]
» [illegible] dernière [illegible]
» [illegible] quelque part [illegible]
» dans le fond d'une province [illegible]
» [illegible] qui [illegible]
» famille, [illegible]
» et nous ne vous avons [illegible]
» tion [illegible] M. Pétion vient [illegible]
» [illegible]
» Paris votre sang était [illegible]
» n'y avait plus pour vous [illegible]
» que personne ne pourrait [illegible]
» assurer, et que, puisqu'il [illegible]
» horrible de voir [illegible]
» donc que nous paraissions [illegible]
» voir nous dire qu'il n'y avait [illegible]
» perdus pour songer à [illegible]
» être qu'en nous renouvelant [illegible]
» haut, il est de meilleure foi [illegible]
» supposé... » Vous êtes les [illegible]
En achevant de parler, Sa Majesté [illegible]
[illegible] ses trois gardes du [illegible]
seule réponse était digne d'elle [illegible]
Tombés aux genoux du [illegible]
[illegible] brûlans d'amour : « Sire [illegible]
» jours ont été consacrés à [illegible]

» ont daigné en accepter l'hommage : nous saurons
» mourir pour elles, ce qui nous est mille fois
» plus facile que de nous en séparer! [illegible]
» pas, Sire, de quelque côté que ce soit, [illegible]
» nous attend. Notre choix [illegible]
» [illegible] : veuillez permettre à vos fidèles [illegible] de
» ne pas cesser de vous accompagner [illegible]
» [illegible] de repartir demain avec [illegible]
» larmes nous obtiennent cette dernière grâce [illegible]
Celles de Leurs Majestés [illegible]
releva ces trois [illegible]
et ne put leur refuser son acquiescement [illegible]

Au même instant la reine les emmena dans [illegible]
chambre qui joignait celle de son époux [illegible]
s'appuyant à la cheminée, elle [illegible]
des tablettes pour y écrire [illegible]
[illegible] de leurs pères, mères [illegible]
aussi de quelques-uns de leurs [illegible]
ticuliers qu'ils osèrent [illegible]
Sa Majesté, qui eut [illegible]
crire jusqu'à [illegible]
[illegible]
» malheur de [illegible]
» bassions [illegible]
» ennemis [illegible]
» cherchér [illegible]
» apprendre [illegible]
» jamais [illegible]
» [illegible]
[illegible]

[illegible] par la [illegible] baiser la main, puis [illegible] aller [illegible] portes de [illegible] enfin [illegible] le jour [illegible] la route; il ne [illegible] [illegible] sanglans que lui [illegible] bres de [illegible] de [illegible] [illegible] des [illegible] dans les [illegible] deux grenadiers [illegible] [illegible] plus bas que [illegible] [illegible] de criminels [illegible] [illegible] jours; [illegible] avait été [illegible] journée [illegible] plus [illegible] [illegible] et la poussière qu'elle [illegible]

gée immense qui accompagnait la voiture, achevait de rendre l'air non respirable. Les malheureux gardes mouraient de soif; ils sollicitaient le bienfait d'un verre d'eau, ils priaient pour l'obtenir, c'était en vain. Leur souffrance, quoiqu'elle excitât la compassion de beaucoup de personnes, ne pouvait faire surmonter la timidité qu'imposaient les [illegible] féroces dont ils étaient environnés. Aux approches de la capitale, à laquelle leurs vies avaient été promises, ils s'entendaient [illegible] hautement qu'ils seraient déchirés [illegible] qui devaient se repaître de leur chair, [illegible] des yeux; ils rugissaient d'impatience [illegible] vingt fois leurs baïonnettes [illegible] contre eux, et les atteignaient [illegible] grenadiers, dont l'humanité [illegible] écarter. (1)

Hâtons-nous [illegible] vain de ce précis ne se ferait-il [illegible] à lui-même en s'épargnant [illegible] bleaux de scènes dont l'horreur [illegible] défie les pinceaux les plus [illegible] que la mort [illegible] non encore imaginées [illegible] présentées à [illegible]

(1) [illegible]

[illegible]

rent à bouger, [illegible]

leurs infortunés [illegible]

qui [illegible] siége [illegible]

ils [illegible]

multitude féroce était si grand [illegible]

[illegible] un faisceau de [illegible] dirigé contre la poitrine des condamnés. [illegible] encore impossible de les [illegible], parce que leur position sur le siége [illegible] les élevait trop : aussi les [illegible] de rage, faisaient-ils tous leurs efforts pour [illegible]. Cette lutte horrible allait [illegible] en péril, des [illegible] victimes [illegible] ration spontanée, se dévouent à la [illegible] en se livrant elles-mêmes [illegible] leurs mouvements, [illegible] l'une des glaces du devant [illegible] saisit le pan de la veste du fidèle [illegible] l'empêcher de se jeter à bas [illegible] celui-ci, ne jugeant que trop bien qu'il [illegible] être attirer la fureur [illegible] mieux maîtres, s'élancent [illegible] qui les veulent égorger : ils [illegible] pris aux cheveux, terrassés [illegible] coups. Ils allaient être [illegible] partisans du roi [illegible] quelques gardes nationaux [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible]

Valery, [illegible]

retins; puis traîné par les cheveux, était violemment meurtri; sa tête était [illegible] et la peau en était déchirée en deux endroits. Ces messieurs furent pansés avec une attention [illegible]; il fut mis à des soigner toute la sévérité possible. Pendant le reste de la journée, de fréquens messages leur furent adressés de la part de la famille royale, afin de s'informer de leur état. Elle leur faisait enjoindre en même temps de ne rien lui laisser ignorer de ce qui les regardait, et de ce qu'ils pouvaient désirer. La reine poussa la bonté jusqu'à faire écrire le jour suivant à la mère du comte de Valory, afin de prévenir les nouvelles mensongères qui pourraient arriver jusqu'à elle; lui donner aussi quelque espoir que son fils lui serait conservé, et lui faire connaître le [illegible] témoigner un jour une protection [illegible]. Quels autres que nos souverains légitimes, quels princes, sinon les précieux [illegible] de la [illegible] antique et chérie de Saint-Louis, auraient [illegible] envers de simples sujets [illegible] de [illegible] et d'affection [illegible] s'estime heureux, aujourd'hui qu'il [illegible] de marcher encore [illegible] sous l'étendard des [illegible] former des vœux [illegible] pour [illegible] bonheur [illegible] [illegible] ce fut [illegible] ensemble dans une voiture de [illegible]

[illegible] [illegible]
tdrie, le garde [illegible]
ils devaient passer [illegible]
sinistre de l'Abbaye. [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
s'en fallut peu que ces [illegible]
Les cannibales de la veille, [illegible]
l'Abbaye, se portèrent avec [illegible]
contre cette bastille nouvelle, [illegible]
portes et [illegible]
[illegible] jour [illegible]
pussent s'évader, ils [illegible]
qu'elles fussent mises [illegible]
tisfaire cette populace, [illegible]
les prisonniers, des canons [illegible]
à l'instant en batterie. On les [illegible]
les fenêtres [illegible]
avait renfermés, et les [illegible]
extérieures du bâtiment [illegible]
[illegible] on peut le penser, [illegible]
une telle mesure interrompit [illegible]
[illegible] populaires; mais [illegible]
[illegible] plus dangereuse [illegible]
une autre circonstance. [illegible]

Presque aussitôt on s'occu[illegible]
[illegible] leur procès. [illegible]
les avait en sa puissance [illegible]
employer des formes légales [illegible]

un tribunal [illegible] pour les juger. Elle choisit des commissaires [illegible] de la mission de les interroger toujours séparément. L'impossibilité où on les avait mis de communiquer entre eux, se maintenait avec un soin rigoureux. Les interrogatoires furent très-multipliés, très-fréquens, souvent fort longs. Le comte de Valory a eu à soutenir plusieurs séances dont la durée fut celle de la journée, et où les questions les plus insidieuses étaient compliquées, accumulées avec un art [illegible] perfide.

Comme la loyauté et la véracité simple et franche, haute et noble des trois prétendus criminels, déconcertaient, fatiguaient par trop MM. les commissaires, et poussaient à bout la patience de quelques membres de l'Assemblée constituante, qui brûlaient de voir leur supplice, il [illegible] à la séance de cette Assemblée, le 15 [illegible] lier, l'un de ses députés, [illegible] procédure, et de les [illegible] plus de formalités. [illegible] pas été tentée; [illegible] agitateurs puissans, [illegible] des détenus [illegible] péril quelques [illegible] cune preuve, [illegible] servir de base à une [illegible] parce qu'on était [illegible] les trois prisonniers [illegible] une populace, ivre de vin et de sang, [illegible]

... qu'elle ...
... la constitution ...
... au moment de la signature ...
l'Assemblée constituante fit faire ...
... pourvu que ce jour ...
... y joignit celle de ...
cette époque ...
... détenus ...
... le roi ...
bienveillance, une détermination ...
... inévitable. Lui-même ...
... de son palais était ...
... en avait porté l'indignité ...
... fonctions royales ...
ne pouvait ...
... établir pour ...
de sa condescendance ...
liberté de ses serviteurs ...
ceptée le 18 septembre 1791 ...
furent élargis le 14 du même ...
Le roi leur fit dire qu'il désirait ...

qu'ils seraient libres [illegible]. Le comte de Valory, qui [illegible] promptement, et qui [illegible], partir dans la nuit suivante pour [illegible] les pays étrangers, se rendit au château à [illegible] après-midi. Vêtu d'un habit bourgeois [illegible] propre à se faire reconnaître, il traversa la salle de la garde nationale, puis celle des grands officiers qui était aussi remplie de militaires. A la porte de celle du trône, il gratta à la serrure et frappa deux petits coups; c'était le signal [illegible] la huissier de la chambre ouvrit, car il avait le mot. Le comte de Valory trouva l'auguste famille réunie; elle daigna s'avancer à sa rencontre; il se précipite aux pieds de Leurs Majestés, et ses yeux se baignent de pleurs. L'ame vivement émue, le cœur oppressé, il ne peut s'exprimer, il ne [illegible] prononcer aucune parole; mais il recueille ce qu'il y a de plus précieux au monde pour un vrai Français, des preuves non équivoques de la reconnaissance de ses vertueux maîtres, et l'assurance du souvenir que ses services lui avaient obtenu [illegible]. Ils daignèrent laisser couler aussi quelques larmes sur leur fidèle [illegible] dont la tendresse [illegible] reuse les touchait. Ce ne fut pas [illegible], comme le sensible de Rougeville [illegible] [illegible] du 5 au 6 septembre [illegible] quelque [illegible] ce fut madame la princesse [illegible] qui, [illegible] jestés, [illegible]

sur cette scène, au moment [illegible]
contre Valery avec une bonté [illegible]
» frère, en nous regardant l'un [illegible]
» le plaisir d'être aussi aven[illegible]
jusque-là en dedans de la salle [illegible]
l'ordre de se retirer, le roi lui dit [illegible]
un instant [illegible]

Raconter tout ce qui a pénétré [illegible]
de Valery pendant l'entretien [illegible]
maîtres [illegible], entretien, [illegible]
que trop pouvoit être le dernier [illegible]
entreprise impossible à exécuter [illegible]
moment où il les sépara de l'auguste [illegible]
aurait échoué : trop d'émotions [illegible]
diverses subjuguaient ses facultés [illegible]
maîtres lui parlaient, l'interrogeaient [illegible]
daient, il les contemplait. Navré [illegible]
disait en lui-même : « C'est [illegible]
» tromper la France entière, [illegible]
» jourd'hui la liberté, le préten[illegible]
» son monarque. Il est toujours [illegible]
» et moi je suis délivré !... » Il [illegible]
de s'en éloigner ; il ne voulait [illegible]
il osait le dire. Le roi l'interrogea [illegible]
» de se [illegible] de nous. [illegible]
» Paris, [illegible] seulement en [illegible]
» qu'aucune loyauté ne peut [illegible]
» [illegible] que vous [illegible]
» sorte qu'il nous [illegible]
» votre vie. Nous sommes [illegible]

» nous le deviendrions encore davantage. » C'était » assez intimer au malheureux François l'ordre de partir. La reine lui indiqua encore plus clairement ce qu'elle désirait qu'il fît, en le chargeant de commissions pour madame la princesse de Lamballe qui était à Bruxelles. Dans le reste de cette séance, il n'eut que trop lieu d'apercevoir que le roi et la reine avaient des pressentimens du funeste sort qui leur était réservé... Il s'arracha de leur présence, emportant dans son sein et le bonheur qu'il venait de goûter et les déchirantes inquiétudes qui le poignardaient. Les adieux de ses dignes maîtres y retentissent encore : jusqu'au dernier de ses jours il croira les entendre !

Ses préparatifs de départ ne furent pas longs; durant la nuit du 25 au 26 septembre, il se mit en route pour émigrer.

Le roi donna des ordres à M. le baron de Breteuil, son ministre chez ses alliés, pour que MM. de Malden, de Moutier et de Valory n'y manquassent point des ressources qui leur seraient nécessaires. Ce dernier regrette fort que M. de Moutier, qu'a accueilli S. M. l'Empereur de Russie, et qui a reçu de lui, pour preuve d'estime, la faveur d'être nommé officier-général à son service, ne soit pas à même de communiquer aussi la connaissance de tous les rapports qu'il a eus avec S. M. Louis XVI durant le même épisode dont M. de Valory termine ici le précis historique. Tout est précieux à mettre en lumière, tout est important à recueillir pour

en faveur de ceux de nos écriv...
leurs loisirs à transmettre à la ...
des événemens dont ils sont ...

Le ...

Maréchal-de-camp, *officier* ...
des gardes-du-corps ...

Paris, le ... mars ...

[illegible]